



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Z.P.P.A.U.P. DE GRÉCY-COUVÉ
COMMUNE D'AUNAY-SOUS-GRÉCY
COMMUNE DE GRÉCY-COUVÉ

2 - RAPPORT D'ÉTUDES

Gilles-Henri BALLY, Philippe LAURENT, architectes-urbanistes

Avril 1999

Le présent rapport, rendant compte des deux phases principales de l'étude préliminaire à l'élaboration de la Z.P.A.U.P., comporte deux parties :

- le rapport des analyses qui constituent la première partie,
- le rapport des propositions qui composent la deuxième.

Certaines de ces propositions ont été retenues et font l'objet de la traduction réglementaire dans le plan de délimitation et le règlement joints, les autres ne sont présentées qu'à titre de recommandations et de suggestions non opposables au tiers.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Z.P.P.A.U.P. DE CRÉCY-COUVÉ
COMMUNE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY
COMMUNE DE CRÉCY-COUVÉ

1 - RAPPORT D'ANALYSES

Gilles-Henri BAILLY, Philippe LAURENT, architectes-urbanistes

Avril 1999

SOMMAIRE :

- préambule
 - a) objet de la mission
 - b) méthodologie
- 1 - présentation générale du site:
 - a) rappel de la situation géographique de la commune
 - b) présentation générale du site
- 2 - le processus historique de croissance urbaine
 - a) les origines de Crécy-Couvé
 - b) le château et bourg des Verjus,
 - c) le domaine de Mme de Pompadour,
 - d) l'évolution au XIXème et XXème siècle
- 3 - les éléments du patrimoine architectural, urbain et paysager
 - a) le château et son domaine
 - b) le village
 - c) le val de la Blaise
- 4 - les relations de cohérence entre les éléments du patrimoine:
 - a) les relations de sensibilité historique
 - b) les relations de visibilité
- 5 - les altérations du patrimoine et les risques:
 - a) sur le plan architectural
 - l'état des constructions
 - les restaurations indéliques
 - b) sur le plan urbain :
 - la structure urbaine
 - les extensions urbaines
 - c) sur le plan paysager:
 - les nuisances visuelles
 - les ballastières
- 6- le bilan des analyses:

PREAMBULE

a)- OBJET DE L'ETUDE

La commune de Crécy-Couvé, d'une superficie de 665 ha est située dans le nord du département de l'Eure-et-Loir à 10 Km au sud-ouest de Dreux sur les rives de la Blaise.

Le village, essentiellement situé sur le plateau dominant le coteau nord avec un hameau groupé au pied de celui-ci (lieu-dit "la Machine") comporte près de 300 habitants.

L'ensemble du territoire communal demeure très fortement marqué, tant dans la constitution urbaine et architecturale du village que dans les lignes de force paysagères de la campagne qui l'entoure, y compris sur la commune d'Aunay-sous-Crécy voisine, par la composition, datant du XVIIIème siècle, du domaine du château de Crécy-Couvé, propriété de Madame de Pompadour.

En effet, en 1746, le Roi acquit au nom de la Marquise, la terre et le château bâti quelques années auparavant par le marquis de Crécy. L'architecte Lassurance et Garnier d'Isle, gendre de Desgot, le neveu de Le Nôtre, furent chargés, entre autres, de l'embellir.

Sur le plateau, le château, constitué de deux ailes incurvées encadrant le pavillon central, comportait au nord des communs de part et d'autre de la cour d'honneur, une avant-cour fermée d'une grille d'où s'échappaient les grandes allées d'accès perpendiculaires et obliques. Au sud, ses jardins comportaient une terrasse dominant le val de la Blaise au pied de laquelle étaient aménagés: des potagers, une grande pièce d'eau centrale (le miroir) et deux branches d'un canal, dérivation de la Blaise, joignant vers l'est le château d'Aunay, acquis également par Madame de Pompadour, vers le sud-ouest le pavillon de la Bellassière, occupant ainsi tout le fond de vallée aux rebords boisés.

Le village était groupé de part et d'autre d'une grande allée branchée sur le flanc ouest du château, suivant le haut du coteau, ponctué par l'église.

Bien que le château ait disparu et que le domaine ait été démembré, de nombreux témoins de ces splendeurs passées demeurent encore aujourd'hui, soit par certaines constructions (partie des communs, maisons et église du village), soit à travers des aménagements naturels (chemins, plans d'eau, ponts, grilles de clôtures, plantations,...)

Ces vestiges, bien qu'encore très présents, perdent de jour en jour de leur lisibilité du fait d'un manque de conscience de l'image globale de cette sorte de puzzle et d'une absence d'entretien effectué dans l'esprit de la composition originelle ; bien plus, la pression économique et immobilière qui s'exerce sur le territoire communal, risque d'obérer gravement, si elle n'est pas maîtrisée, toute chance d'une mise en valeur dans l'avenir. Or, la commune ne possédait en 1989 aucun moyen légal de protection de ce patrimoine architectural, urbain et paysager (aucune protection M.H., ni protection de site, absence de P.O.S.).

C'est la raison pour laquelle, la commune de Crécy-Couvé à laquelle s'est jointe la commune d'Aunay-sous-Crécy, ont décidé de se doter d'un outil efficace pour la protection globale et la programmation d'une mise en valeur progressive de l'ensemble de ce patrimoine et, pour cela, mettre à l'étude la délimitation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur leur territoire. Cette étude est prise en charge financièrement par l'Etat et les Communes.

b) - METHODOLOGIE:

L'étude s'est déroulée en trois phases successives et a abordé les domaines suivants:

Phase 1 - Appréhension des caractéristiques patrimoniales de la commune:

Au cours de cette phase d'étude sont effectuées :

a) Enquêtes et relevés:

Il s'agit :

des recherches et collectes de documents bibliographiques, iconographiques, cartographiques et photographiques nécessaires à la connaissance de la commune et de son évolution (Archives Départementales, Nationales, Bibliothèques Municipale, Nationale, du Ministère de la Culture, Musées, Institut Géographique National, interrogation des services administratifs départementaux et nationaux compétents en matière d'architecture, d'urbanisme, d'archéologie, d'histoire urbaine...) des connaissances sur le terrain indispensables à l'inventaire systématique des éléments constitutifs du patrimoine.

b) Analyses architecturales, urbaines et paysagères de la commune:

Elles ont porté sur:

. l'analyse de la configuration morphologique de la commune (topographie du site, formes urbaines et paysagères engendrées par le site et l'Histoire: parcellaire, volumétrie, rapport entre espaces bâtis et espaces libres), mise en évidence des facteurs d'homogénéité, des éléments hétérogènes, de la vulnérabilité vis à vis du développement urbain actuel,...;

. l'analyse du patrimoine architectural (localisation, caractéristiques typologiques: volumes, composition, matériaux, colorations, caractéristiques qualitatives, état de conservation), mise en évidence de ses spécificités, des altérations constatées et des risques d'altérations possibles;

. l'analyse du paysage (caractéristiques minérales et végétales des espaces, perspectives, échappées visuelles,...) mise en évidence des relations de co-visibilité et de co-sensibilité entre les éléments monumentaux du patrimoine architectural et ceux du patrimoine paysager;

Phase 2 - recherche des actions prioritaires pour la mise en valeur du patrimoine

Cette deuxième phase de l'étude est consacrée à dégager les types d'actions qui, en fonction du contexte urbain et paysager et des caractéristiques du patrimoine (état, occupation, statut,...) seraient les plus à même de faciliter sa mise en valeur opérationnelle (une meilleure lisibilité des traces existantes). ont été en particulier recherchées et proposées:

a) vis à vis de l'initiative privée:

Les aménagements qu'il serait judicieux de réaliser tant pour restituer aux éléments de patrimoine existants leur qualité passée que pour insérer des nouvelles constructions en continuité de la trame générale de composition du site,

b) les opérations publiques:

Pour ce qui concerne les constructions et espaces urbains (rues, places, abords des monuments, chemins...), qui appartiennent à la commune, ou qui mériteraient d'être acquis par elle, seront proposées des opérations d'aménagement adaptées.

Chaque action a fait l'objet d'une esquisse de principe, de croquis, et d'un descriptif permettant la compréhension de l'aménagement proposé.

Phase 3 - Elaboration des moyens permettant de garantir la préservation du patrimoine

Au cours de cette phase de l'étude ont été effectués:

a) l'élaboration des outils de protection:

Après confrontation du bilan des analyses de la première phase d'études avec les problèmes de protection qui se posent sur la commune (dûs à la pression économique et immobilière), sont proposés et mis au point, en relation étroite avec la Ville, la Direction Régionale à l'Environnement, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ainsi que la Direction Départementale de l'Equipement :

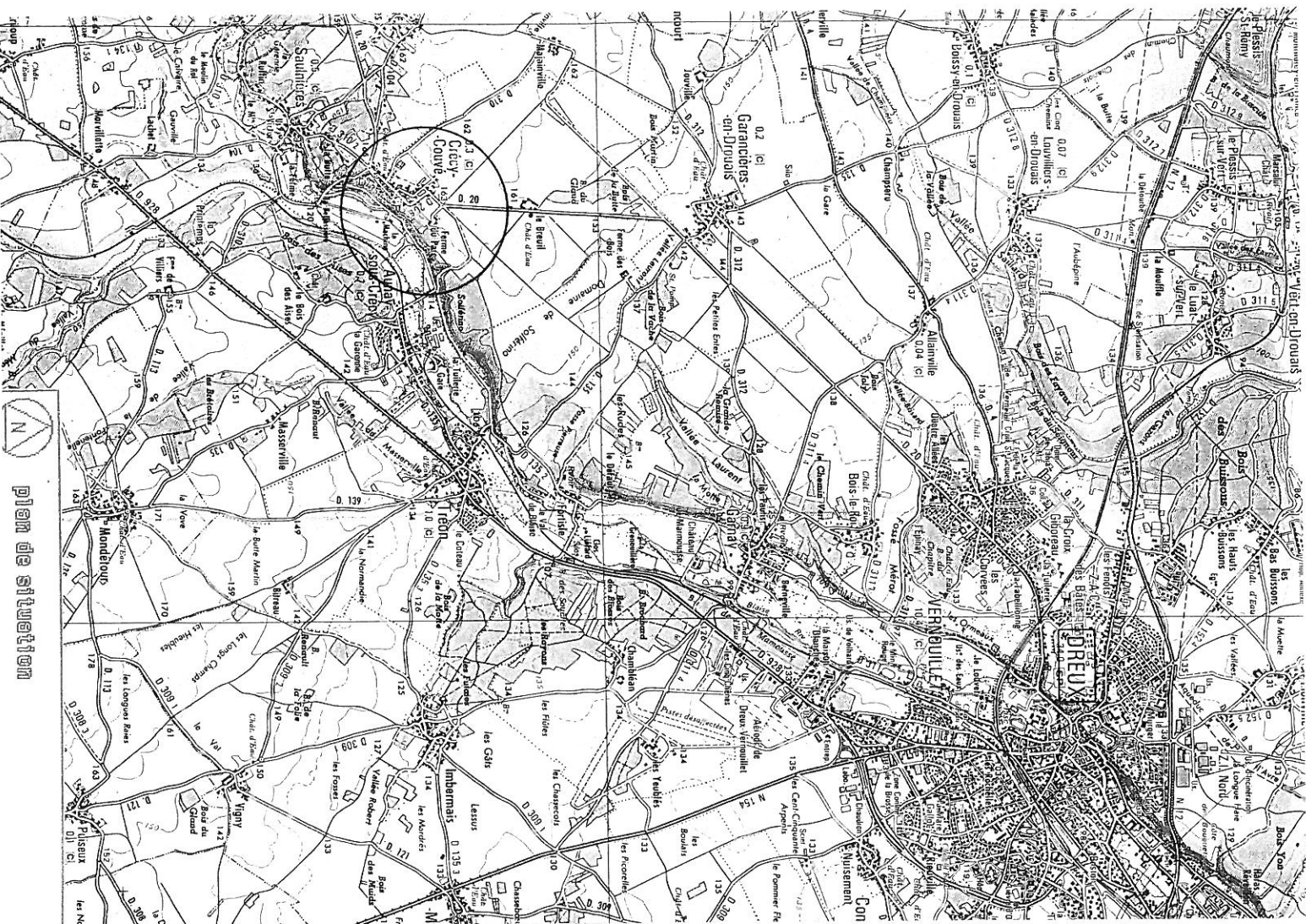
. un projet de délimitation d'une Z.P.P.A.U.P. et, si nécessaire, de ses différents secteurs correspondant aux diverses entités patrimoniales identifiées et mises en évidence au cours de la première phase d'études;

. un projet de rédaction des différents cahiers de recommandations et de prescriptions architecturales et urbaines attachés à chaque secteur de la Z.P.P.A.U. et portant sur les conditions d'entretien et de restauration des constructions existantes et des sites paysagers comme sur les possibilités de promotion d'une architecture et d'un urbanisme contemporains de "convivence" avec le patrimoine.

b) la confection d'instruments pour le développement d'une campagne de sensibilisation:

En relation étroite avec la Ville, l'Architecte des Bâtiments de France, l' Association pour la Sauvegarde de l'Ancien Domaine de Crécy ont préparés pour l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques d'information des éléments d'affichages et d' exposition de projection audio-visuelle synthétisant les éléments d'analyses de ces deux premières phases d'études.

1 - PRESENTATION GENERALE DU SITE



a) rappel de la situation géographique:

La commune de Crècy-Couvé est située dans le nord du département de l'Eure-et-Loir, à 10 km au sud-ouest de Dreux (chef-lieu d'arrondissement), 35 km de Chartres (la préfecture du département) et à 92 km de Paris.

Elle est desservie principalement aujourd'hui par le C.D. 20, reliant Dreux à Senonche par Mithilbois, route de plateau qui traverse le village, et par le C.D. 135 qui suit la Blaise dans la vallée, à 2 km. au sud du village, accessible par le C.D. N°310, se trouve la route départementale N°928 qui relie Dreux à Châteauneuf-en-Thymerais et La Loupe.

Sur un total de 665 ha que compte la commune, 647 ha environ demeurent en zones naturelles, près de 18 ha seulement sont urbanisés en un village principal et un hameau dit "la Machine", elle abrite aujourd'hui un peu plus de 300 habitants (124 logements, 262 habitants au recensement national de 1982).

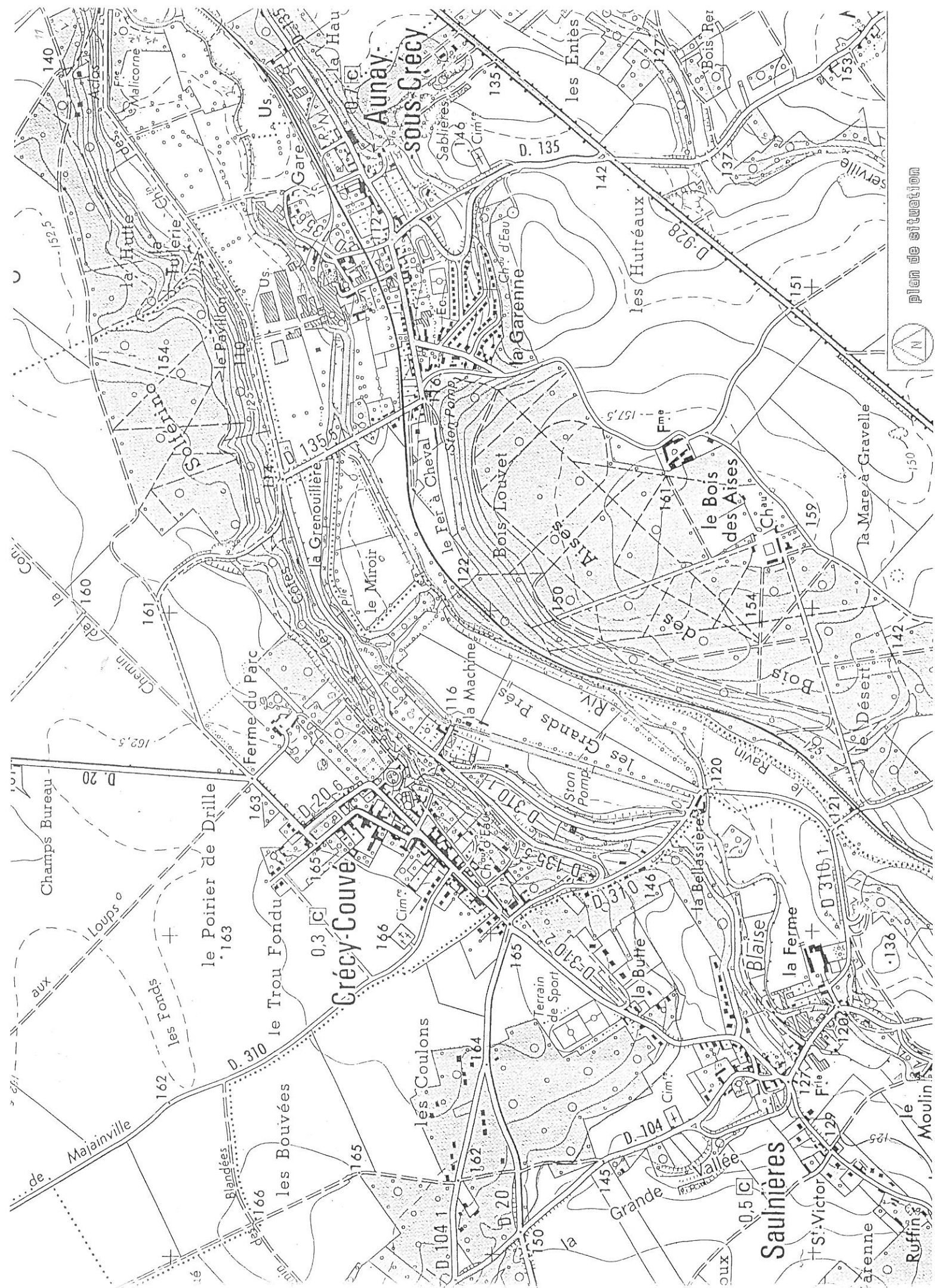
b) présentation générale du site:

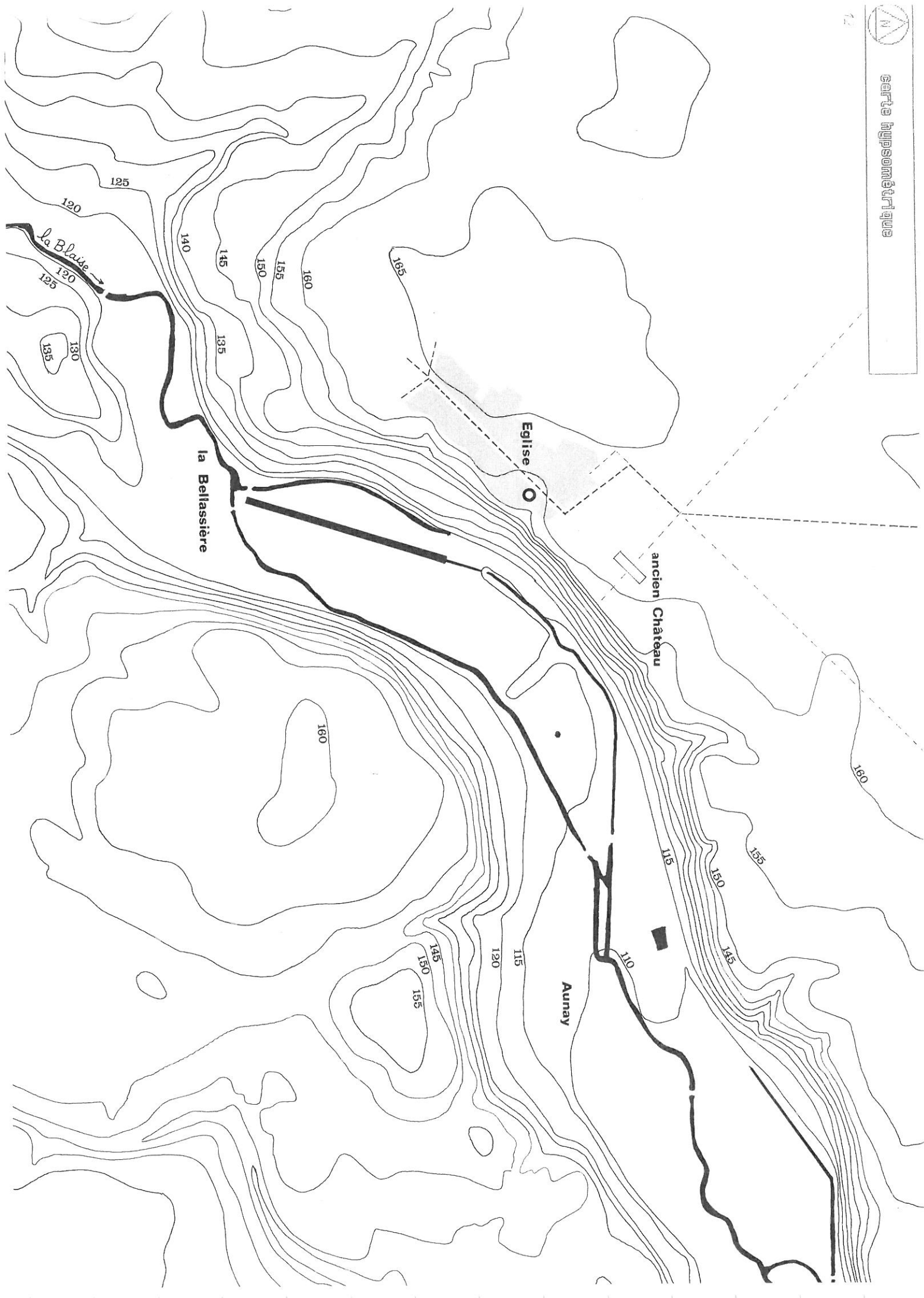
Le village de Crècy-Couvé est installé sur le rebord sud-est du plateau dominant le val de la Blaise, affluent de l'Eure. Cette rivière coule du sud-ouest vers le nord-est en descendant, au niveau de la commune, une grande courbe dans un fond de vallée plat d'une largeur moyenne de 500m où elle se divise en 3 bras.

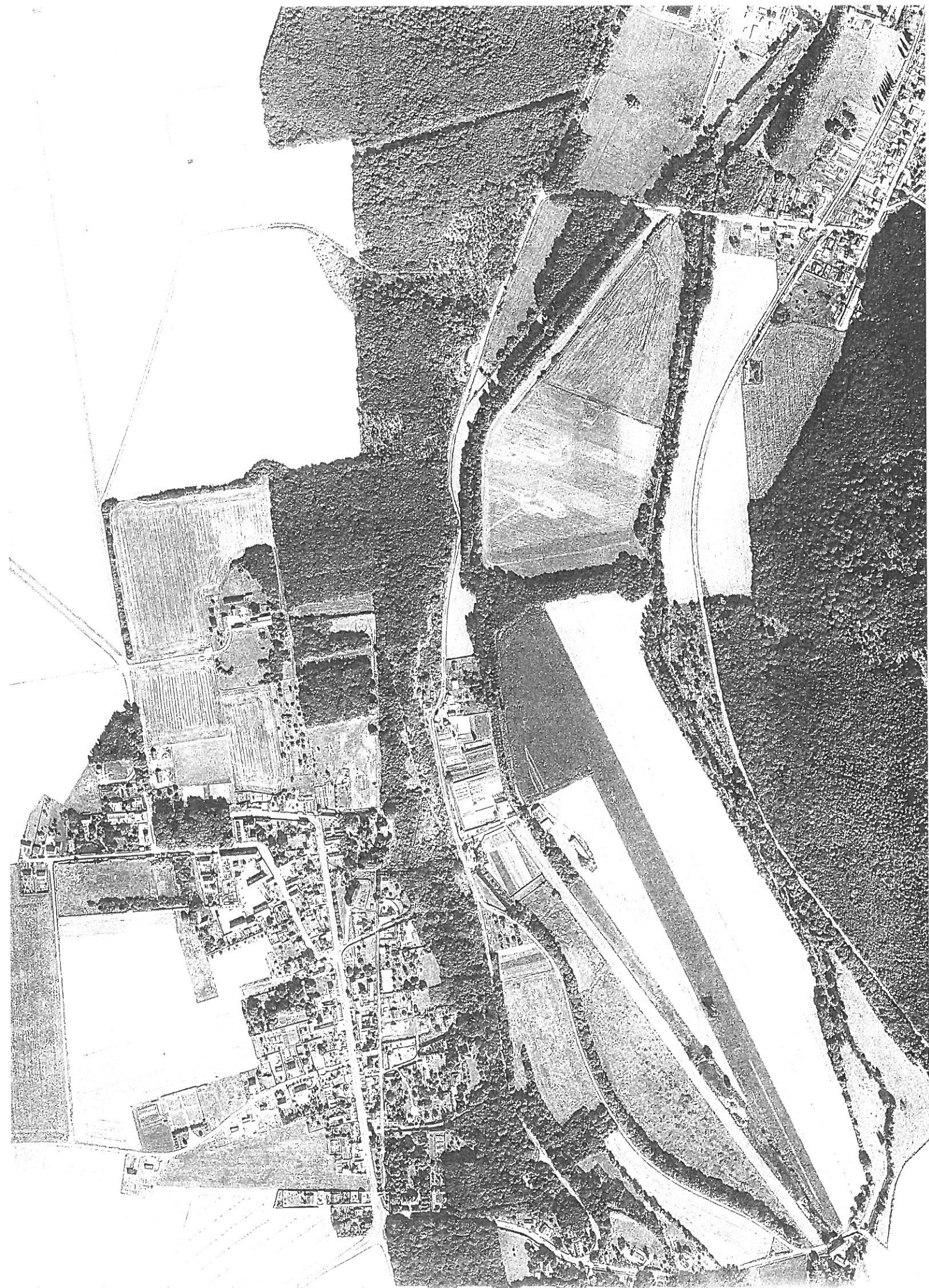
Le fond de vallée se situe à environ 115/120 mètres d'altitude, le plateau culmine, lui, à 160/166 m. Cette importante dénivellation, de près de 50 mètres, s'exprime par des cotéaux très pentus, encadrant la vallée, en particulier du côté du village, rive concave du méandre.

Le paysage communal est donc contrasté: si le fond de la vallée est occupé principalement par des prairies, des cultures maraîchères et des peupleraies, les cotéaux sont, eux, marqués par des boisements très denses, tandis que le plateau est affecté sur de vastes étendues aux cultures céréalières intensives.

Contrairement aux autres villages de la vallée de la Blaise qui se sont implantés généralement dans le creux d'un talweg permettant de relier le plateau au fond de vallée, le village de Crècy-Couvé est installé sur le rebord du plateau à la crête du coteau et parallèlement à celle-ci; le hameau de la Machine est installé directement sous le village au pied du coteau.





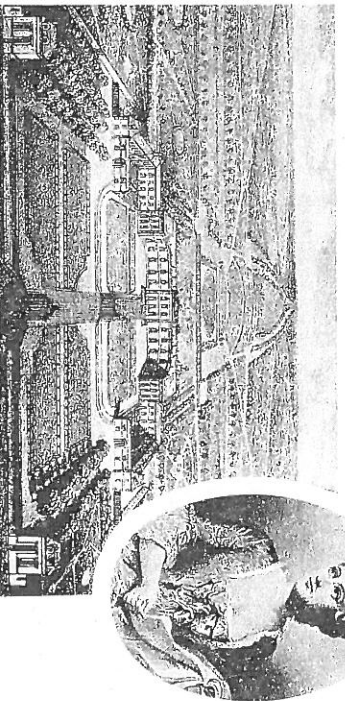


2 - LE PROCESSUS HISTORIQUE DE CROISSANCE URBAINE

Euse et Loir historique

Château de Grécy (Côte Nord)

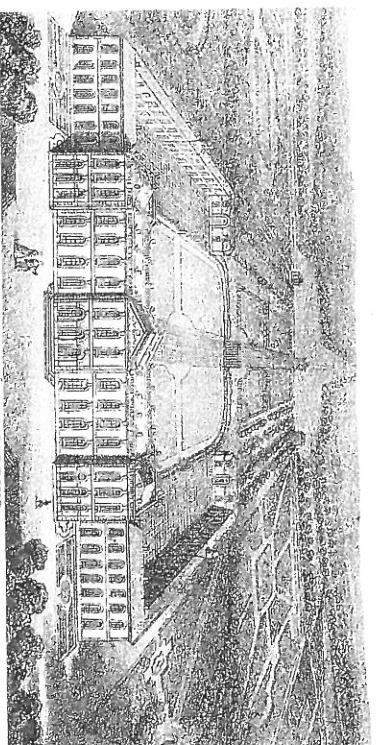
Construit en 1751 par Louis XV pour la Marquise de Pompadour



En 1799, ce domaine fut vendu comme bien d'émigrés et le Château fut détruit.

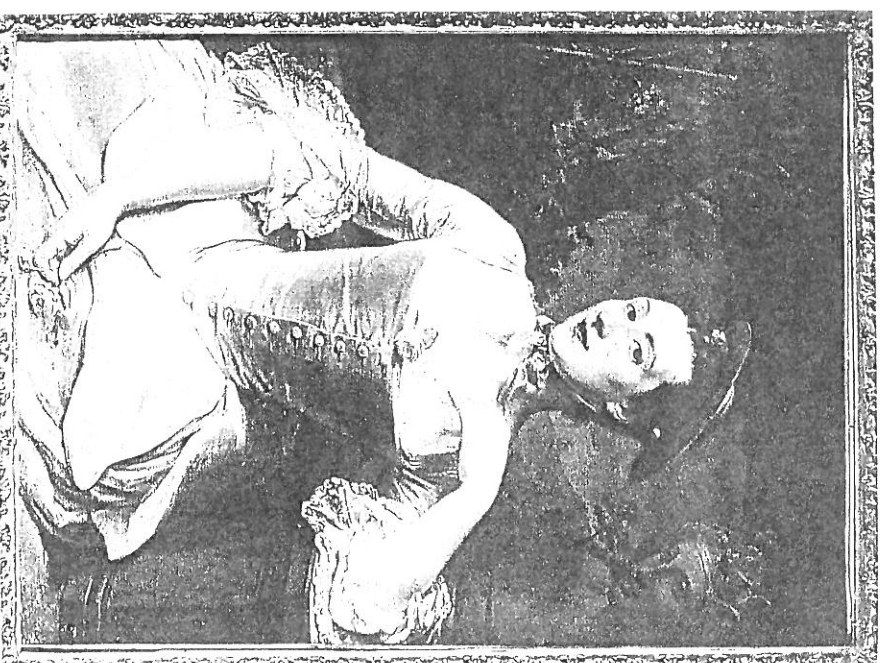
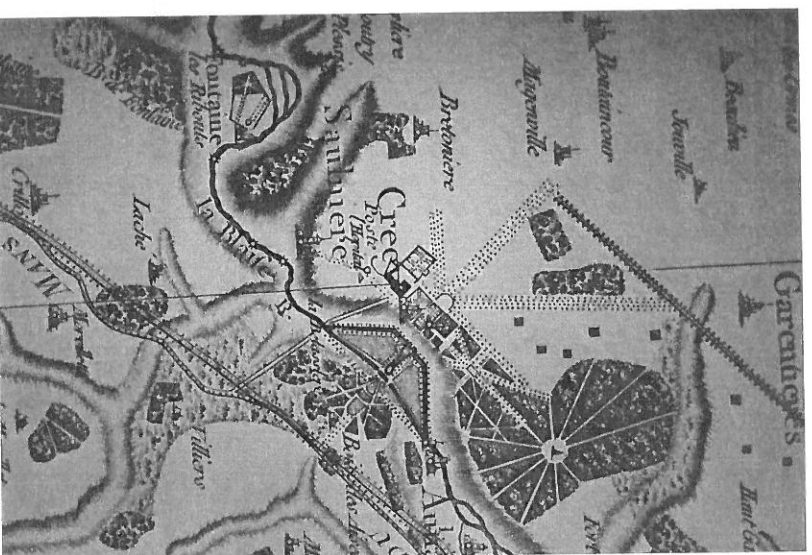
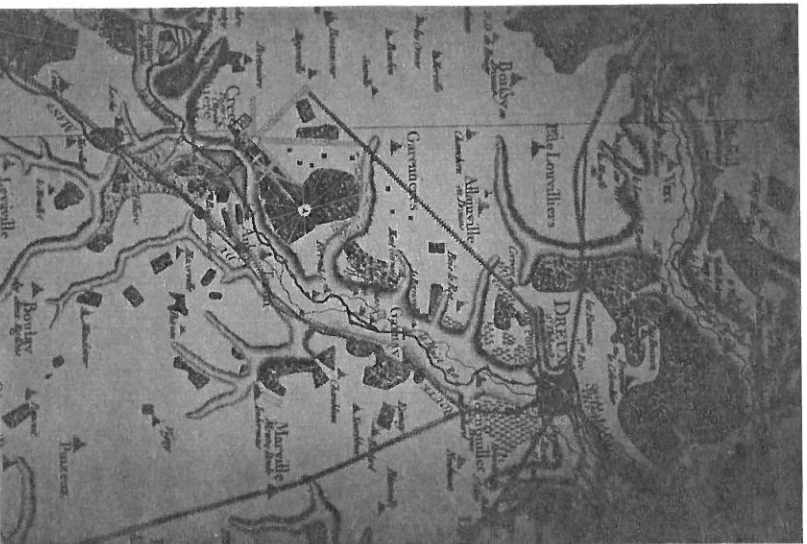
Euse et Loir historique - 13

CHATEAU DE GRÉCY



VUE DU CHATEAU DU COTE DES JARDINS

M. Huet, del. Huet



Portrait de la marquise de Pompadour, en jardinière, attribué à Drouais

a) les origines de Crécy-Couvé

Le nom de Crécy-Couvé provient de deux appellations (de Crécy et de Couvé) qui désignaient primitivement deux fiefs voisins, tous deux situés au sommet du coteau dominant la Blaise. Seule la seconde, Couvay selon l'orthographe étymologique, désignait également un hameau localisé sensiblement à l'emplacement du village actuel.

C'est vraisemblablement au début du XIII^{ème} siècle que l'on bâtit à Couvé un premier château, composé en partie d'un corps de logis dominant la vallée, flanqué au sud-ouest d'un épaïs donjon. Les soubassements de ces deux bâtiments soutiennent aujourd'hui le jardin et la villa de la propriété appelée "la Terrasse". A cette époque, fut édifiée, à l'emplacement même de l'actuelle église Saint-Eloi, la chapelle du château qui, selon le vœu de Robert I^{er}, Comte de Dreux, fut élevée au rang d'église paroissiale en 1216. Enfin, adossé à cet enclos seigneurial, le petit village de Couvé n'était composé que de quelques modestes chaumières.

A la fin du XV^{ème} siècle, ou au début du XVI^{ème}, la chapelle du château fut agrandie et reçut une nouvelle décoration dont l'élément majeur était un rétable de pierre sculpté représentant les diverses scènes de la Passion du Christ.

Enfin, dès la seconde moitié du XV^{ème} siècle, il est fait mention d'un moulin édifié sur le cours de la Blaise en amont du château de Couvé et situé sur le fief de la Bellassière.

b) le château et le bourg des Verjus

Le 6 octobre 1672, les fiefs de Crécy et de Couvé sont acquis et réunis par Louis Verjus, Secrétaire de la Chambre et du Cabinet du Roi, Conseiller d'Etat, qui assista en qualité de plénipotentiaire à la Diète de Ratisbonne et en 1697 au traité de Ryswick. Celui qui avait pris le titre de comte de Crécy mourut en 1709 et fut inhumé dans la crypte seigneuriale de l'église de Couvé. Il est possible que l'un des deux piliers de l'entrée de la cour du château, pilier demeuré en place le long du pavillon de gardien de la propriété "La Terrasse", date de cette époque; il est composé d'une superposition de maçonnerie de silex et de briques.

Si la présence de Louis Verjus à Couvé correspond à des transformations mineures, il en va tout autrement de son fils, Louis-Alexandre. Ce dernier acquit le 22 novembre 1719 d'anciens bâtiments appelés "La Frapinière" qu'il reconstruisit afin d'y installer les écuries du château. Il semble que celles-ci étaient composées de deux ensembles de bâtiments en "U" autour de cours rectangulaires, identiques, répartis symétriquement de part et d'autre d'un axe nord-ouest/sud-est, axe matérialisé par une longue allée qui, partant de la plaine de Majainville venait aboutir à l'entrée du château perpendiculairement au corps de logis. L'ensemble de bâtiments situé à l'est (à gauche de l'entrée du château) fut détruit avant 1752, date correspondant à l'élaboration d'un plan où il n'apparaît plus. Mais des travaux réalisés entre les deux guerres dans le virage de la rue d'Enfer permirent d'en découvrir les fondations. L'ensemble symétriquement opposé situé au sud (à droite de l'entrée) apparaît clairement sur les plans du XVIII^{ème} siècle et subsistait jusqu'à la Révolution, époque pendant laquelle il fut en partie détruit. Le mur correspondant à l'enceinte extérieure ainsi que deux bâtiments en partie modifiés au XIX^{ème} siècle en témoignent encore aujourd'hui. Malheureusement son porche d'entrée, couvert, fut démoli au début du XX^{ème} siècle.

L'allée principale indiquée plus haut était située à l'emplacement du C.D.N°20 (côté ouest de la place des Marronniers) et son prolongement: C.R.N°3 et V.C.N°2; deux piliers de briques punctuaient son ouverture sur la plaine de Majainville (au droit de la clôture du potager et du pigeonnier); deux autres, plus anciens, à l'autre extrémité de l'allée, encadraient l'entrée de la cour du château.

Le long du côté nord-est de cette allée fut créée au XVIII^{ème} siècle la vaste place des Marronniers; elle s'étendait alors jusqu'à la clôture nord-ouest (le double de sa superficie actuelle) et accueillait un important marché aux chevaux.

Le long du côté sud-ouest de l'allée furent aménagés des jardins appelés sous madame de Pompadour "les Anciens Potagers", enclos de hauts murs et ornés de deux bassins.

Entre ces potagers et les écuries (face à leur entrée) se trouvait une grande ferme composée de plusieurs bâtiments.

Désirant habiter une demeure plus confortable et plus vaste, Louis-Alexandre Verjus, qui avait alors pris le titre de marquis de Crécy, fit abattre le château primitif de Couvé vers 1730 et projeta les plans d'un nouveau bâtiment sur un ensemble de terrains du fief de Crécy situé entre le village de Couvé et la côte de "l'Aumonette". Le site ingrat, composé de boqueteaux descendant doucement vers la vallée, obligea les architectes à concevoir une vaste terrasse permettant de recevoir le château et ses jardins. D'une hauteur variant de 3 à 6 mètres sur une longueur de 500 mètres, elle était située dans le prolongement de la façade de l'ancien château de Couvé (en continuité de l'axe de l'Allée Verte). Curieusement, le nouveau château de Crécy, implanté en retrait du rebord de cette terrasse, ne fut pas construit parallèlement à celle-ci, mais avec une différence d'orientation de 7 degrés. La nouvelle demeure était de style italien, sans toit apparent, composée d'un corps central long de 50 mètres et de deux ailes servant de communs. Côté cour et au-delà de l'avant-cour, trois allées (une axiale et deux obliques symétriques) convergeaient vers une patte d'oie permettant d'accéder au parc enclos de murs.

Une description de la vallée datant du 24 mars 1734 précise que la Blaise effectuait au pied du château un large coude, bras de rivière qui était, déjà à cette époque, canalisé.

Le marquis de Crécy ayant sous-estimé le montant des dépenses engendrées par une telle réalisation dut mettre en vente son château en 1746. Louis-Alexandre Verjus a peu modifié la configuration du village; cependant, en plaçant sa nouvelle demeure sur un axe différent du château de son père, il l'a engagé dans un processus de restructuration profonde.

c) Le domaine de madame de Pompadour:

La propriété fut acquise le 21 mai 1746 pour la somme de 750 000 livres par le roi Louis XV pour sa maîtresse, récemment titrée marquise de Pompadour. Celle-ci engagea immédiatement d'importants travaux qui permirent à ses architectes Lassurance et Garnier d'isoler et d'agrandir le château et de transformer les jardins en moins de quatre années, de 1747 à 1750. Le plan du château et jardins de Crécy, dressé en 1752, en donne une très bonne image ainsi que la description qu'en fit la duchesse de Luynes à la suite d'une visite effectuée la même année:

"D'Alai à Dreux il y a trois lieues, de Dreux à Crécy il y a deux lieues et demie, par le grand chemin qu'on vient de finir et qui laisse celui de Nonancourt à droite; il est fort grand et fort large, et donne dans une des avenues du château. Il y en a plusieurs, toutes fort longues. Celle par où on arrive n'est pas en face du château. Ce château est fort beau; il est, pour la grandeur et pour la forme, tel qu'il avait été bâti par Monsieur de Crécy; c'est aussi lui qui avait planté les avenues. Le bâtiment du château s'étant trouvé en mauvais état, on a été obligé de le reprendre par sous-œuvre, et c'est ce qui a coûté beaucoup d'argent.

PLAN DU CHATEAU ET JARDINS DE CRECY.

1752

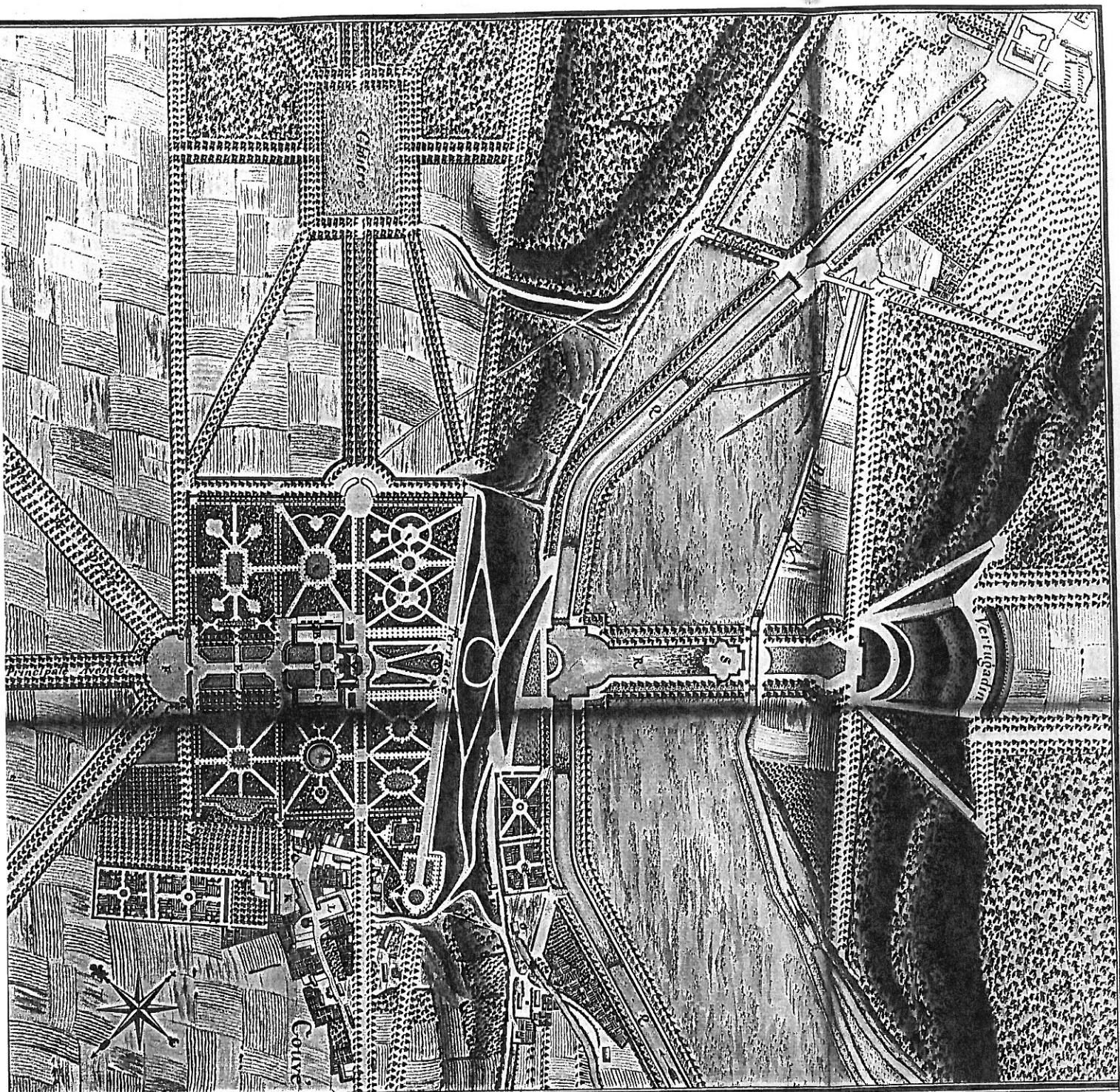
LÉGENDE.

- A. Chateau de Crecy.
- B. Aile des Cuisines.
- C. Aile des Entrées.
- D. Cour du Chateau.
- E. Avant-cour.
- F. Doyenne.
- G. Pavillons du Portier et des Gardes.
- H. Colombier.
- I. Anciens Potagers.
- K. La Ferme.
- L. Entrées dépendantes du Chateau.
- M. Paroisse.
- N. Chateau d'eau.
- O. Machine pour faire monter l'eau.
- P. Nouvelle Potagerie.
- Q. Grand Canal.
- R. Canal du Moulin.
- S. Moulin ou Cuvier.

Echelle de 200 Toises.



Mise au jour par
M. de la Harpe.



" De chaque côté en entrant, il y a deux basses-cours, à droite, pour les écuries, et à gauche pour les cuisines. On entre dans le château, d'abord dans un vestibule et ensuite dans un salon sur le jardin, à gauche de ce salon il y a trois pièces, dont une est un cabinet d'assemblée, qui a quarante-neuf pieds huit pouces de long sur vingt-six de large; il y a trois croisées sur la largeur et trois de même sur la longueur; il y a deux cheminées du même côté de ce salon et huit trumeaux de glace en comptant ceux des cheminées: les autres trumeaux sont en tableau ou en panneaux de menuiserie fort sculptés. Mais cette menuiserie, qui est de sapin, s'est trouvée si mauvaise qu'on va en faire de nouvelle. A droite du salon qui donne sur le jardin est l'appartement du Roi, et sur le retour celui de madame de Pompadour, qui n'est composé que d'une chambre, d'un cabinet en bibliothèque et d'une anti-chambre de dégagement. Il n'y a point de grand escalier, mais plusieurs petits qui conduisent à un corridor dans lequel il y a plusieurs appartements bien distribués et bien meublés. Il y a encore plusieurs logements dans les bâtiments des deux basses-cours.

" Le jardin n'est pas fort grand; il consiste dans un parterre en face de la maison qui conduit à une terrasse, et deux parties de bois à droite et à gauche de la maison et du parterre planté nouvellement par M. d'ille en salles et bosquets. C'est M. d'illes, gendre de M. Desgots qui a été chargé des jardins, et M. de Lassurance contrôleur de Marly, des bâtiments. Cette terrasse, du temps de M. de Crécy donnoit presque à pic sur un vaillon large d'une grande portée de fusil, et assez ouvert à droite et à gauche, dans lequel se répandoit dans une prairie la petite rivière de Blaise qui prend sa source à Maillebois et va tomber dans la rivière d'Eure à Dreux. Elle passe par Aulnay où il y a un château sur la gauche de la terrasse. Aulnay est une terre dont madame de Pompadour a fait l'acquisition. Elle a fait faire un bassin en demi-cintre en face de la terrasse, avec une petite nappe d'eau que forme la rivière et qui paroit sortir de dessous la montagne qui est vis à vis le château. L'eau de ce bassin se communique à un canal assez large en face de la terrasse; le canal tombe dans un autre dont je vais parler. La montagne qui est en face du château, et qui par elle-même est assez aride, est ornée par un vertugadin ou glacis de gazon en amphithéâtre à double cintre bordé de terre blanche, et elle est plantée de bois des deux côtés. J'ai dit que le château d'Aulnay est sur la gauche de la terrasse, sur la droite et un peu plus près est un moulin; de ce moulin on a tiré deux canaux avec des retenues de pierre de taille qui forment des nappes; l'un de ces canaux vient tomber d'équerre dans le bassin qui est au pied du vertugadin; l'autre, partant du même moulin et formant un angle aigu avec le premier canal, vient du côté de la terrasse, d'où il se raplie ensuite parallèlement jusque vis-à-vis le château d'Aulnay; alors il prend une diagonale qui le conduit audit château, lequel paroit avoir été fait pour terminer ledit canal. Après du château d'Aulnay est un bouquet de bois où il y a des promenades, et entre les canaux sont des prairies qui forment un coup d'oeil agréable. Le terrain qui est entre le bas de la terrasse et le premier canal est occupé sur la droite par deux potagers. C'est auprès d'un de ces potagers qu'on construit une machine pour élever l'eau à cent soixante cinq pieds de hauteur.

J'oubliois de marquer que l'allée près du château en entrant dans le parterre qui est terminée par deux grilles, l'une à droite, l'autre à gauche, est prolongée dans la campagne par des avenues qu'on a plantées; celle de gauche conduit à un petit bois de quatre ou cinq cents arpents, au milieu duquel on a fait un obélisque. Dans l'avenue à droite se trouvoit le village de Crécy, qui n'est pas considérable.

Les maisons de ce village qui se sont trouvées boucher l'avenue ont été détruites et on en a construit d'autres à droite et à gauche. Madame de Pompadour vient d'y faire bâtir une maison pour le chapelain de Crécy, une infirmerie, une écurie, pour près de deux cents chevaux. Outre cela, elle vient de faire réparer le pavé de la paroisse et y a fait construire un autel fort beau et fort orné de sculptures. J'ai expliqué que le bassin qui est au-delà de la terrasse n'est pas fort large; c'est ce qui fait qu'on ne le voit point du tout de la maison. On ne voit que la montagne et le vertugadin. "

A partir de 1750, comme il est précisé dans cette description fidèle (de 1752), madame de Pompadour va acheter des maisons dans le village, les détruire pour créer une allée principale du village prolongeant l'allée du parc qui passait devant le château, côté terrasse (selon le nouvel axe de marquises de Crécy), puis reconstruire de nouveaux bâtiments ordonnés de part et d'autre de cette allée plantée de deux alignements parallèles de marronniers:

- Ainsi, du côté nord-ouest, sont élevés des 1751 deux bâtiments: l'un, important, destinés aux Soeurs, l'autre, plus modeste, pour loger la Mère Supérieure (le premier se trouve implanté juste sur l'ancienne allée du château primitif). En 1754, le village fut doté d'un presbytère et les abbés Goujon (aumônier de madame de Pompadour) et Briday de la Garde (son bibliothécaire) peuvent disposer chacun d'un pied à terre à Crécy, situé dans deux maisons jumelées du village.

- du côté sud-est de l'allée, sont réalisés, à l'emplacement de l'entrée du vieux château, un réservoir, carré, destiné à recevoir l'eau élevée depuis la vallée au moyen d'une machine hydraulique conçue en 1751 par le physicien Antoine Deparcieux, et installée près des potagers d'en bas, et un aqueduc souterrain pour alimenter le village.

Une seconde allée, suivant l'axe primitif du château fort de Couvry, est également tracée à travers le village (l'allée verte), les deux allées convergeant vers un rond-point orné d'un obélisque.

En 1754, les bâtiments de ferme proches des anciens "Potagers d'en haut" sont transformés en relais de poste: un baillage de justice est élevé à l'extrémité de la place du marché aux chevaux plantée de marronniers.

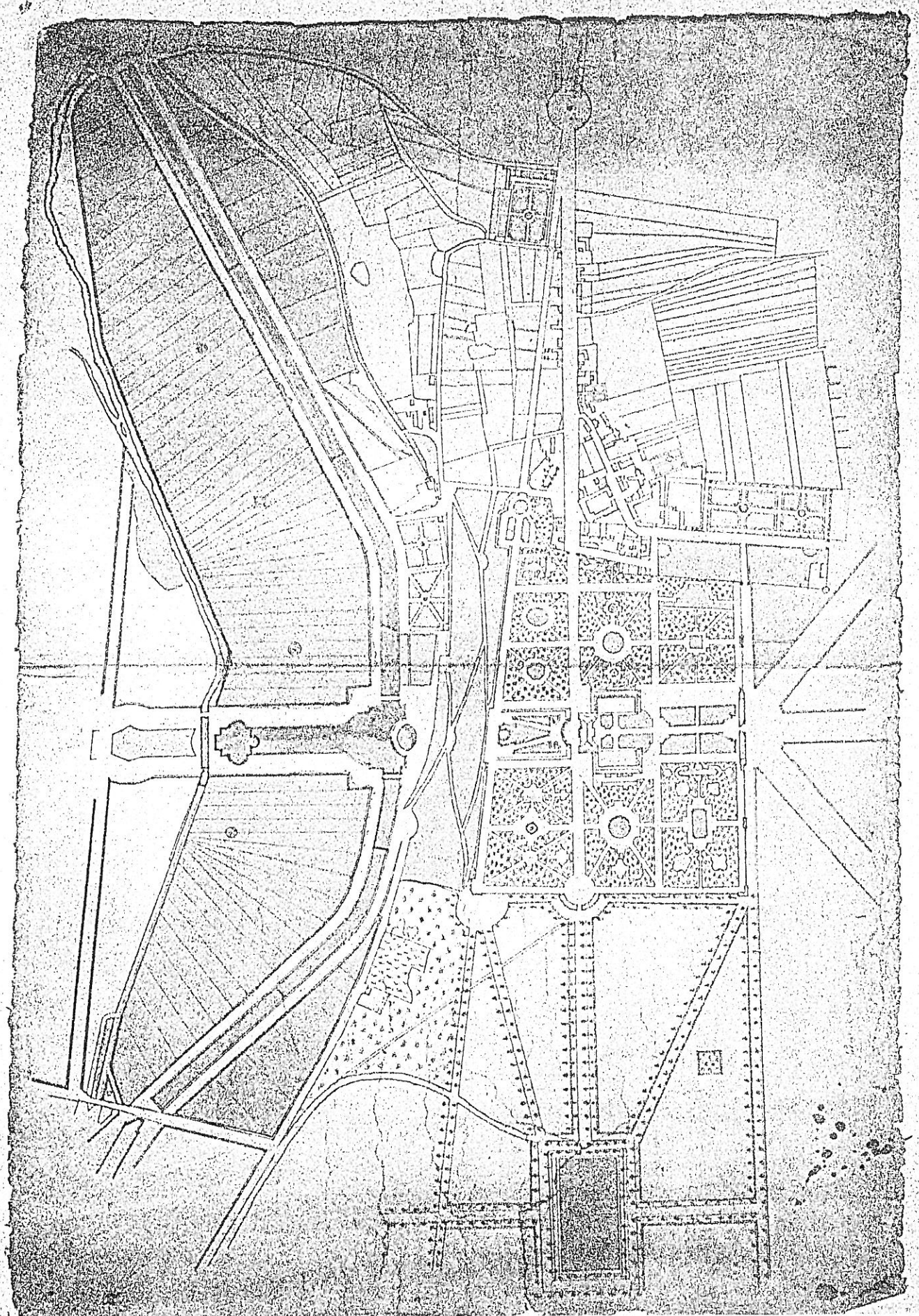
Cette même année, les matériaux du château de Maisinville, tout proche, permettent d'édifier à l'extrémité du village, un hôpital destiné aux pauvres des paroisses du domaine: l'hôpital Saint-Jean. Cet hospice est inauguré le 28 septembre 1755 par la marquise de Pompadour accompagnée du marquis de Gontaut-Biron.

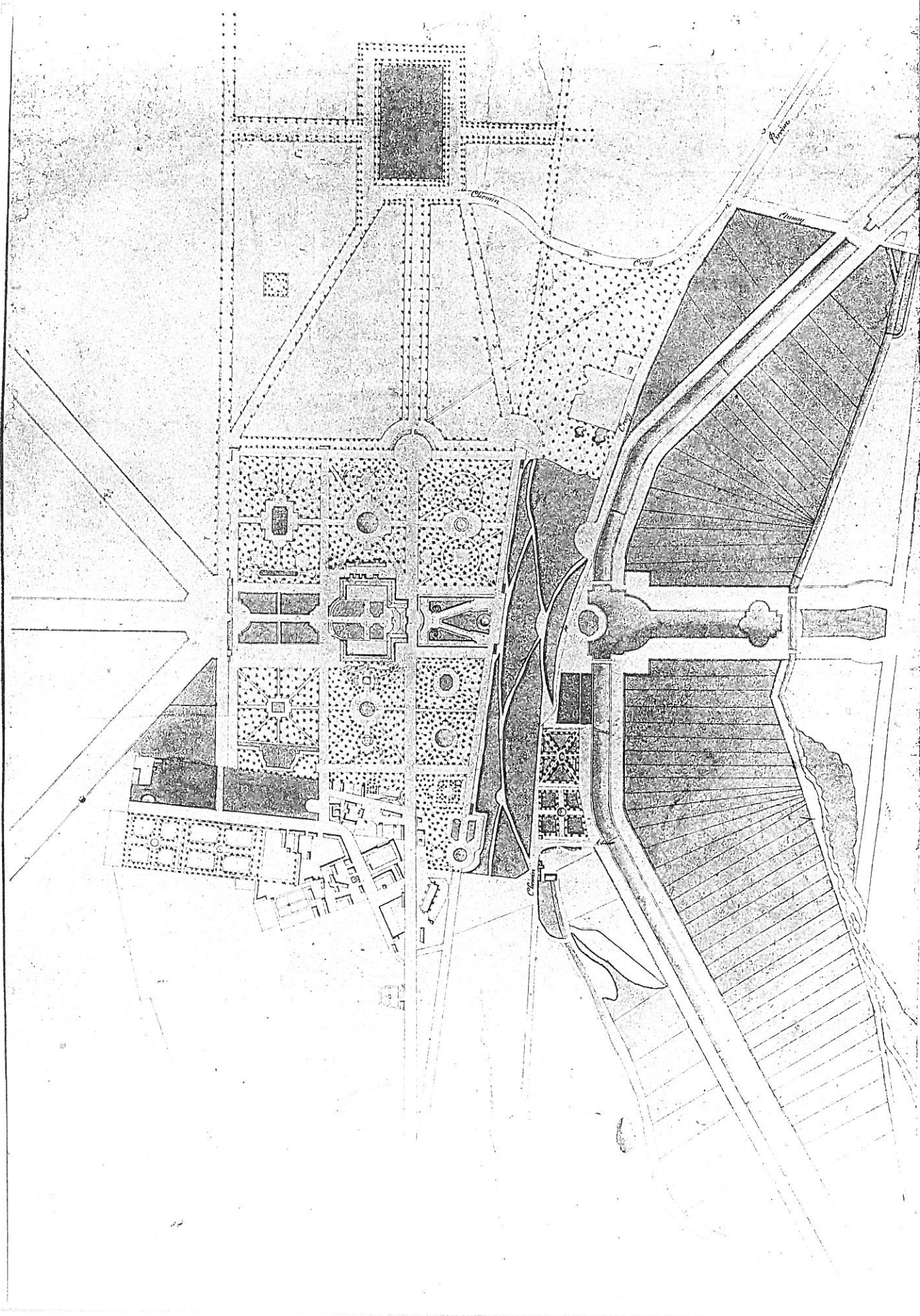
A l'autre extrémité du village, en limite du parc du château, est bâtie une laiterie, petit pavillon couvert d'un dôme et comportant des niches ornées de quatre statues; de même, pour compléter les embellissements du château et du parc, notamment dans la vallée, sont aménagées: les 3 kilomètres de canaux, le Miroir (place d'eau au pied de la terrasse dans laquelle se reflétaient les feux d'artifice tirés du Vertugadin et qui en doublait l'éclat), la Bellassière (à la fois moulin, buanderie et orangerie d'hiver), les potagers d'en-bas, des glacières en 1748 installées dans d'anciennes carrières.

Crécy était, cependant, trop éloigné de Versailles (le château d'Aunay, acquis en 1747, n'était meublé qu'épisodiquement lors des séjours du roi) et à partir de 1755 Louis XV n'y vint plus. En 1757 la marquise dut se dessaisir de ce domaine qui fut alors acheté par le Duc de Penthièvre, qui continua à entretenir l'hôpital Saint-Jean. Le château fut de nouveau vendu en 1775 au Prince de Montmorency qui supprima l'hôpital Saint-Jean et créa l'hôpital Saint-Louis, installé dans les deux bâtiments primitivement alloués aux Soeurs. La veuve du Prince de Montmorency émigra à Brunswick en 1791 et le domaine fut confisqué comme bien national le 29 février 1792. Le mobilier fut vendu du 18 décembre 1792 au 11 février 1793. Une grande partie du domaine, dont le château, fut acquise le 25 juin 1796 par un américain, Daniel Parker, qui détruisit ce qui serait aujourd'hui l'un des plus beaux châteaux de France. Fort heureusement, l'ensemble du village, la terrasse, les canaux et le miroir étaient intacts au début du XIXème siècle



plan du domaine en 1755





Samuel



CRECY - CO
Holliston
in the Villa
Crescent
Charmant and to the house of
the Countess of the Villa

extrait du cadastre de 1830

d) l'évolution au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles:

La structure et la composition générale du village ne furent pas fondamentalement transformées pendant le siècle qui suivit la destruction du château. Cependant, des modifications progressives en ont quelque peu altéré l'homogénéité:

- Les deux allées principales devenues trop larges, après que Daniel Parker en ait fait abattre les arbres, furent réduites pour ne plus présenter que l'aspect de rues de village. Des terrains privatifs furent ainsi concédés devant les maisons, rapidement entourées de clôtures. Seuls restaient libres en 1900 les espaces devant les cafés, restaurants et commerces; ils disparaurent à la fermeture de ceux-ci.

- Quelques constructions en briques remplacèrent les anciens bâtiments de ferme en torchis couverts en chaume ou vinrent occuper parfois ces terrains concédés rompant l'unité de la conception classique.

- L'ensemble des institutions d'Ancien Régime ayant été supprimé par la Révolution, les bâtiments construits par madame de Pompadour perdirent leur vocation primitive et furent convertis en habitations particulières:

- Des 1787, l'hôpital Saint-Jean fut vendu par les Montmorency-Luxembourg à M. Julienne qui abattit les deux ailes latérales encadrant le corps de bâtiment principal, supprimant aussi la chapelle. Le baron et la baronne d'Erff, hobereaux bretons rentrés d'émigration, résidèrent de 1831 à 1846 dans cette propriété, en 1846, ce fut un négociant drouais, M. Langlois, qui acheta l'hôpital; un an plus tard, il transforma le potager en jardin d'agrément à l'anglaise, et mit au goût du jour le rez-de-chaussée du bâtiment.

- L'hôpital Saint-Louis, en revanche, ne fut pas transformé; il fut habité, après 1830, par un M. de Nesle, ancien gouverneur des pages du roi Charles X, et par ses filles, Mes. de Chanterac et d'Affrique.

- Ce fut la famille Lacaze qui, à partir de 1811, habita l'ancien Baillage de Justice. Le second des quatre fils, Louis Lacaze, fut un collectionneur passionné par la peinture du XVIII^{ème} s.; il fit don à l'Etat par testament de 582 toiles dont 272 furent conservées au musée du Louvre.

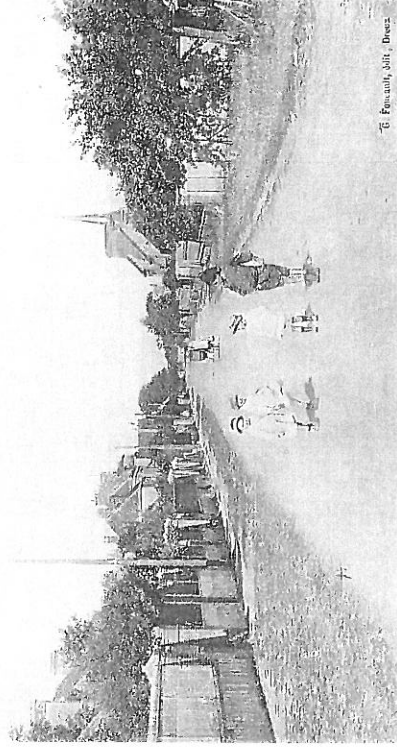
- Le relais de poste fut supprimé en 1781 et les bâtiments abritèrent une exploitation agricole (appelée pendant tout le XIX^{ème} s. ferme de la poste) encore en activité aujourd'hui.

Dans la vallée, la machine hydraulique, qui ne fonctionnait plus depuis 1796, fut détruite au début du XIX^{ème} s. ainsi que les bâtiments qui l'abritaient. Une filature les remplaça, entreprise où travailla Michel Bechepoix, grand-père maternel du poète Jean Richépin. Une partie des canaux et le miroir furent asséchés et, laissés sans entretien, furent progressivement repris par la végétation ainsi que les coteaux, côtes du jardiniers comme le vertugadin dont les allées disparaurent sous les bosquets. A l'inverse, les espaces des jardins plantés de boqueteaux ordonnés furent petit à petit édifichés et récupérés par l'agriculture. On constate aujourd'hui qu'en deux siècles le paysage a accusé un renversement de ses zones boisées et non boisées.

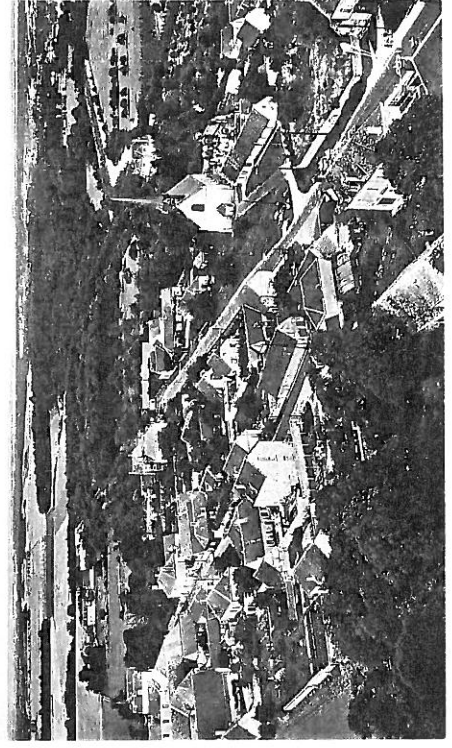
Au début du XX^{ème} siècle, en 1906, l'ancien Baillage de Justice, qui appartenait à Meille. Blanchard, fut cédé à la commune qui y installa l'Ecole communale, peu après son inauguration, en septembre 1906, un clocheton et une horloge furent rajoutés au bâtiment. Une écurie du XVIII^{ème} s., qui se trouvait près du bâtiment, fut détruite à cette époque. Pour l'élargissement du virage à l'entrée de la place des Marronniers, l'un des deux piliers face à l'ancienne forge fut démonté. Si l'allée Pompadour conserva ses deux rangées de marronniers, il n'en fut pas de même pour l'allée symétrique menant à la côte de l'Aumonnette; une première rangée d'arbres donnant sur la plaine fut abattue en 1920, la seconde après 1939.

En 1920 Mr. Mattei fait réaliser une villa s'appuyant sur les soubassements de l'ancien château de Couvé; depuis lors, plusieurs résidences sont venues progressivement occuper le coteau en contrebas de l'Allée Verte ainsi que l'entrée du village. Entre 1965 et 1968, la façade de l'un des deux anciens pavillons de garde du château fut démolie, les doutes défendant l'entrée du parc et celles placées à l'entrée de la cour d'honneur du château, ainsi que les grands bassins latéraux furent comblés; un terrain de sports et deux pavillons occupent maintenant l'angle ouest de l'ancien parc, deux autres habitations récentes leur font face de l'autre côté de l'allée. L'extrémité de l'allée principale où était projeté un arc de triomphe et qui n'a jamais été achevée, en partie sur la commune de Saulnières, est aujourd'hui bordée de pavillons récents et d'un château-d'eau (construit en 1934). Les extensions urbaines se poursuivent aussi en direction de Majainville.

CRUCY-COTIVÉ (E-et-L.) - Vue prise Grande-Rue

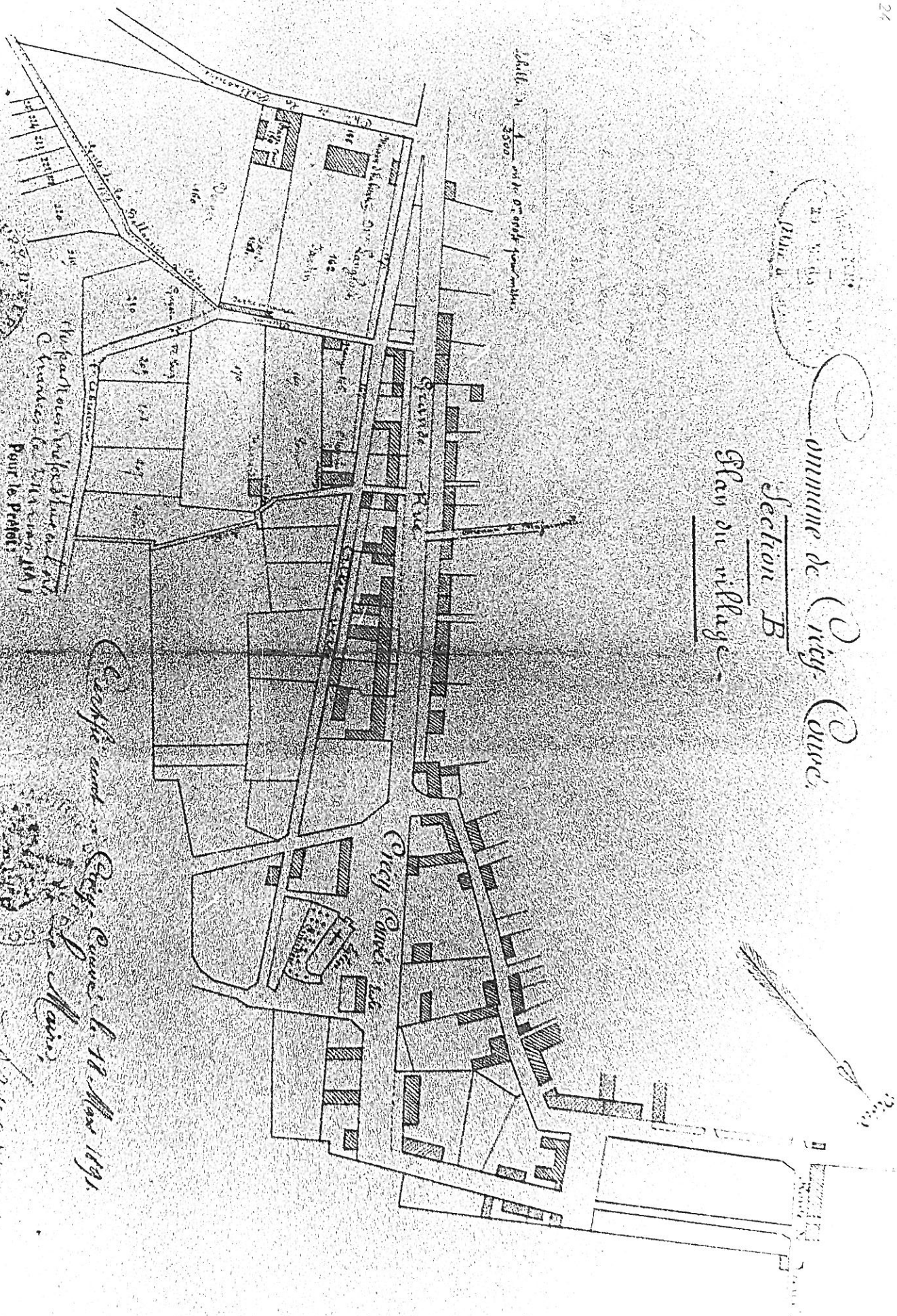


76 F. Fournier, J. B. B. B.



Section B

Plas, du vilage-



Exhibe aut. in Orig. Cour. le 16. Mars 1891.

St. Louis,

The past few weeks have been a lot of
 changes for all of us.
 Pour le Profet:

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

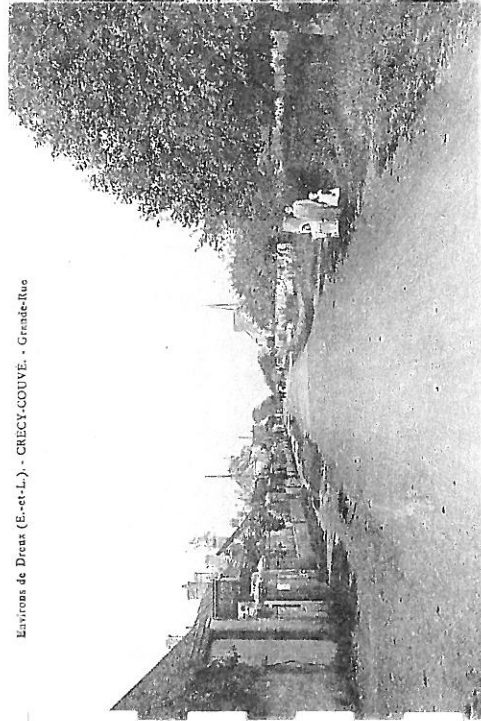
La Comtesse de Dieuxville d'Argyès

Willis

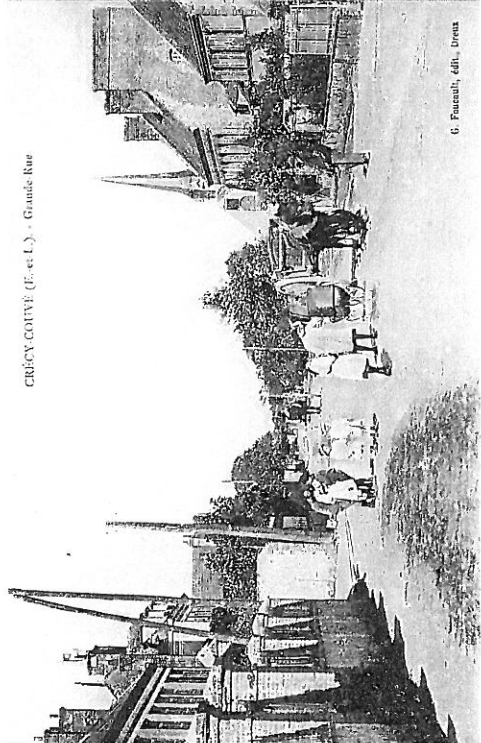


born July 1891

Environs de Dreux (E-et-L.). - CRECY-CHOUVE. - Grande-Rue

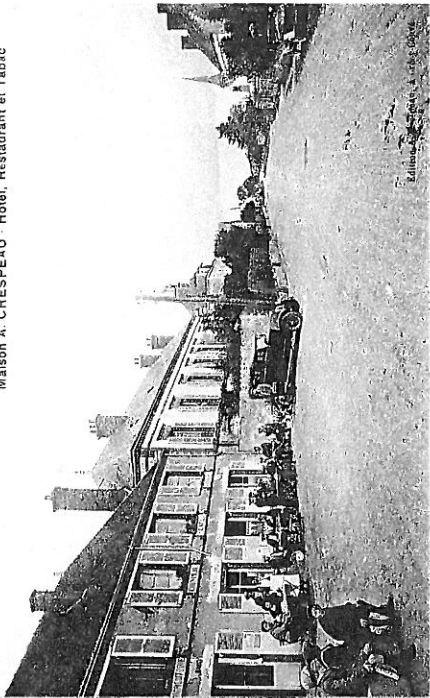


CRECY-CHOUVE (E. et L.). - Grande-Rue

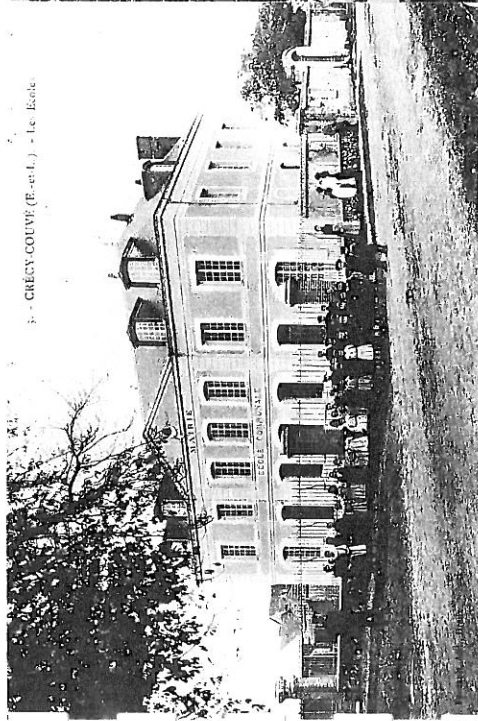


G. Faure, éd., Dreux

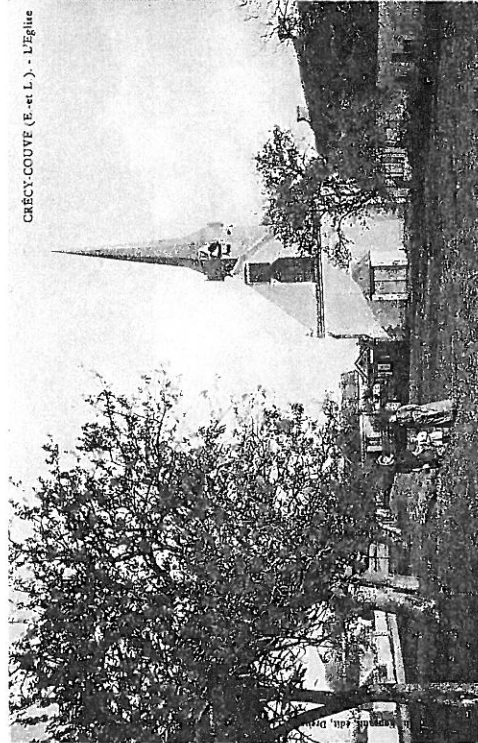
CRECY-CHOUVE (E-et-L.). - Route de Dreux
Maison A. CRESPEAU - Hôtel, Restaurant et Tabac



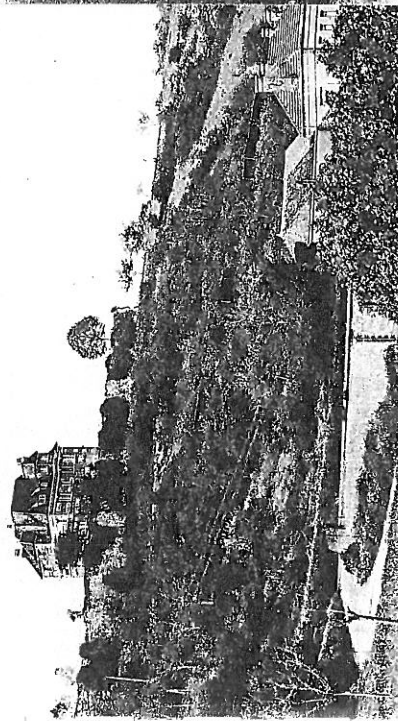
1. - CRECY-CHOUVE (E-et-L.). - Le Ecole



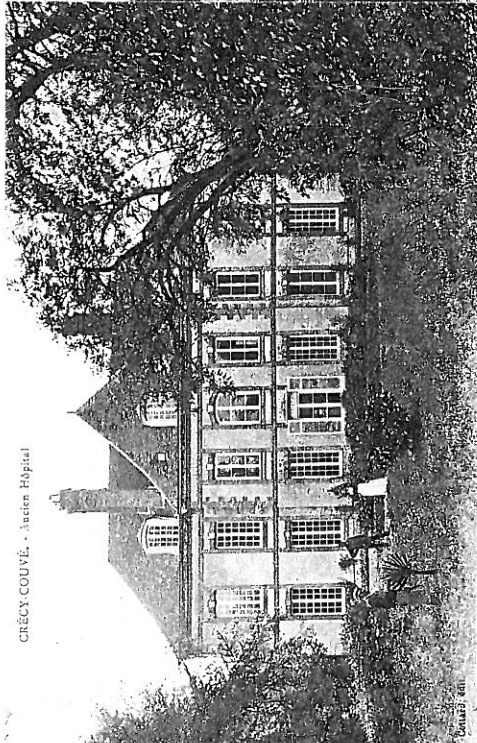
CRECY-CHOUVE (E. et L.). - L'Eglise



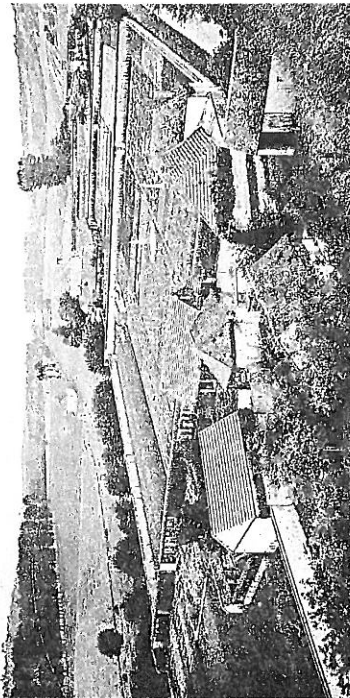
CRECY-CHOUVE (E-et-L.). - Vue prise regardant les Côtés et Murs des Fortifications de l'ancien Château fort



CRECY-CHOUVE. - ancien Hôpital



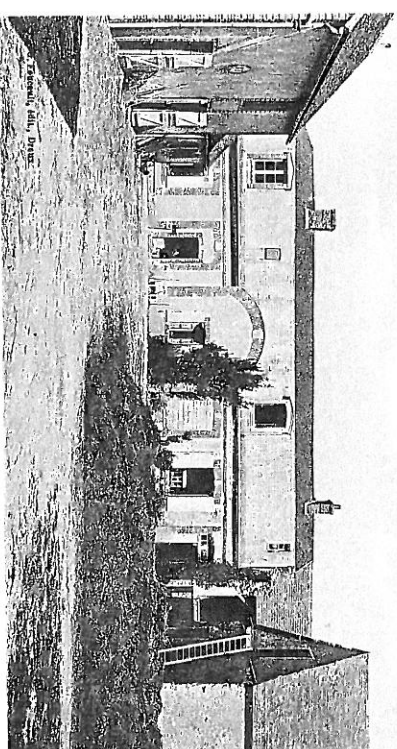
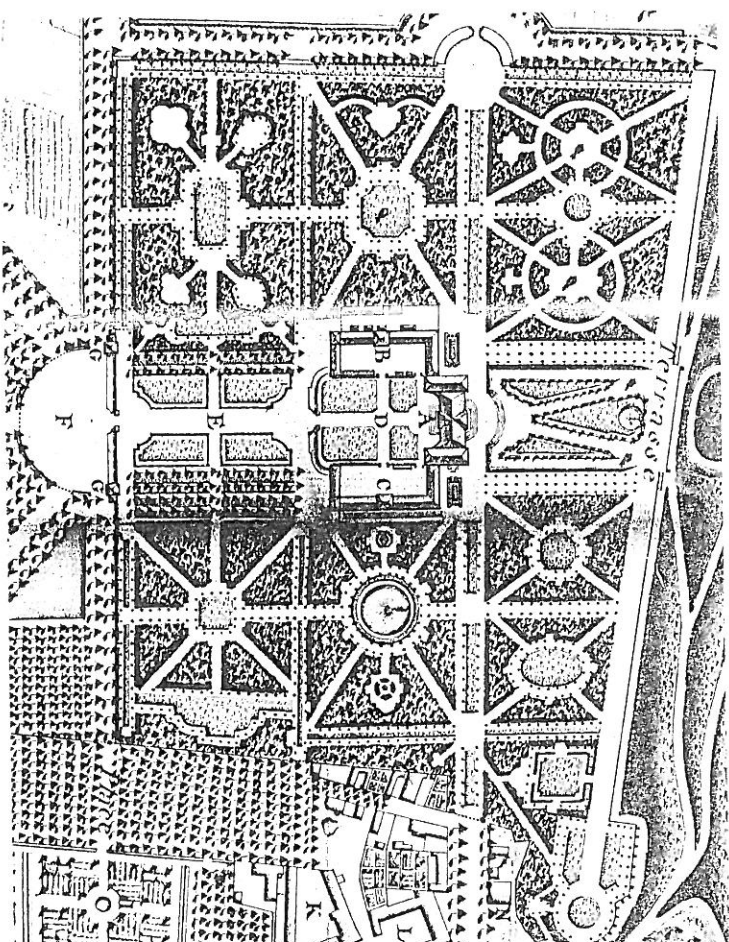
CRECY-CHOUVE (E. et L.). - Vallée de la Blaise - Établissements d'Horticulture Poirier



3 - LES ELEMENTS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

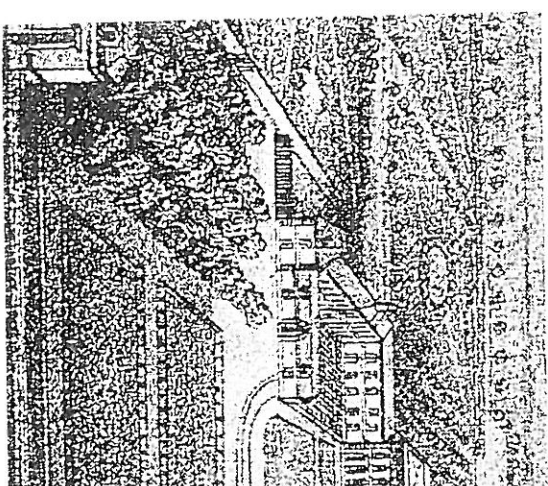
Malgré les pertes et transformations subies durant près de deux siècles et demi, la commune de Crécy-Couvé présente encore aujourd'hui de nombreux témoins des époques marquées de son histoire et de son évolution. Les traces urbaines et paysagères fortes, inscrites sur son territoire (voire aussi sur le territoire des communes voisines), les éléments archéologiques subsistant de l'ancien château et de son parc ainsi que les constructions et demeures du village qui ont été conservées font maintenant partie du patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune. Le chapitre qui suit s'est efforcé de donner la liste numérotée (répérée sur le plan de patrimoine) et, pour chaque élément, une description sommaire. Le nombre d'astérisques précise l'intérêt de chacun, sur une échelle de valeur de 1 à 3 attribuée selon les critères suivants :

- intérêt archéologique, architectural, urbain ou paysager intrinsèque,
- intérêt d'ensemble (valeur de groupement),
- degré de persistance de l'état originel,
- degré de restauration potentielle.



CRÉCY-COUVÉ (cf. et L.) - Le Château, seule partie existante de l'ancien Château

1

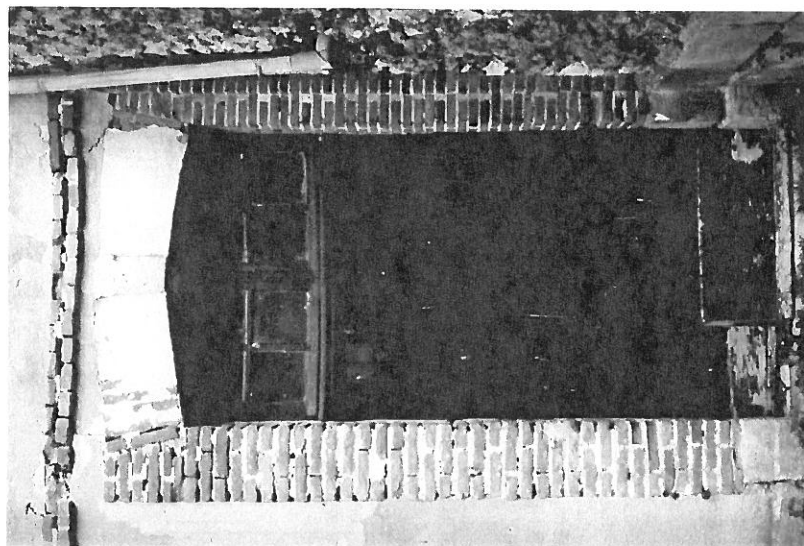
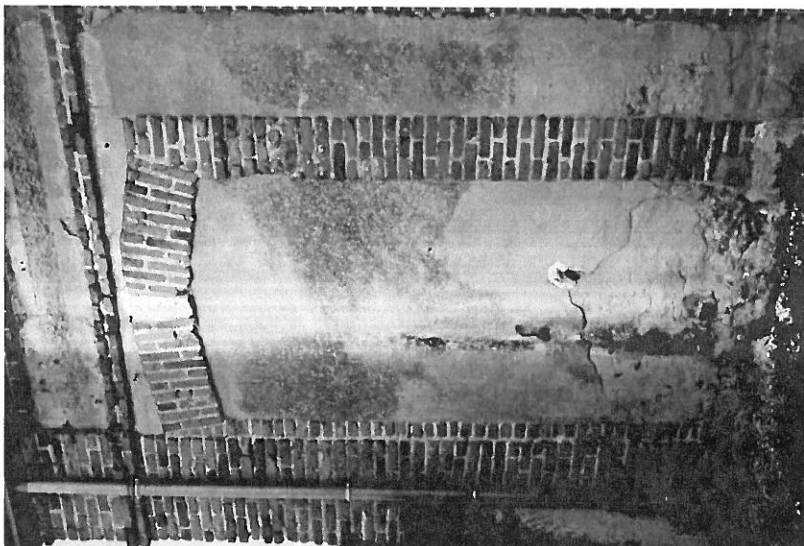


1

a) le château et le domaine d'en haut:

- le château :

N° 1 = la Rôtisserie** (Section B, parcelle N° 356). Extrémité de l'aile nord des communs (cuisines), branche du "U" côté Majainville. Bâtiment rectangulaire sur cave; toiture à la Mansard couverte d'ardoises, refaite en 1911 et 1988 (une croupe a alors été substituée à l'ancien adossement, refend de l'aile en retour des communs); soubassement de grès avec départ de douves (voir N° 15); porche obstrué au milieu de la façade sud-est (fenêtre moderne); une fenêtre reste authentique; une porte simple avec ses vantaux d'époque; percements de la façade nord-ouest modifiés. Intérieur: inscription "Dépôt de la rôtisserie N° 94" (aujourd'hui cachée, recouverte de papier peint); escalier à nez de marche en chêne, carreaux de terre cuite, rampe de fer forgé simple d'époque; autre escalier plus ordinaire du XIXème s.; traces des anciennes peintures intérieures (bleu vif).



N°2 = l'aile en retour subsistant des anciens communs (Section B, parcelle N°356):

le mur de façade, partie nord attenant et perpendiculaire au bâtiment de la Rotisserie; base de grès (origine l'ancien probable) et maçonnerie de meuliers; un piedroit de porte en grès, a été considérablement rabaisé lors de la reprise de la toiture qui s'y adossait.

les caves*, 3 berceaux transversaux parallèles; entrée de cave dans la cour actuelle; descente en brique reprise au XIXème s. amputant 2 berceaux rendant leur accès difficile pour ne desservir que le 3ème: voûte rythmée par un chaînage de grès, 2 soupiraux aux extrémités du berceau. Cette cave est surmontée par un bâtiment à R de C. + combles dont les murs peuvent reprendre des maçonneries anciennes (couverture actuelle en amiant-ciment losange).

les soubassements des anciens communs: traces de maçonnerie à fleur de sol témoignant des fondations (caves?) de ces bâtiments disparus.

N°3 = la grange* (Section B, parcelle N°356): ses murs sont d'origine mais remaniés et appartenaient aux corps arrières des anciens communs: alternance de parties maçonnées et de parties en bûche de charpente; toit actuel en tôle ondulée brunie. Un petit bâtiment à la suite, à l'est, serait d'origine.

N°4 = le regard situé à l'extrémité de l'aqueduc du village (Section B, parcelle N°356): Transformé en citerne d'eau de pluie; margelle cylindrique reprise au XIXème s.

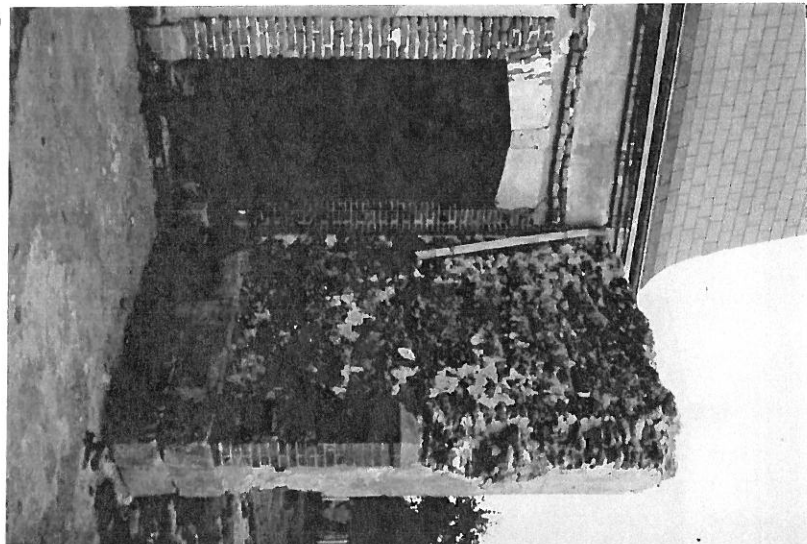
N°5 = la cave isolée (Section B, parcelle N°356):** correspond au sous-sol de la 3ème branche du "U" des communs nord, celle qui était attenante à l'aile nord-est du château: cave de 11,50 m de long sur 6,25 m de large, voûte surbaissée, soupiraux bouchés côté cour; au fond, amorce murée d'un escalier joignant le château (largeur 1,13 m); escalier de descente actuel (autre extrémité) à 14 marches abrité par un petit édicule du XIXème s.

N°6 = le puits et la salle du puits (Section B, parcelle N°6):**

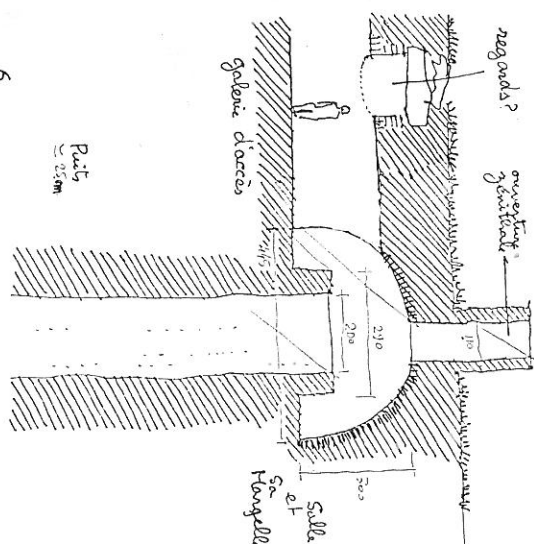
le corridor d'accès**: escalier de descente à deux voûtes orthogonales (enfoui sous les terres et ronces); galerie voûtée de 1,30 m de large, 2,65 m de haut, en silex et enduit coiffé, d'environ 15 m de long avec arc d'entrée (sur l'escalier d'accès) et 2 ouvertures zenithales (assommoirs? éclairage naturel de l'accès?), dessinés en briques de petit format et obturés par des dalles de pierre (visibles au sol de la cour).

la salle du puits**: salle souterraine, circulaire de 4,45 m de diamètre, couverte d'une voûte en coupole parabolique de 3 m de haut environ, percée au sommet d'une cheminée d'environ 1,10 m de diamètre dominant du jour à l'ensemble de l'ouvrage; la cheminée (dérivation, éclairage?) dépasse de 1,30 m du sol et sa position curieuse dans la cour d'honneur du château laisse penser que cette partie dépassant du sol n'est pas d'origine.

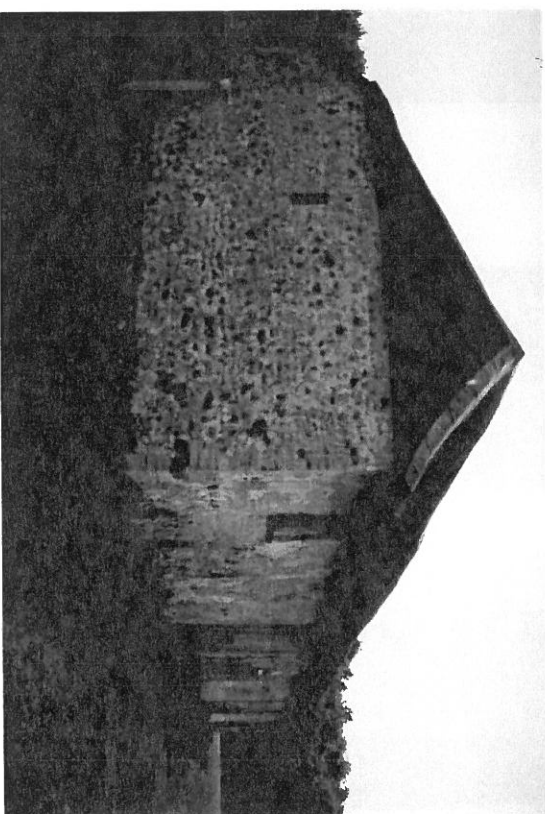
le puits**: de 25 m de profondeur environ, sur 2 m de diamètre, il est ceint d'une margelle et d'un promenoir circulaires, coiffés par la salle voûtée; une salle inférieure (dans laquelle sont descendus M. Briand et M. Sirdey spéléologue) donne accès à des galeries voûtées (liaisons possibles avec la vallée de la Blaise?); au-delà de cette salle, le puits vertical se prolonge encore (jusqu'à la nappe de la Blaise?).



2



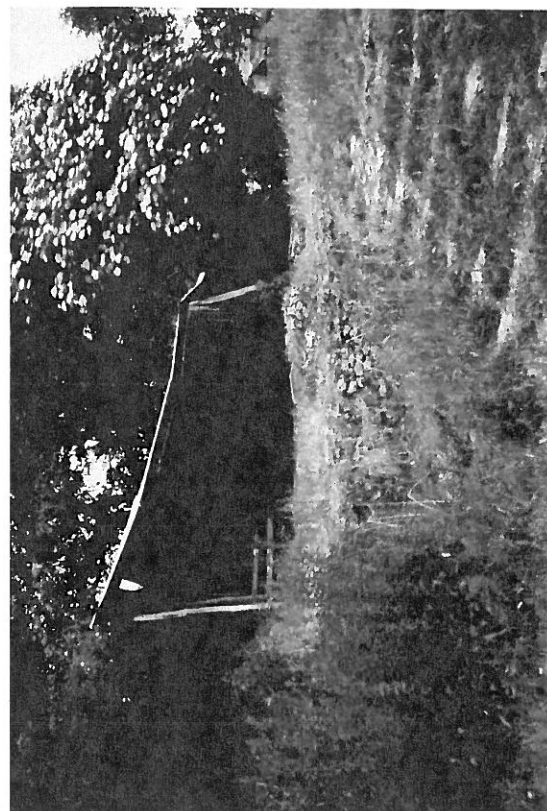
6



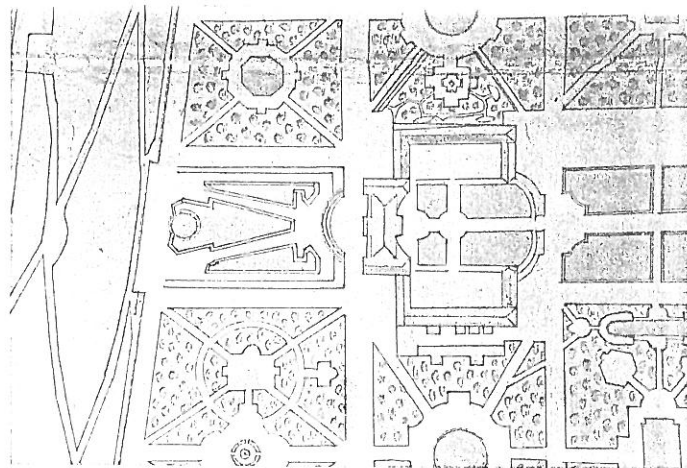
3



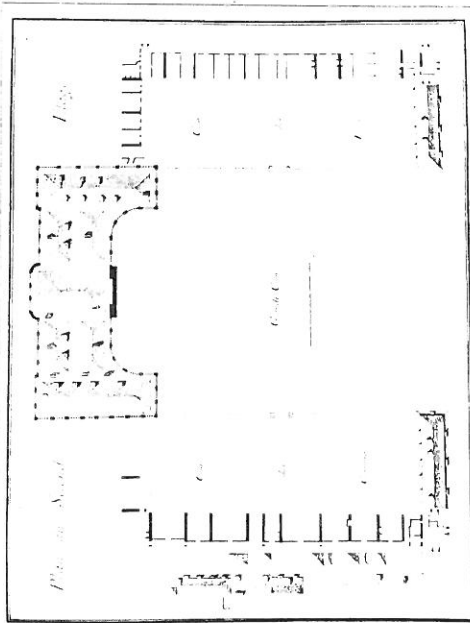
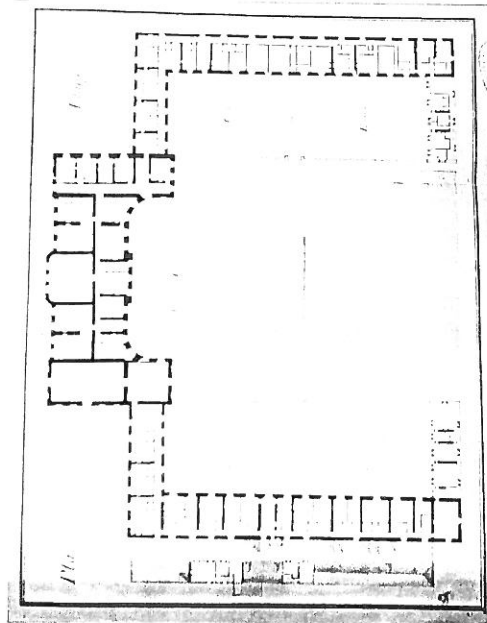
7



7

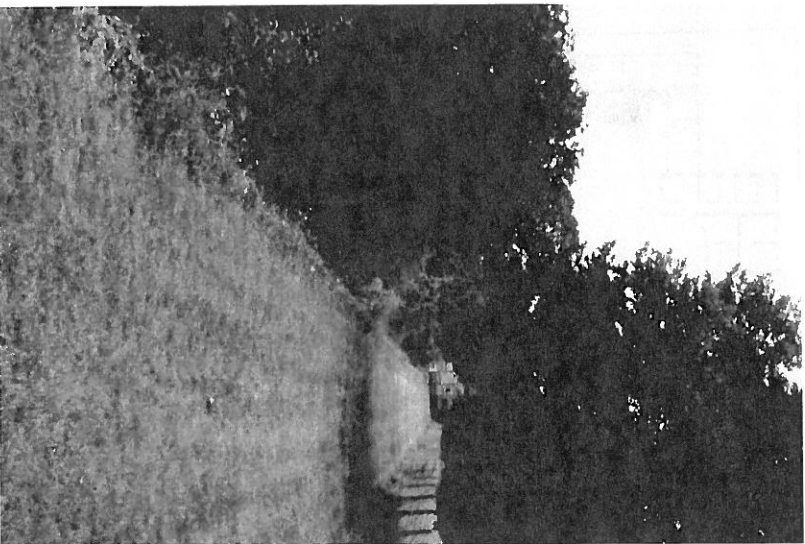


8



N° 7 = les emmarchements des perrons nord-ouest et sud-est du château ** (Section B, parcelle N° 7) : restes des maçonneries de mortier et silex ayant servi de fondations aux marches de pierre (disparues). Mieux conservées côté jardin (au moins 10 marches de 19 à 20 m de long avec les arrondis aux extrémités) que côté cour (2 à 3 marches).

N° 8 = les vestiges des murs du rez-de-chaussée du château ** (Section B, parcelle N° 7). Les vestiges de maçonneries (mortier, silex, briques) s'élèvent encore par endroits à 2,50/2,70 m au-dessus du haut des marches. Sauf dans l'axe, dégagé, ces vestiges du château sont encombrés par une végétation sauvage de sureaux, lilas, églantiers et de vieux aubépiniers et divers buissons fruitiers. L'angle d'une pièce avec le fond briqueté d'une cheminée apparaît nettement : dans les gravats, on relève des traces de plâtre, de tuiles plates et surtout d'ardoises de l'époque. Les plans de 1746-1750 existent aux archives départementales pour les étages, manquent pour le rez-de-chaussée. Des fouilles archéologiques peuvent seules en révéler la disposition ; des fouilles sommaires ont été pratiquées au XIXème s. par M. Mallet, son propriétaire d'alors.



41

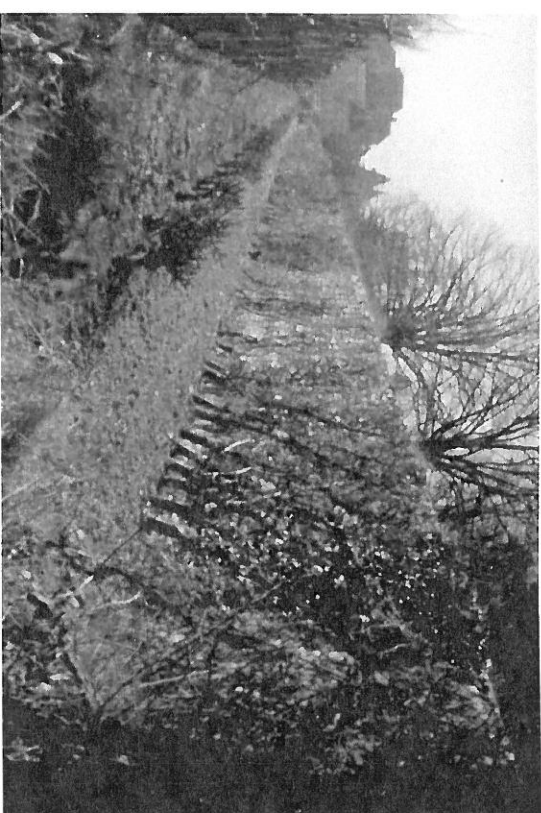


N°9 = les vestiges des communs sud-ouest (côté village) (Section B, parcelle N°6) :
Pan de mur couronné de pierres, au milieu d'un herbage (ancienne cour d'honneur et cours des communs), serait un vestige du mur extérieur de ces communs.

N°10 = autres fragments dispersés du château ?
chez Mme Nouget et, touche la Frapinière (voir N°)
chez M. Biaggi (près de la propriété "la Terrasse") restes de colonnes et de
boules.

- le parc d'en haut :

N°11 = la terrasse ** (Section B, parcelles N°22, 23, 24, 26, 27, 37, 38, 67) : 500m
de long, de 3,50 m à 6,00 m (à l'extrémité nord-est) de haut, appareil de silex très
soigné avec barbacanes; drain débouchant à la base des murs au nord (retour d'angle de
l'Aumônerie); sur la moitié sud-ouest, cultures en espalier; décrochement central avec 2
rampes de descente vers la vallée symétriques de part et d'autre de l'axe du château, dont
une avec grille de fer forgé d'époque; une 3ème rampe à l'extrémité nord-est de la
terrasse, cette partie est noyée dans les bois.



41

Photo ancienne



41



12

N° 12 = le bassin axial sud *(Section B, parcelle N° 24) : 18 m de diamètre sur 1,20 m de profondeur ; existe mais remanie, restaure par M. Emery.

N° 13 = les emmarchements de l'allée axiale *(Section B, parcelle N° 25) : dans l'axe des marches du château, large emmarchement arrondi des jardins ; actuellement sous bois ; le modelé du sol actuel dans son ensemble serait à analyser ; au droit du château, il existe bordant l'allée (cf. N° 14) des fusains, des vieux érables (d'époque?) anciennement en haie et des rejets de charmillie, témoignant des anciens parterres des jardins.

N° 14 = l'allée parallèle au château *(Section B, parcelles N° 16, 396, 7, 356, 37) : 8 m de large sur environ 500 m de long, passait devant le château ; actuellement en herbage, elle reste clairement dessinée ;

N° 15 = la cour d'honneur *(Section B, parcelles N° 6 et 356) : terrain plan central actuellement en herbage limité au nord-est par le mur mitoyen avec la parcelle N° 356 d (cour des communs nord, son portail correspond à son accès primitif), au sud-est par le dénivelé marquant une autre partie du terrain légèrement surélevé (cour des communs sud), situé au droit de l'escalier d'accès à la salle du puits.



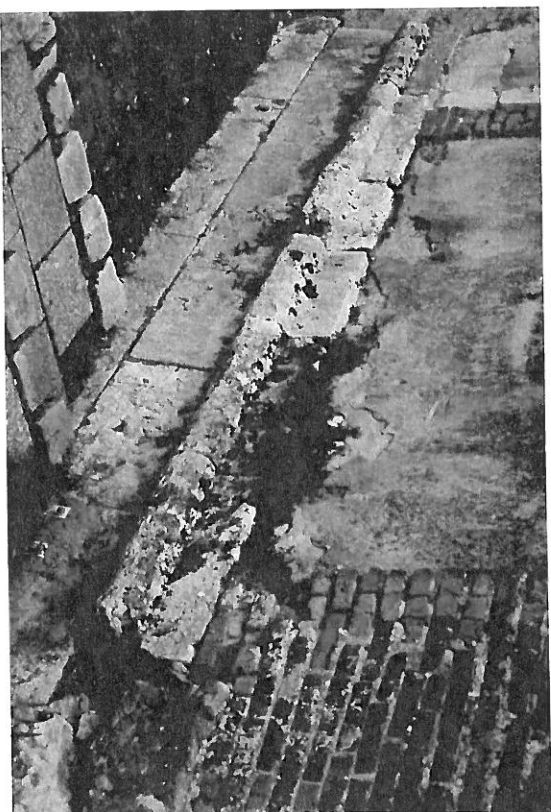
14



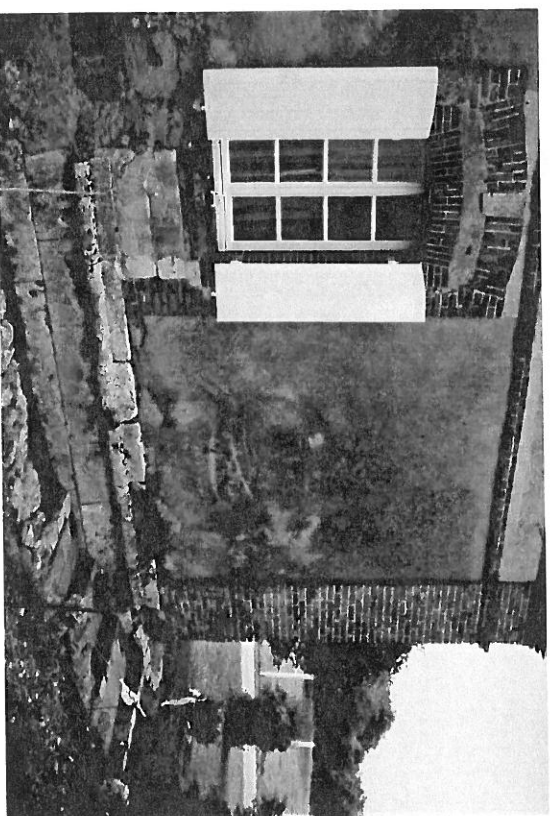
14

N°16 = les douves de la cour (Section B, parcelles N°6 et 356). Elles ont été comblées mais les murs de soutènement enterrés subsistent peut être, 4m de maçonnerie en grès authentique de ces murs, avec boudin sculpté et fruit, subsistent à l'angle ouest de la Rotisserie (cf N°1).

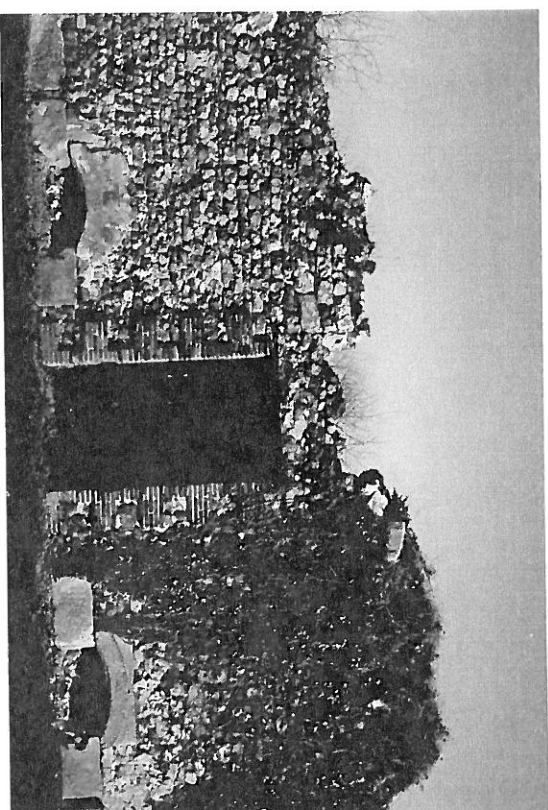
N°17 = les bassins des jardins latéraux du parc du château (Section B, parcelles N°9 et 356). ils ont été détruits en 1968, des vestiges doivent exister en partie (enterrés?), des marques apparaissent sur la photographie aérienne I.G.N. de 1988.



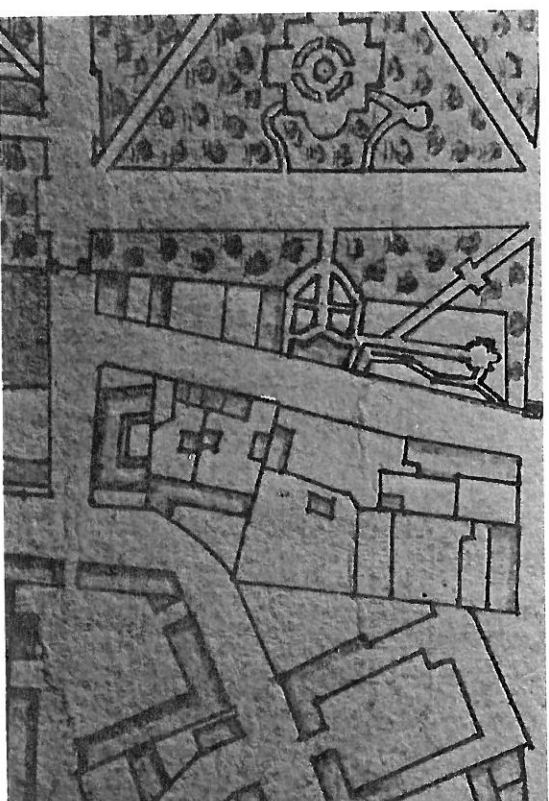
16



16



18

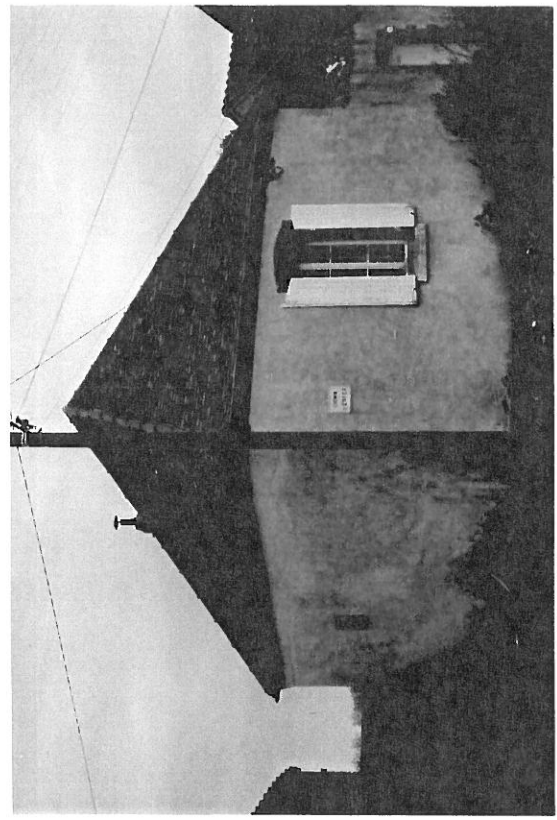


18

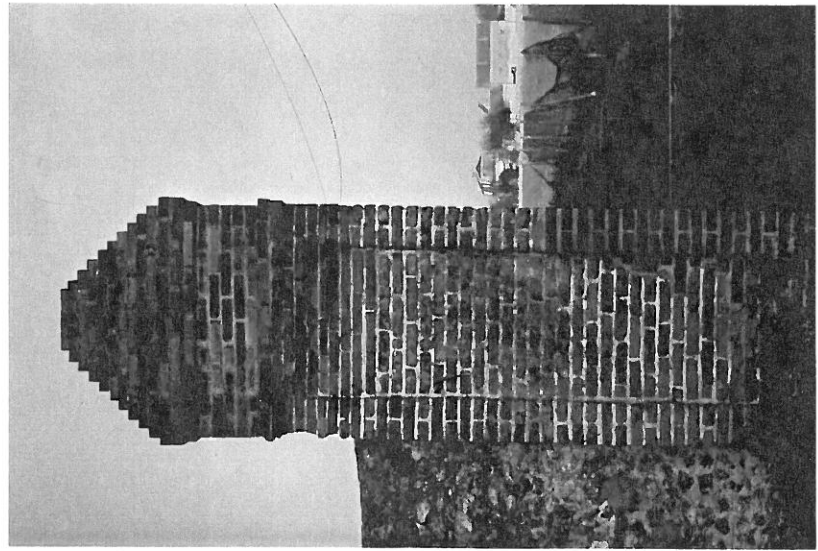
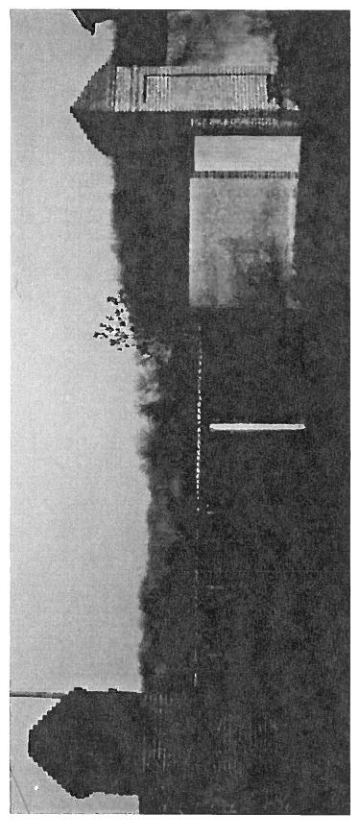
N° 18 = la laiterie du château * (Section B, parcelle N° 13) : il reste les soubassements en grès des murs sur rue avec 2 soupiraux (pierres prises à 3 piles de l'aqueduc de Maintenon) murs en pierres de Crampeaux (silex ferrugineux) ; la salle voûtée existe intacte, il y avait autrefois un dôme de couverture accompagné d'un décor sculpté, et 3 niches dans lesquelles se trouvaient des statues (modèles réduits en terre cuite au musée de Sévres).

N° 19 = le pavillon de garde * (Section B, parcelle N° 10) - N° 8 Chemin d'Enfer : petite construction sur plan carré avec toiture pyramidale (4 pans) à rez-de-chaussée.

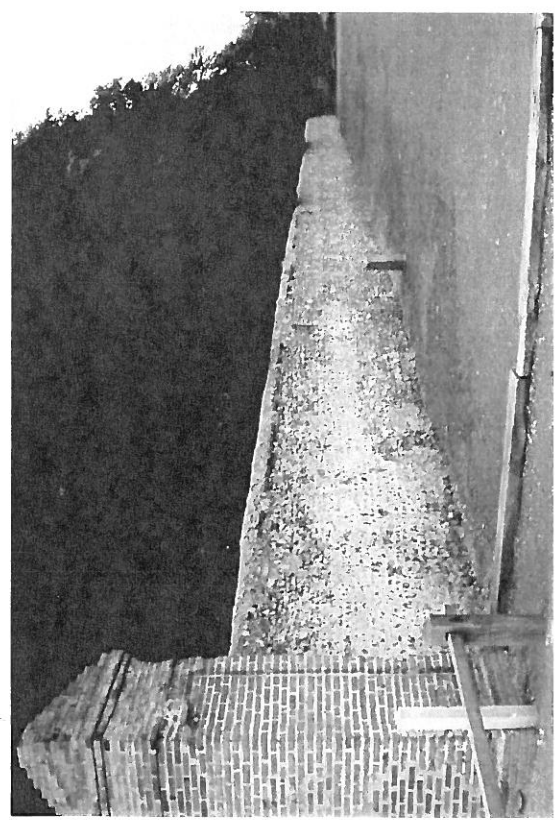
N° 20 = les piles de briques articulant les murs et portails des clôtures du parc * (Section B, parcelles N° 304 et 136) : piles de section carrée de 1,20 m de côté et environ 4 m de haut ; sur la place des Marronniers, face à la mairie, 2 de part et d'autre de l'accès au stade, distants de 9,50 m ; 1 à l'angle nord de la place des Marronniers (entrée de l'allée Pompadour), son vis-à-vis s'est effondré et les services de l'équipement ont élargi le virage.



19



20



20

N°21 = l'allée Pompadour* : allée perpendiculaire à l'axe du château ; elle s'étend de façon rectiligne depuis l'ancien potager d'en haut (cf. N°) jusqu'à la patte d'oie et au-delà, elle est prolongée par le chemin dit "de la Comtesse" jusqu'au C.D. N°135 sur la commune de Tréon. Elle n'a conservé ses plantations d'alignement (maronniers) qu'au sud-ouest.

N°22 = les douves de l'avant-cour (Section B, parcelles N°5 et 319) :

Elles ont été largement comblées, engazonnées et plantées récemment (érables, sorbiers, etc...) le sol est légèrement en dépression par rapport au niveau du terrain environnant ; mur de soutènement (1,50 m de haut) de chaque côté de l'emplacement de l'ancienne grille.

N°23 = les allées de la patte-d'oie principale : des trois allées qui convergent vers les grilles du château, il subsiste :

de l'allée nord, la route de Dreux (C.D. N°20),

de l'allée nord-ouest ou chemin aux Loups, un chemin rural de Majainville au

parc de Crécy,

la 3ème n'existe plus.

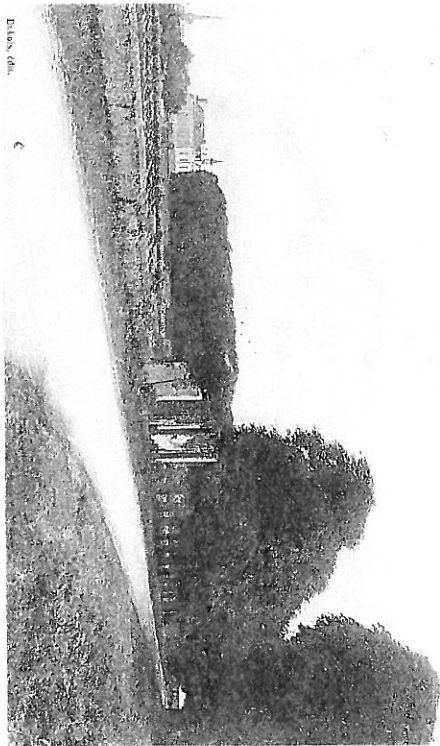
La demi-lune a disparu ainsi que les doubles plantations d'alignement ; leur largeur a été considérablement réduite.

N°24 = le réservoir d'eau (Section C, parcelle N°2) : espace trapézoïdal décaissé et limité par des murs de soutènement en maçonnerie de silex enduits, le fond est occupé par un bois de chênes (coupes d'éclaircissement).

N°25 = la demi-lune de l'Aumônerie* (Section B, parcelles N°322, 332, 338 et 39) : un ancien mur de clôture au nord-est est interrompu une première fois et remplacé par un fossé rectangulaire, puis une seconde fois par un fossé semi-circulaire profond (forme de la parcelle N°39) correspondant à un saut-de-loup ou ancien ha-ha ; le mur de clôture présente 2 piliers identiques aux piliers N°20 ; le fossé a conservé ses murs de soutènement maïs, est aujourd'hui envahi par la végétation.

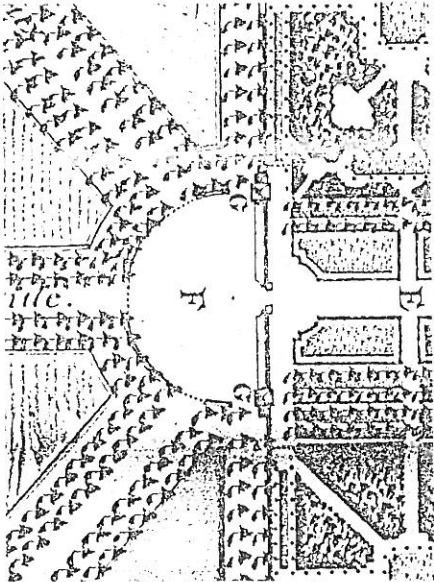
N°26 = le chemin du Cloître (voie communale N°5 ou 11) de Crécy à Aunay correspond à l'allée oblique et à l'allée latérale de la pelouse appelée "le cloître" ; laquelle pelouse n'apparaît plus aujourd'hui que dans la découpe des champs (Section ZE, parcelle N°6a).

N°27 = une borne qui servait à marquer les limites du domaine, gravée d'un "C" comme Crécy.

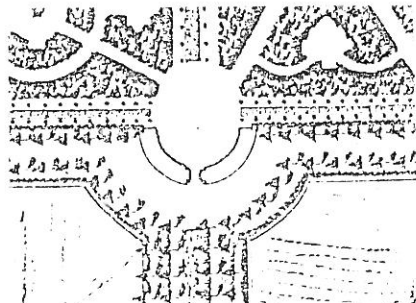


21

Déroulé, 1900.



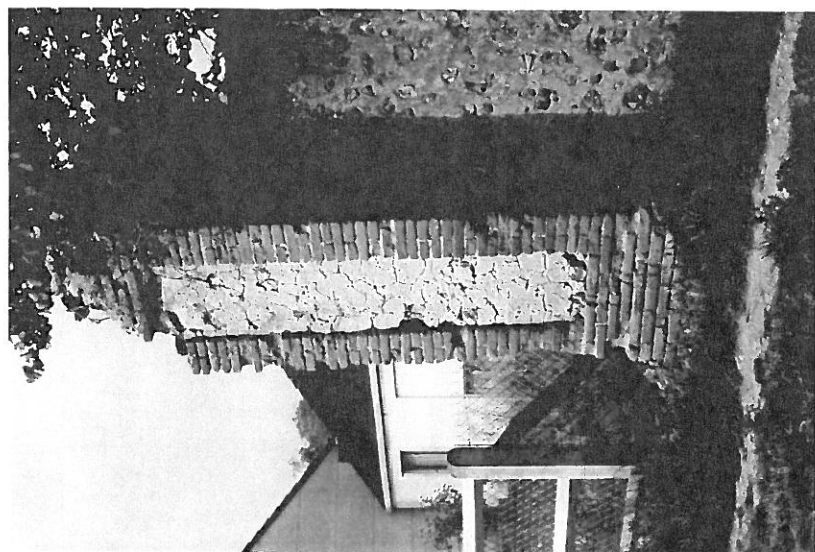
21



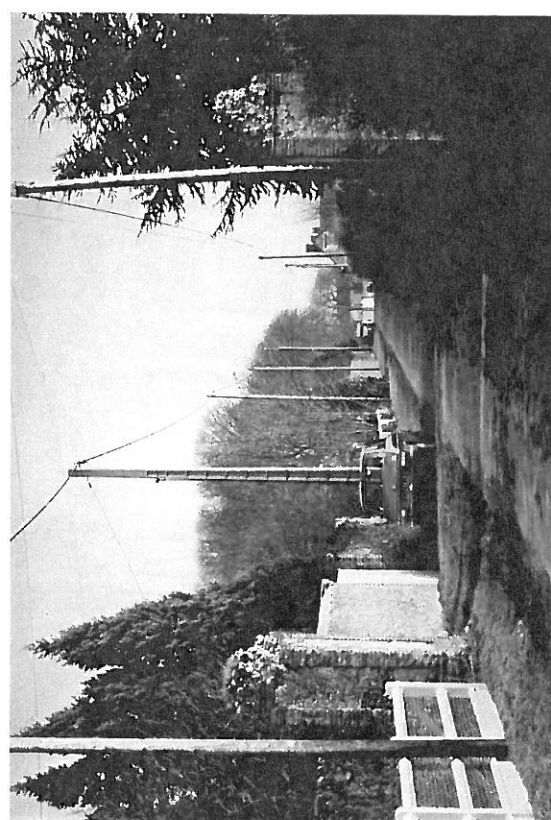
25



21



28



28

b) le village:

- l'ancienne allée axiale du château médiéval:

. N°28= le chemin du Colombier*: ancienne allée axiale du château des Verjus; une haie remplace l'alignement de marronniers; 2 piliers comparables aux piliers N°20 marquent son extrémité vers Majainville au droit du mur du colombier.

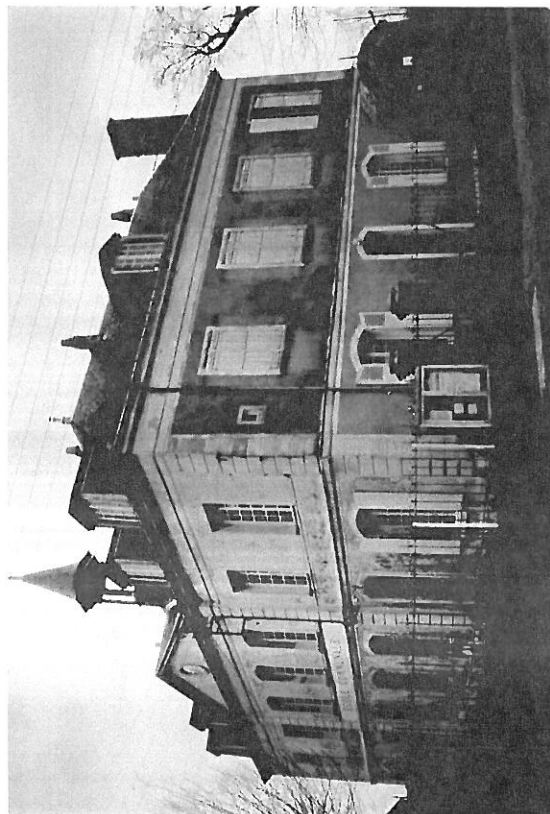


29

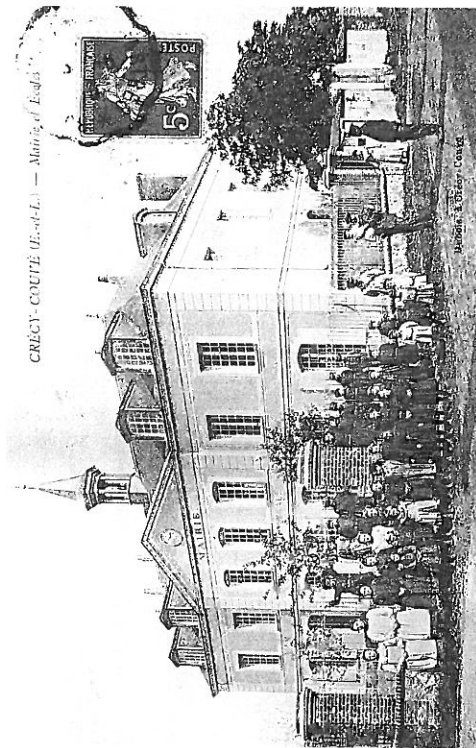
- la **mairie** :

N° 31 = l'ancien bailliage de Justice* (section B, parcelle N° 152) : bâtiment de 1754 à R. de C. + 1 étage + combles ; toiture à 4 pans et lucarnes couvert en ardoise ; lanternneau de 1906 ; maçonnerie enduite, base en pierre de taille (calcaire) ; modénature fine en plâtre et sable ; percements remaniés à R. de C. en façade sur chemin d'Entier ; à l'intérieur : 2 escaliers anciens, celui du nord-est est resté intact (tomelles, marches en chêne et rampe fer forgé) ; contrevents intérieurs, cheminées. I.S.M.H. 13 Nov 92

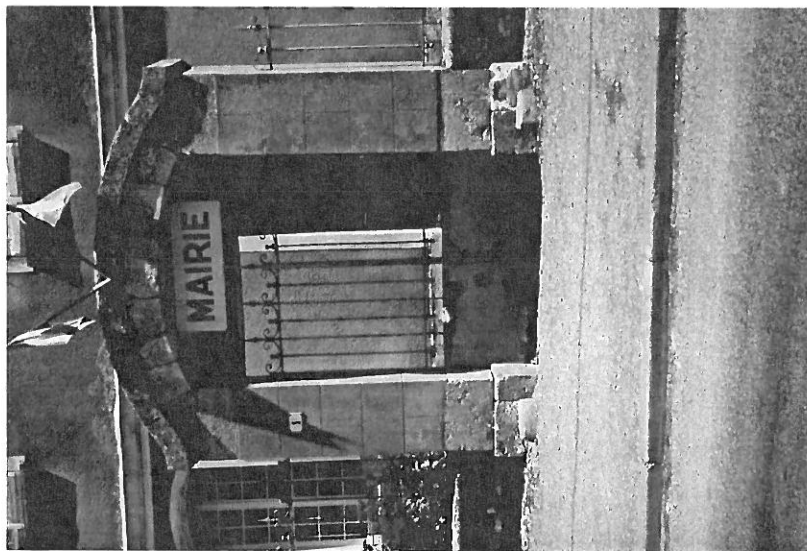
N° 32 = 2 cours* aujourd'hui fermées de murs bahuts et grilles et 2 portails latéraux avec linteau en chapeau de gendarme (l'un d'eux est muré, l'autre a sa hauteur réduite du fait de la chaussée qui a été surélevée).



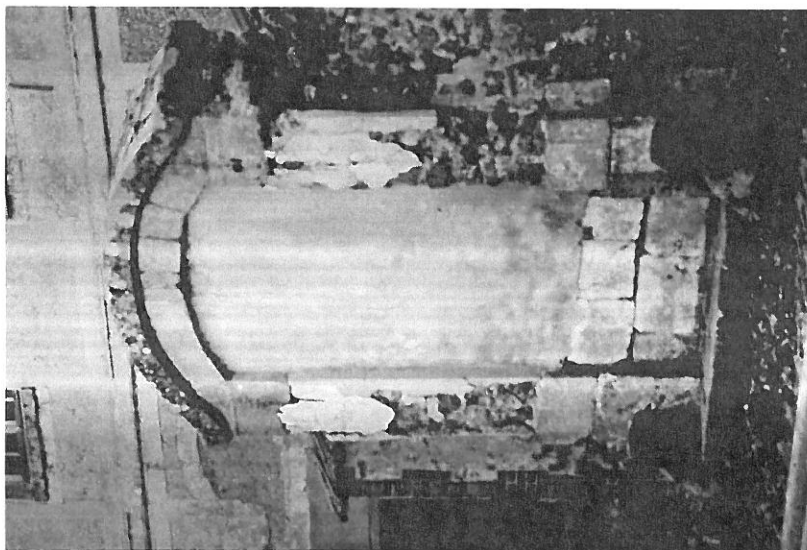
31



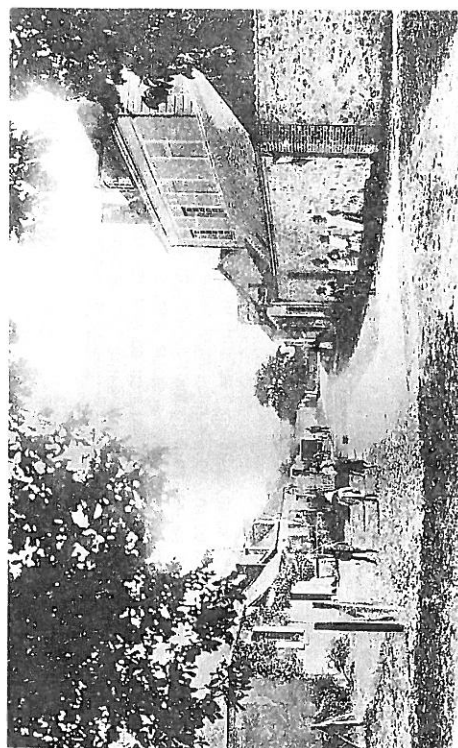
31



32



32



CRECY-COURTEUIL (E.-et-L.) - Rue d'Entier

G. Fournier, éd., Brest

31

– l'ancienne forge:

N° 33 = le bâtiment de l'ancienne forge** (section B, parcelle N° 138) – N° 4, place des Marconniers: bâtiment à R, de C. + léchage; avant – corps faisant un ressaut, effet de chaînage en briques de qualité; 2 belles souches de cheminées;

– la ferme du Colombier:

N° 34 = les soubassements de l'ancien pigeonnier (section B, parcelle N° 130); sur une hauteur d'1 m. sur les 2/3 de la circonférence, de 2 m sur le reste.

N° 35 = le bâtiment de l'ancienne ferme (section B, parcelle N° 133). Bâtiment à R, de C. en terre, beau volume prolongeant le mur de clôture appartenant au colombier à la limite des champs.

– le potager d'en haut:

N° 36 = les murs de clôture périphériques** (section B, parcelles N° 141, 142 et 145): 3 porches encadrés de 2 piliers dont un en avancée donnant accès à la parcelle N° 145 (chaînage de briques avec tables en enduit rose) l'un des piliers de ce porche présente un dévers. Le potager demeure en friche.

N° 37 = le bassin sud (section B, parcelle N° 142): subsiste mais envahi par les ronces, (était alimenté par des canalisations en fonte).

N° 38 = le puits et le réservoir* (section B, parcelle N° 145): Puits de la fin du XIX^e s. de 53 m de profondeur, circulaire, sous plaques de tôle; 1 m de diamètre; manège à cheval faisant monter l'eau en actionnant un mécanisme à 3 roues démultipliées de cylindres de pompes aspirantes – refoulantes; réservoir voisin: base en maçonnerie et citerne en tôle.

N° 39 = le pavillon de jardinier* (section B, parcelle N° 145) – N° 6, place de Marconniers. Bâtiment à R, sur cave d'origine, en "L"; a conservé son volume; toiture avec 2 croupes et grande cheminée, fabriques, tuiles anciennes; façades avec corniche et chaînages, mais 2 baies ont été malheureusement élargies; hangar du XIX^e; citerne carrée recueillant les eaux des toits.

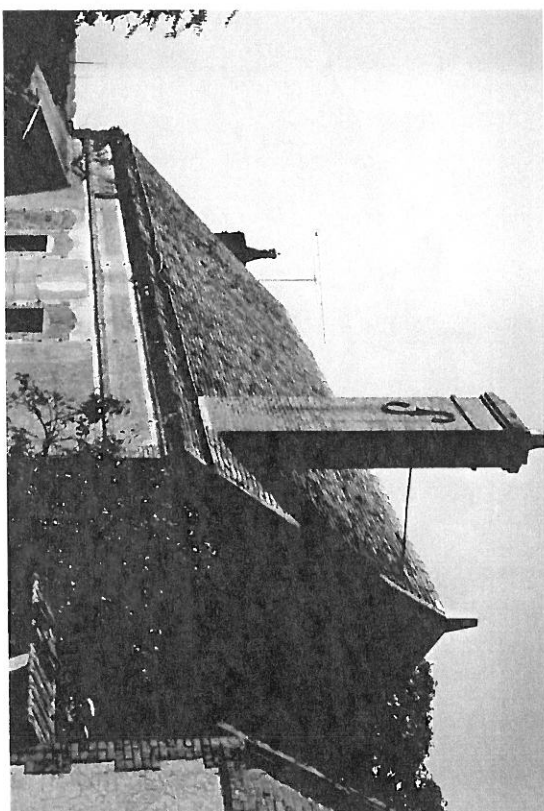
– le relais de poste:

ancienne ferme sous les Verjus, agrandie, maison Guérin depuis 1750, transformée en relais de poste en 1754, qui a fonctionné jusqu'en 1781; ferme ensuite louée par les Montmorency, puis vendue en 1792 comme bien national.

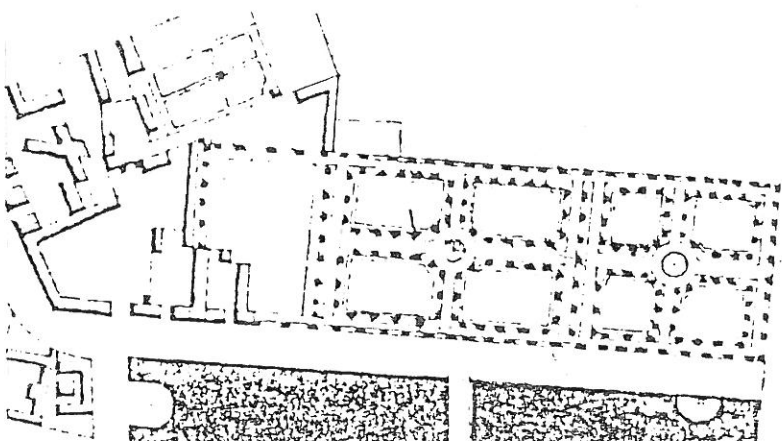
N° 40 = les grandes granges** (section B, parcelle N° 164 – A et B): Grands volumes du XVIII^e en double "L"; murs en silex enduits "à pierre vue"; à chaînage de grès correspondant aux fermes de charpente; grands portails à doubles poutres sur gros corbeaux de grès, vantaux anciens avec ferronneries d'origine; corniche de briques; charpente à double faîtage, couverture en tuiles anciennes; sur façade rue du Relais, ancien enduit chaux avec incorporation de tuffeau; le 3^eme bâtiment présente un mur oblique en continuité d'un mur de clôture en silex et chaperon de grès avec portail en arc de briques sur parcelle N° 162.

N° 41 = la bergerie** (section B, parcelle N° 164 – G): Grand volume en continuité des granges, du XIX^eme, même type de construction, 2 chapiteaux de grès sur pilastres soutenant le plancher de l'étage encadrant d'anciennes baies obturées (style comparable aux piliers de l'église de Meslay le Vidame).

N° 42 = la grange à colombage* (section B, parcelle N° 164 – D): du XIX^eme; Grand rez-de-chaussée sur poteaux de bois + grenier en colombage; toiture à 2 croupes en tuiles anciennes avec lucarne; citerne dans le sol avec margelle en pierre; accès au petit potager attenant, puits à margelle de briques.



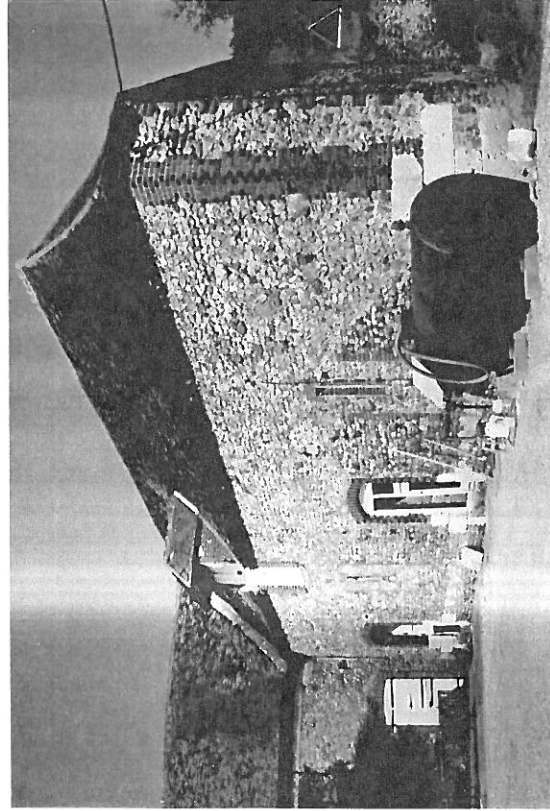
39



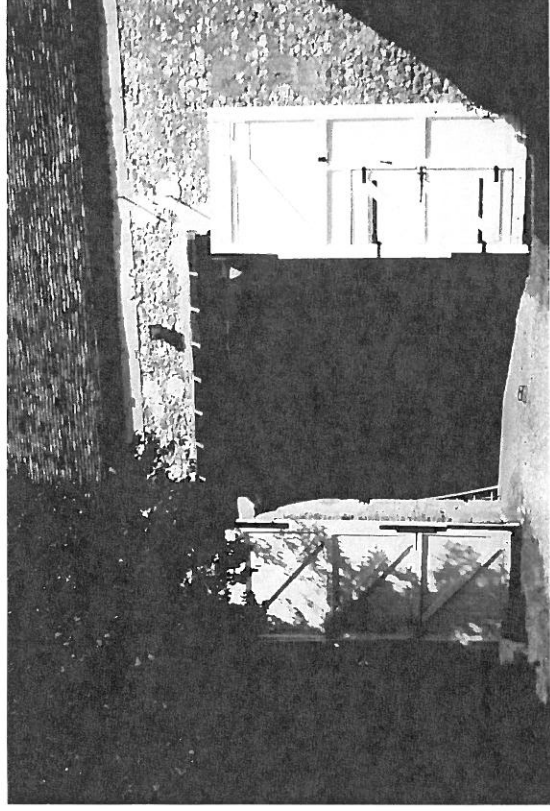
36



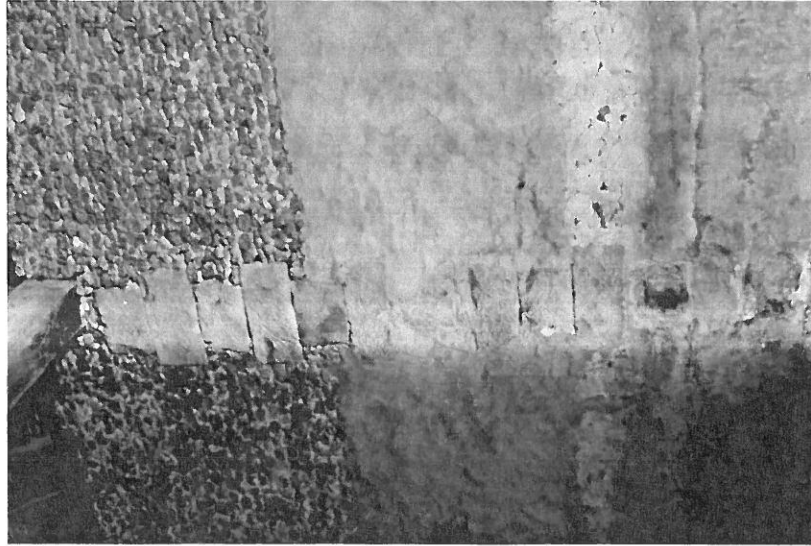
40



40



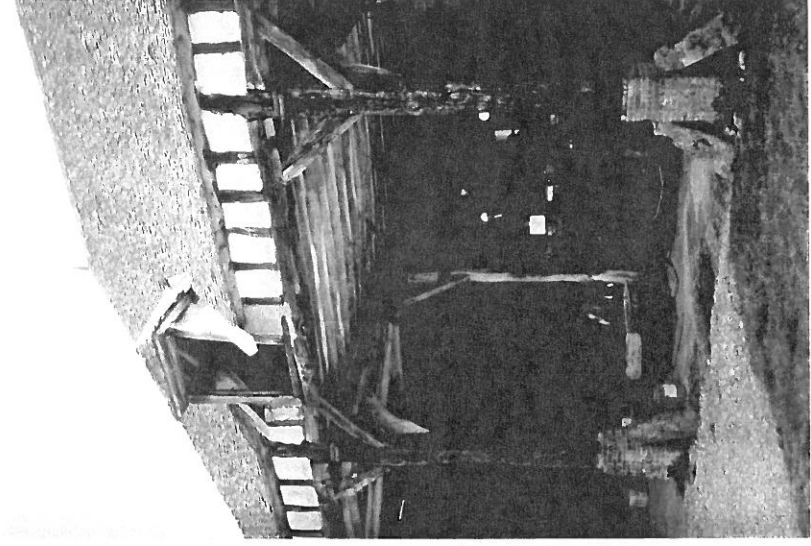
40



40



41



42

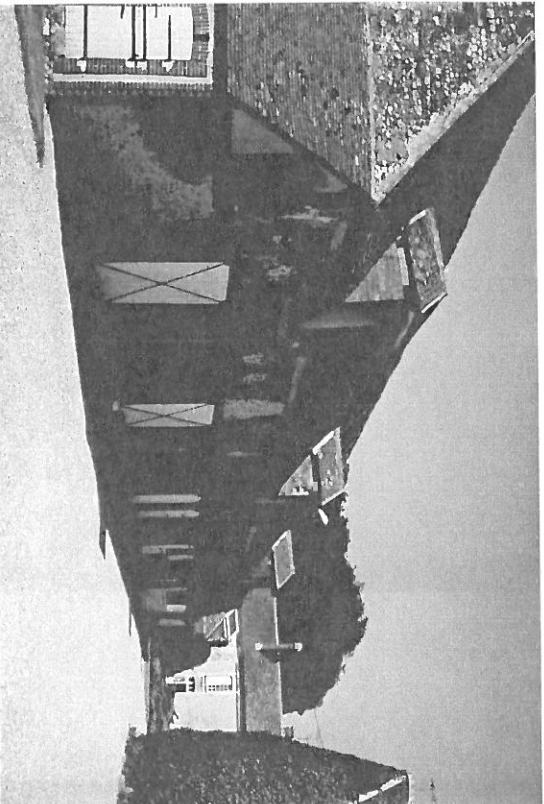
N° 43= les écuries** (section B, parcelle N°164 -F), grand volume du XVIIIème à R, de C. + comble; bases anciennes de grès, percements alignés au XIXe, oeil de boeuf, corniche en briques d'origine sur l'arrière, chaînage et corbeaux de grès supportant le plancher; sol du grenier en tomettes carrées; toiture 2 pentes, belle char pente à simple faîtage et tuiles anciennes; lits de palerentiers.

N° 44= le four à pain* (section B, parcelle N°161 -K); petit bâtiment à R. + C enfermant une cheminée avec four en voûte de briques (rafraîssée) et taque de cheminée en fonte (scene galande) de qualité

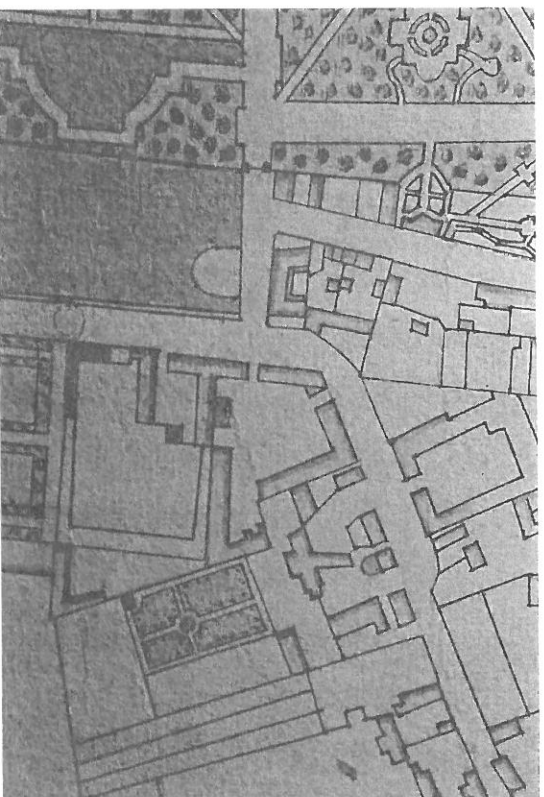
N° 45= grand bâtiment sur rue** (section B, parcelle N°164 -J), grand bâtiment en "L" d'un seul tenant à R, de C. + 1 étage sur rue et + comble sur cour; façades enduites à modénature, 2 toitures: un enduit fin (plâtre et sable?) pour l'encadrement des baies, chaînages et corniches (à fines mouluration) simulant une sorte de grès artificiel blanc, enduit d'aspect plus rugueux de teinte ocrée, saumon pâle, à la chaux avec incorporation de tulleau pour les plaques de remplissage; toiture de tuiles anciennes.

Sur cour: fenêtres très espacées, à petits carreaux; 2 portes d'entrée à perron de 3 marches (grandes dalles de calcaire), entrée de cave en arc cintre de grès. Sur rue: soupiraux de grès, assise d'environ 1 m enduite à la chaux avec incorporation de tulleau, assises en grès rouge; au N°14 de la rue du Colombier: porte menuiserie et ferrures simples, fenêtre avec volets intérieurs et barre d'appui; placard en fonte pour monter le courrier; niveau de la rue très modifié en 1977;

Intérieur: escalier simple du XVIIIème à tomettes, limon en bois mouluré, rampe en fer forgé, fenêtres d'escalier à 4 carreaux (2 autres exemples: maison de la mère supérieur de l'hôpital St Louis, et maison voisine du menuisier); au 1er, couloir de desserte côté cour, toutes les ferronneries (lucets et entrées de serrure) d'origine; pièce d'angle avec contrevents intérieurs et crémones du XVIIIème; colombier au fond du couloir avec son fenestron; latrines (œil de boeuf sur 2 étages); cave: escalier de grès de 13 marches, 2 salles (la seconde plus longue) avec soupiraux (lunettes de pénétration); au N°12, (parcelle N°295) portail jouxtant le relais de poste (piliers aux bases de grès et briques enduites au-dessus), bâtiment en retour sur cour à R, de C. + 1 étage, du XVIIIe remanié avec escalier chêne et tomettes à limon mouluré et rampe fer forgé.



43



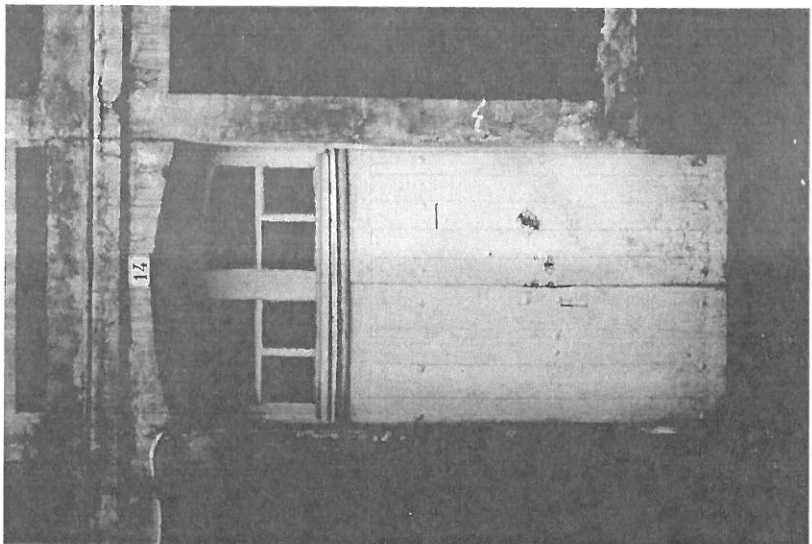
45



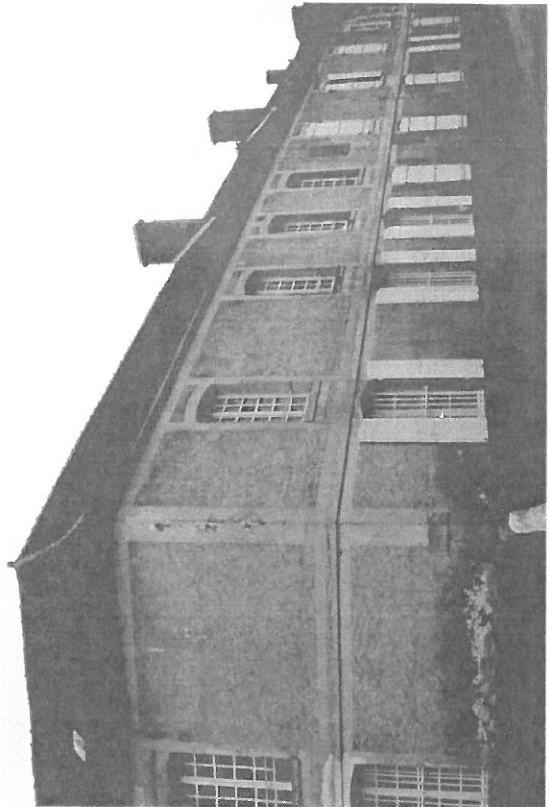
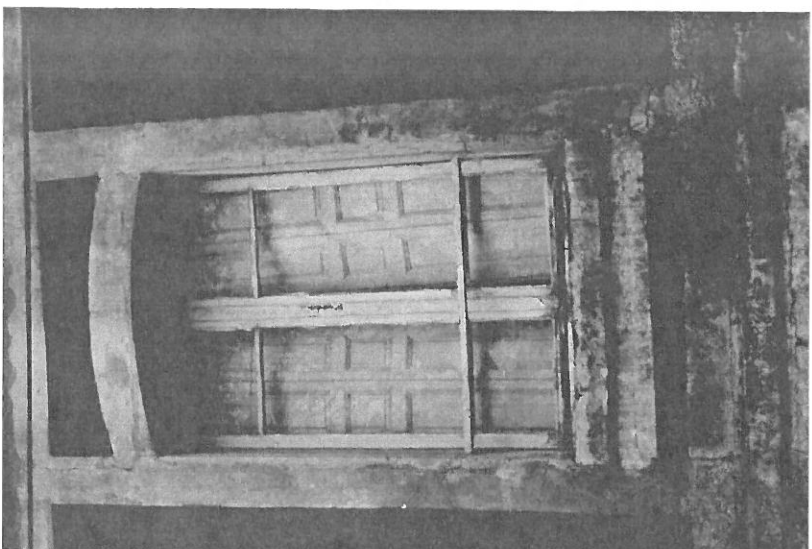
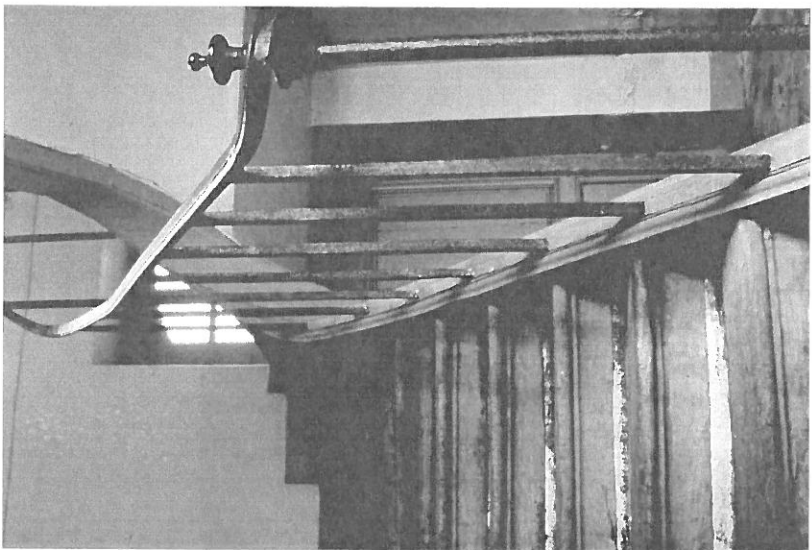
44



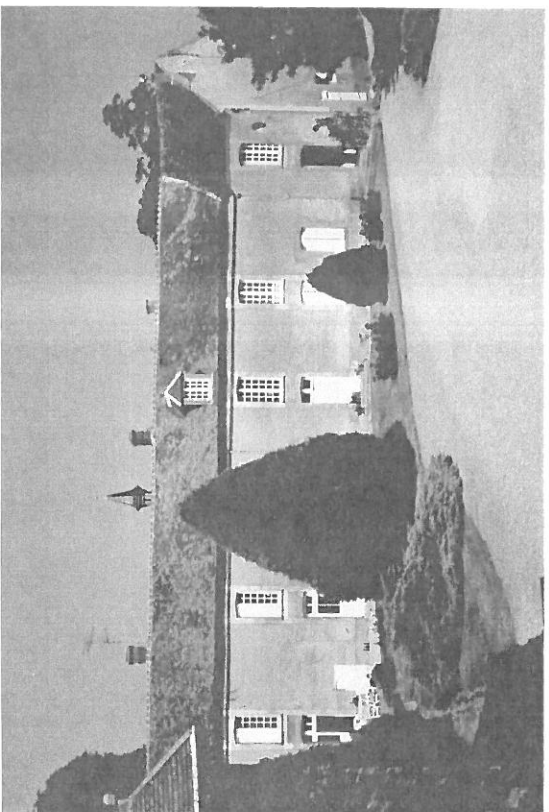
45



45



45



45

– la rue du Relais:

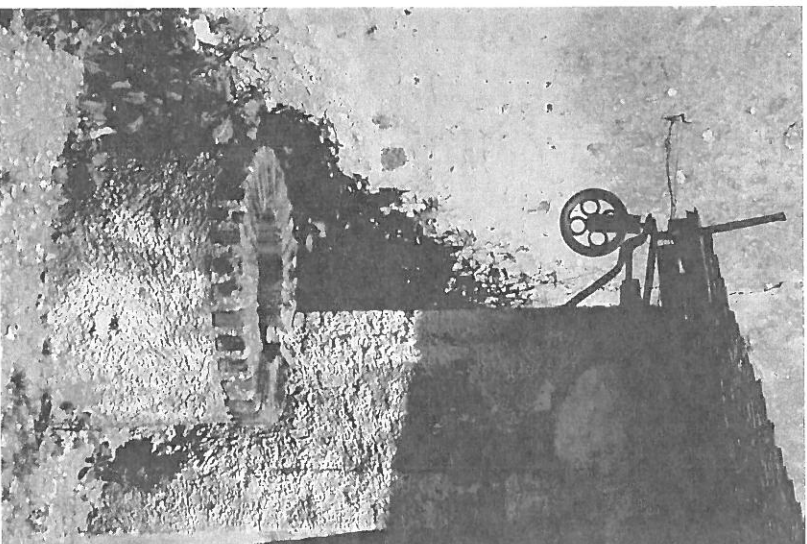
N° 46 = petite maison à pans de bois (section B, parcelle N°163)–N°4 de la rue: ancienne chaumière à rez-de-chaussée, mais restaurée (pans de bois apparents et remaniés, toiture en tuiles plates avec lucarnes triangulaires); puits dans la cour à margelle de briques.

N° 47 = petite maison enduite (section B, parcelles N°169, 179)– N°6 de la rue: bâtiment à l'alignement à rez-de-chaussée long toit en tuiles; ancien café; puits dans la cour.

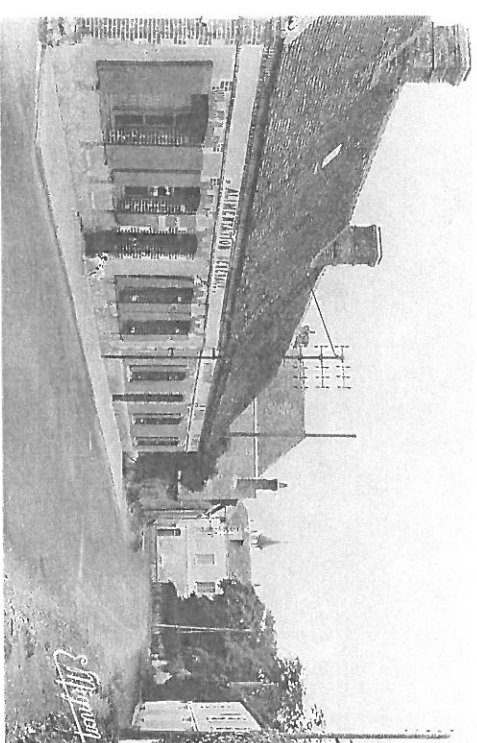
N° 48 = la ruelle (section B, parcelle N°168); au fond, base de grès du bâtiment attenant de l'ancien relais de poste; puits à margelle en briques avec potence et poulie; 2 piliers de briques encadrant le portail de l'accès à la parcelle N°166.

N° 49 = petite maison* (section B, parcelle N°166)– N°8 de la rue: très ancienne (époque des Verjus?) en pans de bois enduit en terre, à R. + comble; grande toiture à lucarne; fenêtres à petits carreaux du XVIIIème.

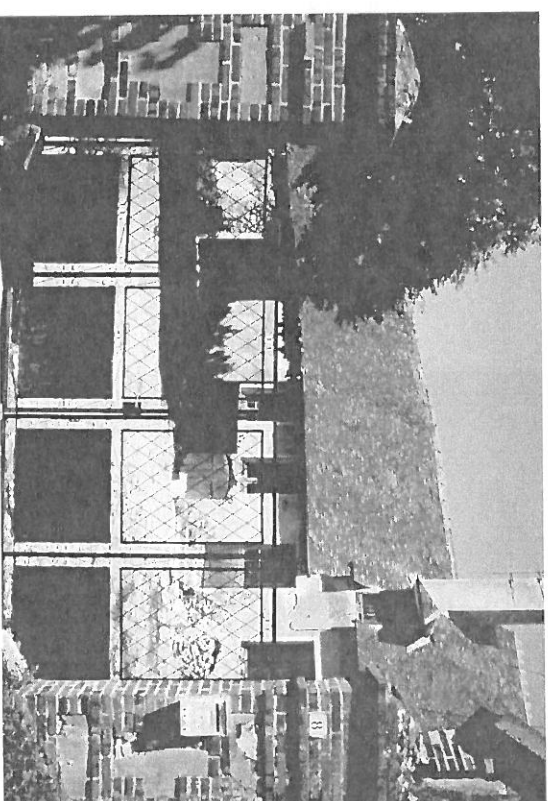
N° 50 = pavillon (section B, parcelle N°167)–N°10 de la rue: à rez-de-chaussée du XIXème couvert d'un toit à 4 pans en ardoise + 2 épis de zinc; maçonnerie mixte.



48

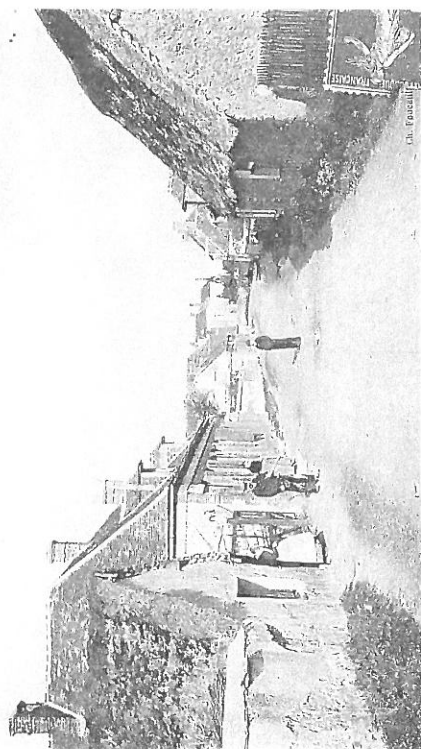


47



49

51 - CRECY COUVÉ (Bas de l'3) - Perspective de la Rue de Dren



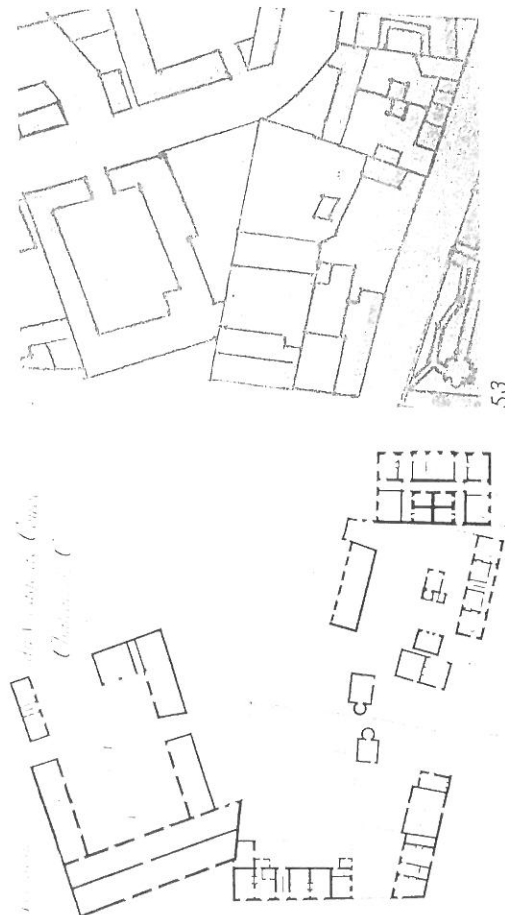
51

N° 51 = maisons (section B, parcelles N° 178 et 308) - N° 12 et 14 de la rue, du XIX^{ème} à rez-de-chaussée, en briques (enduite sur façade en retour au N° 14); toit unique (2 croupes) en tuiles; puits à margelle en briques contre la maison du N° 12.

N° 52 = maison (section B, parcelle N° 186) - N° 22 de la rue, du XIX^{ème} siècle, bâtiment en fond de cour accolé à la clôture, à R. de C. + 1 étage, entièrement en briques; toiture à 4 pans en tuiles anciennes; annexes en maçonnerie mixte à R. de C. du XIX^{ème} également.

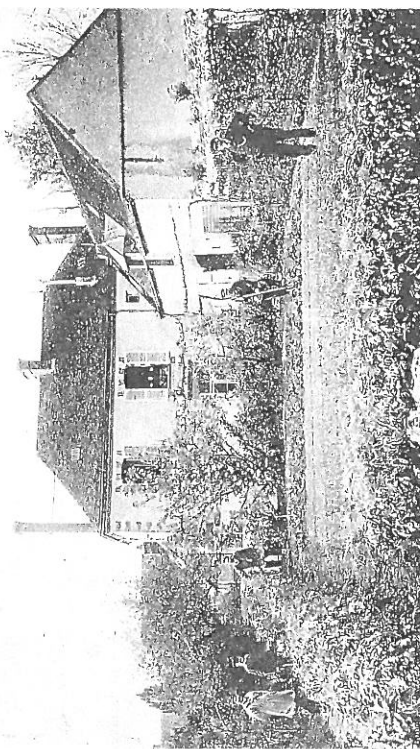
- la Frappinière,

N° 53 = bâtiment sur rue** (section B, parcelles N° 161) - N° 3 de la rue, anciens communs du château des Verjus, ancienne forge, (aile nord-ouest subsistante des anciens bâtiments organisés autour d'une cour rectangulaire); bâtiment à R. de C. + 1 étage; toit à 2 croupes couvert en tuiles et fenêtre de toit, corniche en brique remarquable; percements du R. de C. sur rue remaniés; escalier intérieur; grange en retour à R. de C. + comble.

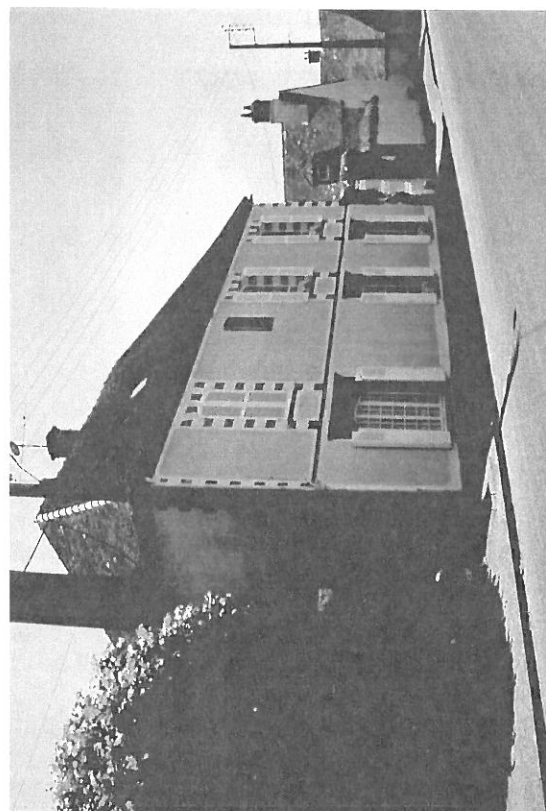


53

CRECY COUVÉ - la Frappinière de l'ancien Château du roi Louis XV



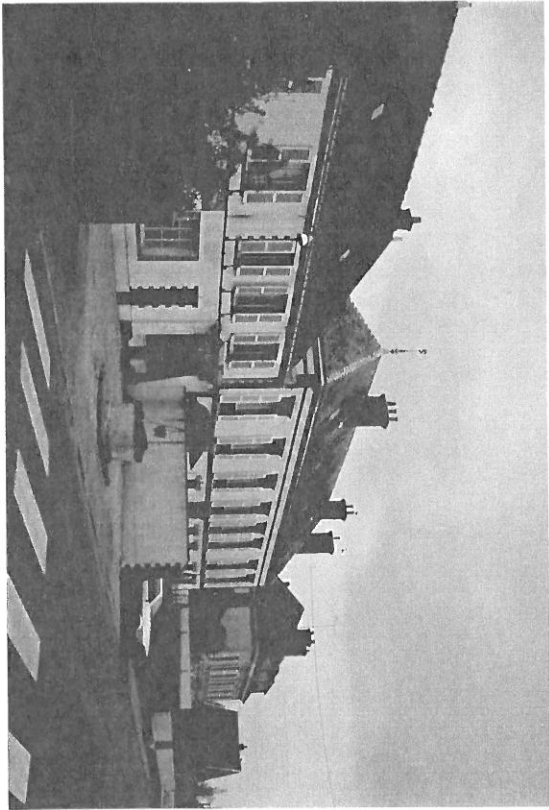
53



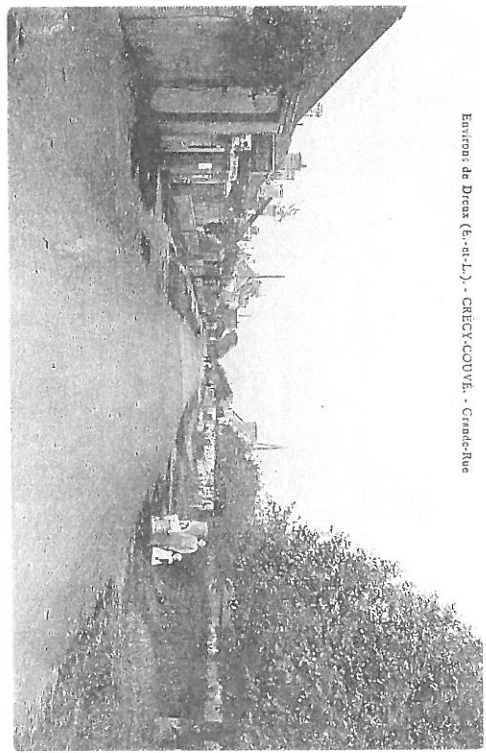
53

– la rue du Relais (suite) :

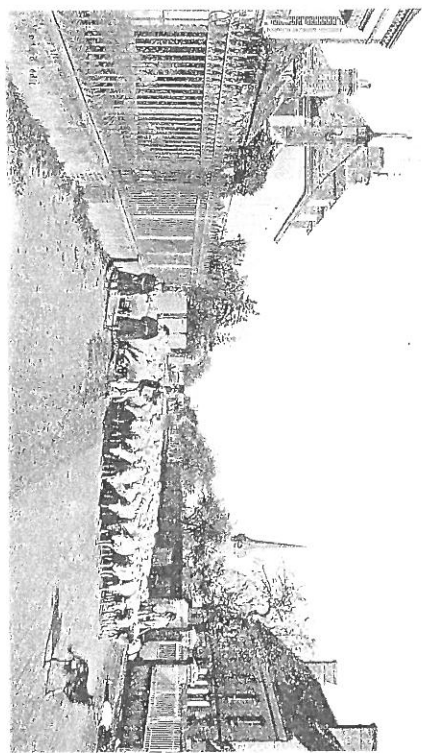
- N° 56 = maison (section B, parcelle N° 174) – N° 5 de la rue : du XIXème à R. de C. + comble, toiture à 2 croupes en tuiles; maçonnerie mixte; aile en retour sur cour à R. de C., contiendrait un puits profond et une section de l'acqueduc souterrain;
- N° 57 = maison (section B, parcelles N° 398, 399) – N° 7 de la rue: du XIXème à R. de C. + comble, toiture à 2 pans en tuiles, maçonnerie mixte.
- N° 58 = maison * (section B, parcelles N° 184) – N° 9 de la rue: du XVIIIème à R. de C. + combles toiture à 2 pans, pignon sur l'angle de la rue; maçonnerie de briques; sur rue gros portail avec 2 piliers de briques du XIXème
- N° 59 = grange (section B, parcelles N° 184) – N° 9 de la rue: sur cour en colombage de terre attenante à un mur de clôture ancien
- N° 54 = petit bâtiment perpendiculaire (section B, parcelle N° 161) – N° 3 de la rue: à R. de C. + comble du XIXème, adossé à l'ancien mur.
- N° 55 = mur de clôture (section B, parcelles N° 161 et 160): ancien mur des communs de Verjus.
- rue de l' Ancien Château :
- N° 60 = ancienne allée principale **: prolongement d'une allée du parc perpendiculaire à l'axe du château, initialement prévue sans jardins privés devant les constructions qui étaient à l'alignement, et avec, de part et d'autre, une rangée de marronniers.



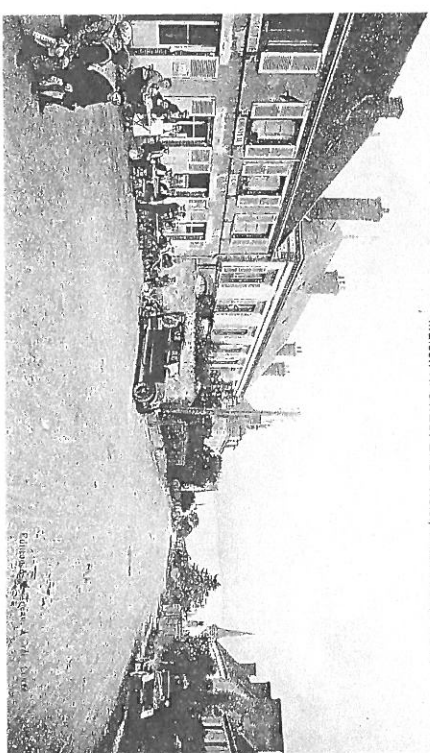
Environ de Dreaux (E.-et-L.). - CRECY-DOUVE. - Grande-Rue

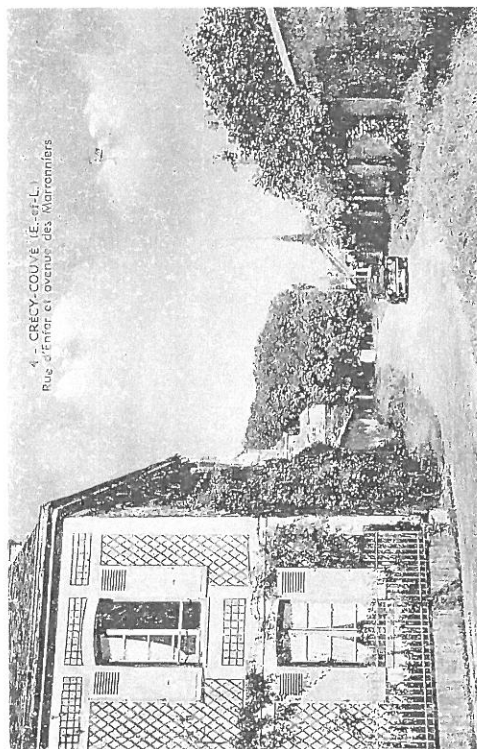


CRECY-DOUVE. - La Grande Rue



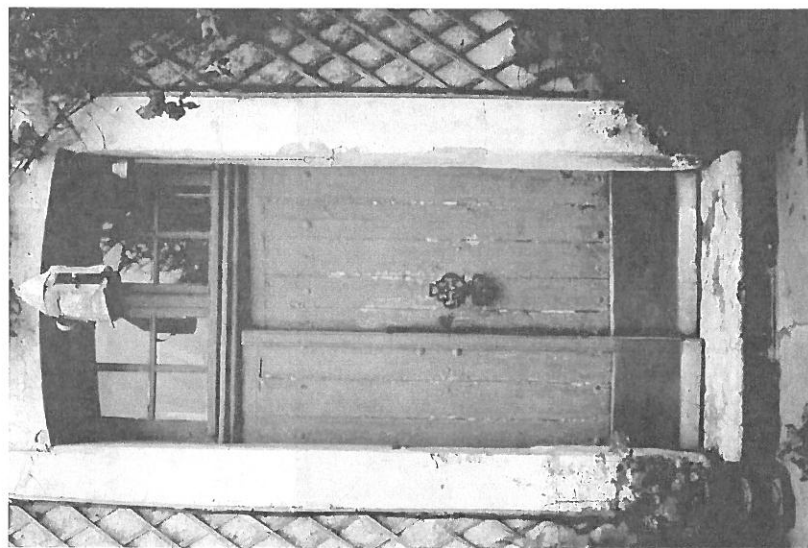
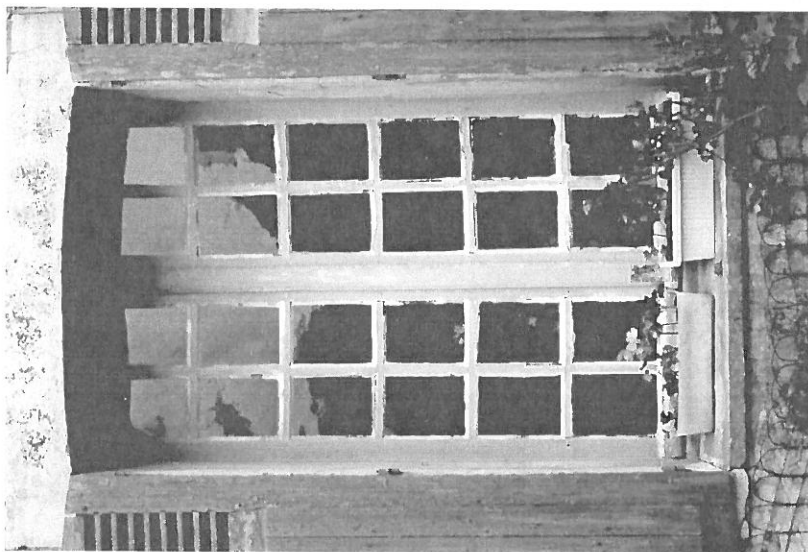
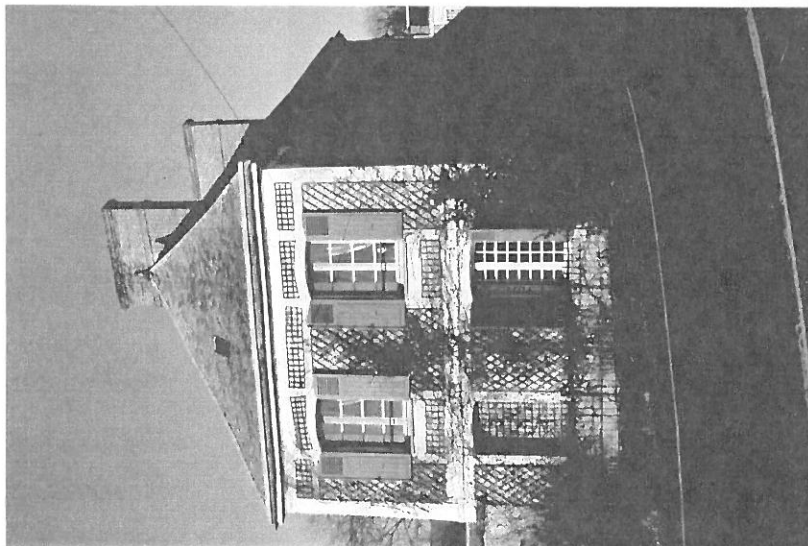
CRECY-DOUVE (E.-et-L.). - Route de Dreaux
Maison A. CREPPEAU - Hôtel, Restaurant et Tabac





- l'hôpital Saint-Louis:

N° 61 = maison de la Mère Supérieure ** (section B, parcelles N° 155 et 156); bâtiment de 1754 à R. de C. + 1 étage; toiture à 1 croupe et 1 pignon; belles souches de cheminée en briques; façades enduites colorées (sablons jaunes) à modénature enduite blanche et corniche en briques; fenêtres à contrevents intérieurs; porte d'entrée sur perron de 3 marches en calcaire, vantail d'origine avec marbre; escalier en chêne et tomettes sur limon mouluré et rampe en fer forgé; petite fenêtre; escalier à 4 carreaux; au 1er: fenêtre ancienne ayant conservé ses ferrures et crémones anciennes;



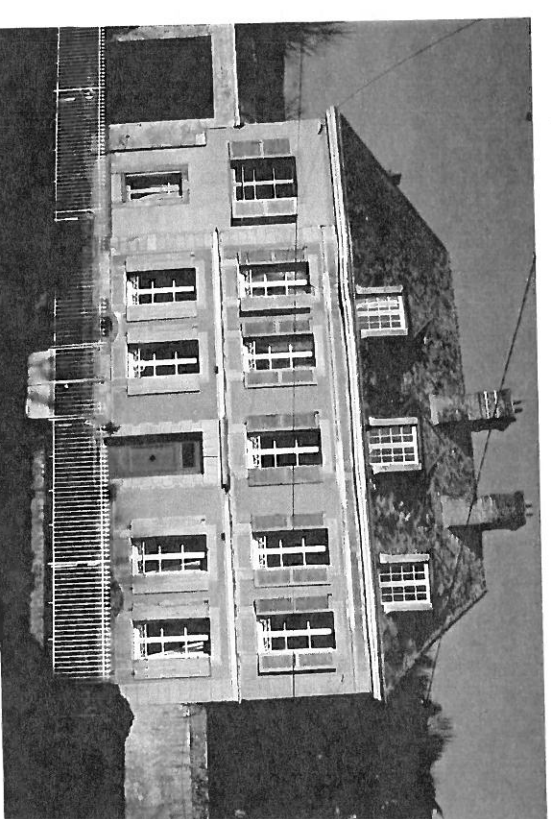
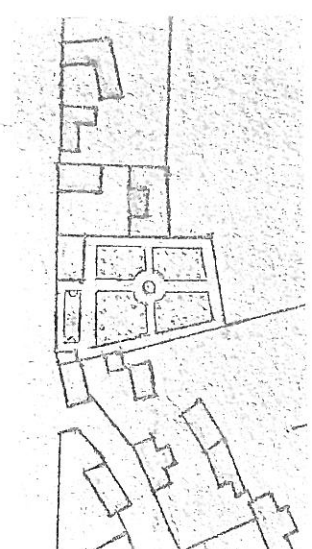
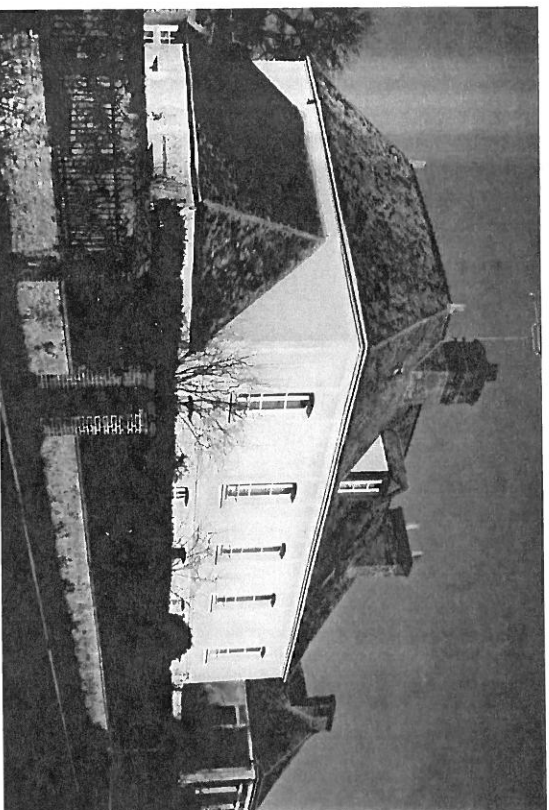
N° 62 = maison des Soeurs** (section B, parcelles N° 157 et 158) : Bâtiment de 1754 à R. de C. + 1 étage + comble; toiture à 2 croupes en tuiles anciennes; belles souches de cheminée en briques et pierres, lucarne-fronton centrale à jouées enduites; façades enduites colorées (tuileau) à modénature enduite blanche et corniche en briques, restaurées récemment (problème d'enduit); fenêtres à contrevents intérieurs; 2 petits corps de bâtiment à rez-de-chaussée de part et d'autre du bâtiment principal couvert à 2 et 3 pans en tuiles anciennes.

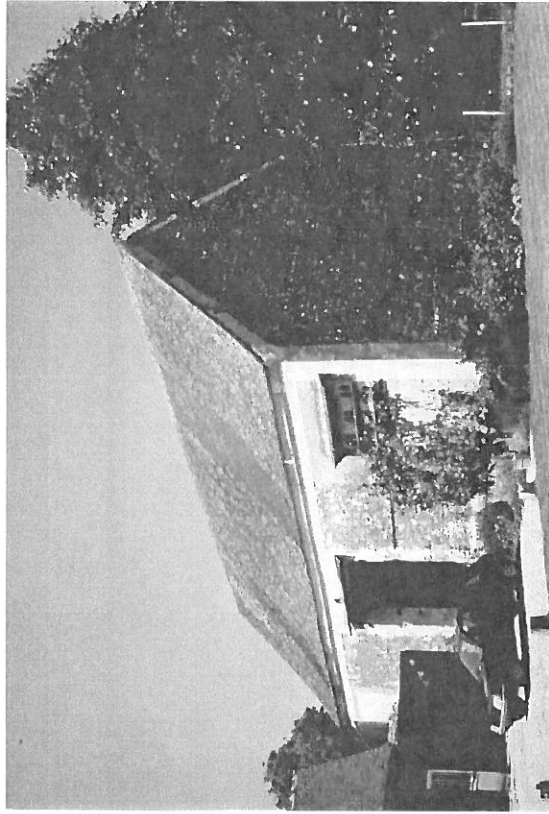
- rue de l' Ancien Château (suite)

N° 63 = maison (section B, parcelles N° 171 et 307) - N° 37 de la rue: maison ancienne perpendiculaire au mur de clôture de la Frappinière, mais remaniée; un cheminée en pierre de "flais", portail en piliers de briques du XIXème avec des boules de pierre, grange en avancée sur la rue du Relais.

- le presbytère.

N° 64 = la maison** (section B, parcelles N° 188 et 190) - N° 27 de la rue: bâtiment de 1753 - 1754, à R. de C. + 1 étage + comble; rallongée au 19ème; toiture à 2 croupes et 6 lucarnes - capucines, couverte en tuiles anciennes, belles souches de cheminée en briques; façades enduites colorées (tuileau) à modénature enduite blanche (y compris bandeau et corniche); fenêtres à contrevents intérieurs; une baie élargie à R. de C. sur cour; porte sur cour néoclassique (fers croisés en imposte) entre 2 pilastres toscans; soupirail de grès avec fer forgé défensif; escalier intérieur d'origine en chêne et tonnelles sur l'imbonniture et rampe de fer forgé;





67

. N° 65= le portail** (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : remarquable portail droit donnant accès à la cour, réunit le bâtiment principal aux communs, a gardé ses 2 vantaux rectangulaires avec heurtoir d'époque; sol de l'entrée de la cour en pavés de grès.

. N° 66= les communs* (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : petit bâtiment à R. de C. couvert de tuiles anciennes avec petite lucarne-capucine.

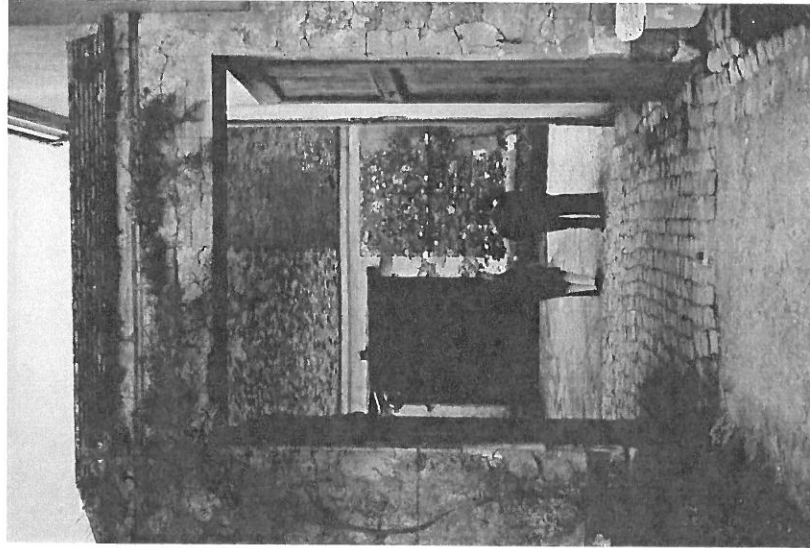
. N° 67= la grange d'îmière** (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : grand volume; toiture à 2 pans couverte de tuiles anciennes; maçonnerie des murs en silex; d'appareil régulier avec chaînages de grès (similaires aux granges du relais de poste); charpente à double faîtage; sol de terre cuite d'appareil en épis; colombier mural intérieur.

. N° 68= le jardin* (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : vaste pelouse avec grands arbres dont un magnifique cèdre; le long du mur de clôture, une ancienne serre (1900 très dégradée).

. N° 69= les bancs* (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : proviendraient du parc du château de Crécy; 2 bancs semi-circulaires en pierre;

. N° 70= la grille sur rue* (section B, parcelles N° 188 et 190)– N° 27 de la rue : du début du XIXème siècle; avec grecques, pointes de fleches et volutes de contreventement sur un mur bahut en pierre de taille (calcaire).

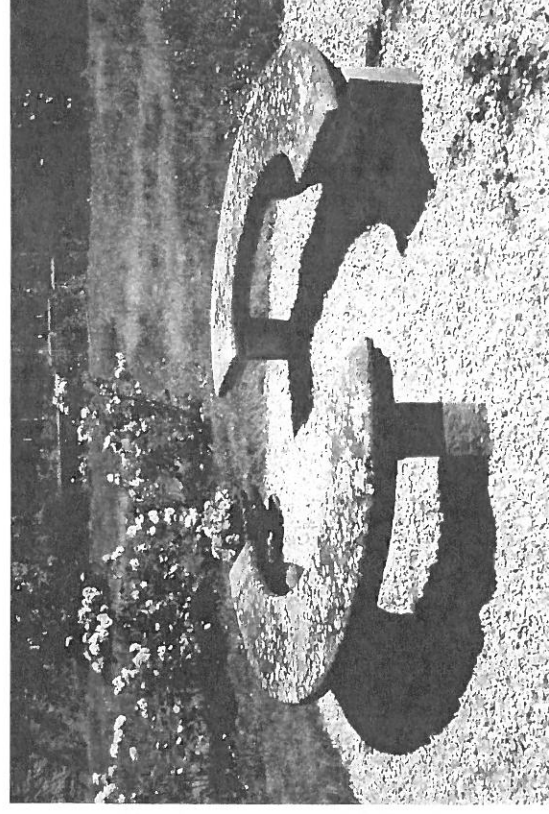
. N° 71= ancien mur d'alignement (section B, parcelles N° 188 et 189)– N° 27 et 29 de la rue : maçonnerie de silex enduite à "pierre vue" environ 2,20 m de haut.



65



67



69

- rue de l' Ancien Château (suite):

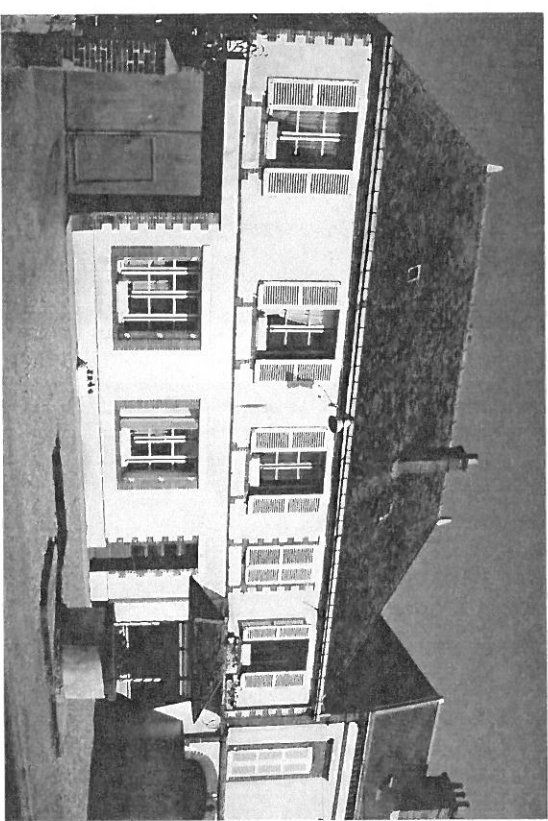
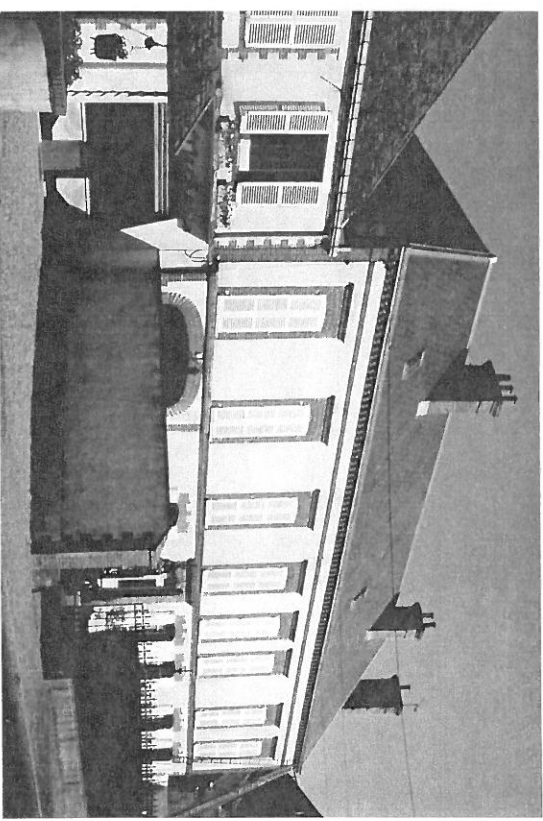
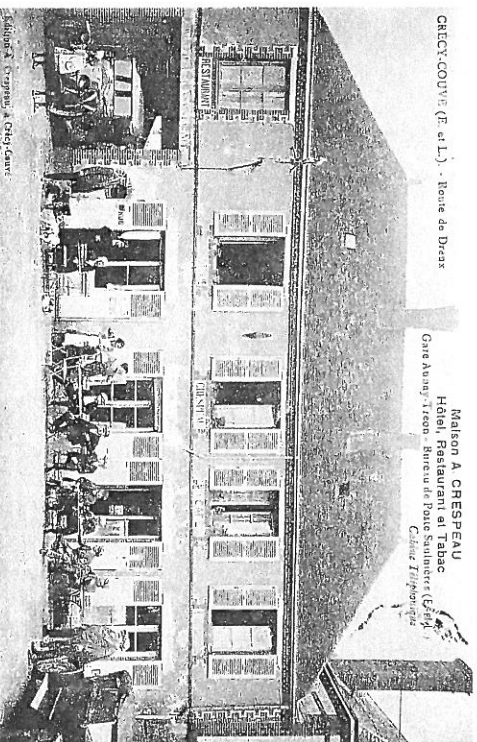
. N° 72 = maison dite "le Retour" * (section B, parcelle N° 193) - N° 25 de la rue: Grande maison du XIXème siècle, à R. de C. + 1 étage, toiture à 2 croupes couverte en ardoises, tabatières et souches de cheminée en briques; maçonnerie mixte à modénature de briques, grand porche en anse de panier de briques; grille sur rue du XIXème bien travaillée.

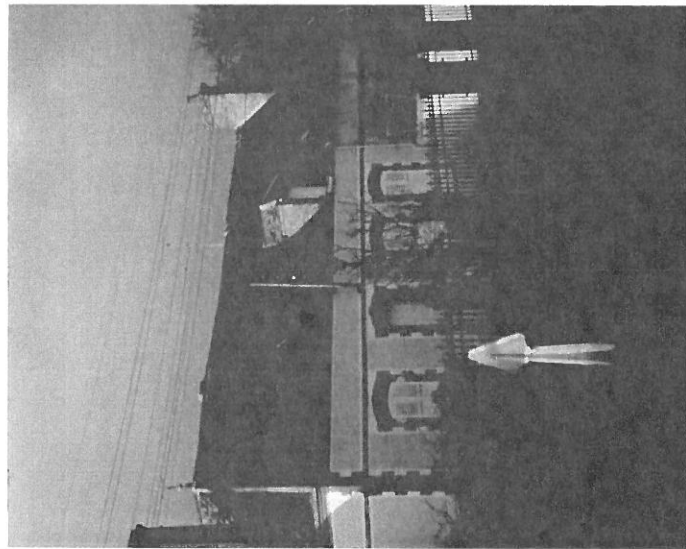
. N° 73 = maison (boucherie) * (section B, parcelle N° 353) - N° 23 de la rue: bâtiment du XIXème à R. de C. + 1 étage, toiture à 2 croupes couverte en tuiles anciennes; maçonnerie mixte à modénature de briques; porche rectangulaire; baies élargies à R. de C.; espace en avant de l'ancien alignement non privatisé; puits ancien modernisé.

. N° 74 = maison (section B, parcelles N° 198) - N° 19 de la rue: du XVIIIème siècle à R. de C. + combles avec percements symétriques, bandeau de corniche en façades et pignons; complètement remaniée en toiture (le toit d'ardoise d'origine subsisterait en-dessous?), et marquise en shingle; 2 petits corps de bâtiment à R. de C. adjoints au XIXème de part et d'autre (l'un d'eux est frappé d'alignement).

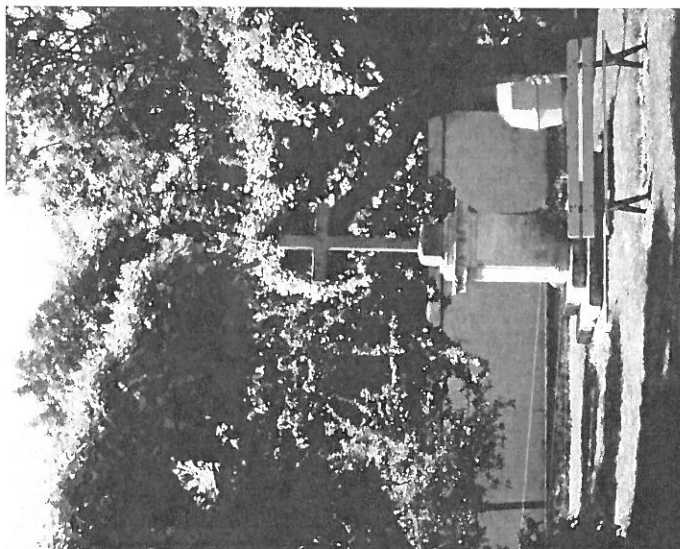
. N° 75 = maisons * (section B, parcelles N° 199 et 200) - N° 17 et 15 de la rue: un seul toit à 2 croupes couvert de tuiles anciennes sur 2 maisons du XVIIIème, à R. de C. en maçonnerie mixte (modénature de briques).

. N° 76 = pavillon * (section B, parcelle N° 350) - N° 13 de la rue: du XIXème très toit, à R. de C. + comble, toiture à 2 croupes en tuiles anciennes flanquée de 2 grandes souches de cheminée de briques chaînées d'ancres de fer forgé(S); maçonnerie mixte (modénature de briques, corniche à modillons de briques); marquise de verre 1900; grille 1900, portail à piliers de briques.





78



83

- les **maisons jumelées**:

N° 77= maisons de l'aumônier de Mme de Pompadour (abbé Goujon)**(section B, parcelle N° 351)- N° 11 de la rue: bâtiment à R. de C. de 1754; toit à 3 pans couvert en tuiles anciennes (2 velux) grandes souches de cheminée en briques; maçonnerie mixte (modénature de briques); fenêtres à petits carreaux; 2 piliers de briques avec beau couronnement de grès sur l'alignement ancien de la rue; portail en briques du XIXème sur alignement nouveau;

N° 78= maison de son bibliothécaire (abbé Bridard de la Garde)**(section B, parcelle N° 208)- N° 9 de la rue: bâtiment de 1754 à R; de C. + comble, toit à 3 pans et lucarne-capucine, une belle cheminée et épis de faîtage; maçonnerie mixte (modénature de briques); grille 1900 sur mur bahut et pile de briques.

N° 79= maison (section B, parcelle N° 209)- N° 7 de la rue: XIXème, décalquant les N°9 et 11, mais reproduction simplifiée; long R. de C. de maçonnerie mixte (modénature de briques) couvert d'une toiture à 2 croupes en tuiles anciennes (garage s'inscrivant bien dans l'ensemble), épis de faîtage en zinc dont l'un en girouette historiée (personnage assis devant un berceau); grille et portail en tôle du XIXème.

N° 80= bâtiment (section B, parcelles N° 209 et 212)- N° 7 et 5 de la rue: au fond de l'allée, corps de bâtiment à R. de C. + comble; 2 pans de toiture avec lucarne du XIXè; ce corps de bâtiment se prolonge sur la parcelle voisine

N° 81= maison (section B, parcelle N° 213)- N° 3 de la rue: du XIXè, à R. de C.; toit en tuiles mécaniques, maçonnerie mixte; grange voisine, toit traditionnel en petite tuile ancienne, maçonnerie mixte; 2 piliers de briques encadrant le porche.

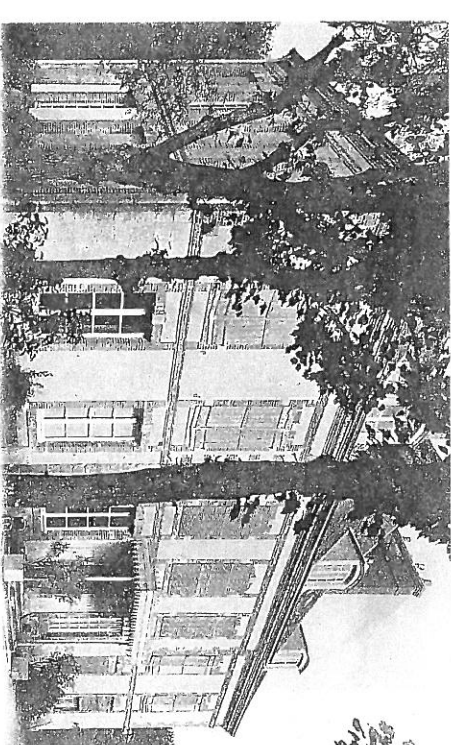
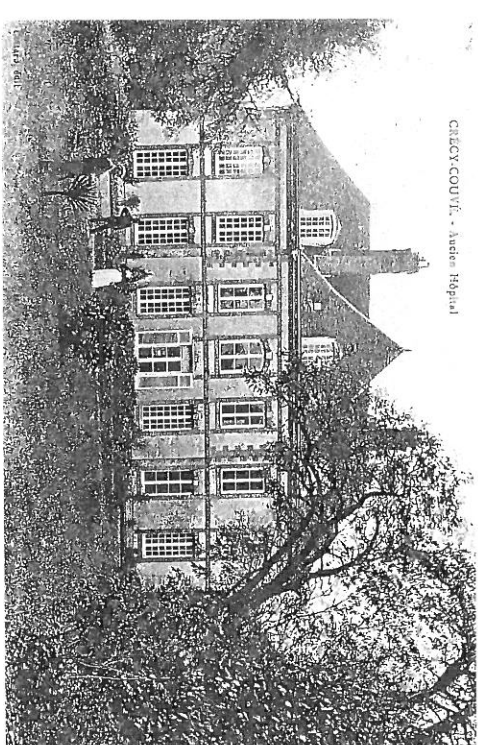
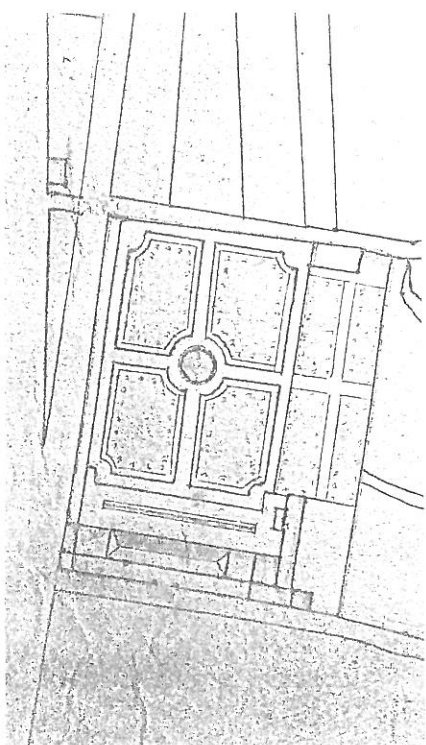
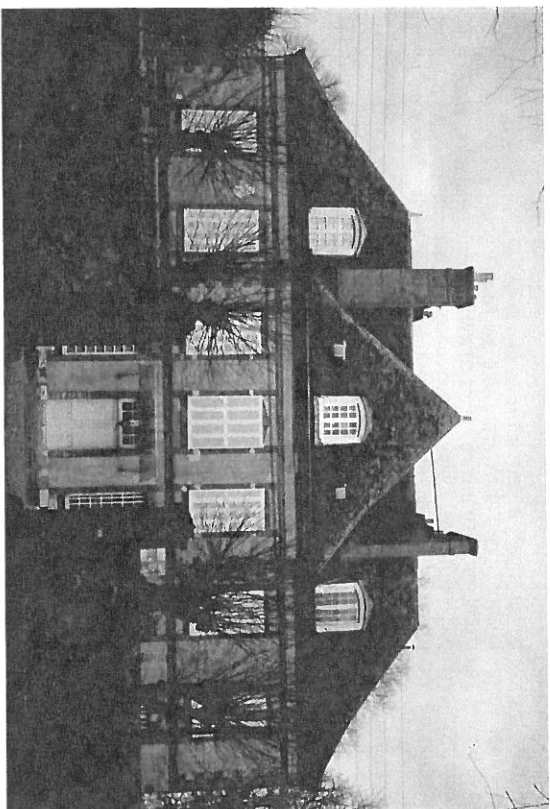
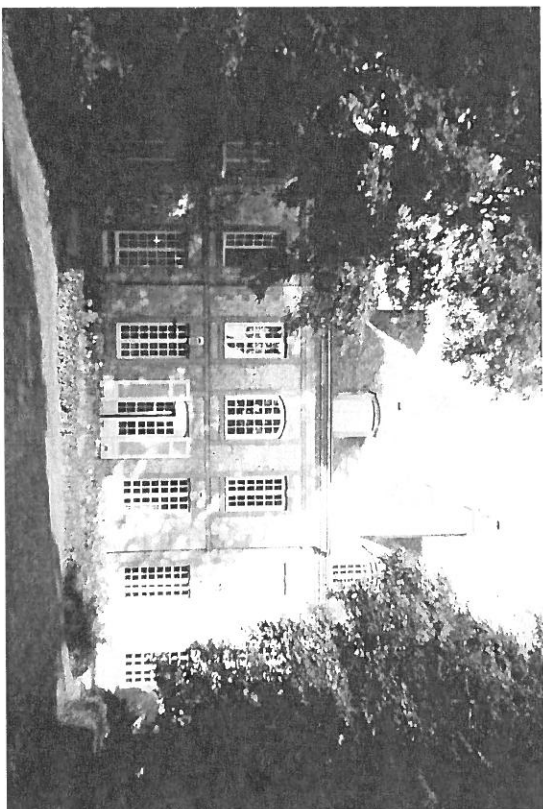
N° 82= maison (section B, parcelle N° 214)- N° 1 de la rue: du XIXè; de composition symétrique à R. de C. + comble; toiture à 2 croupes couverte en tuiles anciennes, 2 lucarnes aux extrémités; maçonnerie mixte; portail entre piliers de briques du XIXè.

N° 83= la place du calvaire*, à l'extrémité de la rue de l'Ancien Château, entre cette rue, l'allée Verte, le chemin de l'Abreuvoir (côté des Foins) et le C.D. N° 310, calvaire dont la base et l'emmarchement en pierre serait du XVIIIè, croix en ciment, entouré de 4 tilleuls; enclos engazonné fermé d'une haie d'aulépines sur un hauteur d'1,20m.; plantation de pommiers le long du prolongement de l'allée Verte; borne en pierre; château-d'eau, poste de transformation P.T.T., poteaux E.D.F., abri-bus, conteneur de récupération des verres.

— l'hôpital Saint-Jean

(hors périmètre de la Z.P.P.A.U.P.)

N° 84 = le bâtiment* (section B, parcelle N° 274) du XVIII^e (1754-1755) à R. de C. + 1 étage + comble : plan rectangulaire avec pavillon central en redent sur les deux façades principales (sur cour et sur jardin) ; toiture à 2 croupes + 2 croupes sur pavillons centraux encadrés de très belles souches de cheminée en brique + 3 lucarnes à fronton courbe par façade principale dont une axiale (6 au total) ; couverture en tuiles anciennes ; maçonnerie mixte, modénature en briques anciennes (petit module), très belle corniche, fenêtres à petits carreaux d'origine ; intérieur : entrée, escalier en chêne et lamelles à llimon mouluré et rampe en fer forgé simple, caves voûtées, contrevants intérieurs et cheminées au 1^{er} étage (pièces du rez-de-chaussée remaniées au XIX^e). I.S.M.H. 4 Déc 92



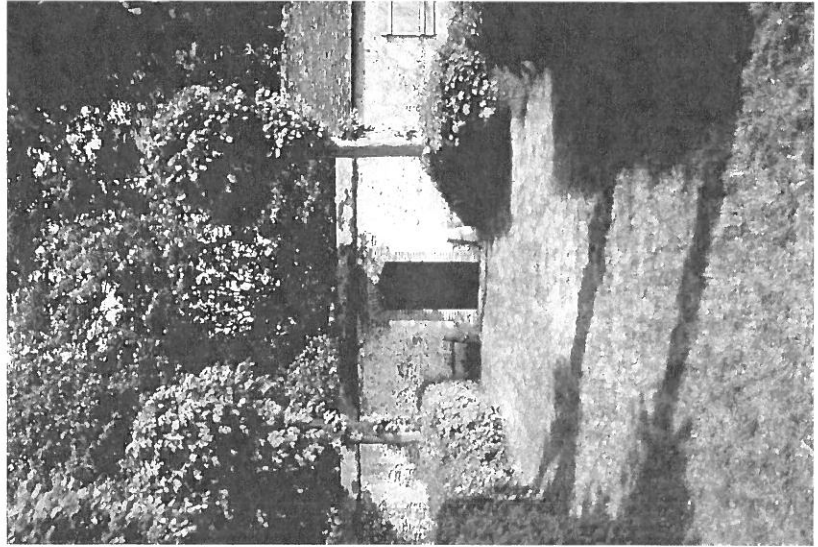
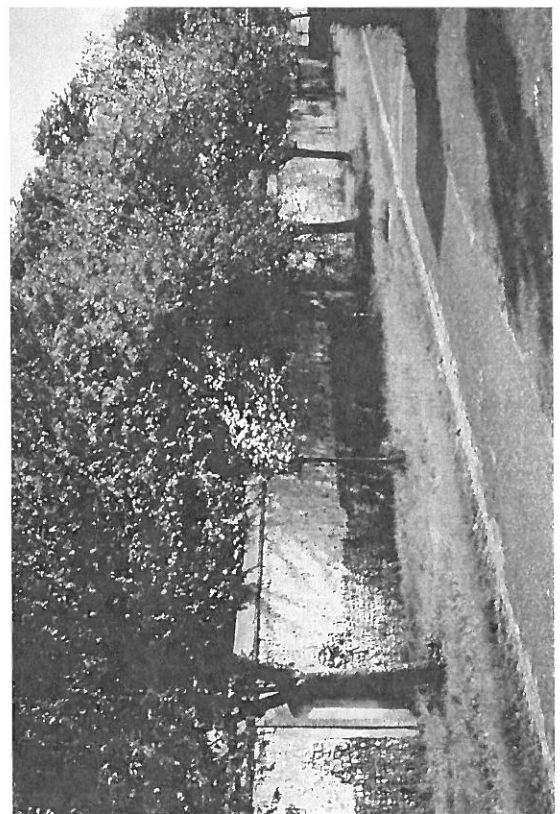
Univ. de la

CHECY-BOUVÉ (E.-et-L.) - Le Château

. N° 85 = le parc** (section B, parcelle N° 272):

- jardin à l'anglaise, engazonné et beaux arbres, en terrasse sur un potager;
- bassin axial à fontaine centrale;
- Ancienne pompe du XIXème avec fut en brique et mécanisme en fonte et fer forgé;
- mur de clôture en silex enduit "à pierre vue" et couronnement, 2 piliers en briques encadrant la grille d'entrée en fer forgé d'époque sur le C.D 310 et 2 bancs de pierre du XVIIIe, petite porte en arc surbaissé à encadrement de briques sur l'Allée Verte;
- bornes chasse-roues le long du C.D 310 et de la Côte des Forns;
- regard sur l'ancien aqueduc du village

. N° 86 = la demi-lune et le bois* (sur la commune de Saulnières, section D, parcelle N° 489): face à l'entrée côté CD310, un bosquet est partagé en deux par une allée dans l'axe de l'hôpital qui s'ouvre par une clairière en demi-lune.
(hors périmètre de la Z.P.P.A.U.P.)



- rue de l' Ancien Château (suite):

N° 87 = petite maison (section B, parcelle N°219) - N°1 de la Côte aux Foins. XIX^e traditionnelle, à R, de C. + comble; bâtiment en "L", toiture en tuiles anciennes, joûte lucarne-capucine; maçonnerie mixte.

N° 88 = jardin (section B, parcelle N°271) à l'angle de l'Allée Verte et de la Côte aux Foins; margelle de puits ou citerne; murs anciens en retour de l'ancien alignement de l'Allée Verte (en retrait de l'alignement actuel).

N° 89 = grange (section B, parcelle N° 222). XIX^eme, corps de bâtiment à R, de C. + comble; briques+stiles+charpente de type rural; couvert de tuiles anciennes, belle lucarne; mur de clôture en torchis; beau portail avec pilier de briques assez ancien (briques molurées).

N° 90 = maison (section B, parcelle N°223) - N°2 chemin de la Desserte. XIX^e à R, de C. + comble; joli toit en tuiles anciennes, 2 petites lucarnes sur le jardin; piliers de briques sur l'Allée Verte.

N° 91 = maison (section B, parcelle N°224) - N°1 chemin de la Desserte. XIX^e à R, de C. + comble en "L"; toit avec 1 croupe en tuiles anciennes, 1 lucarne sur jardin; maçonnerie mixte.

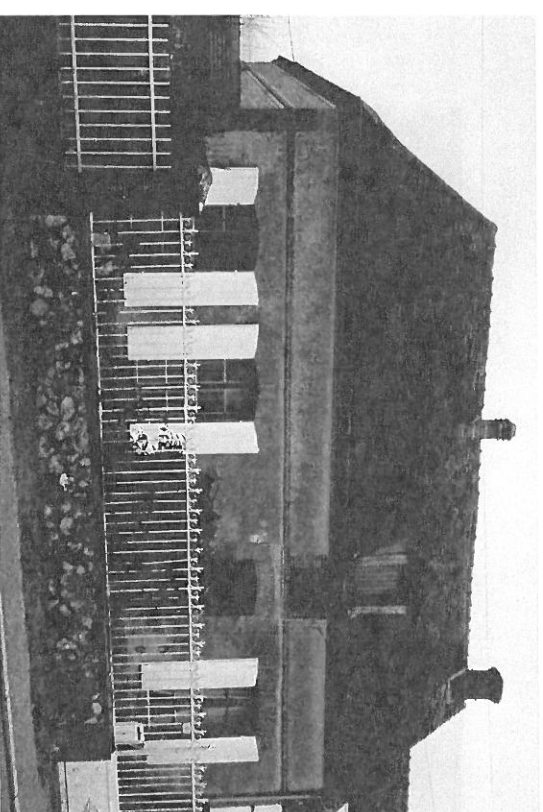
N° 92 = maison (section B, parcelle N°226) - N°4 de la rue de l'Ancien Château. XIX^e à R, de C. + comble en continuité du volume de la maison suivante; toit avec 1 croupe en tuiles anciennes, 1 velux; maçonnerie mixte.

N° 93 = maison* (section B, parcelle N° 312) - N°6 de la rue. XVIII^e en "L" à R, de C. + comble (sur le retour); toit avec 1 croupe en tuiles anciennes, 1 lucarne-capucine sur jardin; maçonnerie mixte de stiles taillé et moellons de calcaire, belle corniche à 5 rangs de briquettes se retournant sur la cour arrière, chaînages très épais d'encadrement des baies, porte à petits carreaux sur cour, soin particulier dans les enduits à proximité des chaînages; sur rue, porte à imposte à motif losangé, lucarne entaillant la corniche.

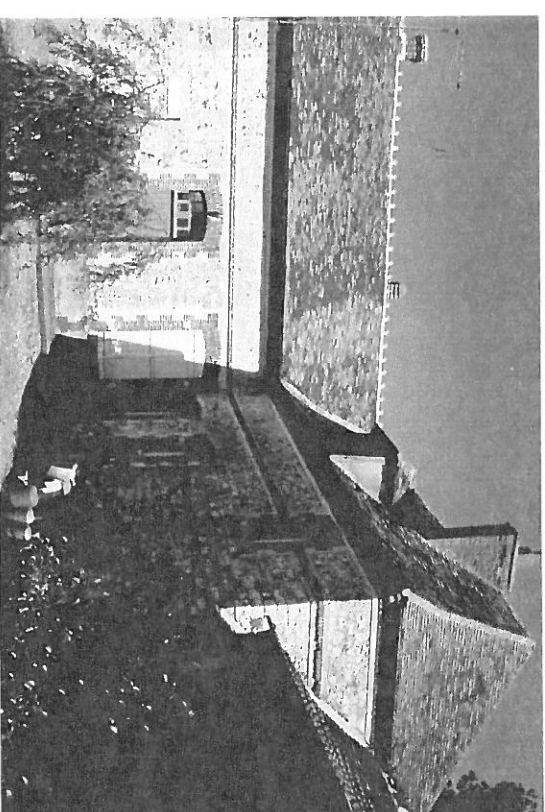
N° 94 = maison (section B, parcelle N°310) - N°8 de la rue. XIX^e à R, de C., couvert en tuiles anciennes, 1 croupe, se continuant par un porche du XIX^e (piliers de briques) et le mur d'origine (en stiles) sur l'ancien alignement de la rue.

N° 95 = maison* (section B, parcelle N°228) - N° 12 de la rue. 3 parties sous un seul toit d'ardoises à 2 pans, partie centrale du XVIII^e bien entretenue et restaurée, partie de gauche rejointée au 1^{er} étage en briques enduites, partie de droite ancienne, remaniée (modernisée); dans la cour arrière: grange parallèle à l'Allée Verte (ancien alignement), toit dégradé (toile goudronnée), pigeon débordant à rimpant de briques appareillées en épis; maçonnerie en stiles; vestiges d'anciens murs en torchis stiles et moellons.

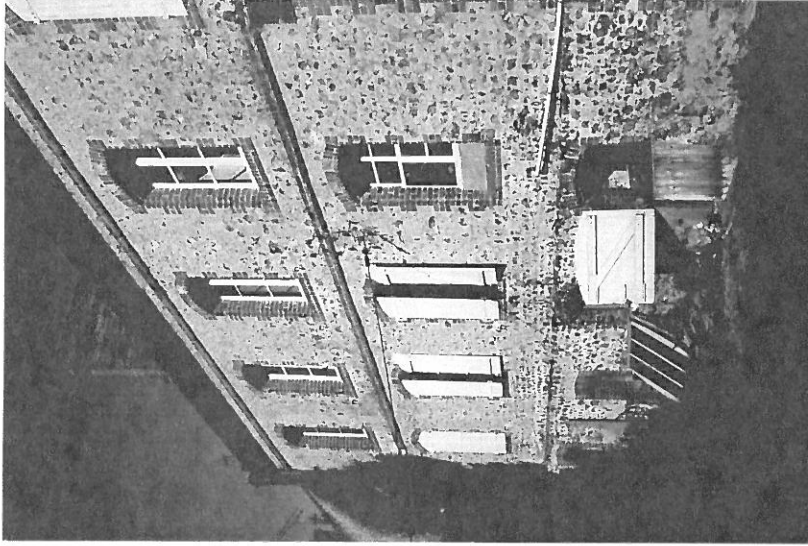
N° 96 = maison (section B, parcelle N° 229) - N°14 de la rue. XIX^e, à R, de C. + 1 étage; toit à 2 pans en tuiles anciennes, pigeon découvert avec grande souche de cheminée à section carrée en briques; ancienne enseigne "alimentation générale".



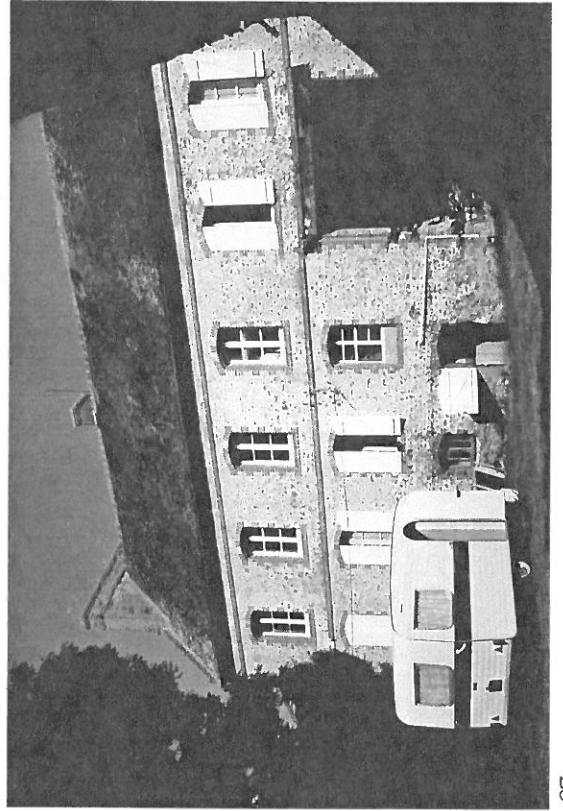
93



93



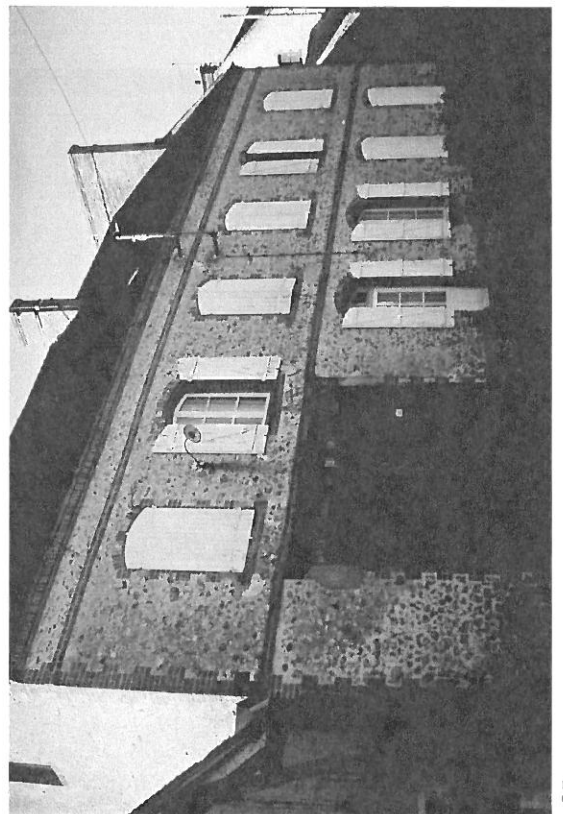
96



96



95



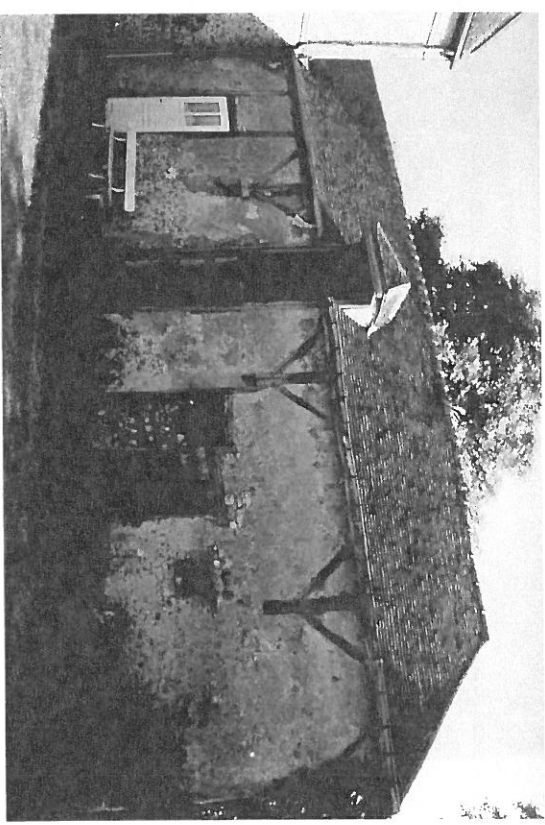
97

– maison du menuisier :

N° 97 = maison principale* (section B, parcelle N°230) – N°16 de la rue: ancienne ferme, a été également hôtel et boulangerie; XVIII^e à R. de C. + 1 étage (R. de C. + 2 sur cour); toiture à 2 pans couverte en tuiles anciennes, pignons sans débord, une très belle souche de cheminée rectangulaire à très forte section en briques (apparaissant sur le pignon sud-ouest); maçonnerie mixte en silex enduite "à pierre vue" et chaînage de briques; belle corniche et beaux encadrements de baies, soupirail de cave en briques clavées; porche ancien avec poutre de linteau et sol pavé; intérieur, caves voûtées; l'espace sur rue n'a pas été privatisé, ni à l'arrière sur l'Allée Verte (anciens alignements).

N° 98 = grange en retour* (section B, parcelle N°230) – N°16 de la rue: XVIII^e à R. de C. + grenier; toit avec 1 croupe en tuiles anciennes et lucarne capucine "à foin"; maçonnerie en silex et charpente de pans de bois (moulure); sur rue pignon à pans de bois et torchis remanié; dans la cour, margelle de puits à rang de briques.

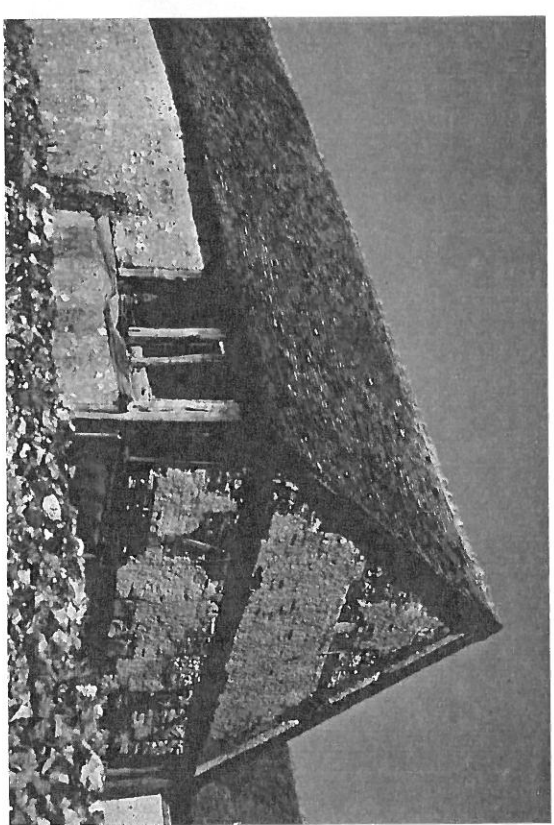
N° 99 = atelier de menuiserie* (section B, parcelle N° 230) – N°16 de la rue: XVIII^e remanié, à R. de C. + comble, à l'alignement ancien de l'Allée Verte; toit à 2 pans en tuiles anciennes; maçonnerie en silex à chaînage de briques, avec partie en pans de bois et terre (pignon, notamment), petite baie d'angle sous toit à l'angle est; sol intérieur en briques.



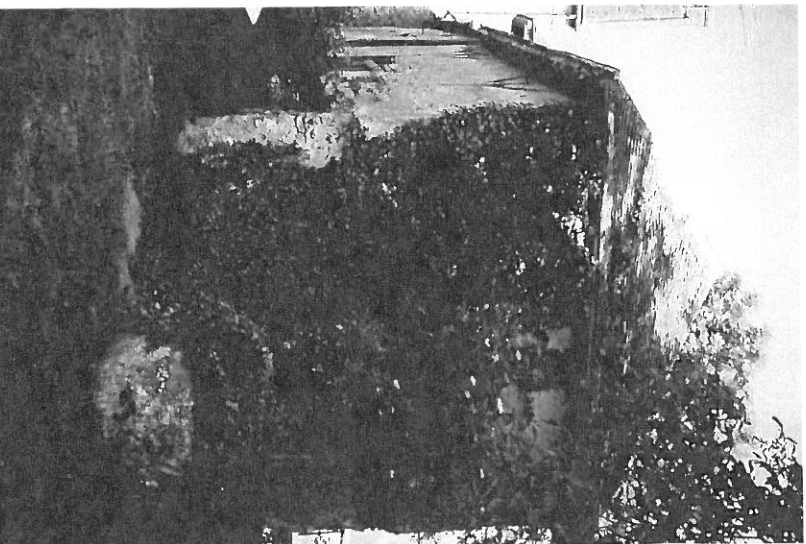
98



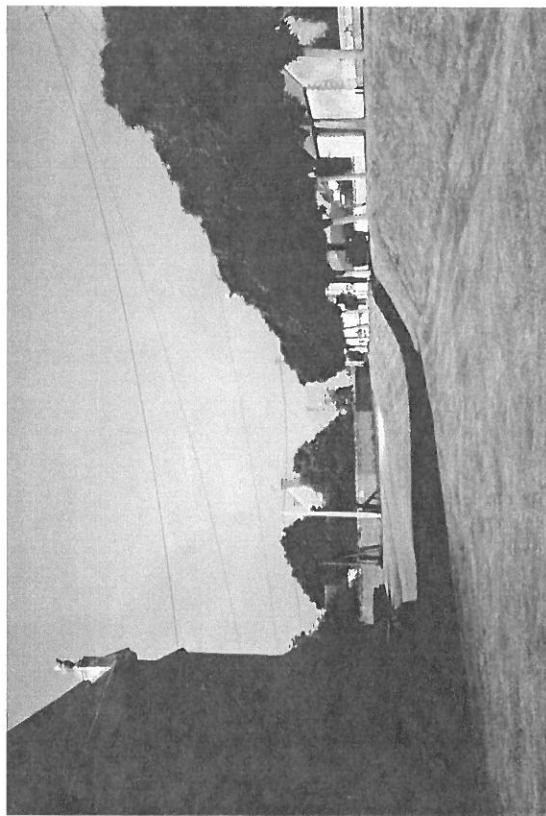
98



99



98



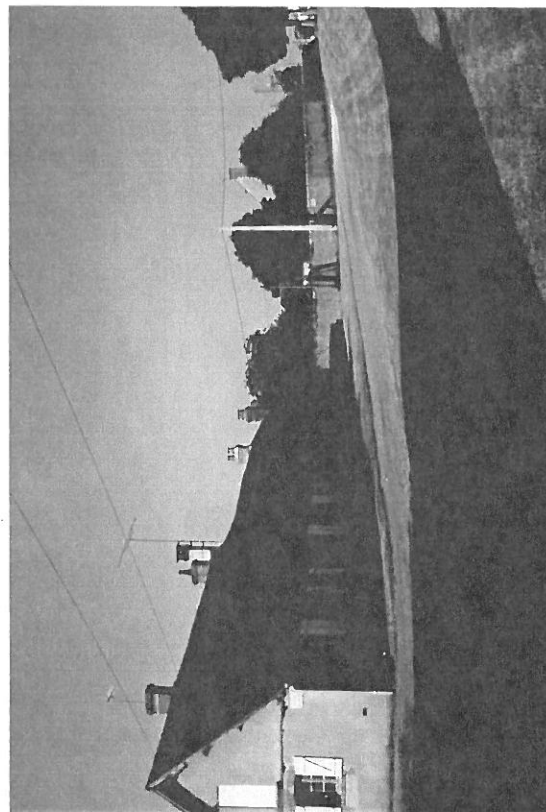
100

– la place de l'Eglise:

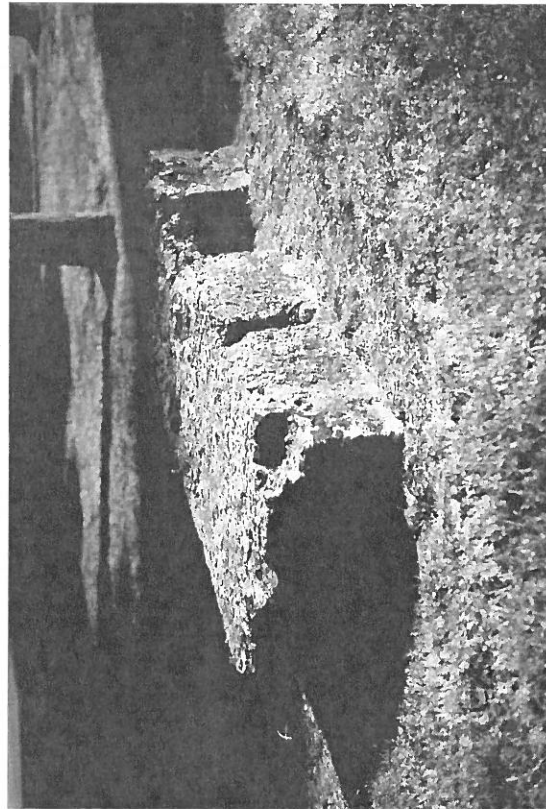
. N° 100 = la place: ** très beau volume d'espace au relief et à la forme complexe: la rue de l'ancien Château est 3 m plus haute que le parvis de l'église et soulignée par un alignement d'acacias; l'implantation de l'église est biaisée par rapport à l'alignement, elle présente de ce fait à la fois sa façade principale et la façade latérale nord; l'espace entre la rue et l'église, en glacis est engazonné.

. N° 101 = maisons* (section B, parcelles N° 233, 234): sur la place de l'église entre la sente de la Glacière et le chemin de la Machine, 2 maisons contigües, en continuité de volume, en retrait d'alignement par rapport à la rue pour dégager la place, XVIII^e à R de C. (+ comble sur cour pour la parcelle N° 234); toit à 2 pans couvert de tuiles anciennes; belles souches de cheminées (2 lucarnes pour la 234); maçonnerie mixte (descente de cave XVIII^e pour la 234)

. N° 102 = 2 blocs monolithes* (en partie haute de la place, disposés dans l'herbe), de 2,10 x 0,90 x 0,30 m. des entailles et évidements arrondis accusent la parité de ces 2 pierres, qui pouvaient s'épouser: base d'un mécanisme de pompe? mesures à grains?



101



102

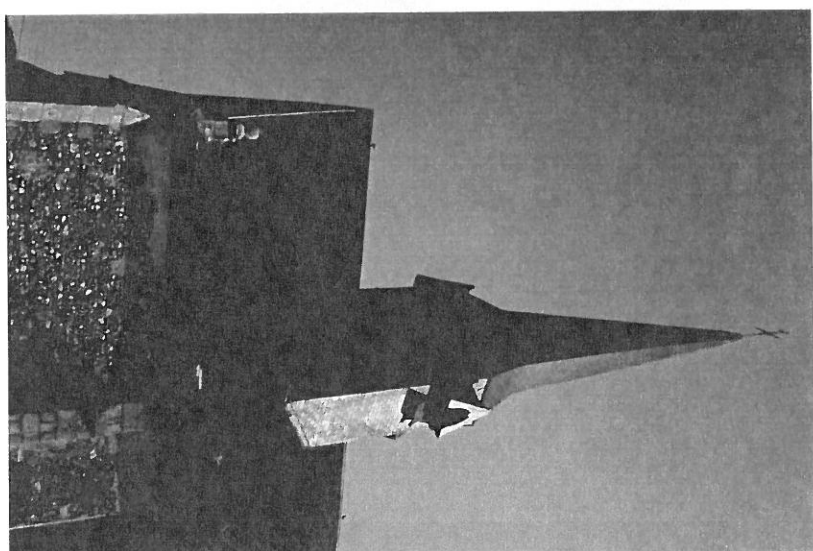
— l'église Saint-Eloi et Saint-Jean-Baptiste :

N° 103 = ancienne chapelle paroissiale** (section B, parcelle N° 236) réaménagée au 18ème : nef prolongée par un chevet à 5 pans, façade-fronton avec porche en colombage à remplissage de briques, pignon ouest orné de 2 vases; clocher de charpente vrillée couvert en ardoises; façades latérales à contreforts de grès, fenêtres plein cintre, frise de corniche sculptée de rameaux entrelacés et feuillages (XVI^e?), porte nord à encadrement mouluré en pierre (XVI^e?), I.S.M.H. 13 Nov 92

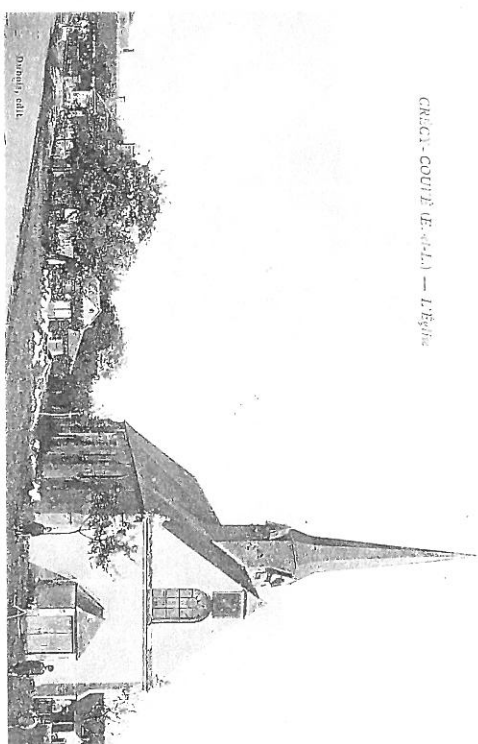
— intérieur et mobilier** : rétables, vitraux 18ème avec armoiries de Mme de Pompadour, tableaux 18 et 19ème par Vien, stelles, confessionnal avec grille en fer forgé, fonts baptismaux en marbre rouge.

N° 104 = mur de clôture de l'ancien cimetière* (section B, parcelle N° 235) du village: mur en silex avec chaînages de pierre de taille (calcaire); 2 entrées avec piédroits de pierre de taille et grilles de fer forgée (grille du chevet complète).

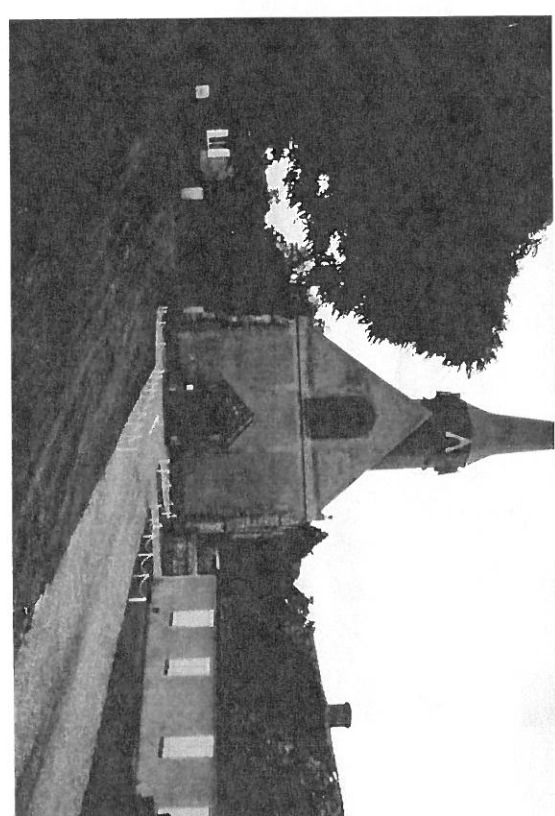
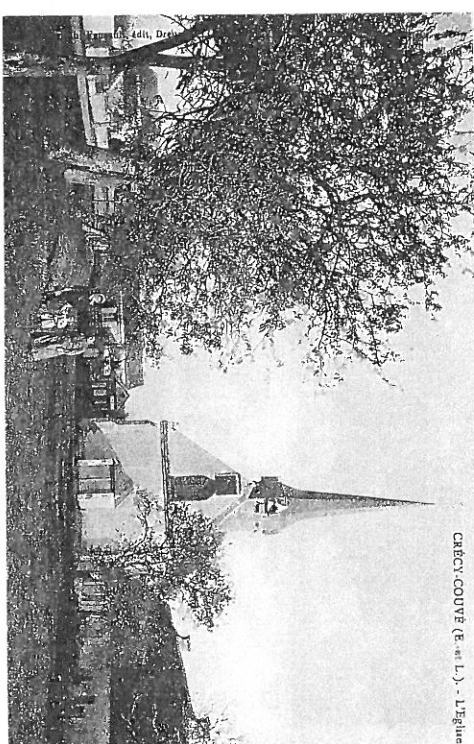
N° 105 = l'ancien cimetière* (section B, parcelle N° 235): croix d'époque à base en pierres appareillées (calcaire) et motif à gloire rayonnante en fer forgé mince et fragile, (les volutes de contreventement ont été noyées dans un massif de maçonnerie); pierres tombales anciennes; autre base de croix au chevet.

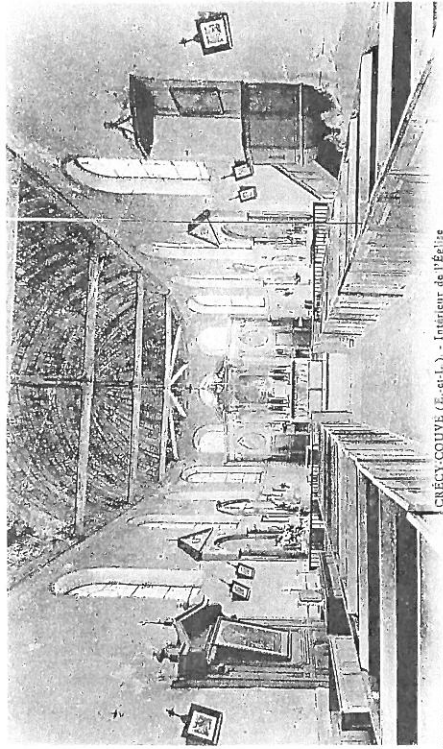


CRÉCY-COUFFÉ (E. et L.) — L'Eglise

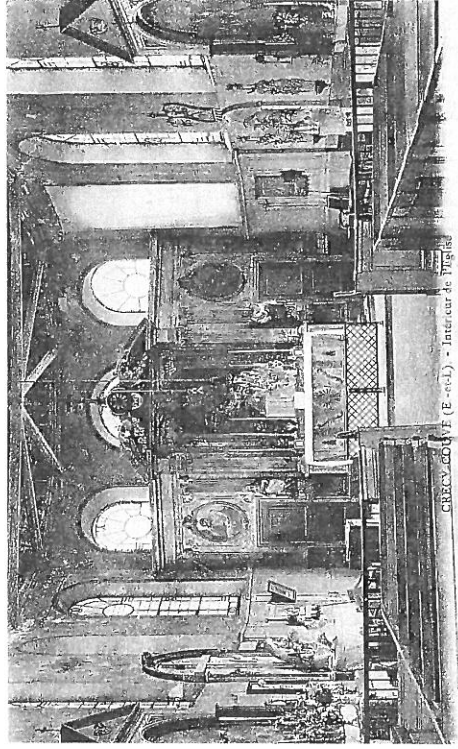


CRÉCY-COUFFÉ (E. et L.) — L'Eglise

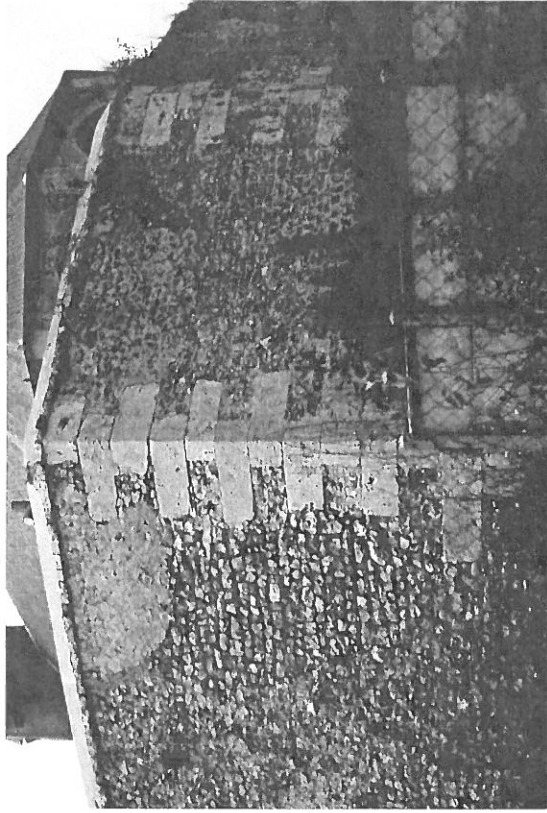
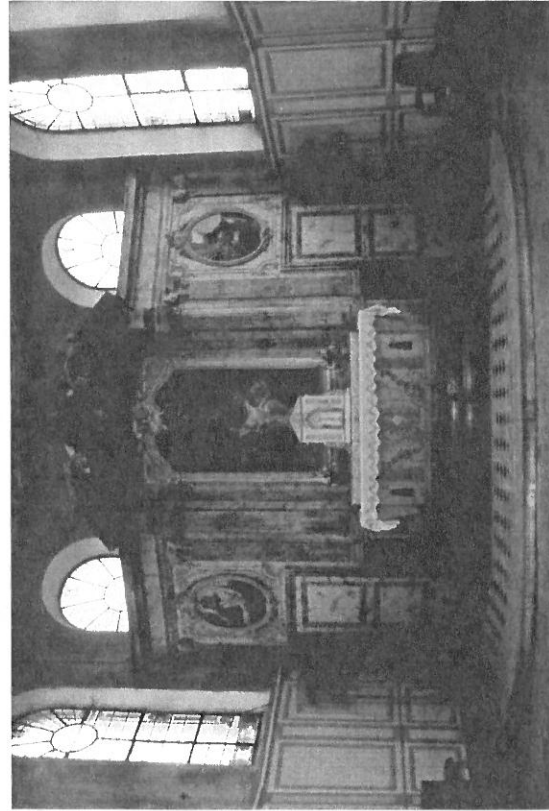




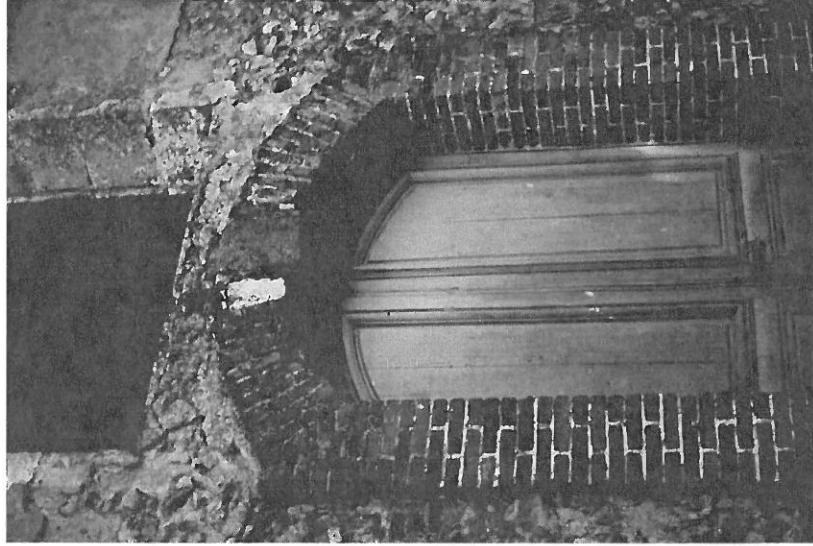
CRÉCY-COUBE (E.-et-L.). - Intérieur de l'Égérie
Édition A. Crépau, Table et Restaurant, à Crècy-Court (E.-et-L.). - Crècy Téléphonique



CRÉCY-COUBE (E.-et-L.). - Intérieur de l'Égérie



104



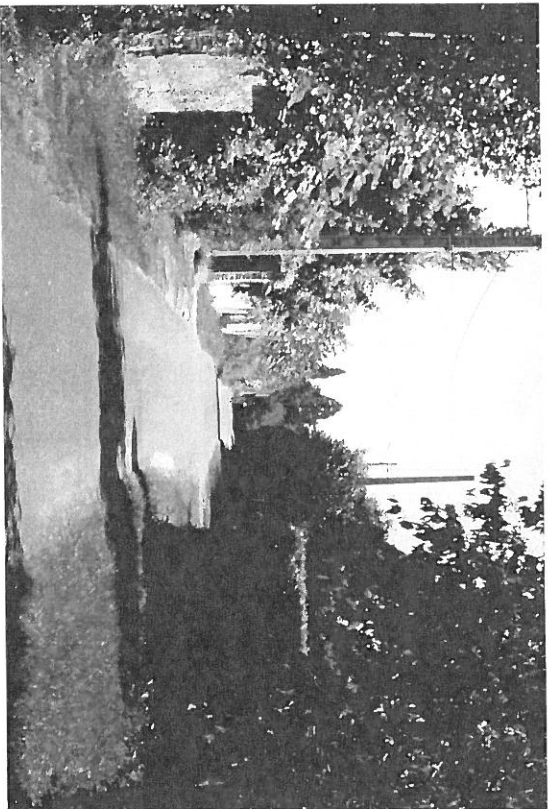
104

– l'Allée Verte:

. N° 106 = l'allée verte*, axe oblique d'accès à l'ancien château médiéval; très belles échappées visuelles sur l'église et son chevet ainsi que sur le mur du cimetière;

– rue de l'Ancien Château (suite):

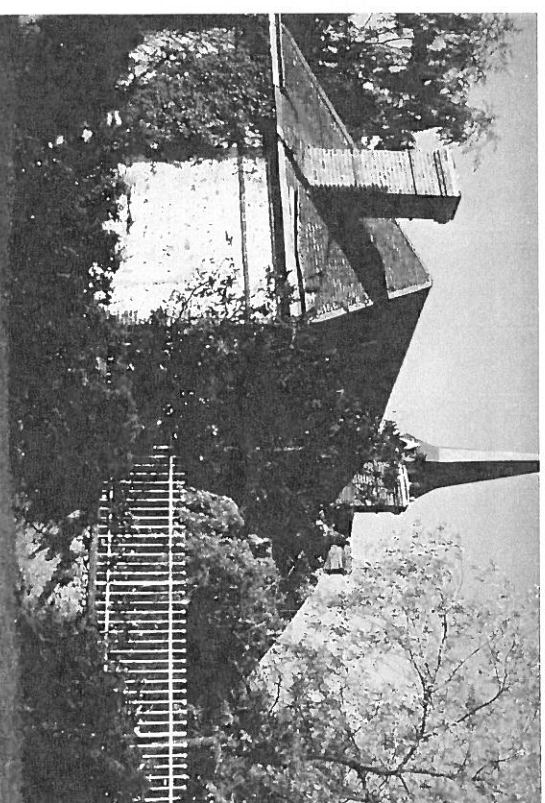
. N° 107 = maison dite "le Presbytère*" (section B, parcelles N° 237, 238) – N° 18 de la Rue: XIXème à R. de C. sur rue et R. de C. + 1 étage sur jardin; toit à 2 croupes couvert de tuiles anciennes; maçonnerie mixte; ancien presbytère après avoir été au XIXè mairie-école.



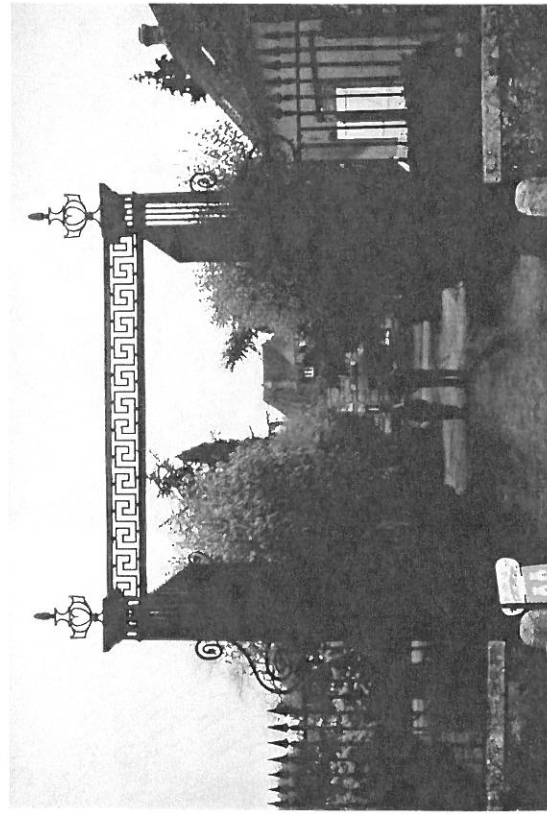
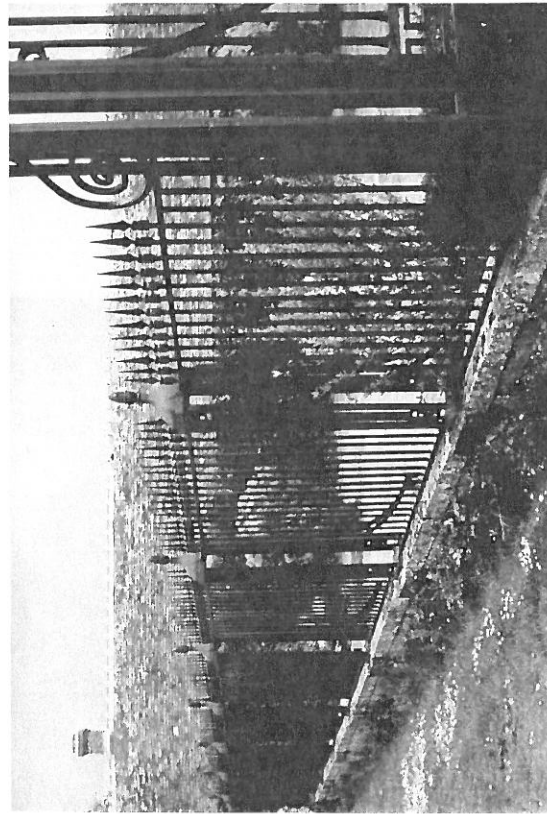
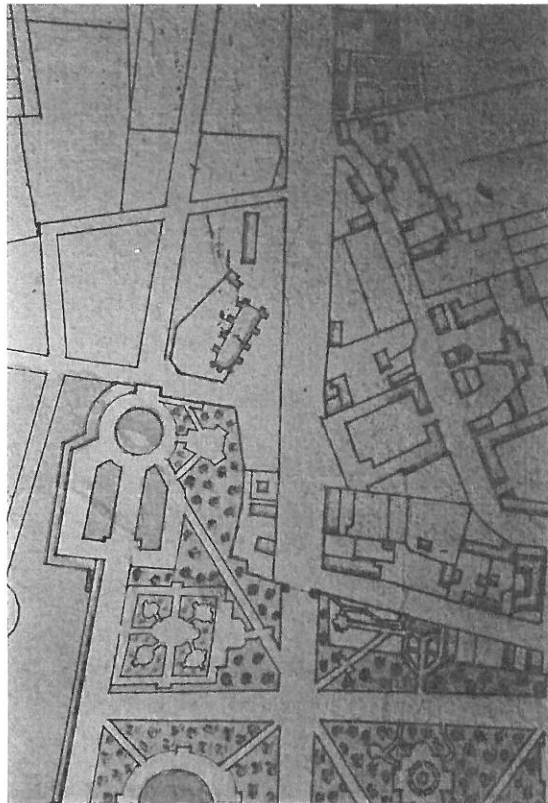
106



106



107

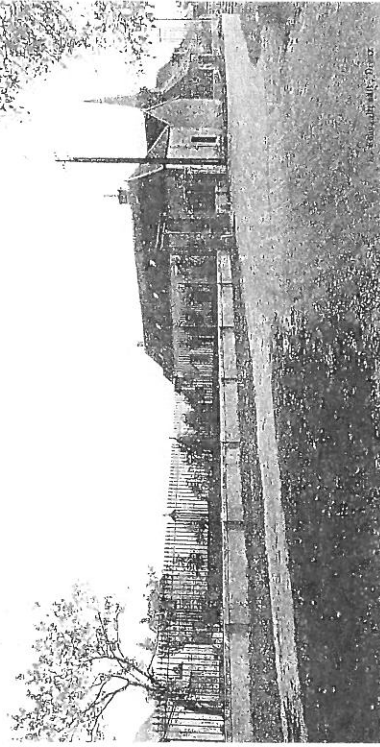


N° 108= maison (section B, parcelle N°18) - N°20 de la rue: XVIII^e ramifiée au XIX^e; bâtiment perpendiculaire à l'alignement, débordant sur l'ancien alignement du XVIII^e; à R. de C. + comble; toit à 2 croupes couvert de tuiles anciennes, souches de cheminées en briques; maçonnerie mixte couverte de vigne vierge; aqueduc du village apparaissant sous une dalle de pierre; bâtiment arrière construit sur les fondations de l'ancien réservoir de 1751-1752 qui recevait les eaux de la chaîne à godets.

N° 109= le soubassement de l'ancien donjon médiéval (section B, parcelles N°16, 19) - n°22 de la rue: sous villa 1920 dite "la Terrasse", en continuité de la terrasse du château de Crécy.

N° 110= grilles Louis XVI du château de Baillou (Eure)* (section B, parcelles N°16, 19) - N°22 de la rue: l'un des piliers d'entrée date des Verjus, l'autre est noyé dans la maçonnerie de la construction attenante; belles bornes en calcaire. I.S.M.H. 28 Dec 92

CRÉCY-COTIVÉ (E.-et-L.) - R.e de l'église - Grille Louis XIII

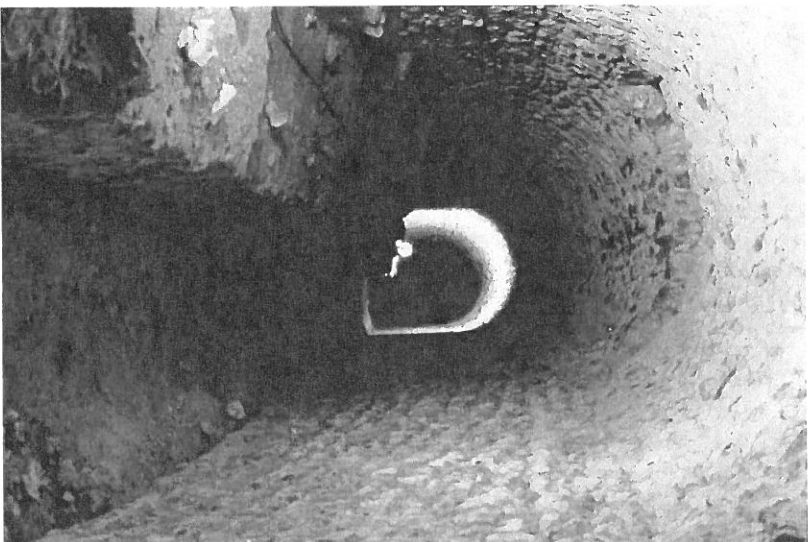


N° 111 = bâtiment (section B, parcelle N°16), sur chemin d'Enfer: en retour des grilles de Bailleul, petit bâtiment rural à R. de C. du XIX^e, rectangulaire, dans le prolongement de l'alignement du chemin, mais débordant sur l'alignement ancien de l'allée du XVIII^e; toit à 2 pans couverts de tuiles anciennes; maçonnerie mixte; le portail dans l'axe de l'allée est du XIX^e; serres fin XIX^e.

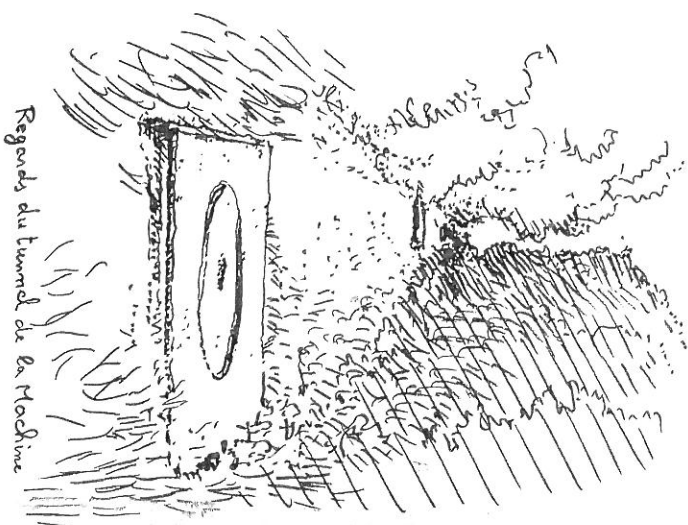
N° 112 = maison (section B, parcelle N°154) - N°1 chemin d'Enfer: XVIII^e très remaniée; R. de C. + comble; toit à 1 croupe en tuiles romaines industrielles(1), lucarnes remaniées; soubassement et soupirail en calcaire, corniche briques; 2 piliers de brique d'un portail obturé.

- la Machine: chaîne à godets:

N° 113 = le tunnel (section B, parcelles N° 19, 21, 73 et 10): maçonné avec voûte; passage et banquette ayant sans doute servi d'appui à la chaîne, des regards existent tout au long du parcours; à son extrémité basse, 2 niches en cul-de-four de part et d'autre du tunnel; il alimentait un château d'eau situé le long de l'allée principale depuis la Blaise captée au lieu-dit "la Machine" par 4 pompes actionnées par une grande roue à pots.
I.S.M.H. 30 Nov 92

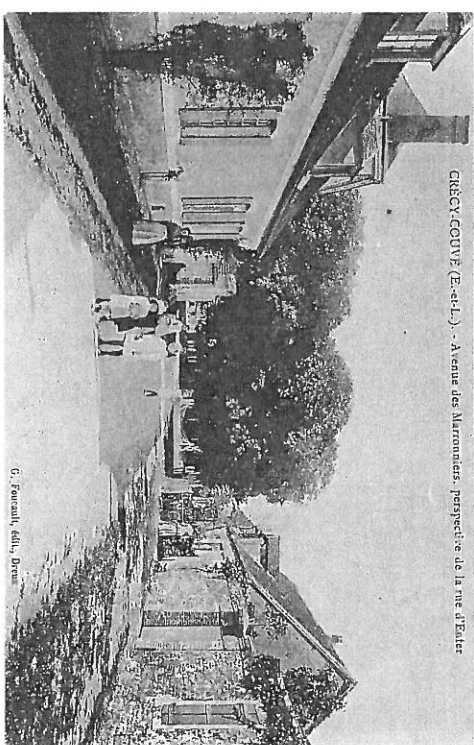


113



Regards du tunnel de la Machine

113



GRÉCY-COURV'E (E.-et-L.). - Avenue des Marnonniers, perspective de la rue d'Enfer

G. Fournil, éd., Paris

112



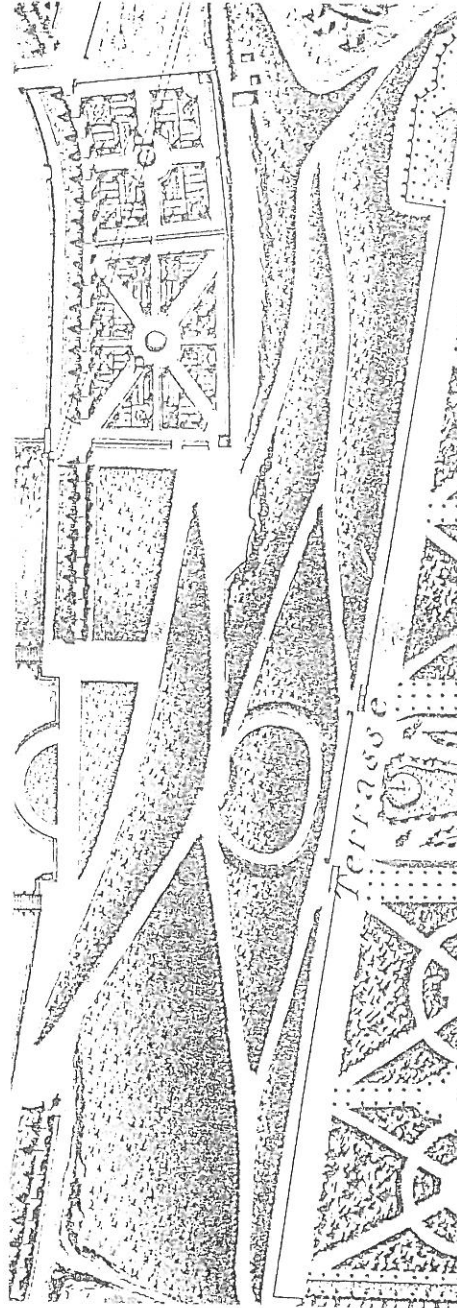
113

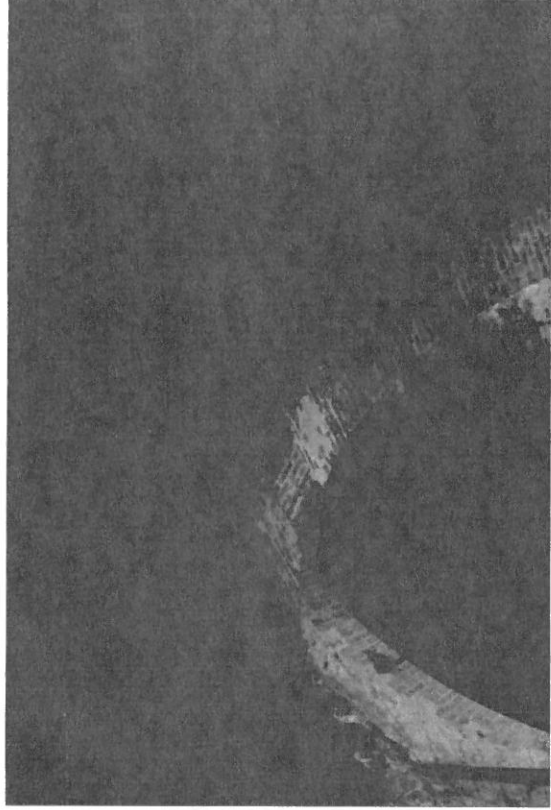
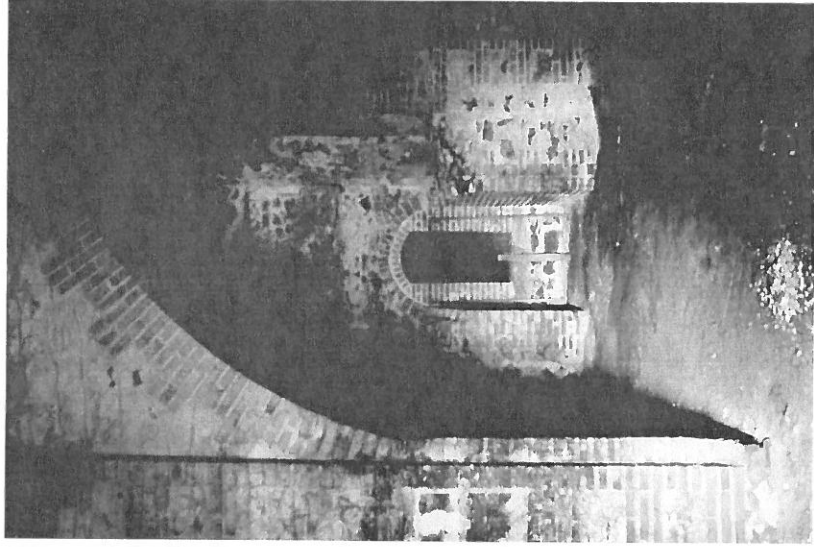
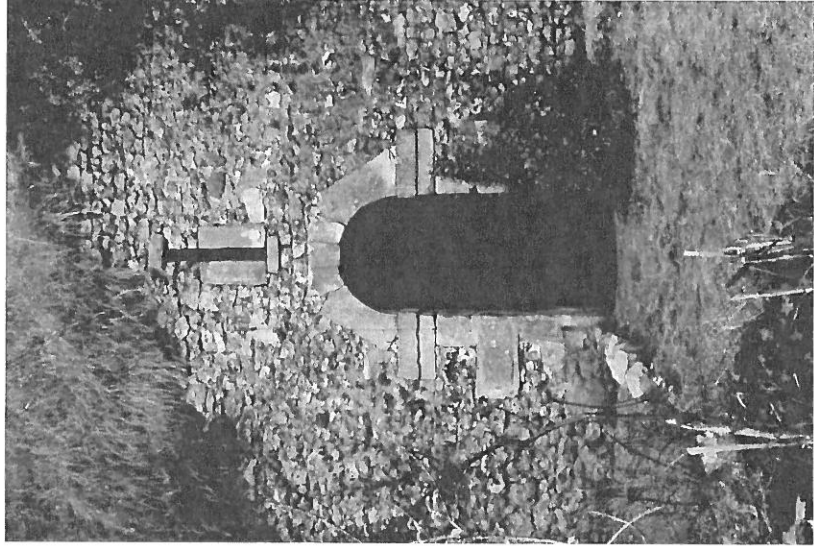
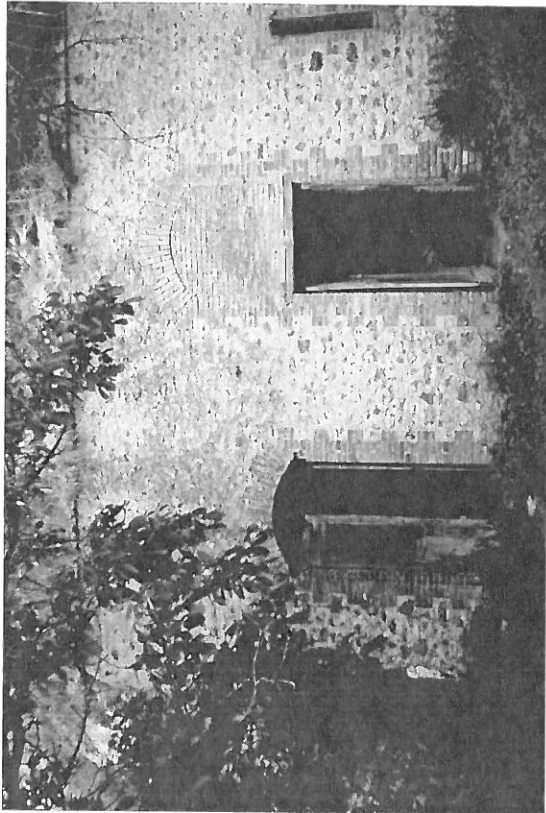
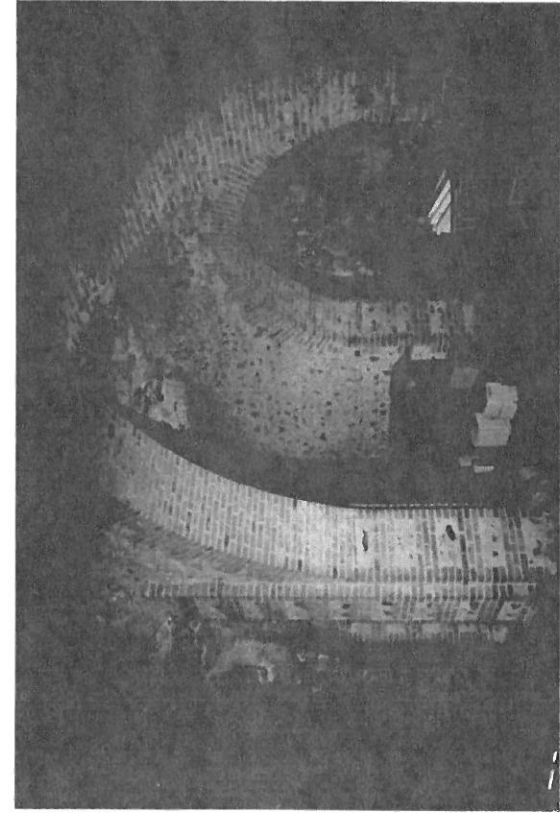


c) la vallée de la Blaise

- les côtes du Jardinier

N° 114 = le coteau* (section B, parcelles N° 21, 63, 64, 65, 66, 68, 70 et 71); autrefois n'était pas si boisé que maintenant, on reconnaît le modèle du fatutage des allées formant des tracés en zig-zag symétriques sous la terrasse; en particulier le chemin rural N° 18 dit des Côtes avec des traces de pavement (essai récent de plantation); elles étaient encadrées de haies taillées en 1900, traces de végétation décorative des anciens jardins (ruséins, charmilles recépées...); la partie nord-est est beaucoup plus boisée; passage du G.R. 351; vues plongeantes sur les potagers; caves creusées dans la craie à 3 mètres d'environ 5m de large sur 3m de haut réunies par un passage intérieur, situées dans l'axe de composition directement sous la terrasse.

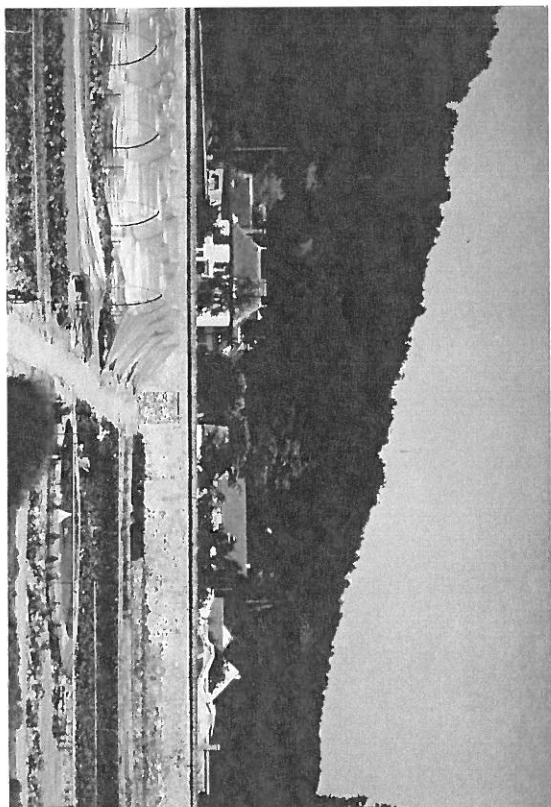
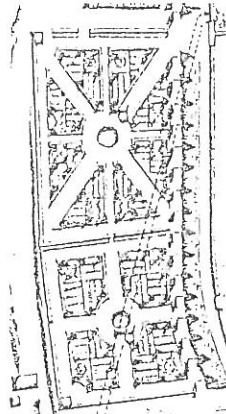
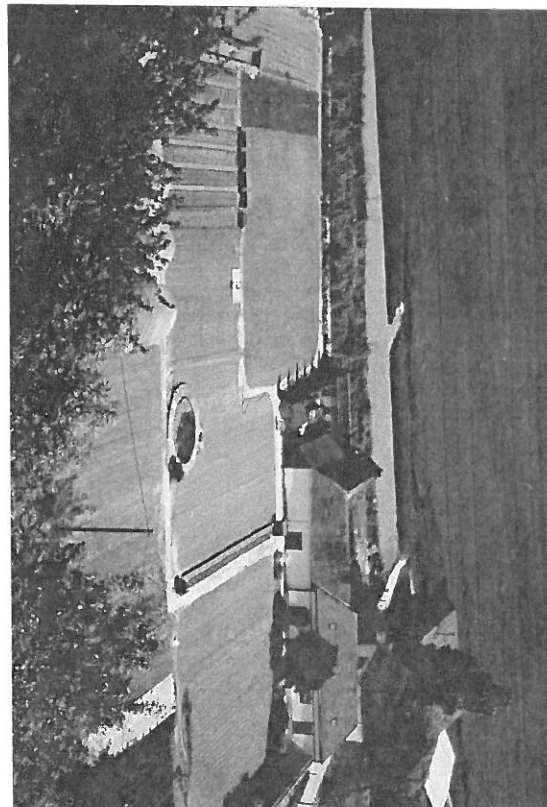
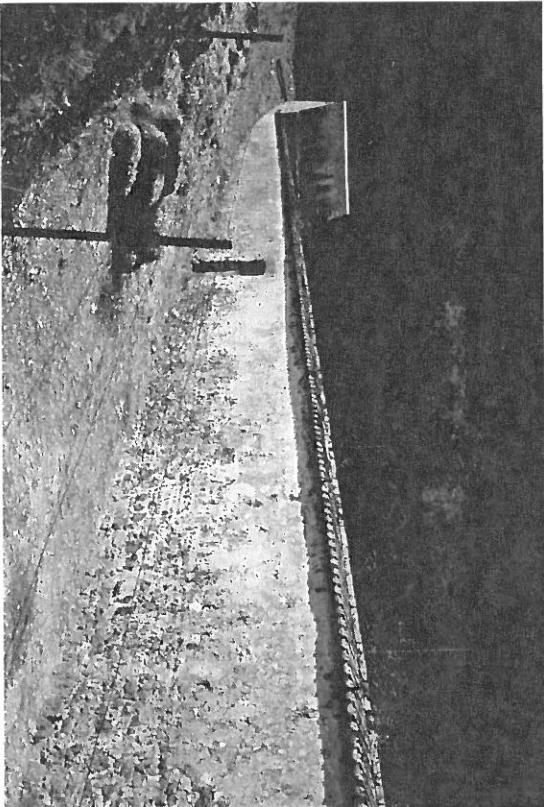
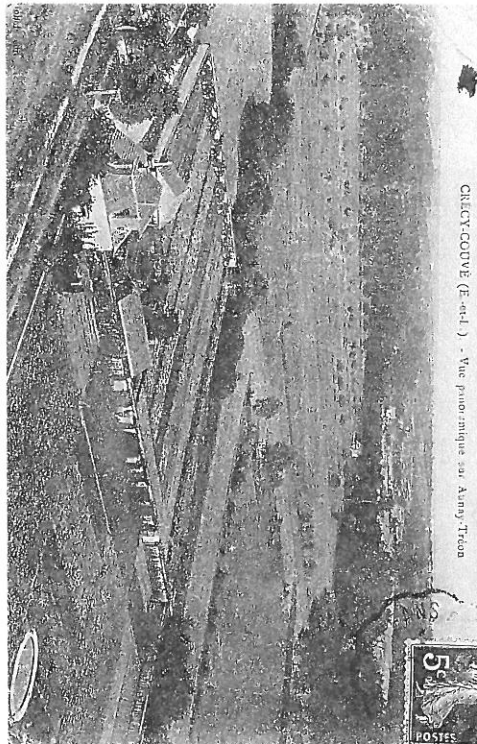




- les potagers d'en bas

. N° 116 = murs de clôture ** (section B, parcelles N° 276 et 59): autrefois, sur 3 côtés seulement, il n'en existait pas du côté rivièrre (bras à sec aujourd'hui) encadrent encore des activités: cultures maraichères biologiques pour une motte et horticulture-fleurs pour l'autre. Le mur de partage semble d'origine, un portail central de communication a été mure.

. N° 117 = les 2 bassins ** (section B, parcelles N° 276 et 59), l'un circulaire (à l'ouest), l'autre oval (à l'est); margelles en pierre et jet d'eau central.

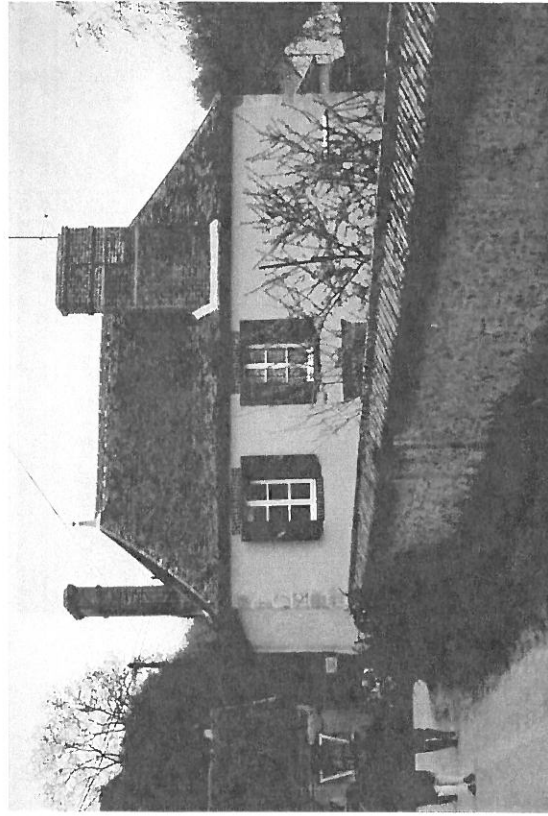


N° 118= le pavillon de jardinier du XVIII^e* (section B, parcelle N°61): maison à chaînes d'angle en pierre de taille (calcaire), maçonnerie en moellon enduit, corniche et encadrements de baies en briques; toit à 4 pans en tuiles anciennes et très belles souches de cheminée en briques;

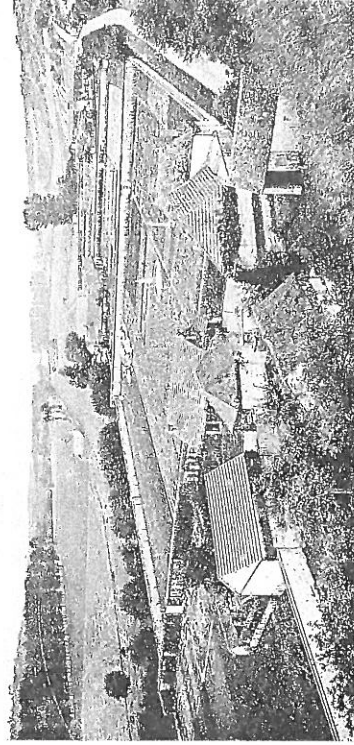
N° 119= le pavillon de jardinier du XIX^e* (section B, parcelle N°58): maison à R. de C. + comble; toit à 2 croupes couvert en tuiles anciennes, lucarne-capucine interrompant la corniche et jolie girouette représentant 2 colombes; maçonnerie mixte;

N° 120= la vacherie (section B, parcelle N° 120): bâtiment du XIX^e à R. de C. + 1 étage d'attique; toit à 2 pans couvert en tuiles anciennes; pignon de briques appareillées à 45°.

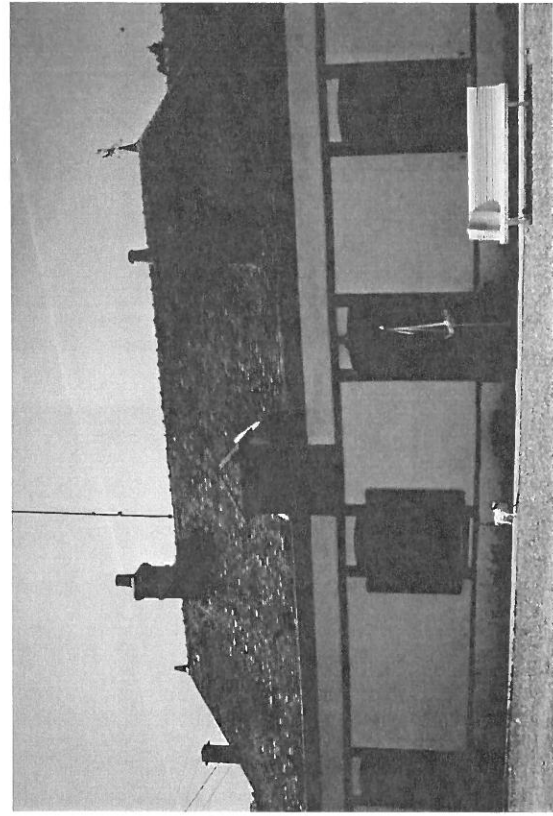
CRÉCY COUVÉ (E. et L.) - Vallée de la Blaise - Établissements d'horticulture Pothier



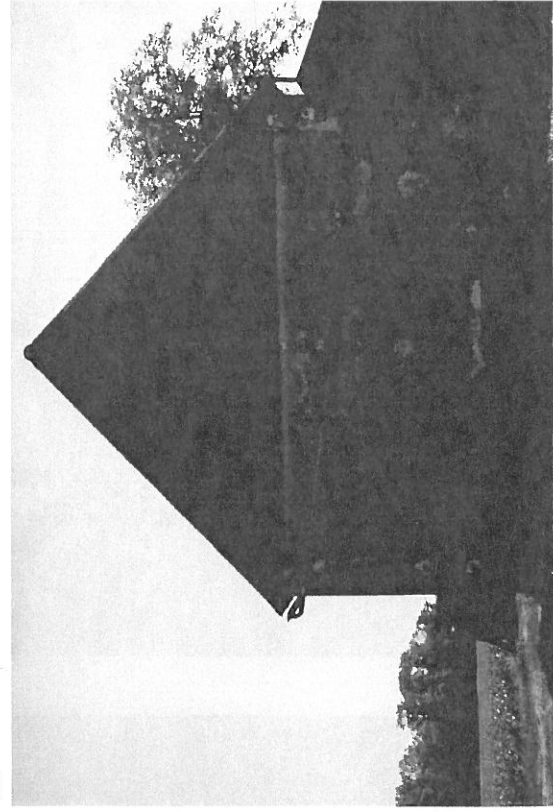
118



119



119



120

- la Machine

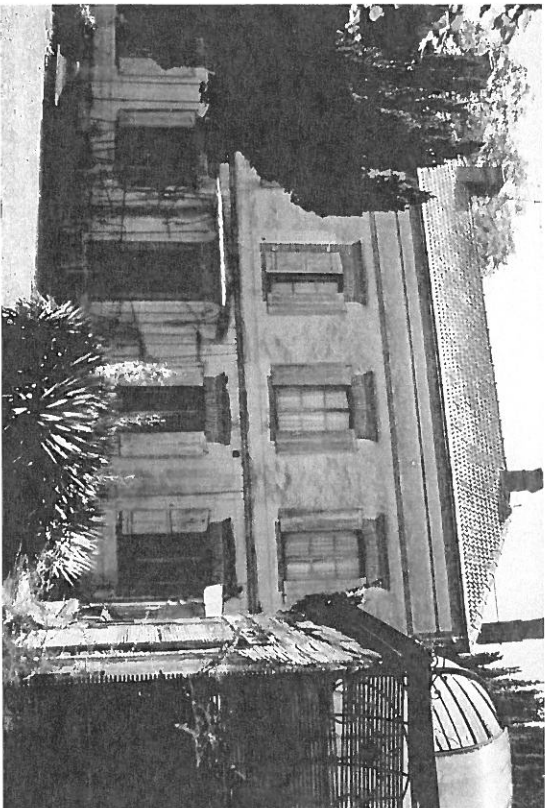
N° 121=le bâtiment* (section B, parcelle N° 110): du XIXème à R. de C. + 1 étage sur sous-sol; toit à 2 croupes, 2 souches de cheminée, tuiles mécaniques; maçonnerie mixte, angle (est) en grès appareillé (maintien d'une construction antérieure), les autres chaînages sont en briques, façade symétrique, perron avec escalier à 2 volées courbes de 5 marches; beau jardin avec mail de 2 rangées de 5 tilleuls et bassin semi-circulaire (muflle de lion).

N° 122= la serre (section B, parcelle N° 110): amusante verrière en métal décoré (volutes, muflles de lion,...) de l'époque 1900.

N° 123= l'é réservoir* (section B, parcelle N° 110): daté "POTHIEN 1896", de plan carré; base en grès sur environ 3,50m de haut surmontée d'un travail en briques et maçonnerie enduite abritant le réservoir; il chevauche le tunnel de dérivation de la machine (cf N° 126); un ruisseau s'en détache et suit le fossé ouest du chemin rural.

N° 124= grilles du XIXè* (section B, parcelle N° 110): de fer forgé; ornements caractéristiques du début du XIXè (flèches et volutes) sur une structure d'ensemble paraissant plus ancienne.

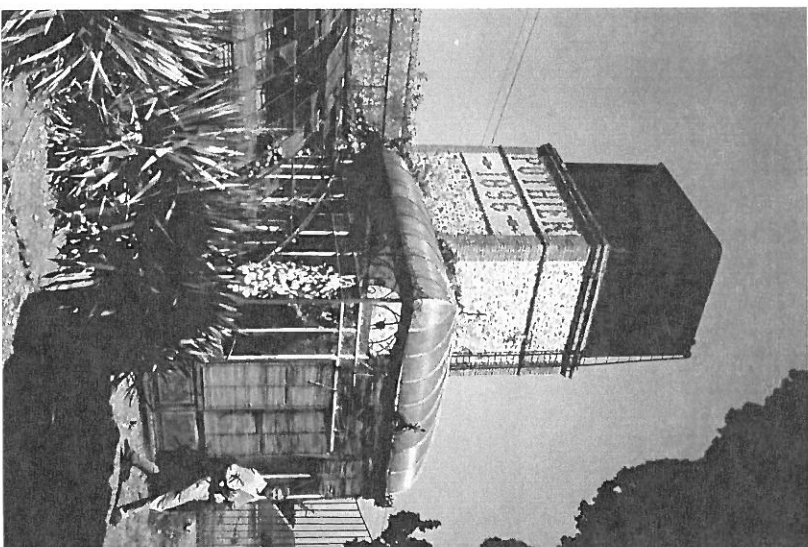
N° 125= la machine* (section B, parcelles N° 109, 110 et 112): depuis le bief supérieur de la Blaise (cf. N° 129), une chute de près de 4 m actionnait la machine de Deperieux démontée en 1802 ou 1806; l'énergie de la chute a successivement alimenté une filature au XIXè puis une usine de caoutchouc qui fit disparaître dans un incendie le local, réalisé en grande maçonnerie de pierres de taille, où se trouvait la roue à aubes; il reste, cependant, l'entrée de voûte cintrée en grès du tunnel de dérivation (cf. n° 126), l'écluse de répartition des eaux en pierres de taille, les rives construites du canal d'amènée, le tunnel voûté de trop-plein, un ponton métallique et un petit lavoir couvert du XIXè, une partie de sol pavé, un petit pavillon carré (1900), cimenté et couvert en zinc avec un très joli épi de faîtage, une grille pittoresque (1900) qui s'y appuie. I.S.M.H. 30 Nov 92



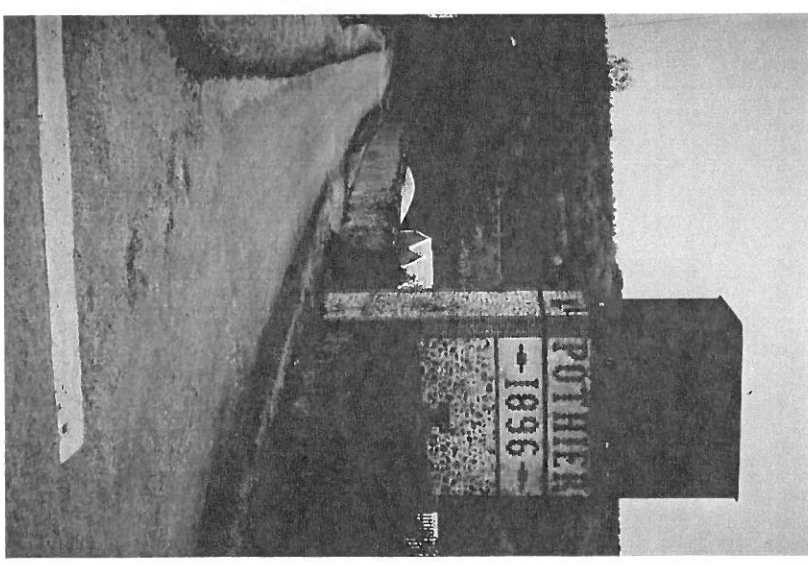
121



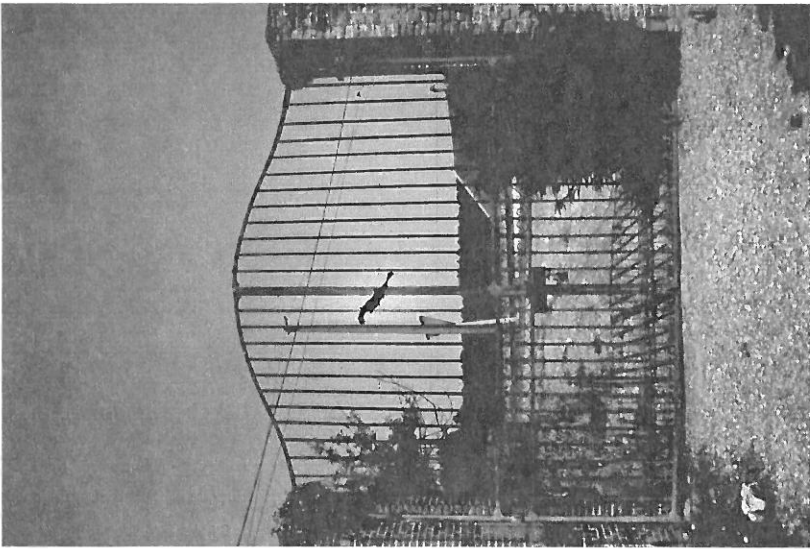
121



122



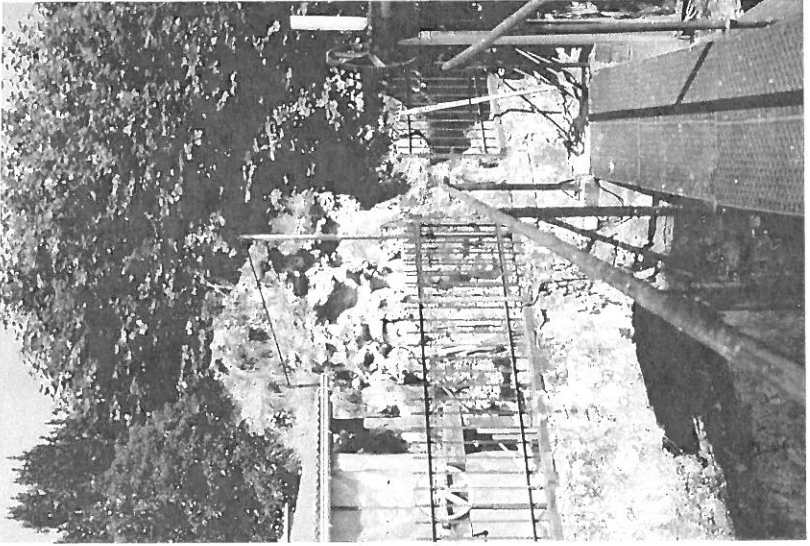
123



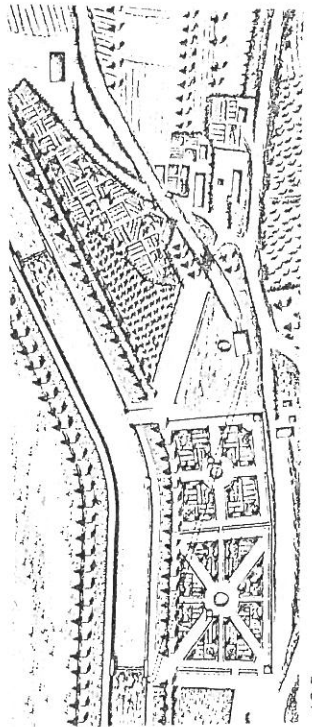
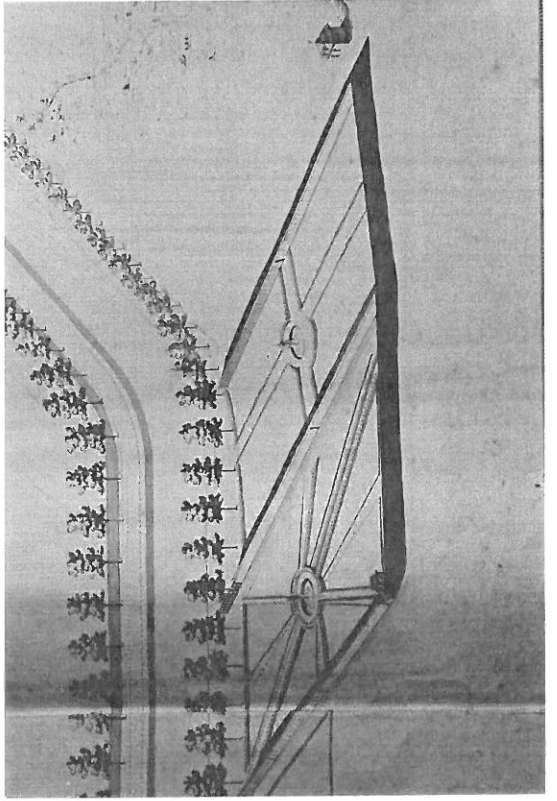
124



125



125

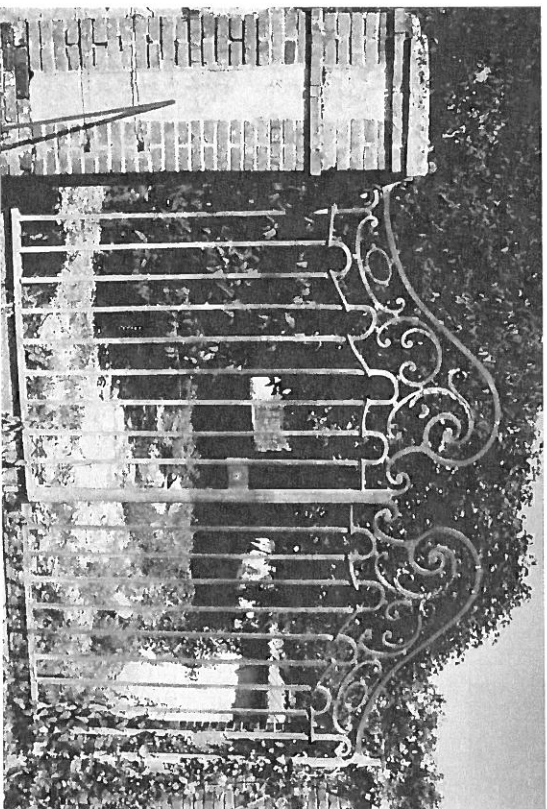


125

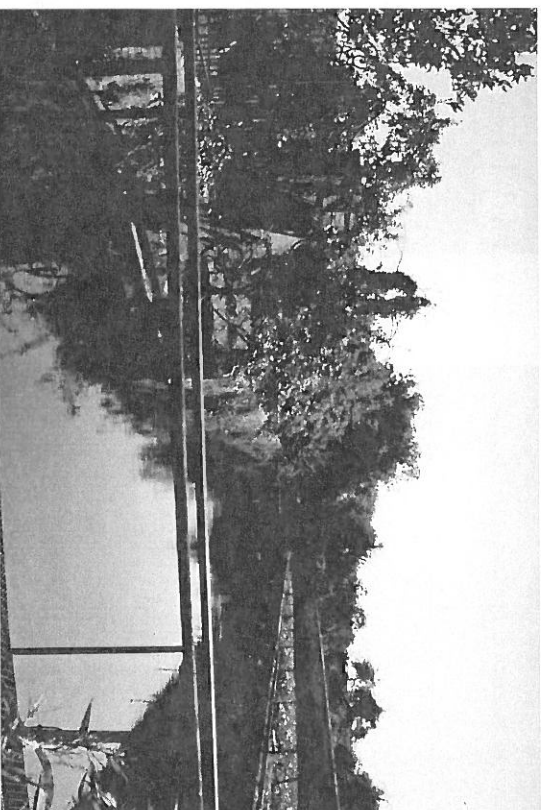
. N° 126 = canal souterrain de dérivation* (section B, parcelles N° 110, 276, 59), sous le chemin rural, puis sous les Potagers d'en bas, un canal d'1,50m de large, voûté, joint la chute d'eau de la Machine au canal de la Blaise (parcelle N° 50) passant au pied du Miroir (cf. N° 141) ; à son débouché, un déversoir voûté avec grille défensive.

. N° 127 = grilles du XVIII^e* (section B, parcelle N° 110) : en fer forgé avec très jolies volutes, serrures d'époque et herissemment défensif débordant au-dessus de l'eau du canal d'amenée (provenant du château d'Aunay). I.S.M.H. 30 Nov 92

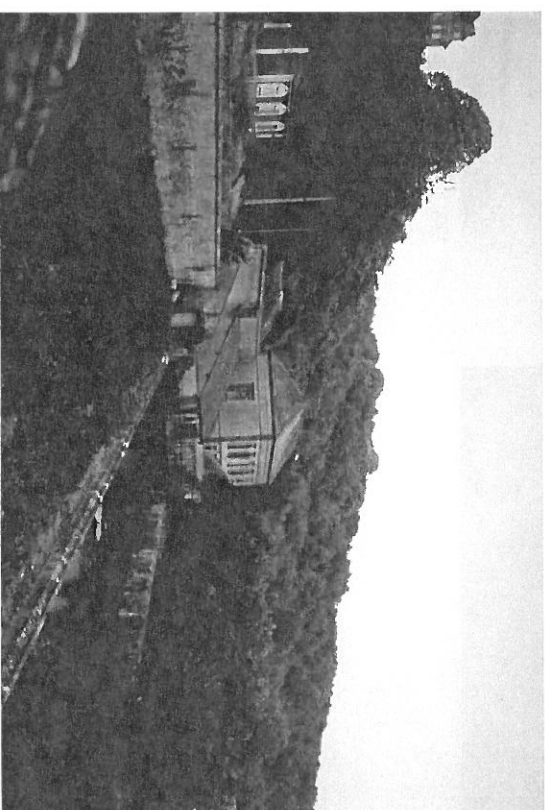
. N° 128 = potager du XIX^e (section B, parcelle N° 108) : bordé de hauts murs sur les C.D. et ouvert sur le canal d'amenée qu'il longe.



127



127



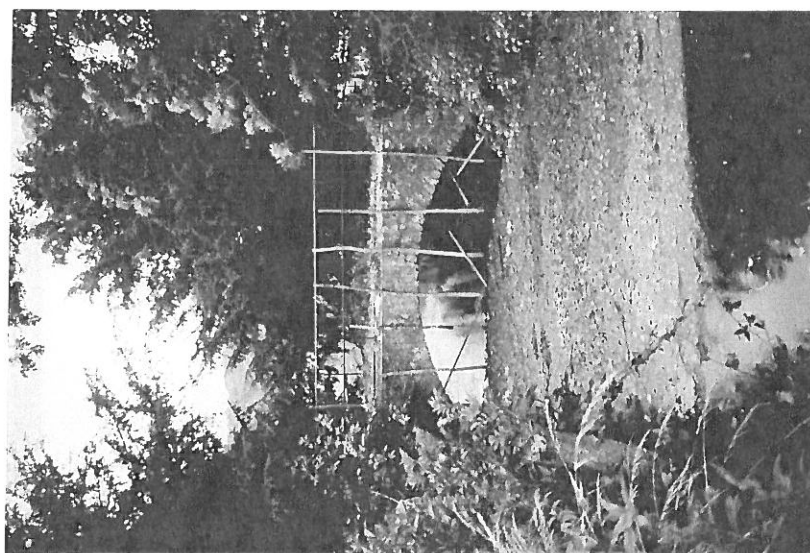
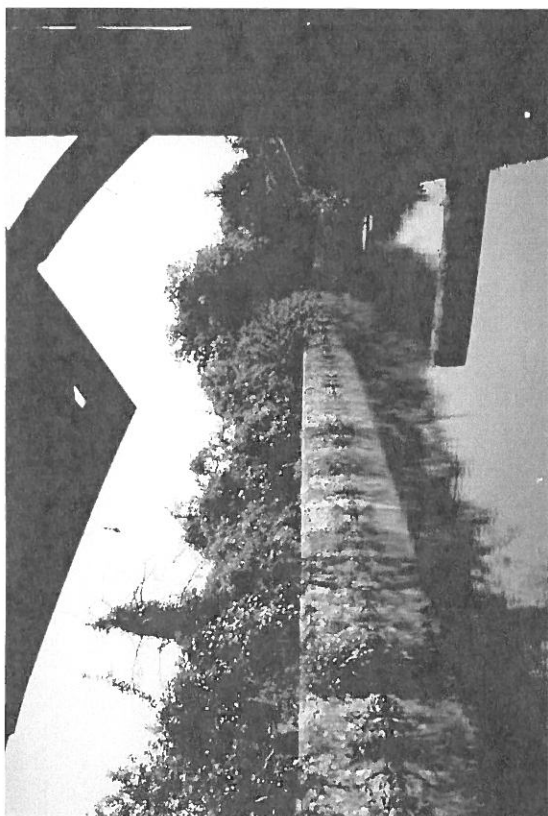
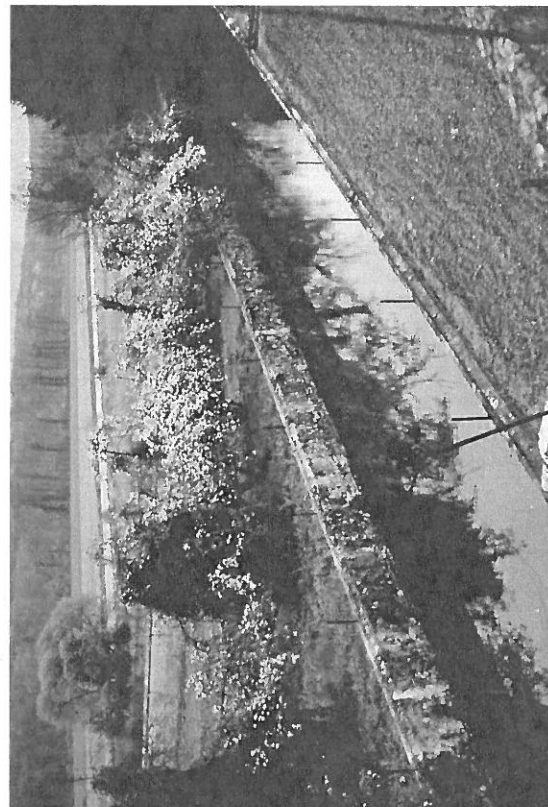
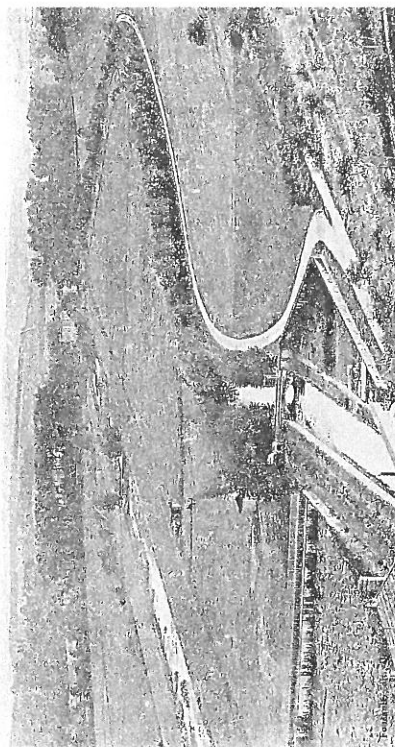
128

- la Blaise et ses aménagements:

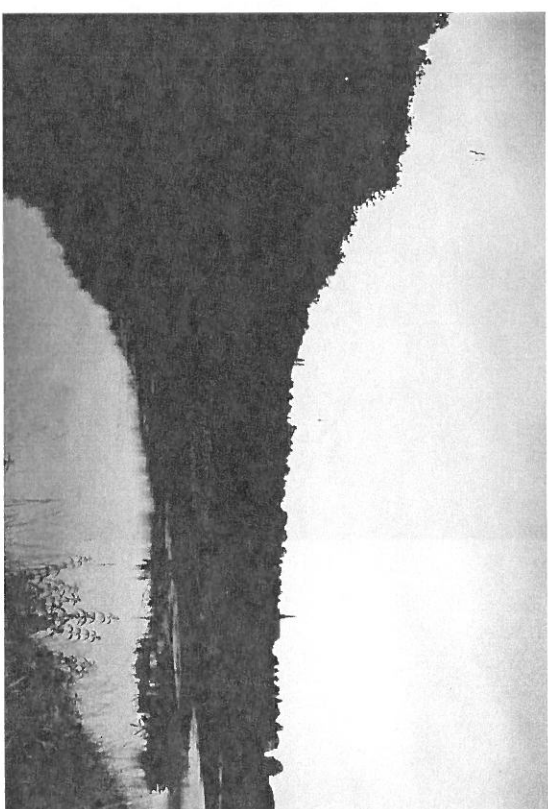
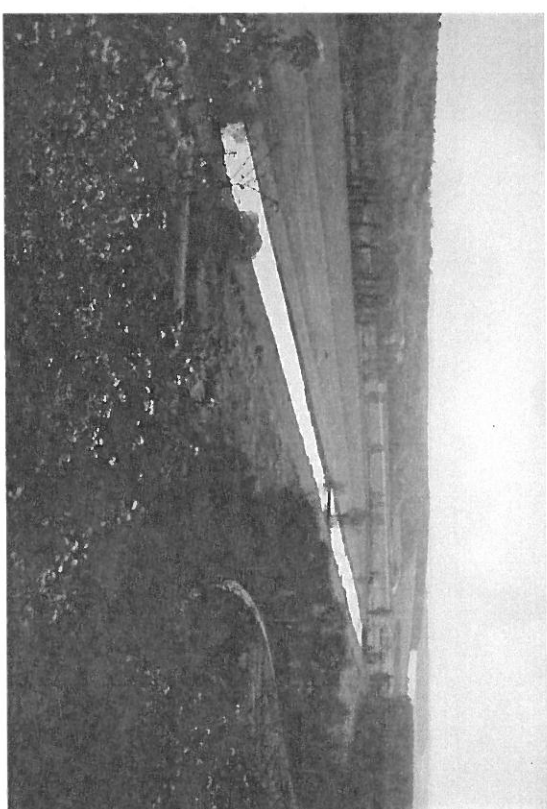
Elle n'avait que 2 bras avant les travaux d'aménagement. Il y en a 3 maintenant au départ de la Bellassière: 1) rive gauche, un bief supérieur, 2) le canal axial, 3) rive droite, la Rivière Neuve.

N° 129= le bief supérieur* (section B, parcelles N° 107, 109 et 113). c'est le bief (N° 107) et le canal (N° 109) d'amenée d'eau à la Machine; il suit les courbes de niveau; d'une largeur moyenne de 10m, il est bordé d'une rangée de frênes et de saules sur sa rive droite (N° 113) qui forment, suivant sa courbe, le paysage de la vallée; un pont, du XIX^e à l'arc très tendu, bloqué au mortier, donne accès du C.D. 310,1 à la parcelle N° 113 et surmonte une écluse de régulation entre bief et canal; le canal a ses rives construites en quais. I.S.M.H. 30 Nov 92

CRÉCY-LOUVE. - La Vallée de la Blaise



N° 130 = le canal de la Bellassière** (section B, parcelles N° 53, 54, 55, 282a et 56); de 24m de large, rectiligne, à peu près conservé sur 660m (N°54 et 55a), nappe régulée par des barrages, le premier à mi parcours, le second fait la limite des parties b et c de la parcelle, parties envasees et boisées de peupliers; les rives, autrefois engazonnées et plantées en alignement d'arbres (N° 53, 56, 282a) sont aujourd'hui en culture, mais le découpage parcellaire et le terrassement d'origine subsistent.



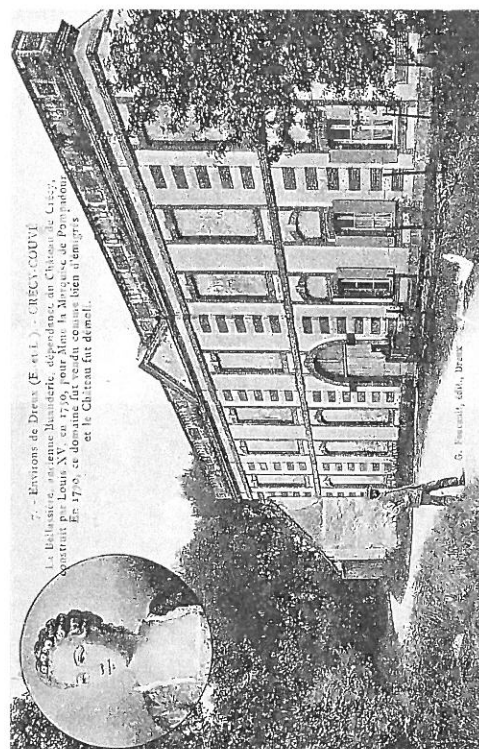
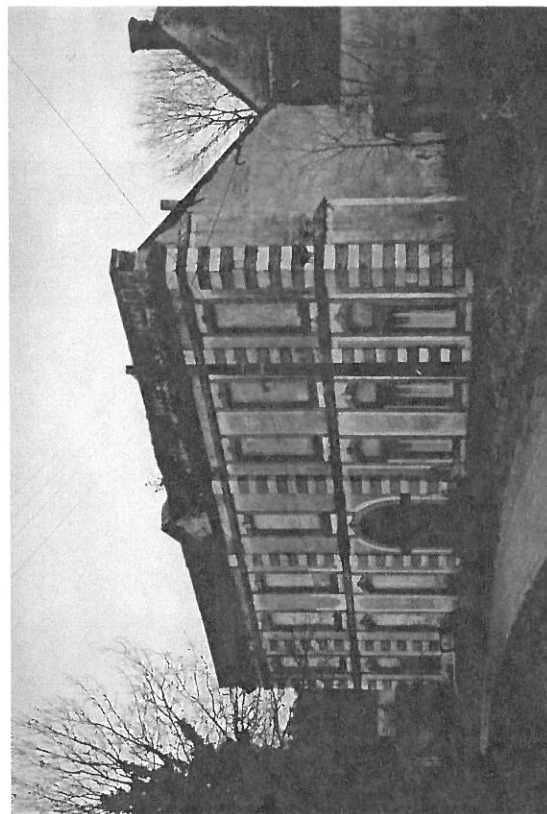
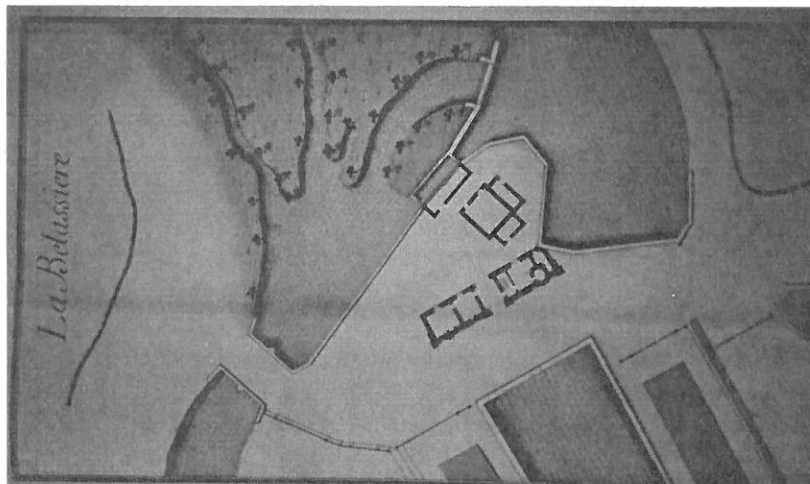
- la Bellassière:

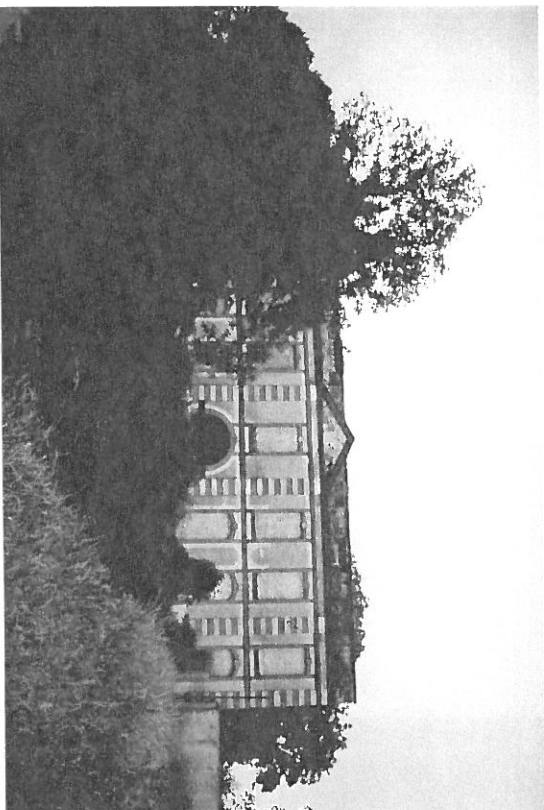
N° 131 = la façade fronton** et l'ancien moulin* (section B, parcelle N° 114); appelée aussi Buanderie; ancienne orangerie ou jardin d'hiver; grande façade d'architecture à l'italienne, plantée comme un décor à l'extrémité et dans l'axe du canal; à R. de C. + 1 étage; corniche + acrotère-balustrade avec petit fronton triangulaire central au-dessus du porche; les fenêtres sont figurées mais sans percements, 4 d'entre elles à R. de C. ont été ouvertes au XIXe n'occupant qu'une partie du cadre; maçonnerie mixte: chaînes verticales alternant briques et plâtres d'enduit, chaînes horizontales, corniche et fronton en briques; enduit des tableaux traité avec 2 types de granulométrie; assises de grès rouge du Perche; agrafes de fenêtres en bois; 2 grandes bornes et passage pavé devant le portail, porche plafonné de solives en bois; trompe cylindrique (pan coupé de l'angle ouest) en grès, en partie engagée dans les appendis du XIXe. L'ouvrage d'origine (vers 1750) ne comportait pas de façade arrière, il s'y adosse aujourd'hui un édifice moins élevé, établi en appendis; un système de contreforts, avec larmiers en grès (glacis à 3 pentes), est solidaire de la grande façade, à demi-engagé dans l'appendis. Devant la façade, un acacia au bord de canal en masque pour partie la perspective.

Dans la cour, bâtiment du XIXe à R. de C. + 1 étage en maçonnerie mixte.

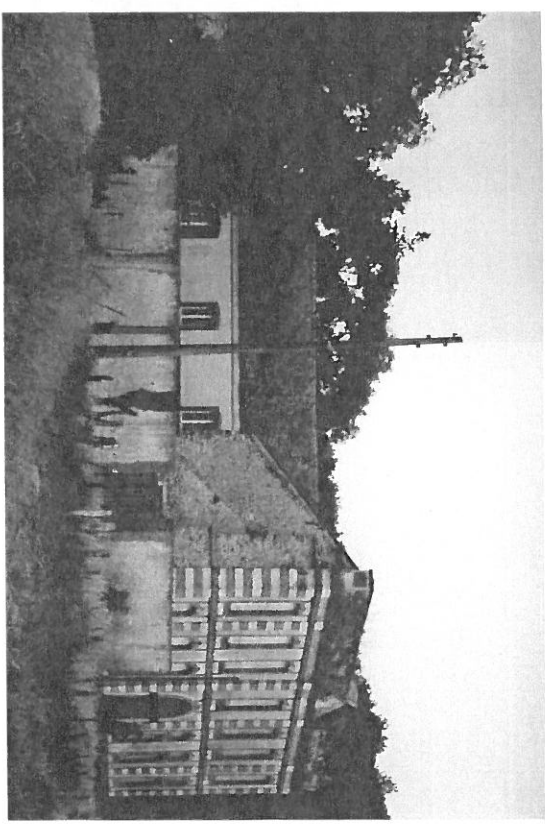
Une seconde cour est établie sur des soutènements du XIXe formant proue dans le lit de la Blaise; un gros frêne l'occupe et disloque le mur. I.S.M.H. 28 Dec 92

(hors périmètre de la Z.P.P.A.U.P.)

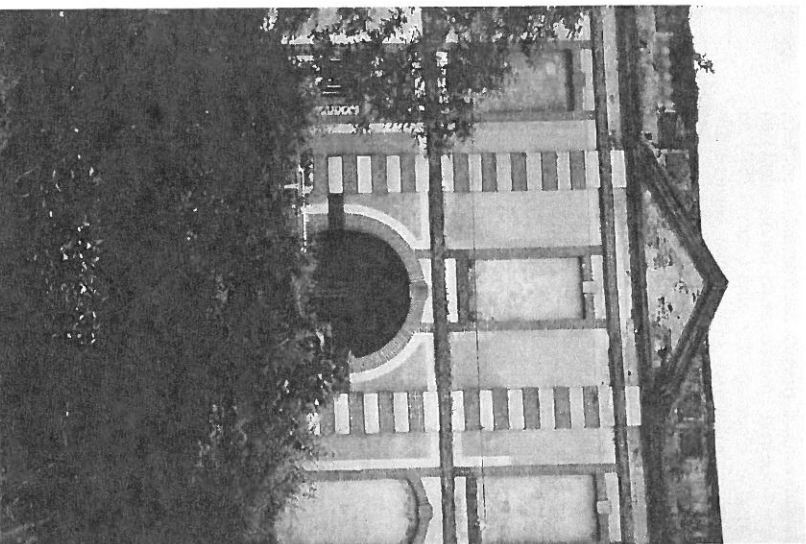




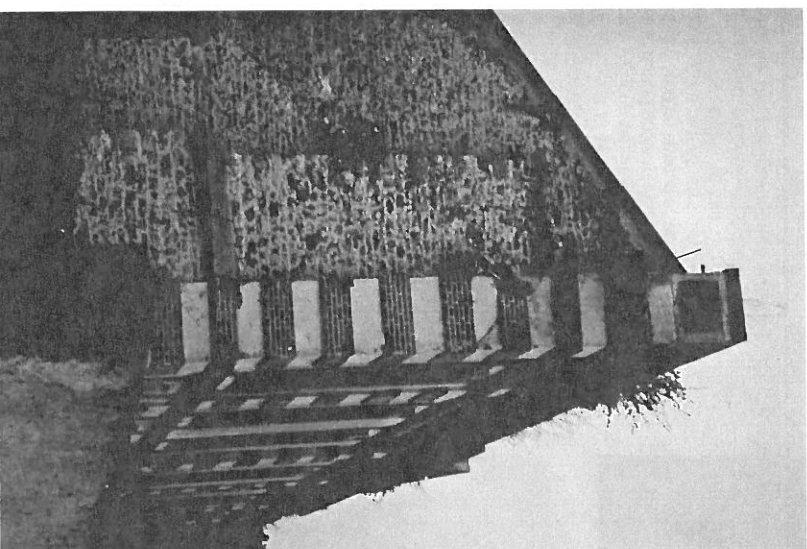
131



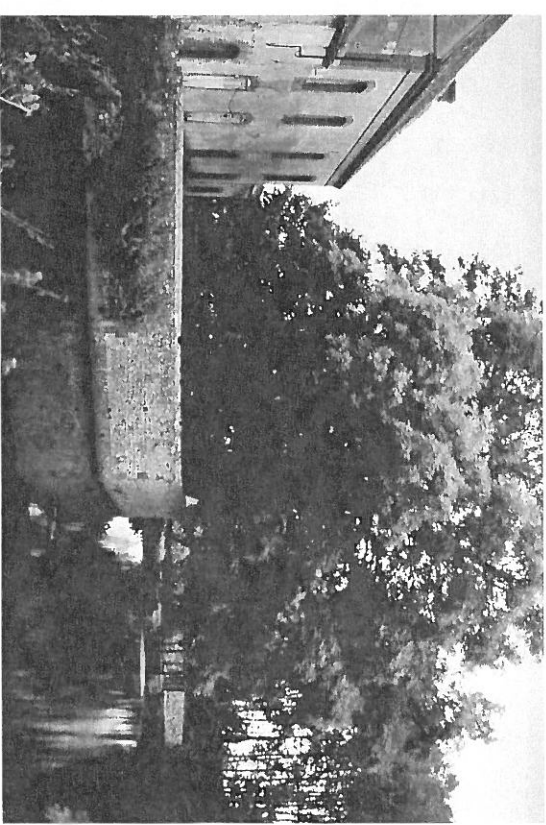
131



131



131



132

- la Blaise et ses aménagement (suite):

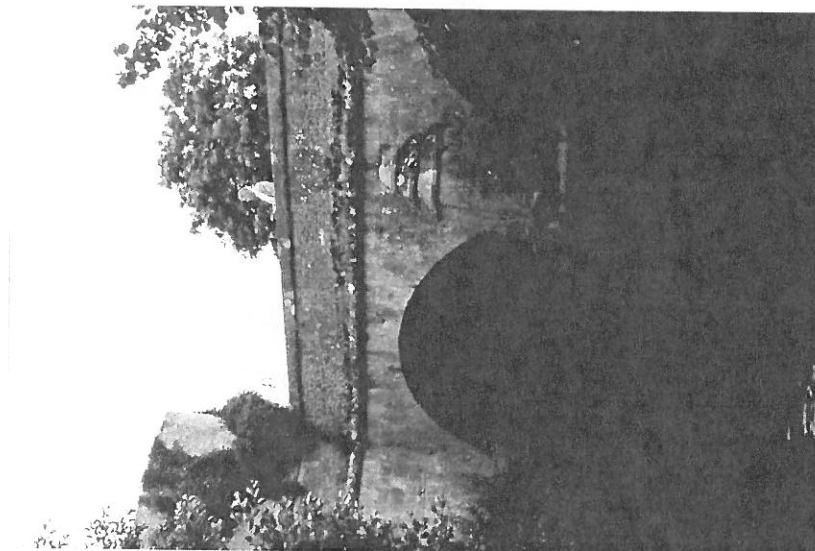
- N° 132 = ouvrages hydrauliques du moulin* (section B, parcelle N° 324):
- barrage de déversoir contenant une petite retenue d'eau; très beaux arbres; murs de soutènement en moellons de silex équarris du XVIII^e servant de dique; bases en pierres de taille du barrage surmontées de piles de briques du XIX^e, de l'écluse et passerelle en tôle et fonte; chute d'environ 3 m.
 - appareillage de l'ancien moulin dont un tunnel voûté traversant le C.D. pour alimenter le bief supérieur et un autre traversant les bâtiments, la cour et le C.D. et se déversant dans le canal axial. (hors périmètre de la Z.P.A.U.P.)
- N° 133 = le pont de la Bellassière*: pour supporter le passage du C.D. au-dessus du bras inférieur, du XVIII^e, en pierres de taille, à 2 arches en demi-cercle de 5,90m de diamètre, 9m de largeur; avant et arrière: bacs triangulaires identiques avec chapeau en glaciis (dalles de pierre à recouvrement); parapet de pierres de taille (calcaire), orné de chaînage de fer continu, souligné extérieurement par un boudin (comparable à celui des doutes du château); cette maçonnerie se retourne aux têtes du pont sur 3,50m (disloquée à une extrémité). La Blaise a ses rives construites sur une hauteur de 2,50m aux abords du pont, sur le tablier, traces de pavage et 4 bornes protégeant les entrées. Ouvrage d'exceptionnelle qualité, masqué par la végétation. I.S.M.H. 8 Janv 93



132



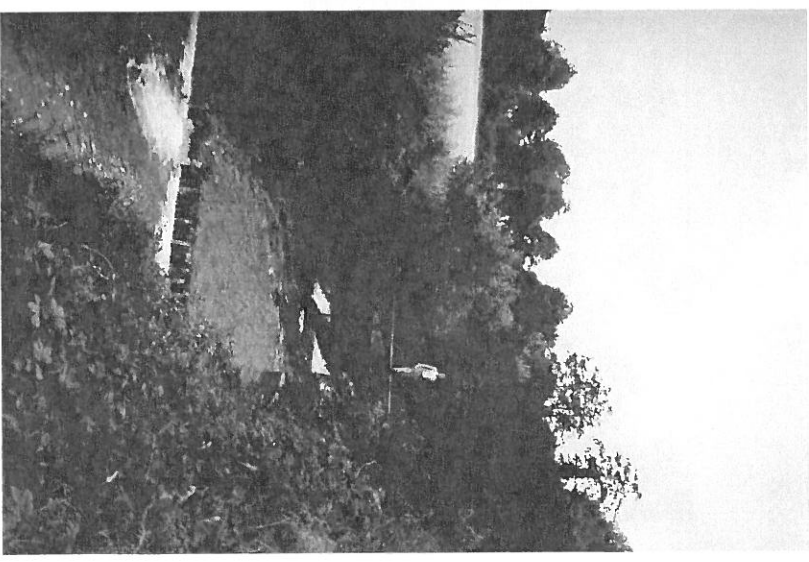
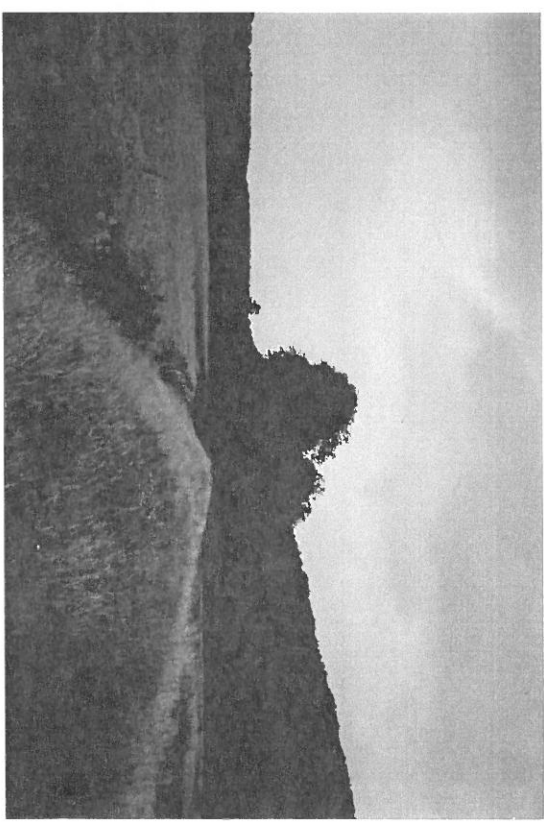
133



133

N° 134= la Rivière Neuve* :

- le bras principal de la Blaise, rabattu pour alimenter le bassin du Miroir (cf. N° 137) par des levées faisant digue;
- les levées* (section B, parcelles N° 115, 121, et sur Aunay 135). sur 900m jusqu'au Miroir, 600m au-delà jusqu'aux ponts d'Aunay et d'environ 3 m de haut, dominant la vallée; jolies vues panoramiques sur les coteaux et le village de Crécy; il y avait des plantations en alignement continu, au pied de la digue côté nord (maintenues partiellement) ;
- les barrages: ouvrages régulièrement espacés qui réglaient le cours et le niveau de ce bras de la Blaise canalisée selon la mise en eau du Miroir; maçonnerie de petit ou gros appareil de pierre apparaissant dans l'eau avec petites chutes, encoches pour vannes; la chute directement située en aval du Miroir comporte encore des maçonneries d'époque (murs construits en dévers) et se trouve surmontée d'une vanne et d'une passerelle modernes régulièrement entretenues pour les besoins de l'usine d'Aunay;
- les îles des ponts d'Aunay (sur Aunay, parcelles N° 23 et 24), aux abords des ponts, la rivière se partage en plusieurs bras canalisés formant des îles dont les rives sont bâties (silex) et les angles et becs construits en maçonnerie de pierres de taille assésée.





136

N° 135= les ponts d'Aunay **: permettent au C.D.N°135,5 de franchir les différents bras de la Blaise et des canaux; 3 arches semi-circulaires en pierre de taille, de dimensions diverses (grand pont sur Rivière Neuve, petits ponts sur dériviations et tunnel de franchissement du canal d'Aunay) supportant une chaussée d'environ 70m sur une largeur de 9 m, avec parapets ornés extérieurement d'un boudin de pierre à hauteur de la chaussée (comparable à ceux du pont de la Bellassière et des doutes du château); bornes aux entrées successives; ouvrage encombré de végétation.

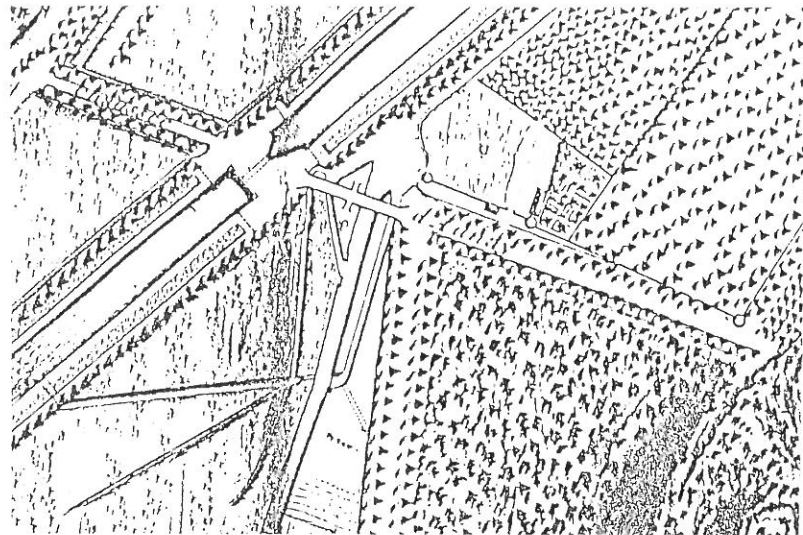
N° 136= la Fontaine au Roi (sur Aunay, parcelle N°23); dans l'île et difficilement accessible actuellement, une source d'eau (chaude?) et très limpide, dans un bassin circulaire pour moitié couvert par une voûte en cul-de-four en silex bloqué au mortier; un arc de façade se détache de cette voûte; marches d'accès, assises de l'arc de façade en pierres de taille.

- le Miroir:

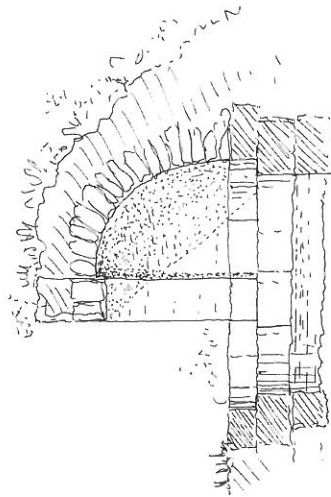
Suite de pièces d'eau dans l'axe du château de Crécy, encadrée de pelouses et allées plantées, qui reflétait les feux d'artifice tirés du Vertugadin (section B, parcelles N° 121, 50, 51, 52);

N° 137= le passage sud-est et l'alimentation depuis la Rivière Neuve (section B, parcelle N° 121); entre le bras de la rivière et le bassin supérieur, un passage permet de joindre à niveau les crêtes des 2 levées (vers la Bellassière et vers les ponts d'Aunay); le long de ce passage côté rivière subsiste le mur-bahut du parapet; sous le passage un tunnel avec vannes permettait la mise en eau du bassin.

N° 138= le bassin supérieur (section B, parcelle N°50); actuellement élevage de faisans; la forme treflée initiale (1750-1751) est reconnaissable quoique le bassin soit envasé et gagné par des plantations spontanées (peupliers, aulnes...); le bassin était engagé dans le sol en déblai, côté passage, et construit en remblai côté canal de telle sorte que l'eau s'en écoulait en cascade (identique à celle de Chantilly); belle maçonnerie en glacis (hauteur 2,00m, devers de 65%) en moellons équarris réglés par des chaînes de grès en grand appareil dans l'angle rentrant sud du tréfle; l'eau continue à sourdre d'ans l'axe de cette pièce où devait se trouver des effluents d'eau; les pierres de margelle ayant été retirées, il ne reste que les bases des soutènements, dégradées par la végétation.



135



la Fontaine au Roi

136



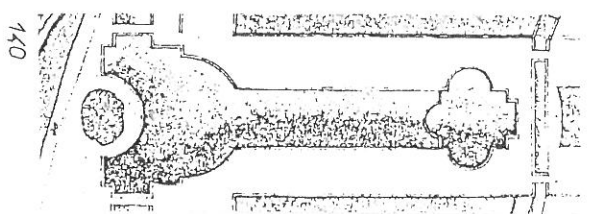
138

N° 139 = le canal du Miroir (section B, parcelle N° 50), d'une largeur de 28m, autrefois long de 210m, envasé et gagné aussi par la végétation (peupliers relativement jeunes et plantes d'eau); seul le modèle du sol est maintenu; la végétation en donne la forme ancienne; les parcelles N° 51 et 52, latérales, qui constituaient autrefois les bordures engazonnées et plantées subsistent dans leur découpage foncier, on y note encore un profil du sol en léger glacis tourné vers le canal en contrebas, nécessité par le rattrapage avec le sol naturel; l'extrémité nord-ouest est traversée par la Blaise autrefois beaucoup plus large, celle-ci a laissé maintenant une bande de terre plantée au pied de la demi-lune (cf. N° suivant).

N° 140 = la demi-lune (section B, parcelle N° 49): promontoire semi-circulaire au-dessus du canal, il ne subsiste que par sa découpe parcellaire et les maçonneries du mur de soutènement conservées par endroits (environ 2,00m de haut), les parapets ont disparu; on aperçoit encore les maçonneries des culées des 2 ponts latéraux qui enjambaient les canaux (vestiges de claveaux près du pont aval).

- la Blaise et ses aménagements (suite):

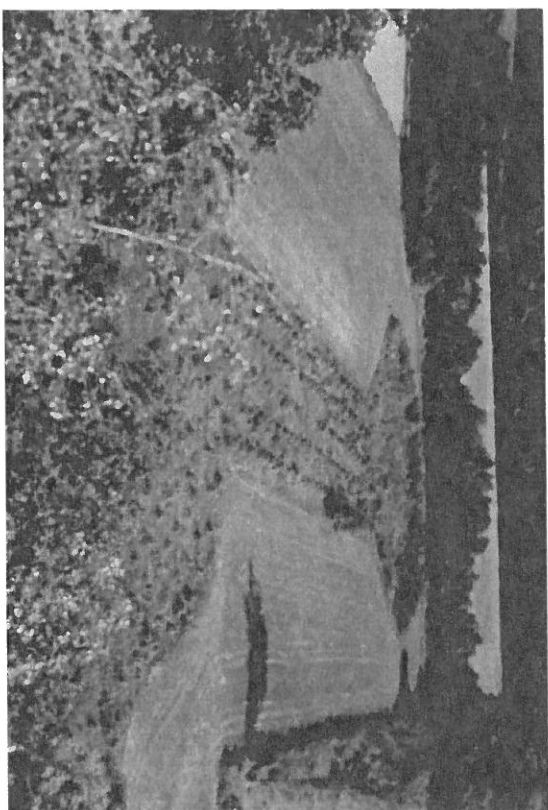
N° 141 = le canal inférieur amont (section B, parcelle N° 50): fait suite au canal de la Bellassière, envasé jusqu'au pont de la Machine; la Blaise est réduite à un chenal d'environ 4 à 6 m de largeur au tracé irrégulier laissant des rives, sur envasements, plantées avec sentier de pêche (sur rive droite); les restes de maçonnerie des anciennes rives apparaissent par endroits; dalleau (petit ponceau) de sortie d'un drain sur rive droite; débouché du canal de dérivation de la Machine sur rive gauche sous le mur de clôture du Potager.



140



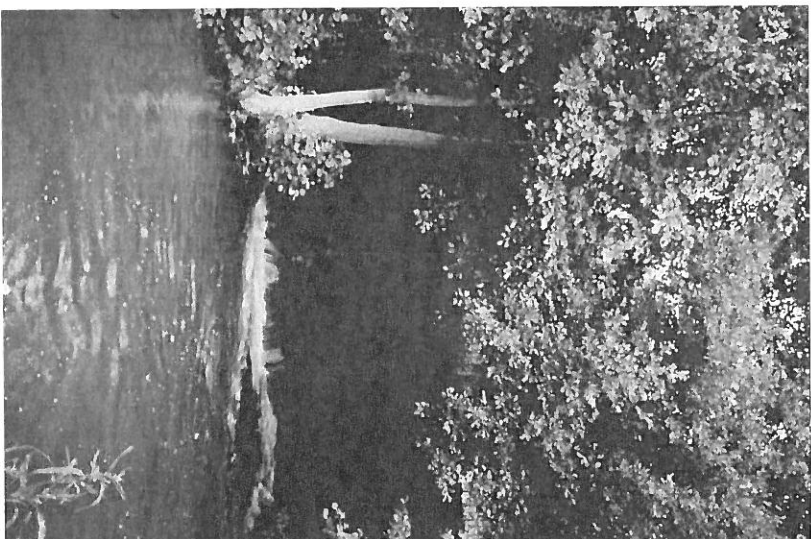
141



140 Photo ancienne



141



141



142

N° 142= le canal inférieur aval (section B, parcelle N° 50): envasé également et réduit à ce que la Blaise utilise;

- barrage 1: la passerelle en bois s'appuie sur la digue ancienne (glacis au mortier rose côté amont, maçonnerie de pierres de taille côté aval), percée d'une grande et d'une petite chute de trop-plein; il y avait un pont voûté (restes de claveaux de pierre); murs de soutènements alentour.

- barrage 2: trop-plein maçonné en glacis; ponceau fait de grosses dalles au-dessus du déversoir principal, couplé avec des vannes du XIX^e; digues identiques à celles du barrage 1; muret de briques (petit égout débouchant en rive gauche).

- les anciennes rives, autrefois engazonnées et plantées en alignement d'arbres (N° 49, 51 et 52) sont aujourd'hui en culture mais le découpage parcellaire et le terrassement d'origine subsistent.

N° 143= le canal d'Aunay: sur Aunay, le système du lit de la Blaise et du canal aval s'est inversé au XIX^e: dans le prolongement du canal se trouve aujourd'hui la Blaise (un jeu de biefs et de barrages à vannes permet à la Rivière Neuve, passée les ponts d'Aunay, de s'y jeter) et aboutit dans l'axe du château d'Aunay; un nouveau canal, large, bien entretenu et totalement en eau, recueille le débit principal de la Rivière Neuve et le dirige vers les anciennes douves sud du château (pour l'usine).



141



142

- le château d' Aunay :

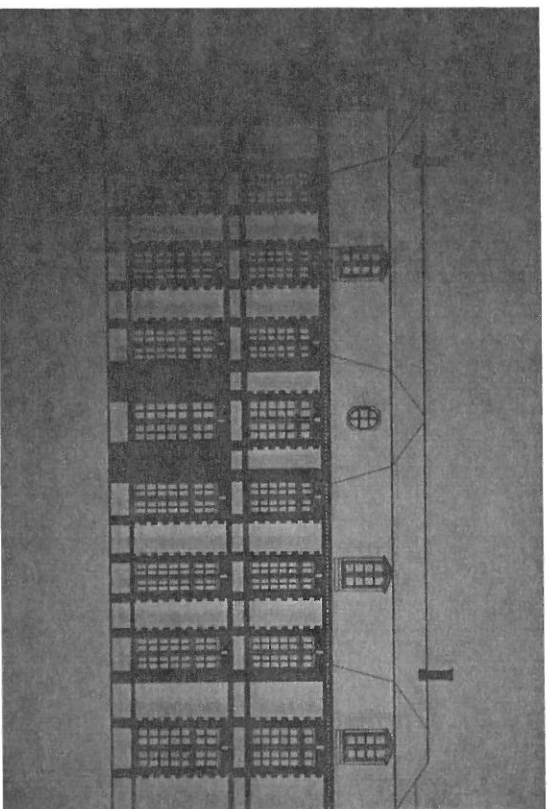
N° 144= le bâtiment principal: (le corps de bâtiment du château à R. de C. + 1 étage est pris aujourd'hui dans les constructions de l'usine et surmonté par un local en bardage ondulé d'amiante-ciment); façades Louis XIII en maçonnerie mixte (restitution graphique par Ph. Moulin, étudiant en architecture); très belle corniche à modillons appartenant par endroits; anciennes douves, l'eau passe au pied et sous une sorte de voûte supportant une terrasse (chaînage d'angle en grès); petite passerelle du XVIII^e.

N° 145= les communs: du XVIII^e très remaniés, abritent les bureaux de l'usine, corps de bâtiment rectangulaire à R. de C. + 1 étage, coiffé d'un toit à 2 croupes couvert en tuiles anciennes avec 2 tourelles d'angle coiffées de toits coniques couverts d'ardoises; percements élargis.
(hors périmètre de la Z.P.A.U.P.)

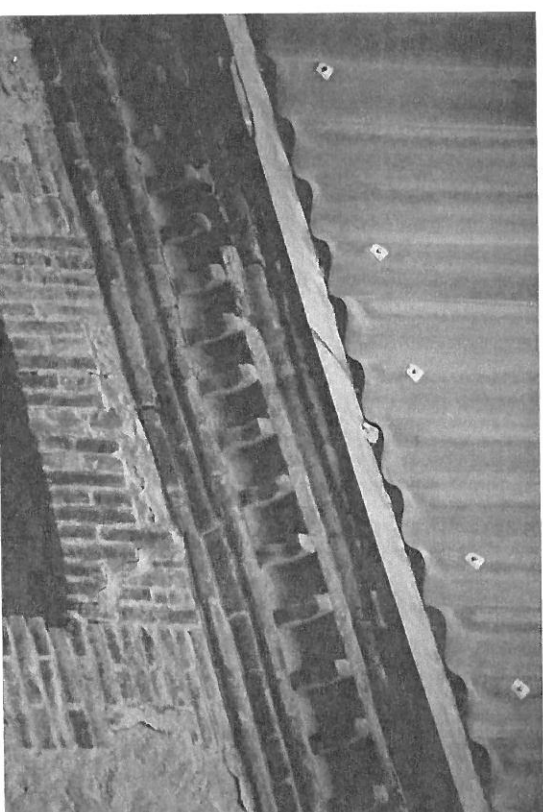
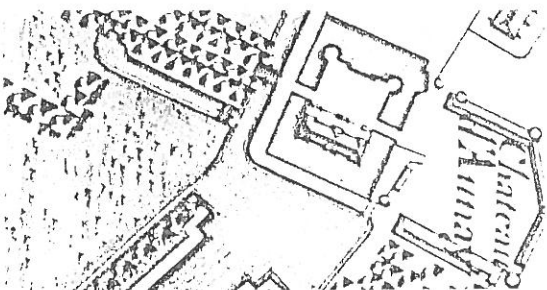
N° 146= la grange*: grand bâtiment rectangulaire; toit à 2 pans couverts de tuiles anciennes; maçonnerie mixte (moellons enduits et chaînages de briques), corniche en briques; 2 portes jumelées aux vantaux du XVIII^e; 2 meules dont une brisée.
(hors périmètre de la Z.P.A.U.P.)

N° 147= la tour d'angle**: ancien colombier de belles dimensions (comparable à celui de la ferme de Majaliville) à R. de C. + 1 étage, avec escalier extérieur; maçonnerie mixte avec corniche en briques; grande toiture en poivrière couverte en tuiles anciennes (très mauvais état).
(hors périmètre de la Z.P.A.U.P.)

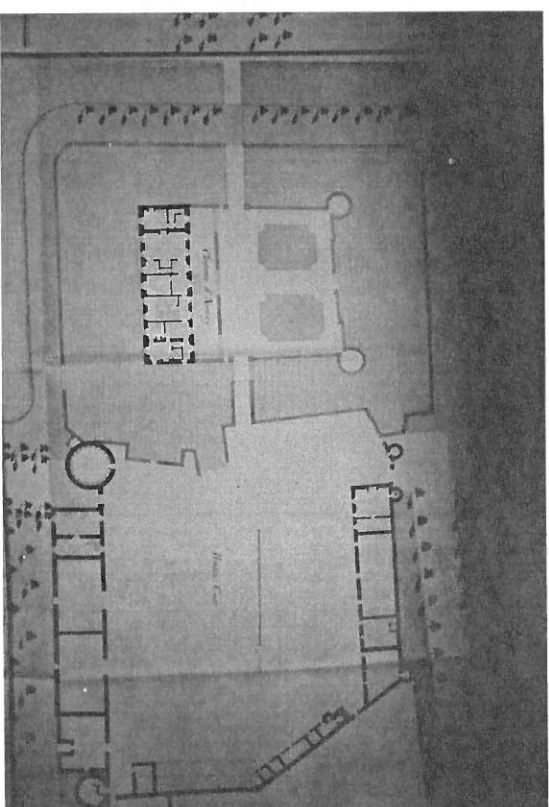
N° 148= les allées plantées et grillées **: grille de fer forgé du XVIII^e à l'extrémité du la passerelle au-dessus des douves sud, donnant accès à la cour (entre communs et grange, à volutes et hérisséments défensifs latéraux; grande allée partant du sud ouest des douves du château vers l'ouest encadrée de 2 rangées de grands peupliers et fermée par des grillées de fer forgé du XIX^e, côté château, en assez mauvais état.



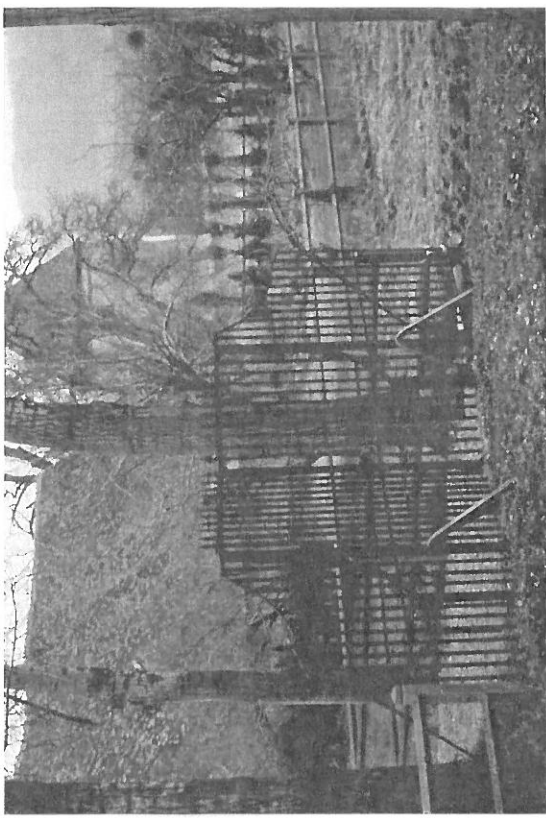
144



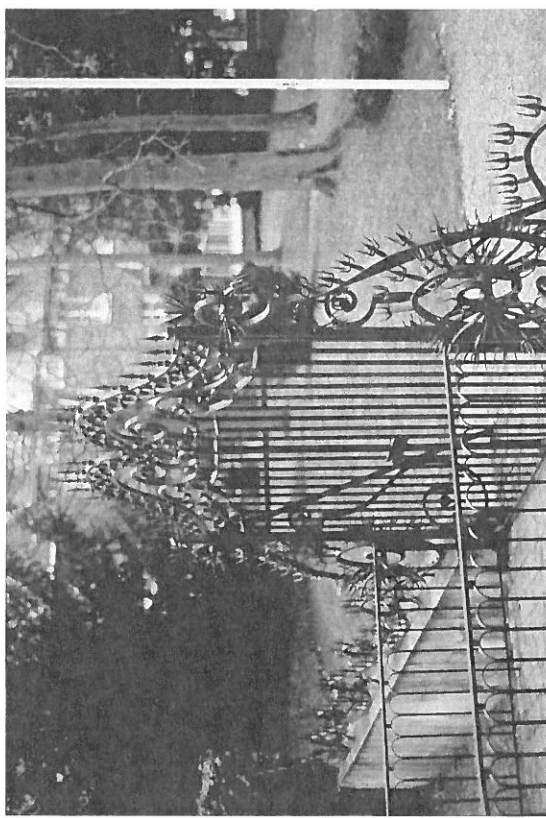
144



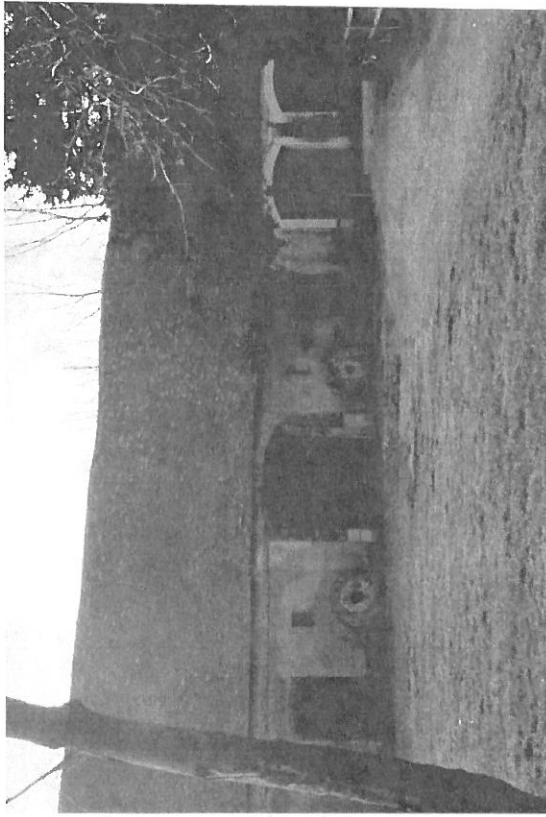
144



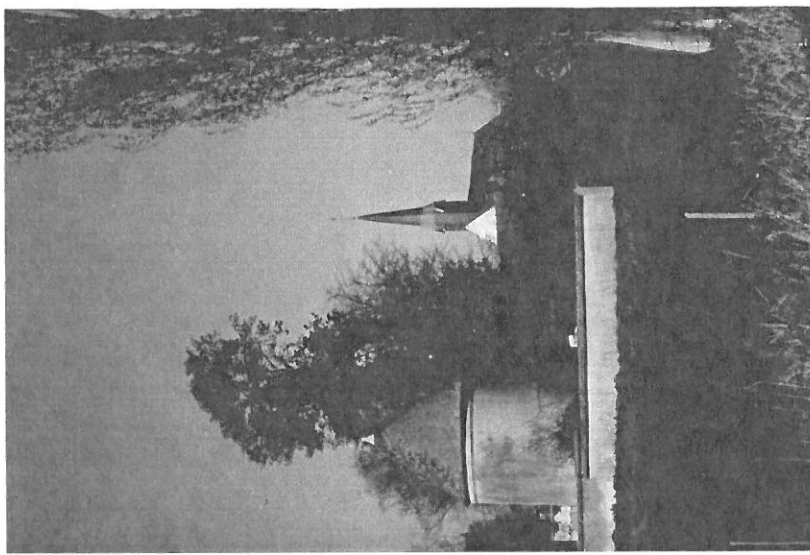
148



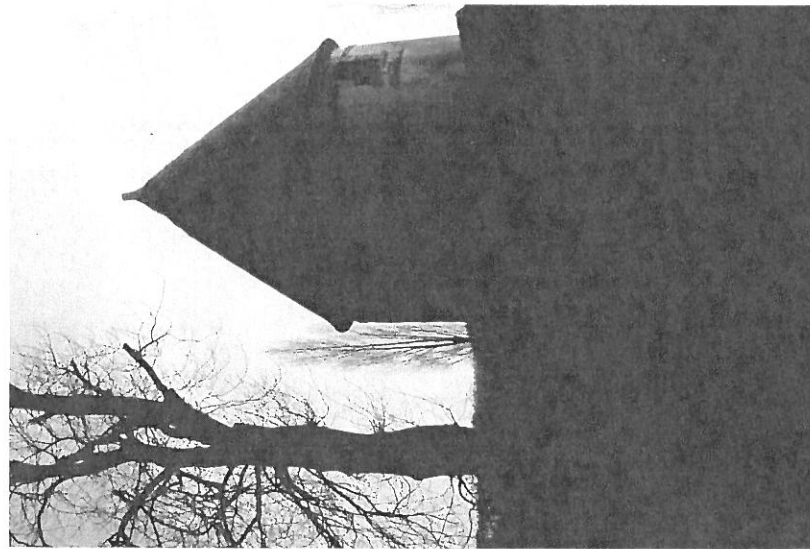
148



146



147



147

. **N° 149** = les ouvrages hydrauliques*, entre Blaise, canal d'aménée d'eau et douves, série de ponts-passerelles et digues; piles en grès profilées en bec, balustrades de briques du XIX^e.

- le Vertugadin:

Sur la commune d'Aunay, il prolongeait les aménagements du parc du château de Crécy sur le coteau faisant face à la terrasse

. **N° 150** = le croisissant et ses allées: le modelé du sol de cet ouvrage subsiste toujours, parfaitement perceptible malgré la végétation; allée en demi-cercle (montant, puis redescendant, passé l'axe de la composition du parc) et glacis en forme de croisissant, très élevé à son apogée; marronniers racépés, vestiges de plantations d'alignement dans cette partie du Bois des Aises; la forme très sensible des allées latérales, obliques, existe encore; l'allée de droite (sud) en cavée est encore pratiquée et entretenue sur la moitié de sa largeur, elle est bordée de bosquets de buis.

. **N° 151** = la grande allée transversale: barrant le pied du coteau du nord-est (ponts d'Aunay) au sud-ouest(la Blaise au confluent du Ravin), elle existe encore sur sa moitié sud-ouest, du Vertugadin jusqu'à la voie ferrée, talutée sur une largeur d'environ 19m (encore utilisée sur 5 m de large seulement); de l'autre côté, elle a disparu mais sa limite rectiligne marque encore la lisière des bois du coteau au droit du Vertugadin.

. **N° 152** = le bois des Aises et le fer à cheval: il marque le paysage face à la terrasse du château de Crécy en habitillant le coteau de ces masses plantées jusqu'au-delà de la ligne de crête, lui conservant son caractère naturel; belle futaie de grands chênes, avec baliveaux de châtaigniers, charmes, exploitation par coupes régulières; dans l'axe de la composition du parc du château de Crécy subsistent 2 allées forestières courbes en fer-à-cheval (accessibles depuis le chemin rural reliant la R.D.928 au lotissement de La Garenne), prolongées par 2 allées latérales parallèles à l'axe, et 2 allées perpendiculaires.

. **N° 153** = le Vuide-Bouteilles ou le Pavillon (section B, parcelle N°402a et 403): au milieu des Bois de Crécy (N°402a), élevé au bord de la côte au droit sensiblement du château d'Aunay,

- petit bâtiment de plaisir du XIX^e (l'appellation "Bois de Solferino" indique pour l'époque une date postérieure à 1859); R. de C. + léage + l'ombie, sur plan carré; maçonnerie mixte (enduit et briques), 2 façades ouvertes de baies seulement, ouvertures cintrées; lanternneau de comble en zinc; les planchers du 1^{er} et du comble ont été retirés;
- système de 5 allées rectilignes convergeant vers le pavillon (talutage des allées se dirigeant vers la vallée);

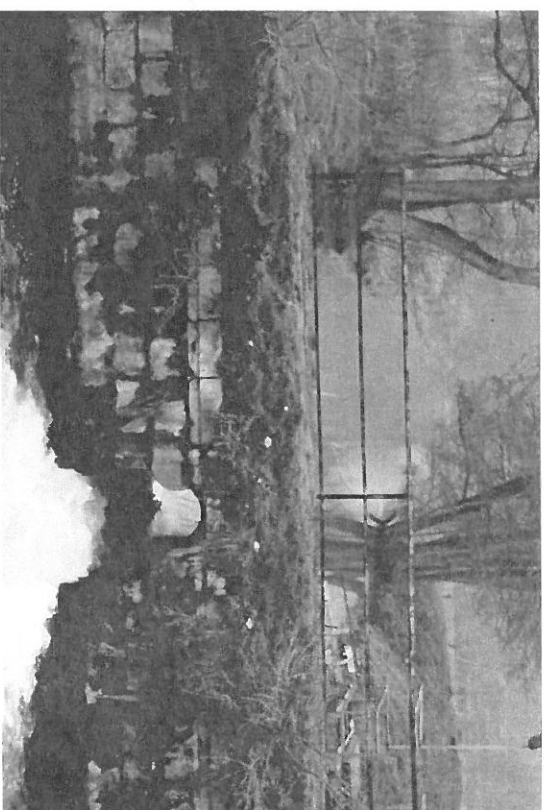
- bassin circulaire (citerne pluviale) avec margelle de brique, 2,50 à 3m de diamètre dans l'axe du pavillon côté vallée; 2 conifères d'ornement encadraient la vue sur la vallée depuis le pavillon.

. **N° 154** = l'église Saint-Martin d'Aunay-sous-Crécy : nef et flèche du clocher :

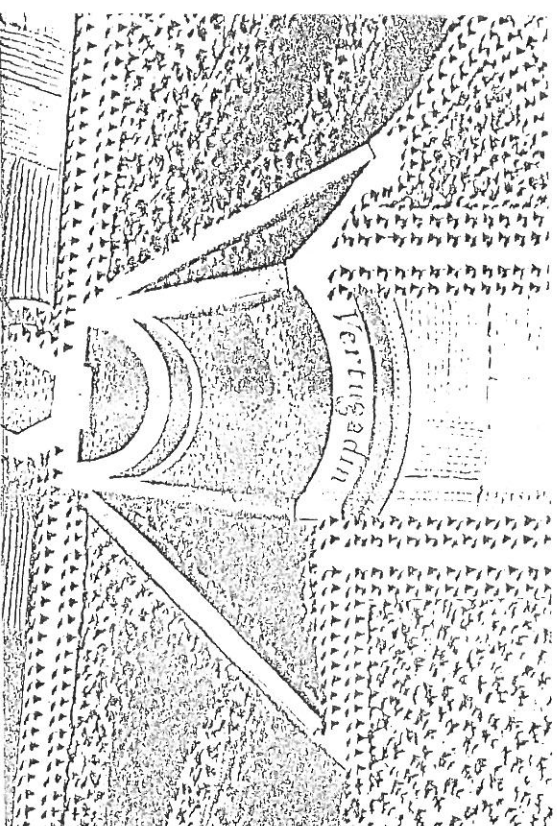
Elle aurait appartenu dès le VIII^eme siècle à l'abbaye Saint-Germain--des-Prés de Paris, puis transmise à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée de Chartres.

Reconstruite au XVI^eme siècle, elle porte, sur une de ses baies, la marque de Philippe de Gauville; elle fut remaniée au XVIII^eme siècle, sous Madame de Pompadour dont elle conserve les armes au-dessus du maître-autel.

(hors périmètre de la Z.P.P.A.U.P.)



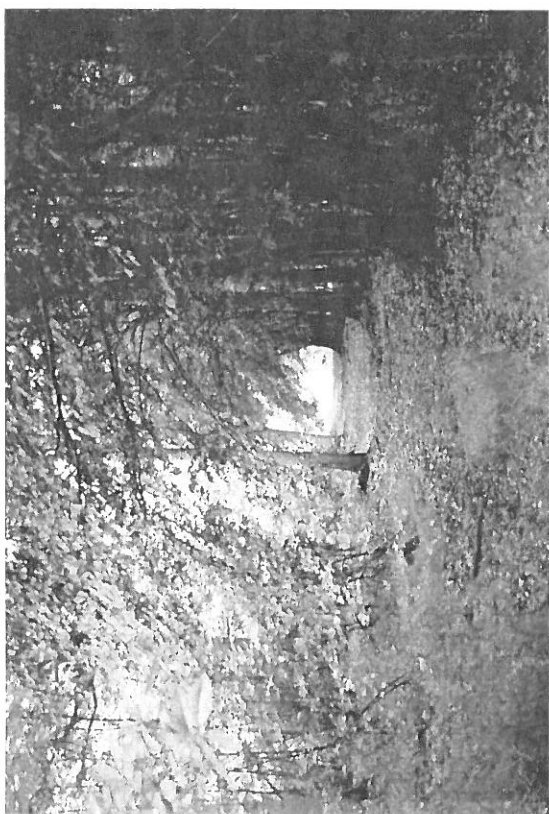
149



150



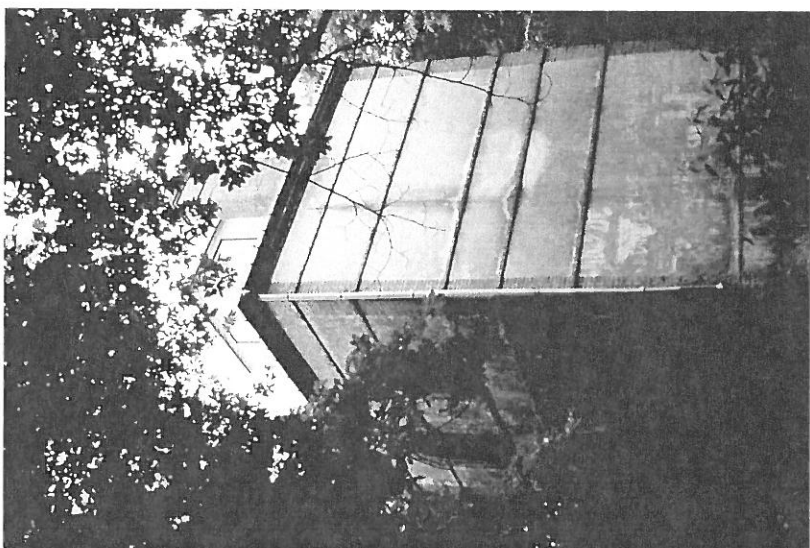
152



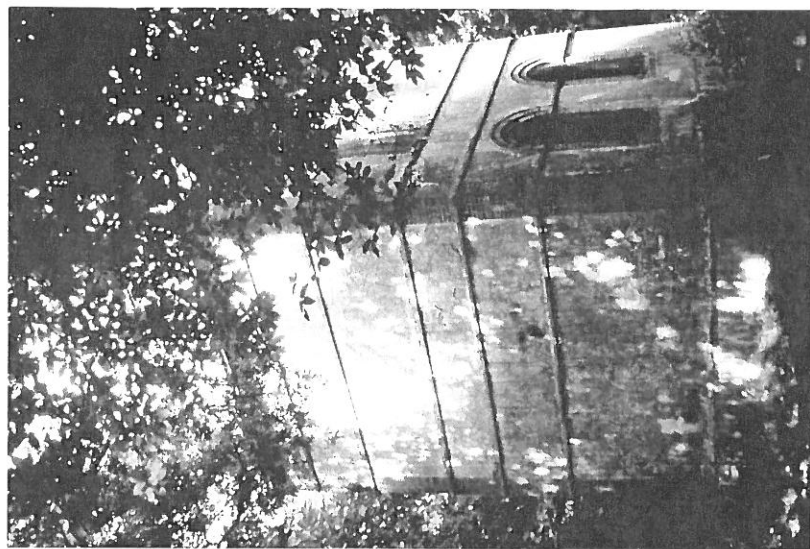
152



152



153



153

4 - LES RELATIONS DE COHERENCE ENTRE LES ELEMENTS DU PATRIMOINE



Extrait du rapport officiel



a) les relations de cosensibilité historique:

Le patrimoine de Crécy-Couvé est donc d'importance (plus de 150 éléments recensés). Si certains gardent, sur le plan archéologique, architectural, urbain ou paysager, une qualité indéniable, d'autres n'ont plus en eux-mêmes qu'un intérêt minime, voire anecdotique, parce qu'ils ont subi des dégradations diverses et l'usure du temps; ils conservent, cependant, une valeur en tant que témoins de "parties d'un tout" aujourd'hui disparu, pièces éparses, plus ou moins déformées, d'un vaste puzzle dispersé.

De la même manière qu'un puzzle réalisé, puis démonté, conserve de toute manière, dans chaque morceau vis à vis des autres, une logique interne, très forte, que l'on doit à l'image, pour ce qui nous concerne, entre chaque élément du patrimoine de Crécy-Couvé existent des liens forts; c'est ce qu'on appelle des relations de cosensibilité. En l'occurrence, il s'agit à Crécy-Couvé de relations de cosensibilité d'origine historique puisque l'image du puzzle est constitué par le double parti d'aménagement du fief des Verjus, d'une part, et du château de madame de Pompadour, de son parc et de son village, d'autre part. Les images, ou parties d'image qui demeurent, sont d'autant plus fortes que ces compositions étaient volontaires, franches et rigoureuses.

1) le dessin en plan:

La comparaison du plan de cadastre actuel avec les plans du XVIII^e et du XIX^e siècle montre la persistance de nombreux tracés, comme par exemple:

- le tracé des voies, des allées et des chemins, parfois dans l'intégralité de leur forme ancienne, quelquefois avec des remaniements (l'allée principale du village, bien que, par endroits, réduite en largeur au XIX^e, conserve la rigueur de son axe rectiligne qui traduit encore le volontarisme attaché à sa création; il en est de même de la rue du Colombier, de la place des Marronniers, de l'Allée Verte, de la route de Dreux...), certaines allées de l'ancien parc n'existent encore que par tronçons (côtes du jardinier, Bois des Aises...) ou parce qu'elles marquent la limite de propriétés (allées de la terrasse, par exemple);

- le découpage parcellaire, malgré ses transformations, notamment sous la Révolution (partage foncier de l'ancien domaine en de nombreux lots), a conservé, dans le dessin des limites d'un grand nombre de terrains, des localisations, orientations et dimensions correspondant au tracé d'anciens parterres du parc (le meilleur exemple est donné par les parcelles de l'ancien Miroir, des anciens canaux et des parcelles qui les bordent aujourd'hui); plus encore, dans le village où les terrains n'ont pas subi les mêmes bouleversements parce qu'ils étaient de taille plus réduite, le tracé de leurs limites n'a pas ou peu varié depuis deux siècles et demi;

- la trame bâtie, à l'intérieur de la trame foncière, n'a pas non plus tellement évolué: la plupart des maisons sont, dans leur implantation, fidèles à l'emprise que l'on peut lire dans les plans anciens, même si elles ont un aspect plus ou moins "modernisé"; mis à part le château, il n'y a eu que quelques démolitions ponctuelles et quelques nouvelles constructions. De nombreux édifices de l'époque subsistent; ils reflètent les principes d'organisation qui ont prévalu lors de leur réalisation: par exemple, la volonté de bâtir et de clore le long des alignements définis pour les grands axes (la rue de l'Ancien Château, l'Allée Verte,...), la tradition de construire en continuité d'alignement ou sur les

limites latérales (pour les autres voies), ou encore, dans les rapports de composition institués ou conservés entre les constructions et certains espaces urbains (la mairie, par exemple, ancien baillage de justice, avec la place des Marronniers et les allées de part et d'autre; la rue d'Enfer et la rue du Relais, l'église avec sa place, l'ancien hôpital Saint-Jean avec son bosquet sur Saulnières et son allée axiale, les maisons de jardiniers dans les angles des potagers, la Bellassière dans l'axe de son canal,...). Ces règles volontaires ou traditionnelles d'implantation sont aussi des relations de cosensibilité qui lient entre eux les éléments du patrimoine de Crécy-Couvé.

2) la cohérence architecturale:

Parce qu'ils ont été réalisés sur une période relativement courte (1750-1754), les bâtiments qui datent de l'époque de madame de Pompadour ont un style commun, un ordonnancement général. Cette homogénéité architecturale qui s'est aussi prolongée à travers la plupart des réalisations du XIX^e siècle est également une relation de cosensibilité très forte; elle se manifeste notamment:

- dans les volumes bâtis: les constructions sont pour la plupart à R, de C, ou R, de C. + 1 étage (avec ou sans comble); ce qui donne au village une cohérence de hauteur; leur plan rectangulaire aux proportions comparables renforce également cette cohérence en volume; leur importance traduit d'ailleurs la fonction ancienne qui leur était attachée (2 niveaux pour les équipements: baillage de justice, maisons de Soeurs, presbytère, hôpital; 1 seul niveau pour les simples maisons d'habitation);

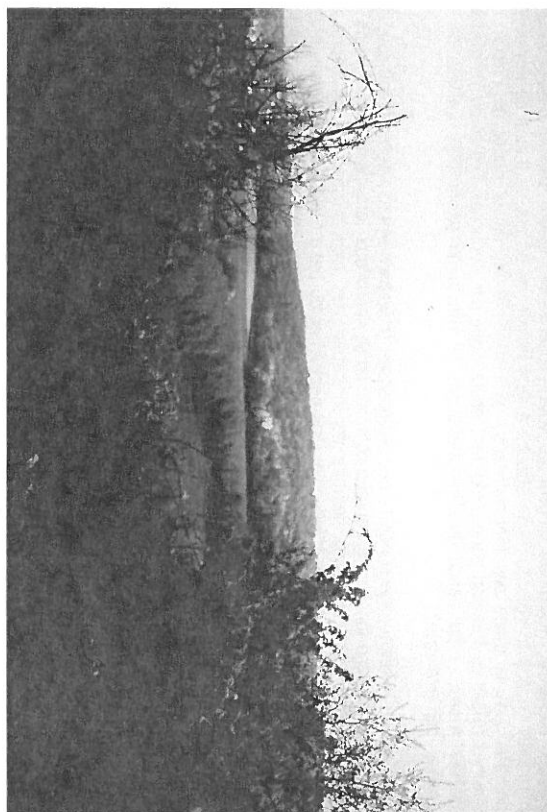
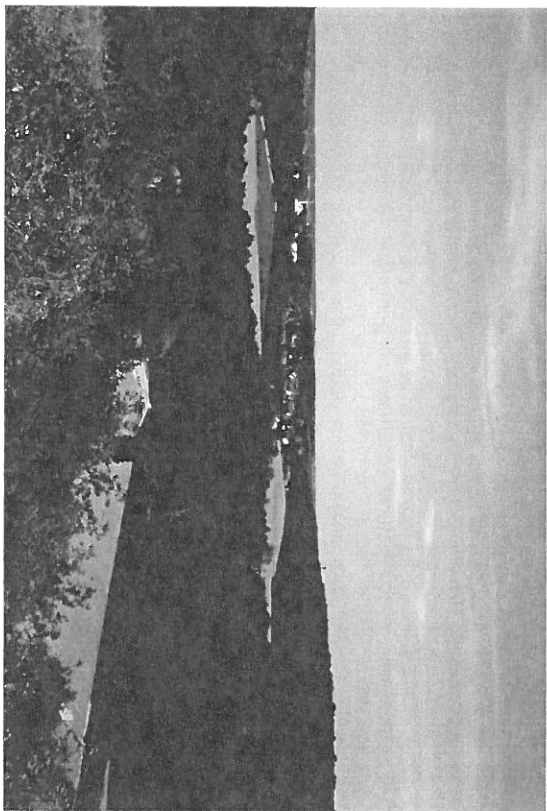
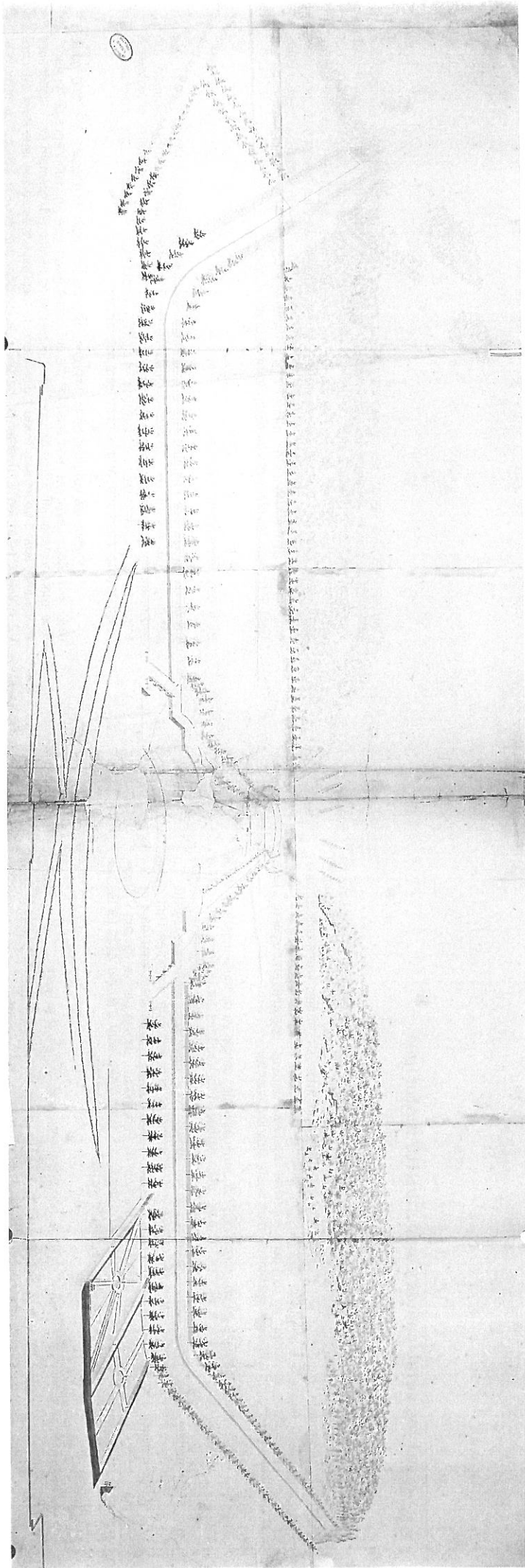
- dans les toitures, aux formes similaires: pentes identiques, à 2 pans principaux (avec ou sans croupe), en tuiles anciennes (petit moule) - ce qui donne une cohérence de texture et de couleur à l'ensemble urbain - et surtout sans débord vis à vis des pignons comme par rapport aux corniches constituées d'un savant encoffrement de briques; la présence des fortes souches de cheminée en briques, de lucarnes généralement à la capucine leur ajoutent encore une note d'homogénéité supplémentaire;

- dans les façades, tant en ce qui concerne les proportions des baies que dans le traitement des modénatures (chaînages horizontaux et verticaux: encadrements de baies, bandeaux filants d'étage, corniches,... en briques), des enduits et des menuiseries qui confèrent, là encore, une cohérence de texture et de couleur à l'ensemble;

- dans les clôtures, enfin, qui sont pour la plupart constituées sur la base de deux types différents selon le lieu:

- sur la rue de l'Ancien Château: grilles de fer forgé sur un petit mur bahut et piliers de briques (du XIX^e s.),
- dans le reste du village: hauts murs traditionnels de silex enduits "à pierre vue" avec piliers de briques apparentes et plages d'enduit.

Tous ces facteurs d'homogénéité (d'unité sans uniformité) sont autant de liens qui unissent chaque pièce du puzzle architectural, urbain et paysager de Crécy; ces liens font aussi partie du patrimoine communal.



a) les relations de cosensibilité historique:

Le patrimoine de Crécy-Couvé est donc d'importance (plus de 150 éléments recensés). Si certains gardent, sur le plan archéologique, architectural, urbain ou paysager, une qualité indéniable, d'autres n'ont plus en eux-mêmes qu'un intérêt minime, voire anecdotique, parce qu'ils ont subi des dégradations diverses et l'usure du temps; ils conservent, cependant, une valeur en tant que témoin de "parties d'un tout" aujourd'hui disparu, pièces éparses, plus ou moins déformées, d'un vaste puzzle dispersé.

De la même manière qu'un puzzle réalisé, puis démonté, conserve de toute manière, dans chaque morceau vis à vis des autres, une logique interne, très forte, que l'on doit à l'image, pour ce qui nous concerne, entre chaque élément du patrimoine de Crécy-Couvé existent des liens forts; c'est ce qu'on appelle des relations de cosensibilité. En l'occurrence, il s'agit à Crécy-Couvé de relations de cosensibilité d'origine historique puisque l'image du puzzle est constitué par le double parti d'aménagement du fief des Verjus, d'une part, et du château de madame de Pompadour, de son parc et de son village, d'autre part. Les images, ou parties d'image qui demeurent, sont d'autant plus fortes que ces compositions étaient volontaires, franches et rigoureuses.

1) le dessin en plan:

La comparaison du plan de cadastre actuel avec les plans du XVIII^e et du XIX^e siècle montre la persistance de nombreux tracés, comme par exemple :

- le tracé des voies, des allées et des chemins, parfois dans l'intégralité de leur forme ancienne, quelquefois avec des remaniements (l'allée principale du village, bien que, par endroits, réduite en largeur au XIX^e, conserve la rigueur de son axe rectiligne qui traduit encore le volontarisme attaché à sa création; il en est de même de la rue du Colombier, de la place des Marronniers, de l'Allée Verte, de la route de Dreux...), certaines allées de l'ancien parc n'existent encore que par tronçons (côtes du jardinier, Bois des Aises...) ou parce qu'elles marquent la limite de propriétés (allées de la terrasse, par exemple);

- le découpage parcellaire, malgré ses transformations, notamment sous la Révolution (partage foncier de l'ancien domaine en de nombreux lots), a conservé, dans le dessin des limites d'un grand nombre de terrains, des localisations, orientations et dimensions correspondant au tracé d'anciens parterres du parc (le meilleur exemple est donné par les parcelles de l'ancien Miroir, des anciens canaux et des parcelles qui les bordent aujourd'hui); plus encore, dans le village où les terrains n'ont pas subi les mêmes bouleversements parce qu'ils étaient de taille plus réduite, le tracé de leurs limites n'a pas ou peu varié depuis deux siècles et demi;

- la trame bâtie, à l'intérieur de la trame foncière, n'a pas non plus tellement évolué: la plupart des maisons sont, dans leur implantation, fidèles à l'emprise que l'on peut lire dans les plans anciens, même si elles ont un aspect plus ou moins "modernisé"; mis à part le château, il n'y a eu que quelques démolitions ponctuelles et quelques nouvelles constructions. De nombreux édifices de l'époque subsistent; ils reflètent les principes d'organisation qui ont prévalu lors de leur réalisation: par exemple, la volonté de bâtir et de clore le long des alignements définis pour les grands axes (la rue de l'Ancien Château, l'Allée Verte,...), la tradition de construire en continuité d'alignement ou sur les

limites latérales (pour les autres voies), ou encore, dans les rapports de composition institués ou conservés entre les constructions et certains espaces urbains (la mairie, par exemple, ancien baillage de justice, avec la place des Marronniers et les allées de part et d'autre: la rue d'Enfer et la rue du Relais, l'église avec sa place, l'ancien hôpital Saint-Jean avec son bosquet sur Saulnières et son allée axiale, les maisons de jardiniers dans les angles des potagers, la Bellassière dans l'axe de son canal,...). Ces règles volontaires ou traditionnelles d'implantation sont aussi des relations de cosensibilité qui lient entre eux les éléments du patrimoine de Crécy-Couvé.

2) la cohérence architecturale:

Parce qu'ils ont été réalisés sur une période relativement courte (1750-1754), les bâtiments qui datent de l'époque de madame de Pompadour ont un style commun, un ordonnancement général. Cette homogénéité architecturale qui s'est aussi prolongée à travers la plupart des réalisations du XIX^e siècle est également une relation de cosensibilité très forte; elle se manifeste notamment:

- dans les volumes bâtis: les constructions sont pour la plupart à R, de C, ou R, de C. + 1 étage (avec ou sans comble); ce qui donne au village une cohérence de hauteur; leur plan rectangulaire aux proportions comparables renforce également cette cohérence en volume; leur importance traduit d'ailleurs la fonction ancienne qui leur était attachée (2 niveaux pour les équipements: baillage de justice, maisons de Soeurs, presbytère, hôpital; 1 seul niveau pour les simples maisons d'habitation);

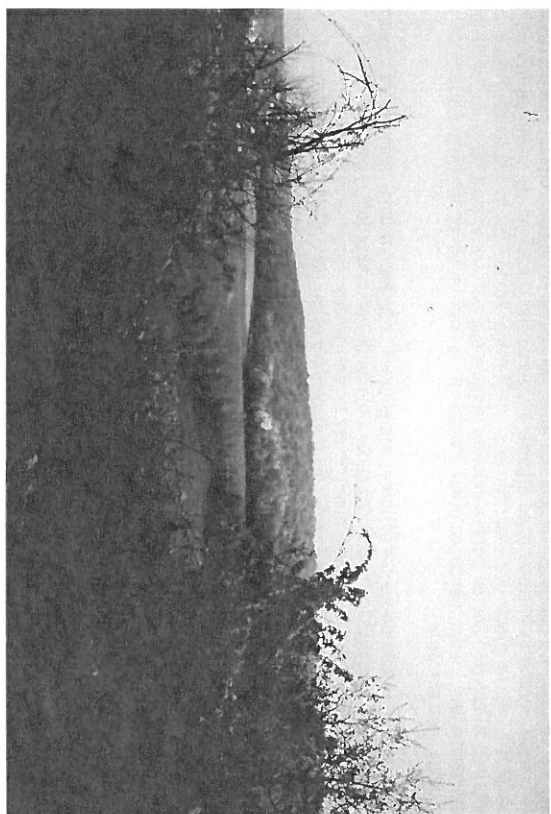
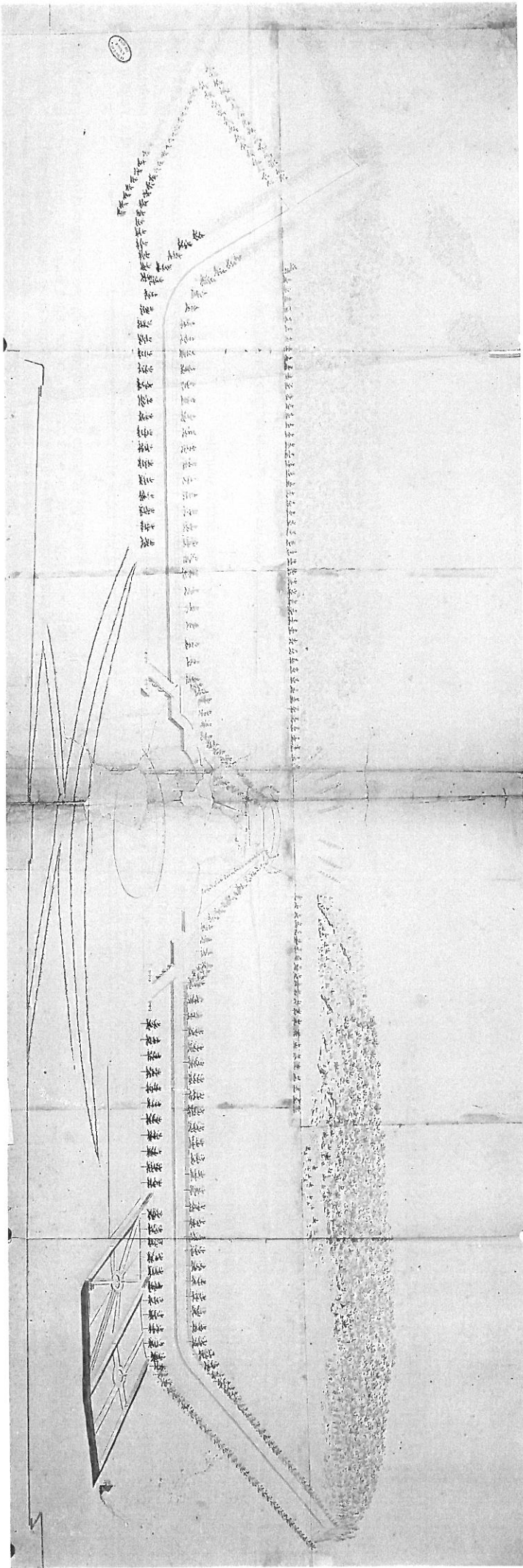
- dans les toitures, aux formes similaires: pentes identiques, à 2 pans principaux (avec ou sans croupe), en tuiles anciennes (petit moule) - ce qui donne une cohérence de texture et de couleur à l'ensemble urbain - et surtout sans débord vis à vis des pignons comme par rapport aux corniches constituées d'un savant encoffrement de briques; la présence des fortes souches de cheminée en briques, de lucarnes généralement à la capucine leur ajoutent encore une note d'homogénéité supplémentaire;

- dans les façades, tant en ce qui concerne les proportions des baies que dans le traitement des modénatures (chaînages horizontaux et verticaux: encadrements de baies, bandeaux filants d'étage, corniches,... en briques), des enduits et des menuiseries qui confèrent, là encore, une cohérence de texture et de couleur à l'ensemble;

- dans les clôtures, enfin, qui sont pour la plupart constituées sur la base de deux types différents selon le lieu:

- sur la rue de l'Ancien Château: grilles de fer forgé sur un petit mur bahut et piliers de briques (du XIX^e s.),
- dans le reste du village: hauts murs traditionnels de silex enduits "à pierre vue" avec piliers de briques apparentes et plages d'enduit.

Tous ces facteurs d'homogénéité (d'unité sans uniformité) sont autant de liens qui unissent chaque pièce du puzzle architectural, urbain et paysager de Crécy; ces liens font aussi partie du patrimoine communal.



b) les relations de covisibilité:

Parmi les relations de cosensibilité, il en est de plus aisément perceptibles: il s'agit des relations de covisibilité. Elles sont très puissantes dans le cas de Cracy-Couvé car les principes de composition classique des parcs et domaines à l'époque des Verjus et de madame de Pompadour qui ont justement conduit à façonner le paysage de la commune, étaient essentiellement basés sur la volonté de créer de vastes effets visuels (en perspectives monumentales, en échappées obliques, en grandes vues panoramiques,...).

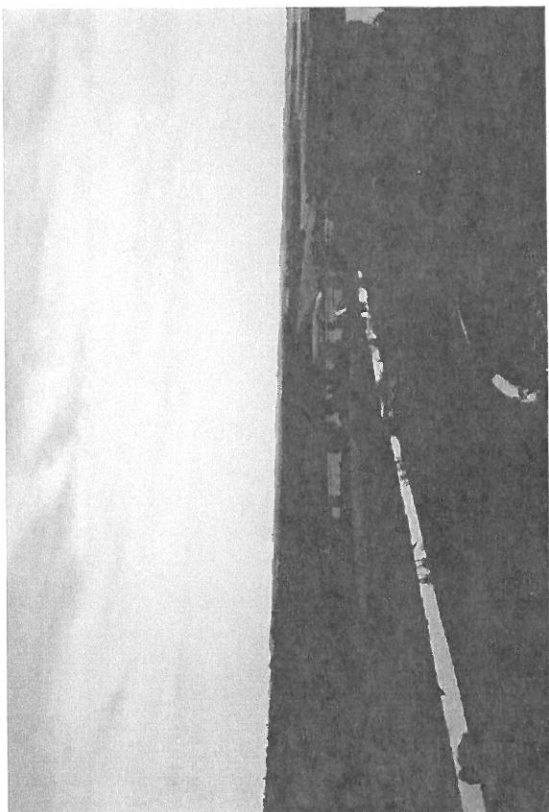
- dans le village, la rectitude des voies et leur longueur (rue de l'Ancien Château et Allée Verte, route de Dreux), sont tout à fait propices aux vues en perspective, encore que la réduction de leur largeur en ait diminué les effets. Mais il n'y a pas de monument dans l'axe. L'église étant entre l'allée principale et l'allée Verte, cela permet de riches échappées sur son clocher ou son chevet depuis ces deux voies. Elle est également clairement visible depuis la route de Dreux.

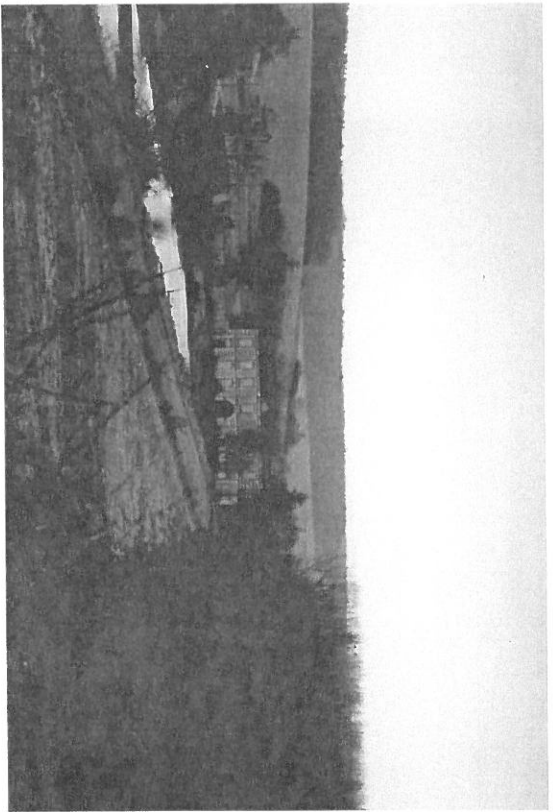
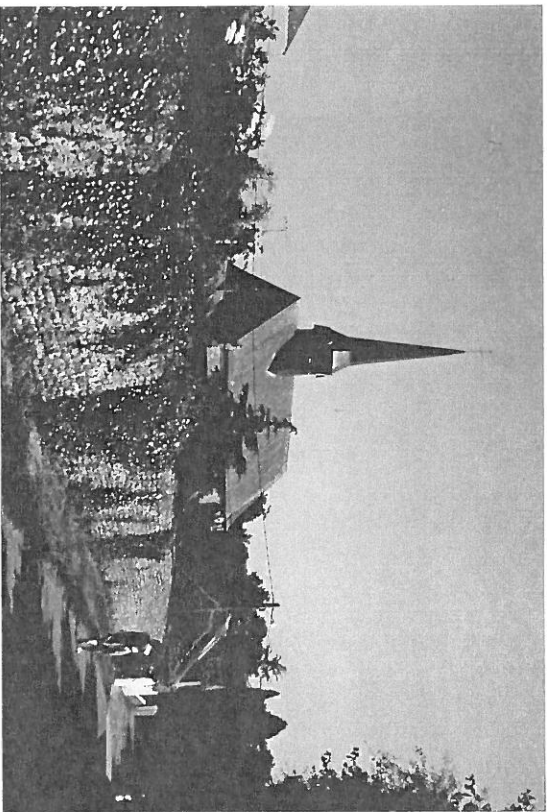
Mais les vues les plus spectaculaires sont celles qui proviennent de l'originalité du parti paysager adopté par les jardiniers du XVIII^e siècle pour le domaine de madame de Pompadour, dans l'exploitation des caractéristiques naturelles de la vallée de la Blaise:

- depuis la terrasse sur la vallée: il s'agit en l'occurrence de l'exploitation de la forte dénivellation, des coteaux qui se font face, de la courbure de la vallée, pour créer une triple perspective: frontale (le Vertugadin), amont et aval (le canal de la Bellassière et le canal d'Aunay). Bien que les termes de vue se soient modifiés, les vues subsistent; le Miroir, la demi-lune, le lit de la Blaise suivant les anciens canaux, les potagers d'en bas, la Bellassière, prennent toute leur valeur par la vue d'ensemble qu'on en a depuis les sentiers des côtes du Jardinier ou que l'on pourrait retrouver de la terrasse si celle-ci était à nouveau accessible.

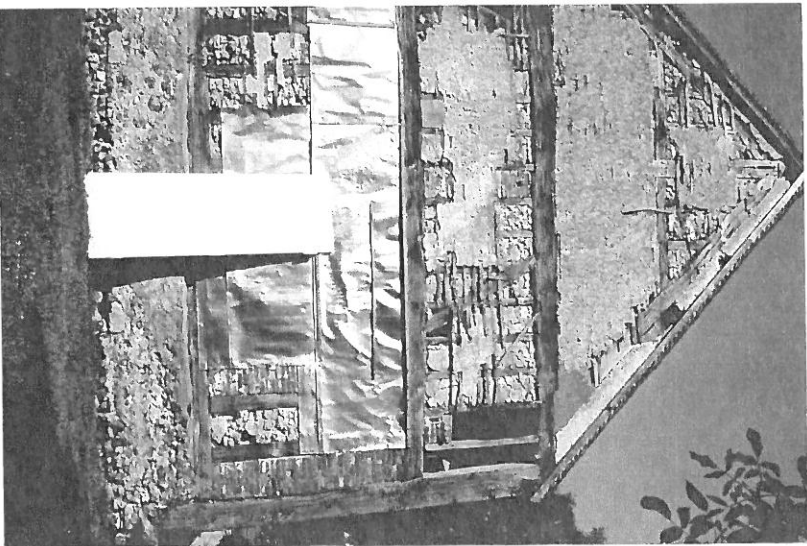
- entre la terrasse et le coteau qui lui fait face (le Fer-à-Cheval, le Bois des Aises au Vertugadin, le Ravin); il est certain que le massif boisé qui couvre maintenant ce coteau jusqu'au-delà de sa ligne de crête, constitue un front végétal de très grande qualité paysagère pour toutes les vues dont on peut jouir de l'Allée Verte jusqu'à la terrasse; c'est aussi ce qui explique que les extensions urbaines récentes du village de Cracy aient privilégié le secteur en contre-bas de cette voie.

- depuis le fond de la vallée, il existe aussi des vues particulièrement heureuses, notamment depuis la Bellassière sur les deux coteaux de part et d'autre de la vallée, avec en premier plan: le canal et les champs dégagés qui l'accompagnent, en second plan: les lignes de plantations qui bordent les deux bras latéraux de la Blaise et, dans le fond, la masse boisée du Miroir. Ce spectacle de qualité se prolonge par les vues privilégiées perçues tout au long du parcours des levées de la Rivière Neuve (qui dominent quelque peu le fond de la vallée), en particulier, sur les côtes de Cracy et son église.

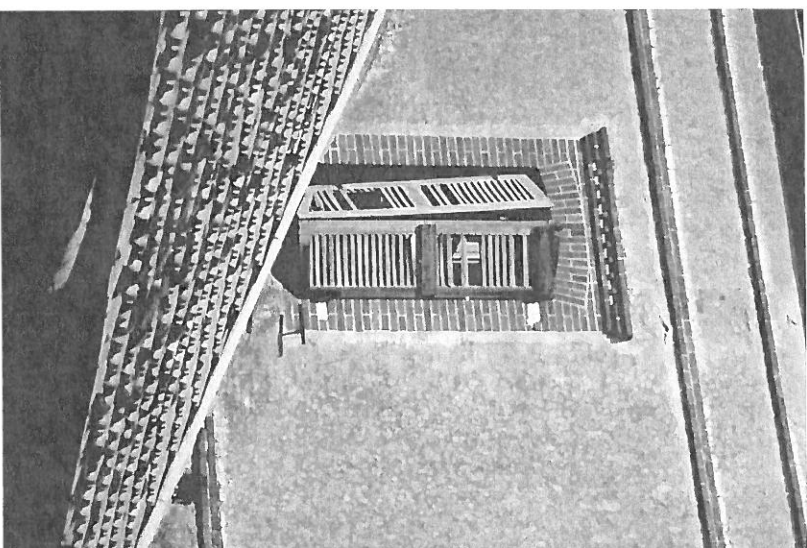




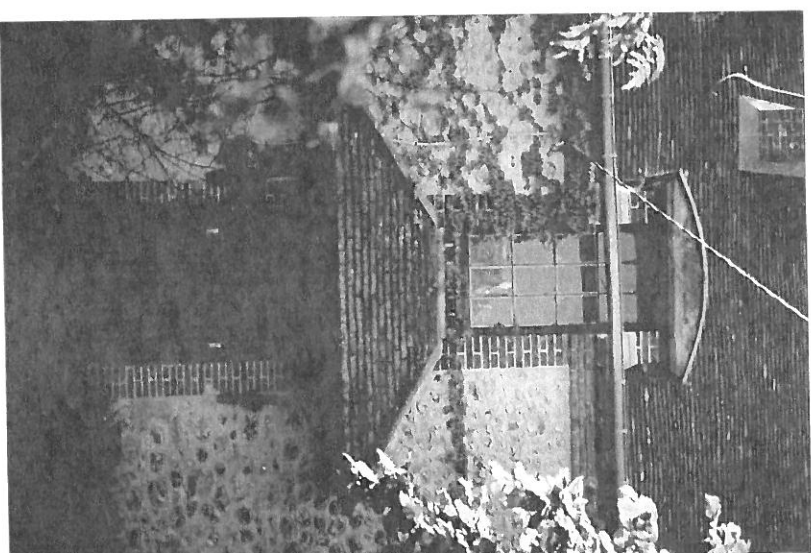
5 - LES ALTERATIONS DU PATRIMOINE ET LES RISQUES :



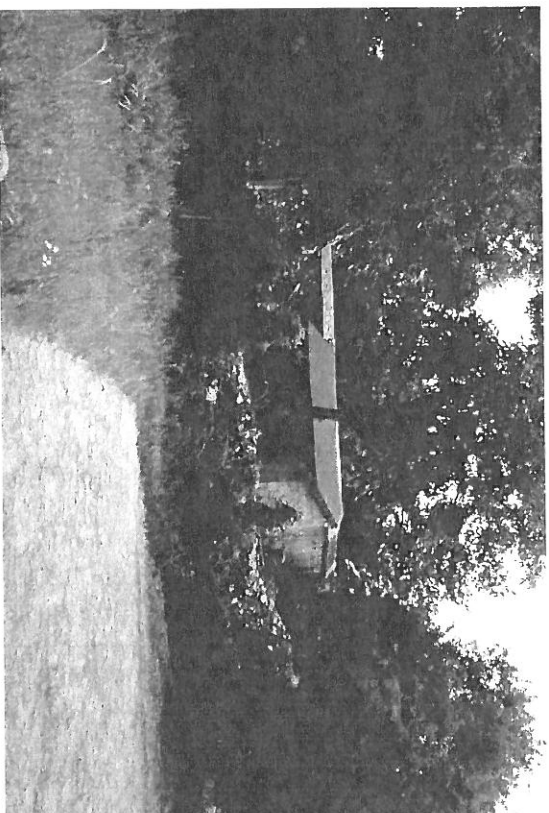
99



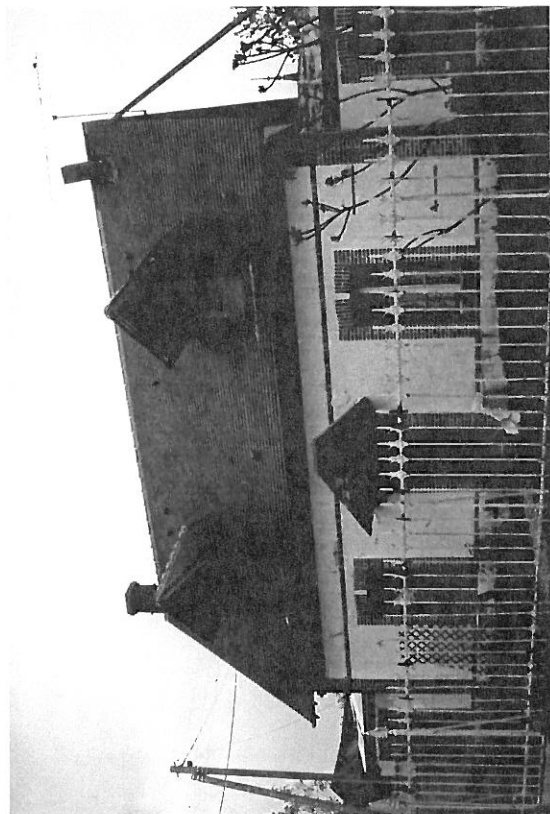
121



95



34



74

Les éléments du patrimoine de Crécy-Couvé ne sont, malheureusement, pas tous dans un parfait état de conservation. Des dégradations et nuisances ont été constatées, des risques de nouvelles altérations semblent continuer de peser sur son avenir. Afin de rechercher les moyens de prévenir ces éventualités, il convient d'en dresser un constat.

a) sur le plan architectural:

1° - l'état des constructions:

Dans l'ensemble, les constructions d'habitation de Crécy-Couvé apparaissent en bon état.

Les constructions qui sont en mauvais état sont celles qui ont perdu leur fonction ou leur usage et de ce fait, sont laissées sans entretien: la maison de la Machine, la Bellassière, par exemple, ou le colombier du château d'Aunay qui sont vacants. Les éléments du patrimoine tels que les châteaux-d'eau du Potager-d'en-Haut, de l'hôpital Saint-Jean, Pothier, dont les pompes ne sont plus en exploitation, le puits du château, les bassins qui ne servent plus, risquent une dégradation du fait de cet abandon; il en est de même des anciennes allées du parc qui ne sont plus pratiquées et sont reprises par la végétation....

Les éléments architecturaux à l'état de ruine sont principalement les restes du château de madame de Pompadour, le colombier et les murs de soutènement construits pour encadrer les pièces d'eau de la vallée (Miroir, canaux inférieurs amont et aval, mais aussi, réservoir d'en haut,...).

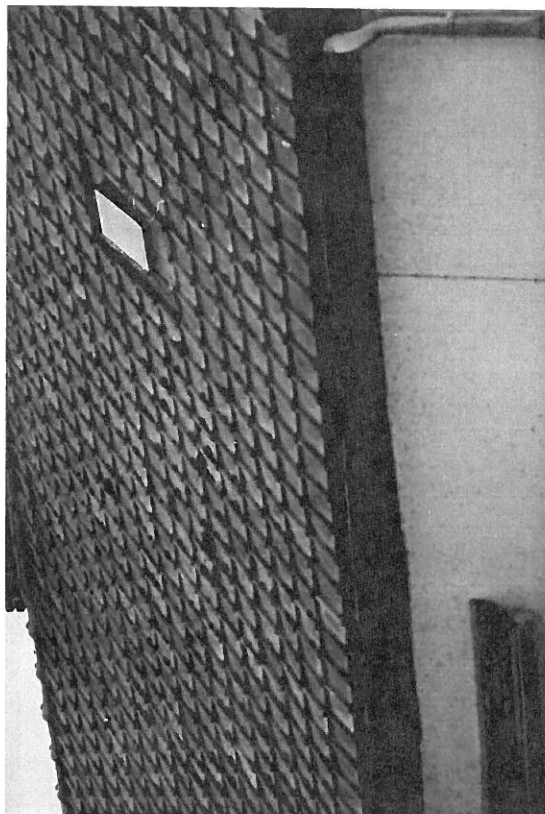
L'entretien ou la restauration des éléments en mauvais état est possible si un nouvel usage leur est retrouvé.

Pour les éléments en ruine ou abandonnés, le risque demeure de voir la végétation qui les a envahis, continuer son œuvre lente et implacable de destruction.

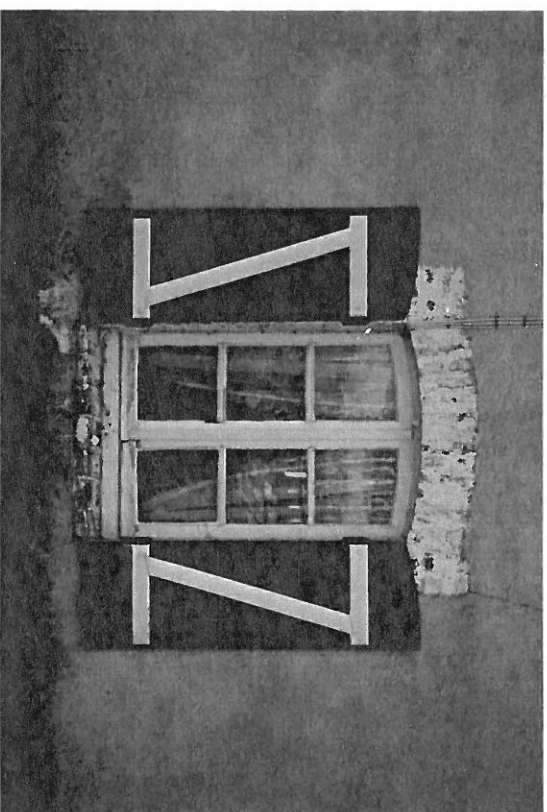
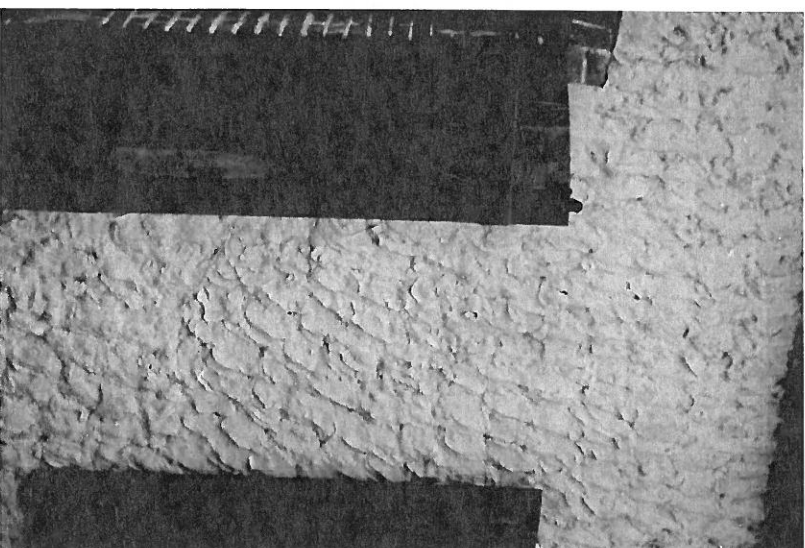
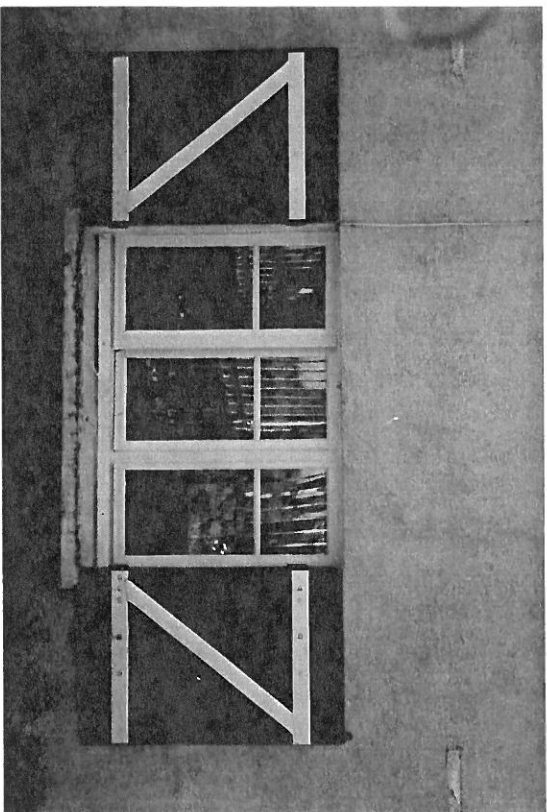
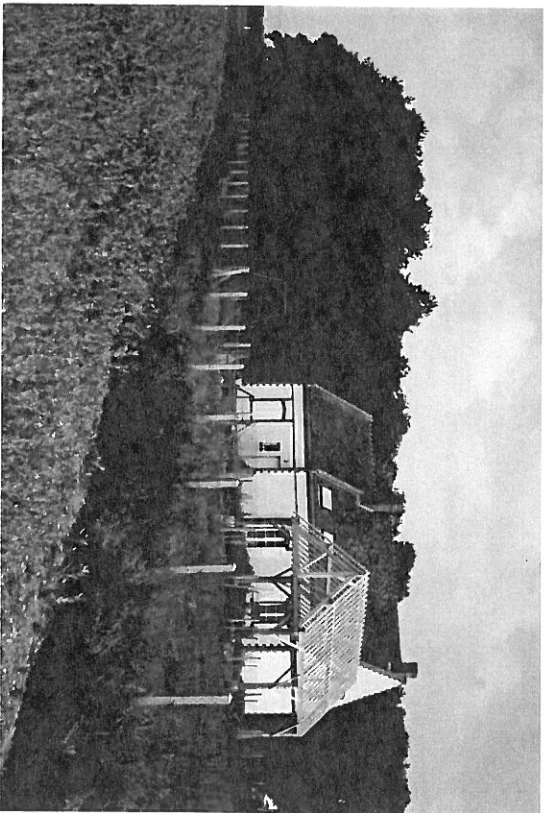
2° - les restaurations indélébiles:

Pour ce qui concerne les édifices qui sont occupés, certaines transformations ou certains travaux d'entretien leur ont parfois fait perdre de leur cohérence: l'exemple le plus flagrant parce qu'il est le plus excessif étant celui du château d'Aunay. Mais des atteintes à l'intégrité de l'architecture de Crécy moins spectaculaires peuvent aussi être constatées sur des simples maisons d'habitation: disparition des petits bois des fenêtres, des contrevents intérieurs, élargissement des baies, refaction d'enduits à l'aide de produits non appropriés, refaction de toitures créant un débord, création de lucarnes disproportionnées, de "Velux", remplacement des tuiles anciennes par des tuiles mécaniques, des ardoises...

Tout en comprenant le souhait d'apporter un confort contemporain à ces habitations anciennes, il convient aussi de prévenir le risque d'altération profonde que ce patrimoine bâti pourrait subir à force de restaurations indélébiles et répétées.



112



b) sur le plan urbain:

1° les altérations de la structure urbaine ancienne du village:

L'altération majeure constatée dans la structure urbaine du village date du XIX^e siècle lors de la réduction d'emprise des allées principales du village et de la privatisation des terrains entre l'ancien et le nouvel alignement. Si dans la plupart des cas, ces espaces ont été utilisés en jardins (clos de grilles qui laissent percevoir l'ancien alignement bâti), dans quelques cas seulement, des constructions sont venues s'implanter sur cette nouvelle limite, faisant perdre à la rue son ordonnance première. C'est ce qui s'est produit en plusieurs endroits, aussi bien sur la rue de l'Ancien Château, sur l'Allée Verte que sur la rue du Colombier.

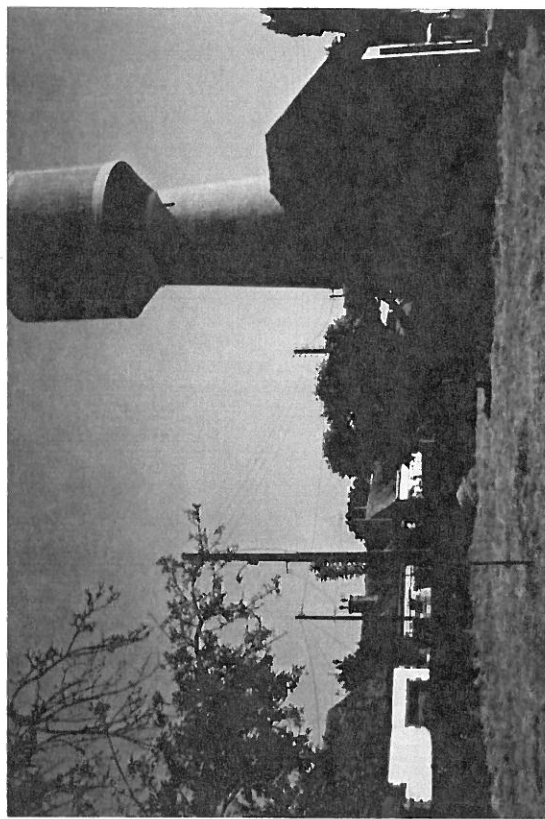
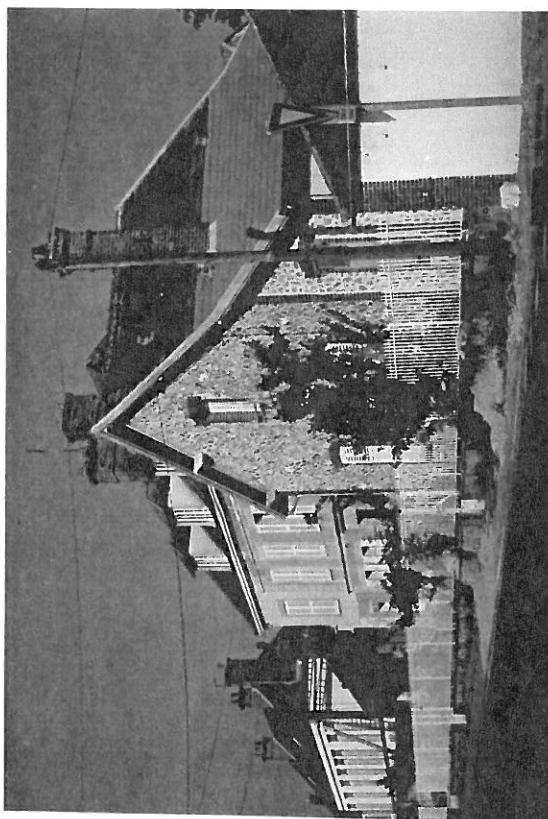
Des règles simples concernant l'implantation des constructions devraient éviter le développement de ce phénomène pour l'avenir.

2° les extensions urbaines:

Autres altérations constatées: celles dues au développement urbain du village. Elles s'expriment principalement de deux manières: le mitage progressif des côtes au sud-est de l'Allée Verte (le coteau étant boisé, les constructions nouvelles ne sont que peu visibles de la vallée), le grignotage des entrées du village par des implantations pavillonnaires récentes, notamment à l'extrémité de la rue de l'Ancien Château, sur Saulnières, au bout de la rue du Colombier et le long de l'Allée Pompadour ainsi qu'à la Machine.

Le risque majeur de modification profonde de la structure du village, comme des éléments subsistant de l'ancien domaine de Crécy, demeure celui de ces extensions urbaines, si elles ne sont pas maîtrisées: soit par densification du village lui-même (occupation des parcelles encore vacantes, lotissement des parcelles de grande taille), soit par la poursuite des phénomènes décrits ci-dessus (mitage des côtes et urbanisation linéaire le long des accès), soit encore par urbanisation dans la vallée.

Sans vouloir figer toute croissance sur la commune, il conviendrait de mener une réflexion sur les parties du territoire communal qu'il importe de préserver pour dégager celles, au contraire, qui sont propices à une urbanisation. Cette réflexion devrait se prolonger également sur les formes d'organisation urbaine souhaitables pour ces développements agglomérés, surtout, vis à vis de celle, très typée du village actuel (caractéristiques des voies nouvelles à créer, types d'implantation des constructions futures,... types architecturaux souhaitables pour ces édifices...).



c) sur le plan du paysage:

1° les nuisances visuelles constatées:

Elles sont dues pour l'essentiel aux apports contemporains des commodités urbaines: château-d'eau à l'extrémité de la rue de l'Ancien Château et de l'Allée Verte, poteaux et lignes électriques qui sillonnent le village et la vallée, mobilier urbain hétéroclite et abri-bus en béton... La place-carrefour située à l'extrémité sud-ouest de la rue de l'Ancien Château (l'une des entrées majeures du village) semble, de ce point de vue, particulièrement affectée puisqu'elle cumule sur son espace l'ensemble de ces éléments et un transformateur P.T.T.

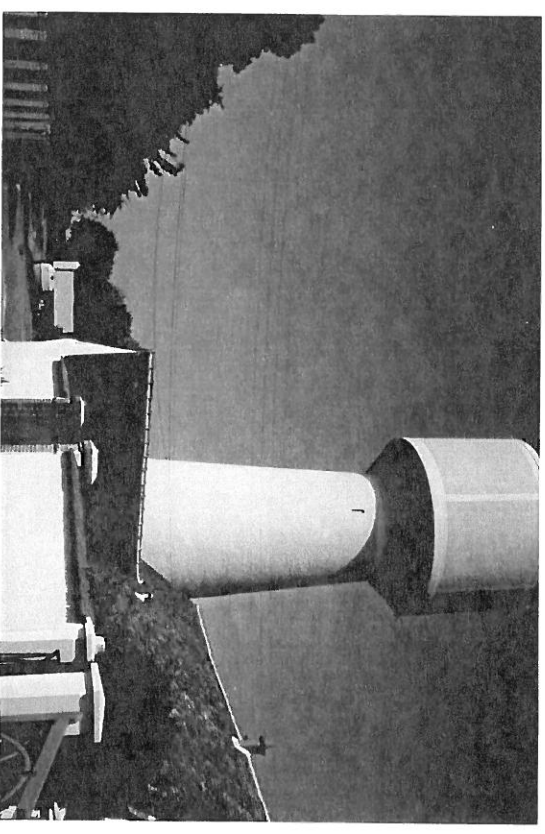
Des solutions devraient pouvoir être recherchées pour rendre ces différents éléments moins perceptibles ou d'une esthétique plus appropriée aux lieux où ils sont implantés (la voie ferrée, par exemple, qui a été créée dans la vallée demeure assez discrète dans le paysage).

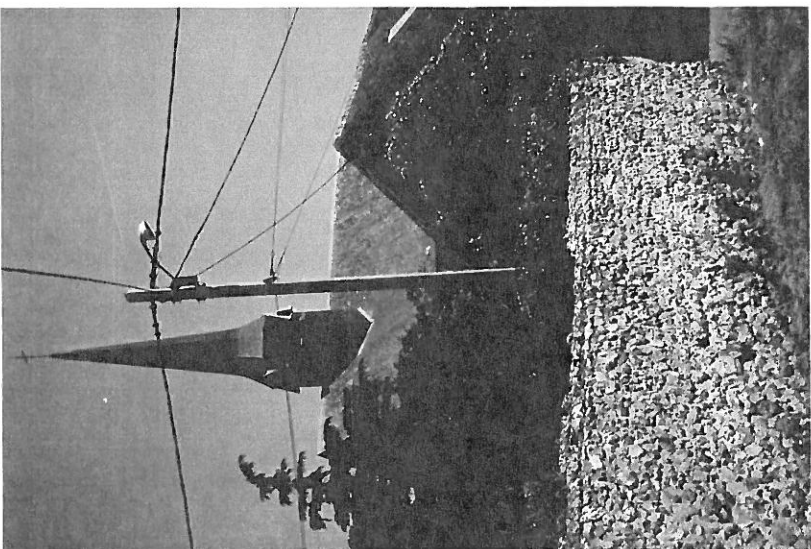
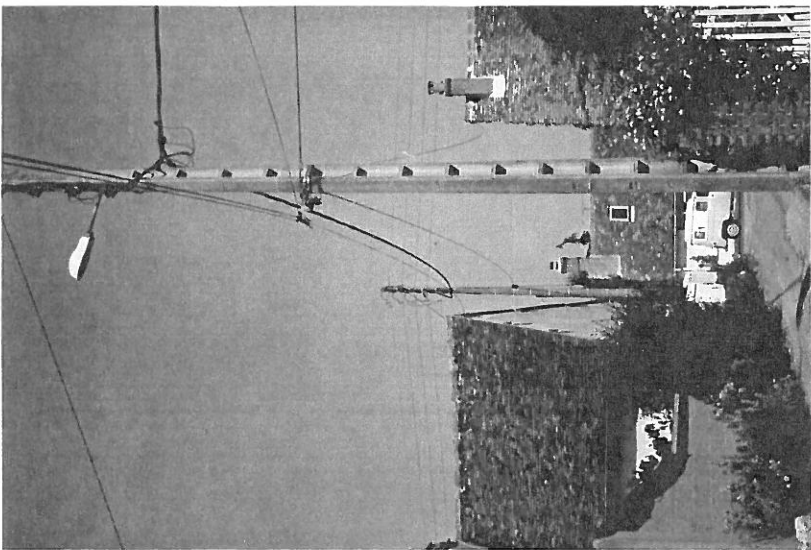
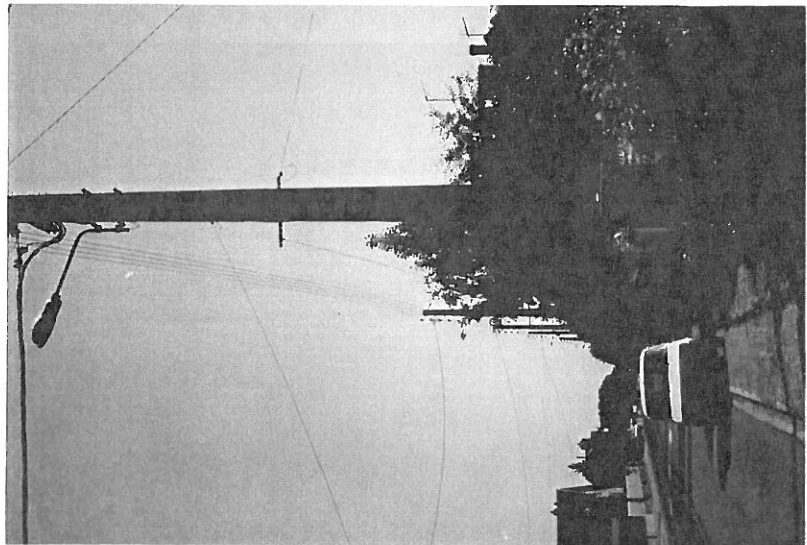
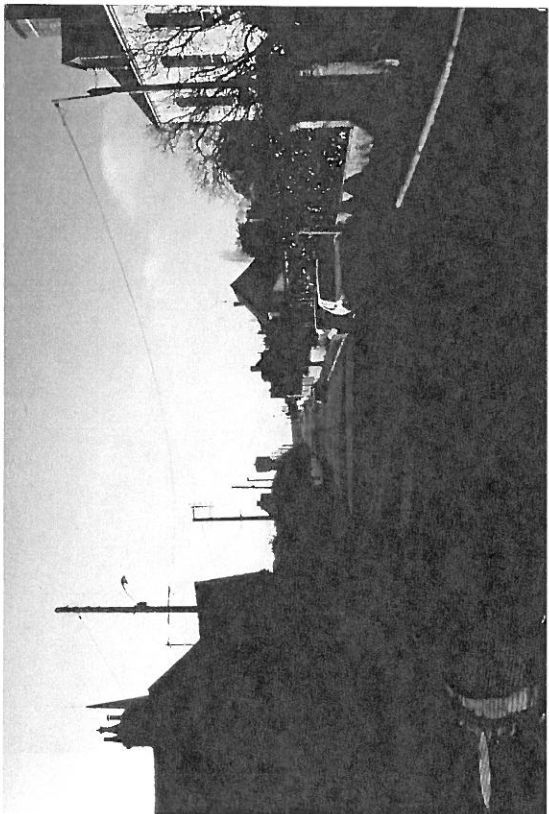
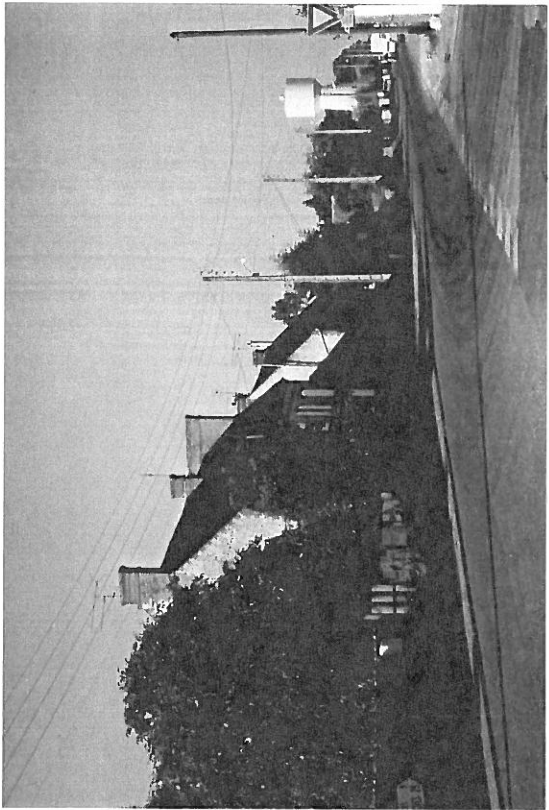
Il convient de signaler également certaines clôtures de propriétés dont les types et les matériaux contemporains employés, particulièrement disgracieux ou très éloignés des modèles anciens (lisses grillagées, plaques-béton...), ne participent pas au maintien de la cohérence architecturale et paysagère du village; ce sont pourtant les premiers éléments perçus de ces propriétés et par tous!

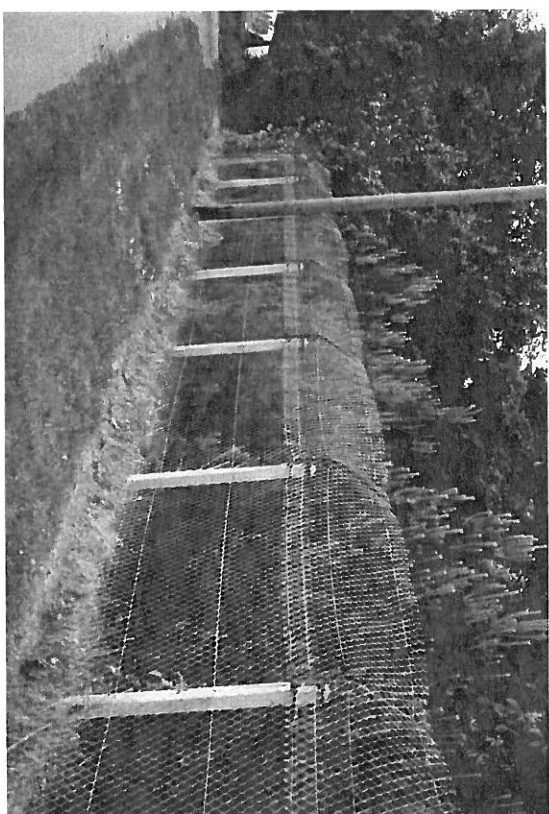
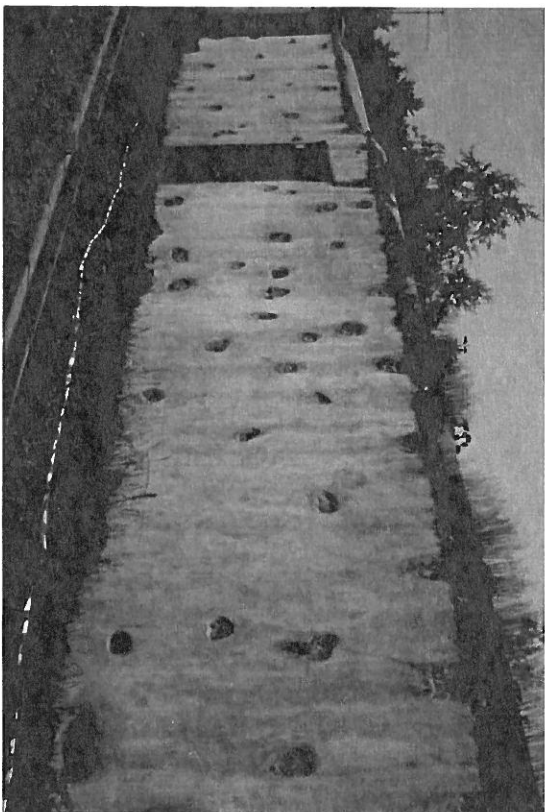
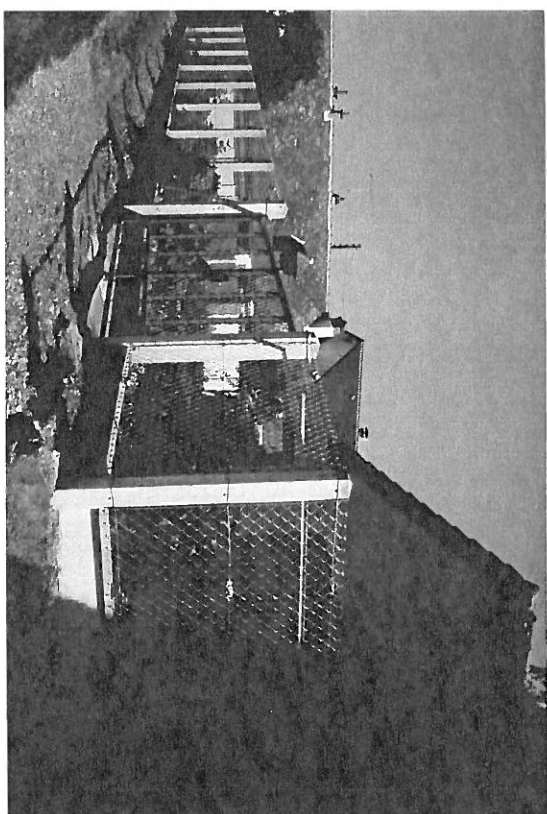
2° les ballastières:

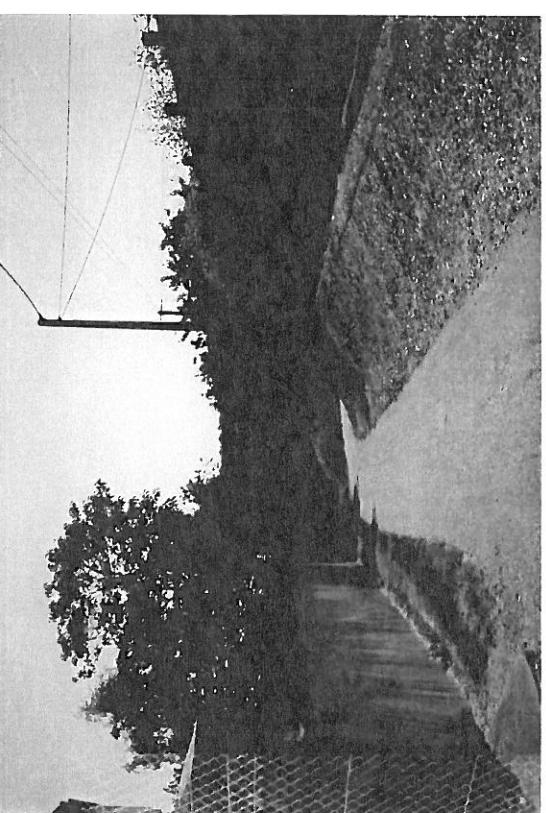
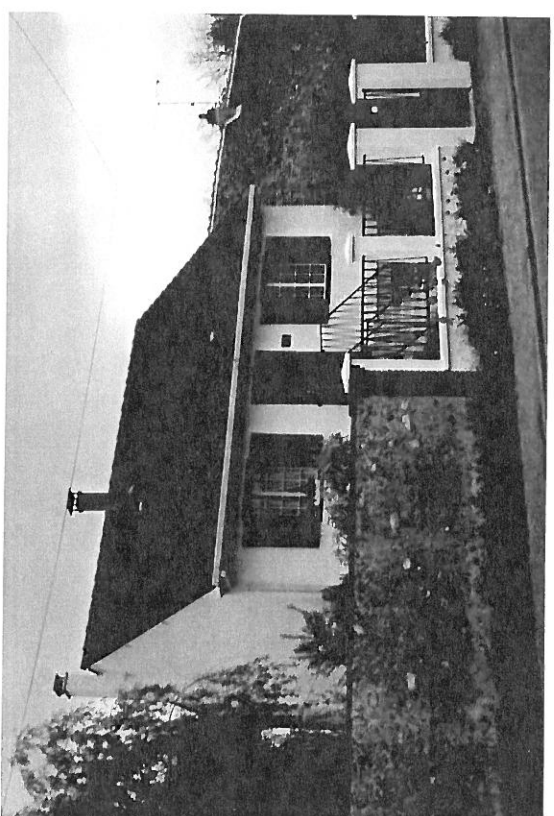
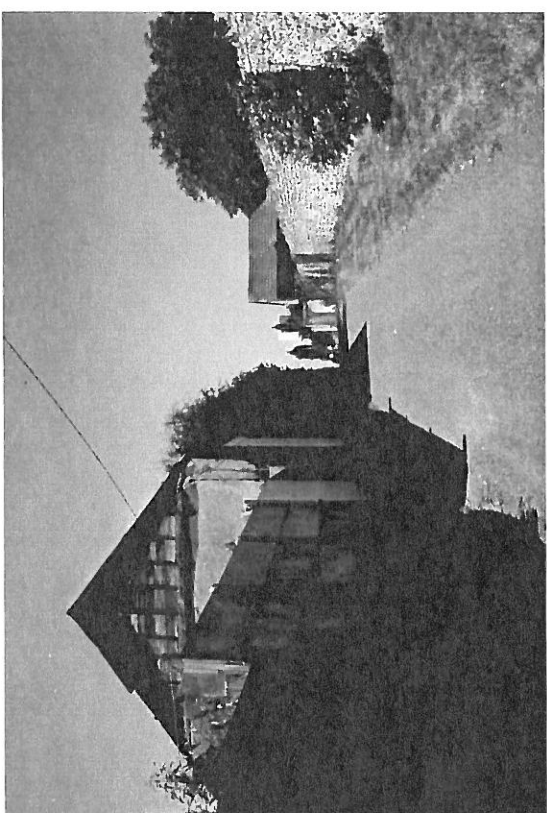
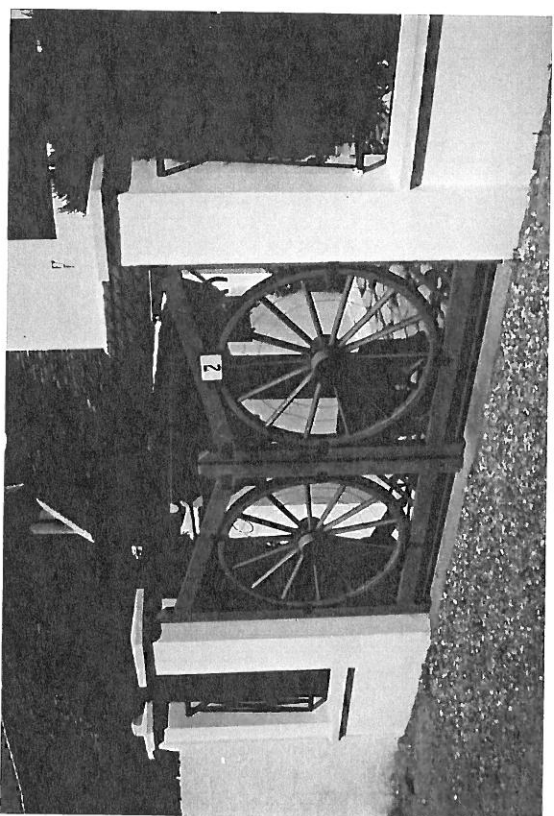
Dans la vallée, les activités agricoles et forestières ont su maintenir au paysage son caractère naturel et les grandes lignes de la composition du parc du domaine de madame de Pompadour. On constate, cependant, une inversion de situation des masses plantées par rapport au modèle du parc du XVIII^e siècle: certains bosquets ou parterres plantés sous madame de Pompadour se trouvent maintenant en culture, alors que des allées, tapis verts et plans d'eau (côtes du jardinier au pied de la terrasse, Vertugadin, Miroir, réservoir d'en haut...) ont aujourd'hui disparu sous une végétation luxuriante et spontanée.

Néanmoins, un changement d'usage de ces terrains peut laisser craindre de nouvelles modifications importantes, notamment dues à l'extension envisagée sur le coteau du Bois des Aïses (sur Aunay) des ballastières de Saulinières (à proximité de la voie ferrée).









6 - LE BILAN DES ANALYSES

Pour une personne non avertie, Crécy-Couvé semble avoir tout perdu de son prestige du XVIIIème siècle. Dans la mesure où la pièce maîtresse de la composition: le château, fait défaut, où par ailleurs, le domaine n'existe plus en tant que tel, mais se trouve entièrement divisé, parcellisé en lot sur lesquels les restes archéologiques épars sont devenus inutiles ou inadaptés aux besoins nouveaux, voire gênants, où enfin, la nature, la végétation, le cours des eaux..., en reprenant leur place, les intempéries et l'usure du temps, ont participé progressivement à cet effacement général des aménagements civilisés d'autrefois, il semble difficile a priori de plaider la grandeur passée. Comment, dans ces conditions, les propriétaires, les constructeurs et les aménageurs ne se sentaient-ils pas déçus de leur obligation de respect à l'égard d'un site marqué par l'Histoire, ancien fief direct de la royauté lui-même?

Quand, en outre, aucun témoin majeur de l'histoire et de l'architecture communale ne se trouve protégé en tant que tel au titre des monuments historiques et quand la commune n'est couverte par aucun document d'urbanisme (plan d'occupation des sols ou carte communale), il paraît impossible d'exiger le maintien d'un minimum de cohésion dans les aménagements futurs envisagés; la gestion quotidienne de l'évolution spatiale et bâtie du territoire communal devient une gageure.

Dès lors, on comprend qu'il soit apparu indispensable aux municipalités de doter leur commune d'un document de base sur lequel asseoir l'argumentation de ses exigences de qualité.

Certes Crécy-Couvé est resté pour l'instant relativement à l'écart des mutations trop importantes; sa vocation rurale l'a préservé jusqu'alors, malgré la proximité de Dreux. Mais les agréments du site paysager comme le caractère résidentiel et coquet du village représentent des facteurs attractifs non négligeables pour l'avenir.

Au terme de cette première phase de l'étude de délimitation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.), un point semble acquis: la présence d'un important patrimoine sur la commune de Crécy; son existence, sa diversité, sa spécificité et sa situation (localisation et dénombrement des éléments, description de leurs caractéristiques qualitatives et de leur état) ont été mises en évidence et reconnues par l'État puisque huit éléments de ce patrimoine ont été protégés au titre des monuments historiques. Elles peuvent aujourd'hui être portées à la connaissance des sceptiques, opposées aux détracteurs; elles doivent pouvoir nourrir la réflexion à venir sur le moyens à mettre en oeuvre pour sa sauvegarde et sa mise en valeur (seconde et troisième phases de l'étude).

Dores et déjà, il apparaît que cet ensemble patrimonial se découpe en trois entités distinctes et complémentaires:

- le village, entité spécifique dès l'origine, qui a conservé une concentration particulière d'éléments d'urbanisme, d'architecture anciens tout à fait remarquables et qui pose, de ce fait, des problèmes d'urbanisme et d'architecture urbaine;
- l'ensemble des éléments archéologiques subsistant du château de Crécy et de ses dépendances construites (communs, caves, pavillon de garde, puits, glaciers, tunnel de la chaîne-à-godets...) qui posent des problèmes de fouilles archéologiques, de conservation et de mise en valeur;
- l'ensemble des éléments paysagers subsistant de l'ancien parc depuis la Terrasse jusqu'au Vertugadin, depuis la Bellassière jusqu'au château d'Aunay, qui pose des problèmes de conservation des tracés paysagers et ouvrages de génie civil (hydrauliques notamment) et d'aménagement paysager : agricoles, forestiers...

C'est à partir de cette répartition territoriale qu'il est proposé de continuer la réflexion sur les aspects réglementaires de la Z.P.P.A.U.P..

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Z.P.P.A.U.P. DE CRÉCY-COUVÉ
COMMUNE D'AUNAY-SOUS-CRÉCY
COMMUNE DE CRÉCY-COUVÉ

2 - CAHIER DE PROPOSITIONS

Gilles-Henri BAILLY, Philippe LAURENT, architectes-urbanistes

Avril 1999

SOMMAIRE

- DELIMITATION DE LA Z.P.A.U.
- CAHIER N° 1 - LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE
- CAHIER N° 2 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL
- CAHIER N° 3 - LE PATRIMOINE URBAIN
- CAHIER N° 4 - LE PATRIMOINE PAYSAGER

DELIMITATION DE LA Z.P.P.A.U.P.

DELIMITATION DE LA Z.P.P.A.U.P.

LE DÉCOUPAGE EN SECTEURS HOMOGÈNES :

Pour prendre en compte, à l'intérieur de cette zone, la spécificité de chacun des éléments particuliers du patrimoine à préserver, la Z.P.P.A.U.P. de Crécy-Couvé pourrait être découpée en cinq secteurs différents auxquels seraient attachés des prescriptions particulières quant à leur conservation, leur entretien, leur restauration et leur mise en valeur comme les différentes possibilités de construction et d'aménagement envisageables à leur abords :

- LE SECTEUR N°1: ce pourrait être un secteur multisite rassemblant les parcelles éparses comportant un ou plusieurs éléments du patrimoine archéologique ou souterrain inventoriés et repérés sur le plan CC-1-01 : "Plan de Patrimoine" par des larges hachures obliques. A l'intérieur de ce secteur s'appliqueraient les prescriptions concernant ce patrimoine et les possibilités de construction du secteur constructible N°1 (le Château).
- LE SECTEUR N°2 : ce pourrait être un secteur s'appuyant sur le contour extérieur des parcelles contenant un ou plusieurs éléments du patrimoine architectural inventoriés et repérés sur le plan CC-1-01 : "Plan de Patrimoine" par des pochés noirs; il est réparti en cinq parties territoriales distinctes: le village, les deux sous-ensembles du hameau de la Machine, la Bellassière et la Rotisserie avec son ancienne grange. A l'intérieur de ce secteur s'appliqueraient les prescriptions concernant l'entretien et la restauration de ce type de patrimoine et les possibilités de construction des secteurs constructibles N°2 (le Village) et 21, (Potager d'en haut) ainsi que celles relatives à l'aménagement des espaces urbains.
- LE SECTEUR N°3 : ce pourrait être le secteur en deux parties sur lequel s'appliqueraient les prescriptions concernant les possibilités de construction du secteur constructible N°3 (les Côtes) ainsi que celles relatives à l'aménagement des espaces urbains.
- LE SECTEUR N°4 : ce pourrait être le secteur sur lequel s'appliqueraient les prescriptions concernant les possibilités de construction des secteurs constructibles N°4 (les Champs Macé), N°41 (route de Majainville et chemin du Colombier) ainsi que celles relatives à l'aménagement des espaces urbains.
- LE SECTEUR N° 5: ce pourrait être le secteur de patrimoine paysager rassemblant les éléments de parcs inventoriés et repérés sur le plan CC-1-01 : "Plan de Patrimoine", notamment, les éléments du patrimoine forestier, les éléments du patrimoine hydraulique et les éléments naturels qui sont liés avec les autres éléments patrimoniaux par des relations de co-visibilité. A l'intérieur de ce secteur s'appliqueraient les prescriptions concernant l'exploitation, l'entretien et l'aménagement de ces types de patrimoine.

LES LIMITES DE LA Z.P.P.A.U.P. :

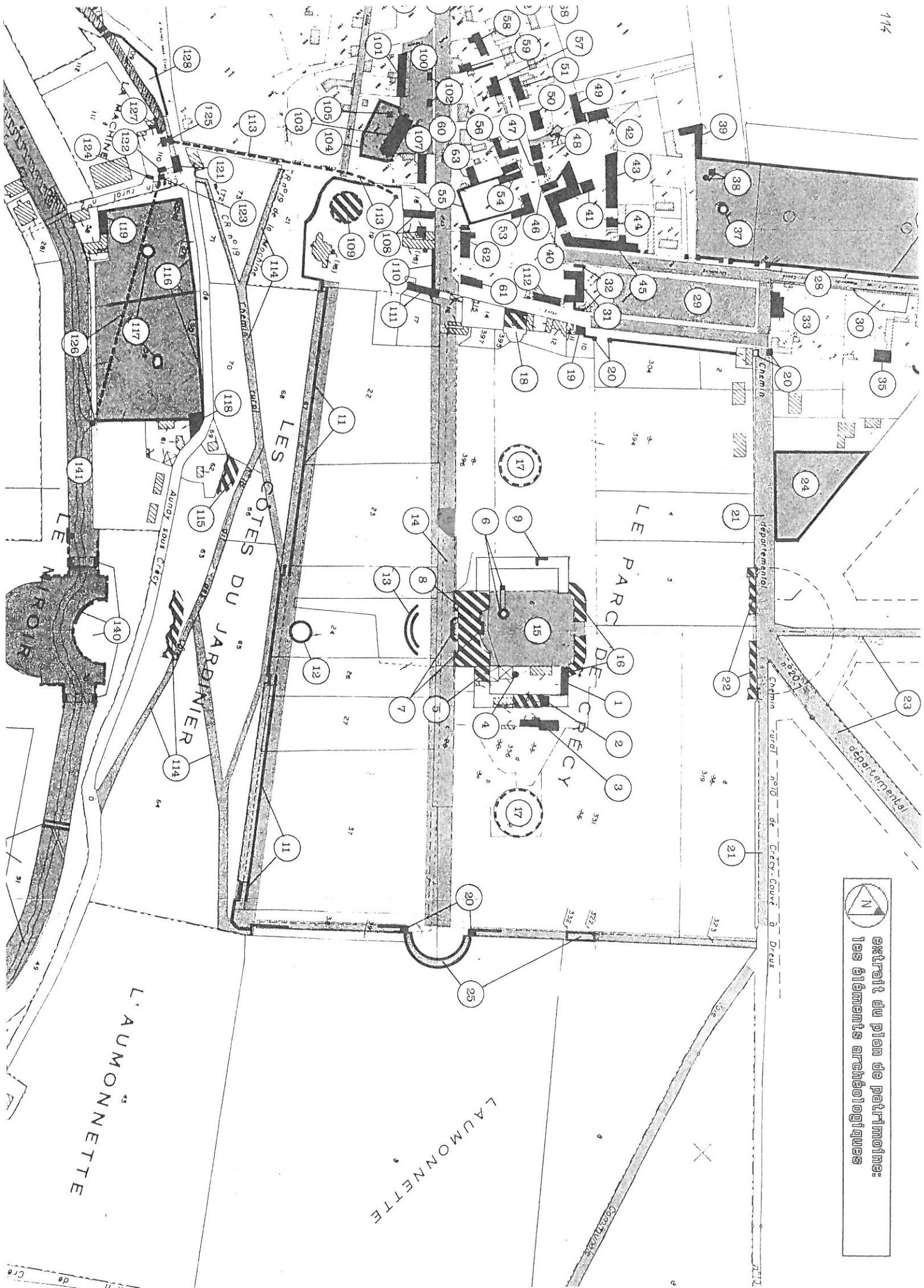
Pour prendre en compte, à l'intérieur de la Z.P.P.A.U.P., l'ensemble des éléments patrimoniaux qu'il convient de préserver, comme les différents espaces à leurs abords pour permettre leur mise en valeur, le périmètre de cette zone pourrait être le suivant : dans le sens des aiguilles d'une montre:

- Sur la route de Dreux, au Nord de Crécy-Couvé, depuis un point situé à 720m du centre de la patte-d'oie (carrefour avec le CR n°10), une ligne faisant un angle de 15° avec l'axe du C.D. n°20 jusqu'au C.R. n°10,
- l'alignement Nord de ce C.R. n°10 jusqu'à la limite Nord-Est de la parcelle section ZE n°7,
- cette limite jusqu'à la voie communale n°4,
- l'alignement Nord de cette voie jusqu'à la limite communale Nord-Est de Crécy-Couvé avec la commune d'Aunay-sous-Crécy,
- cette limite communale jusqu'à 100m avant le carrefour du C.R. n°1 avec le C.D. n°135a,
- puis sur Aunay une ligne perpendiculaire au C.R. n°1 jusqu'à 20m au Nord de la rive du bras Nord de la Blaise,
- la ligne longeant à 20m de distance la rive Nord de ce bras jusqu'au coude Est de la rivière, l'ancienne allée de ce château,
- la limite sud de la parcelle n°13 (l'allée du château d'Aunay) jusqu'au C.D. n°135 a,
- le C.D. n°135a jusqu'au pont,
- la limite Nord de la parcelle: Section D-n°154,
- les limites Ouest des parcelles: Section D-n°155, 156 et 27 jusqu'à la voie ferrée,
- la voie ferrée jusqu'au droit de la limite Ouest de la parcelle : Section D-n°35,
- le contour ouest de cette parcelle n°35
- les limites Ouest et Sud des parcelles : Section D-n°36, 38, 40,
- la lisière du bois de Aises et le C.D. n°4 jusqu'à la parcelle n°15,
- le pourtour extérieur Sud de l'allée forestière en fer-à-cheval,
- puis l'allée forestière Nord-Est-Sud-Ouest et son prolongement jusqu'à l'allée Est-Ouest,
- cette allée jusqu'au prolongement de la limite Est de la parcelle n°3,
- cette limite et son prolongement jusqu'à la Blaise,
- puis sur Crécy-Couvé, la limite Ouest de la parcelle n°127, jusqu'à la limite communale avec Saulnières,
- cette limite communale avec Saulnières - excluant toutefois du périmètre de la Z.P.P.A.U.P. les parcelles section B n°324 et 444 (la Bellassière) et n°272 et 274 (l'ancien Hôpital Saint-Jean), - jusqu'à la limite Nord de la parcelle de Crécy: section ZB n°38 au lieu-dit "les Champs-Macé",
- cette limite, et celles des parcelles n°36, et 15 qui la prolongent,
- une ligne située dans le prolongement des limites Est des parcelles n°15, 39, 40 et 41 jusqu'à la rencontre du côté d'un angle de 30° ayant pour bissectrice le chemin rural situé dans l'axe de l'ancien château de Crécy et dont le sommet est situé à 480m au Nord-Ouest de l'alignement Sud du C.D. n°20,
- les côtés de cet angle jusqu'à croiser une ligne faisant un angle de 15° avec l'axe du C.D.20, à partir du point de départ de la présente limite de la Z.P.P.A.U.P.,
- cette ligne jusqu'à ce dernier point.

La Z.P.P.A.U.P. ainsi délimitée recouvre donc une partie du territoire communal de Crécy-Couvé et une partie du territoire de la commune d'Aunay-sous-Crécy.



Extrait du plan de patrimoine:
les éléments archéologiques



1° DEFINITION:

Ce premier cahier est consacré aux éléments de patrimoine archéologique, c'est à dire l'ensemble des restes du château des Verjus et de Madame de Pompadour, aujourd'hui disparu, ainsi que de leurs dépendances bâties; ensemble d'éléments épars et enfouis, en partie ruinés, ou à l'état de traces maçonnées (hormis les éléments bâtis en état d'habitabilité), sans les quels la compréhension de l'existence et de la richesse passée de ces constructions est impossible.

Il s'agit, en particulier:

- du soubassement de l'ancien donjon,
- du soubassement du Château,
- des caves et soubassements des ailes et des communs du Château, de l'ancienne Laiterie, des murs de soutènement des différentes douves et ha-ha,
- du mur de soutènement de la Terrasse,
- des emmarchements du parc d'en haut, dans l'axe du château,
- du Puits et de ses escaliers, couloir et salle voutée d'accès,
- de la Glacière et de l'ensemble de ses salles voutées et caves d'accès,
- des grottes de la Côte du Jardinier,
- le tunnel de la Chaîne-à-godets,
- des rives de contour et margelles des pièces d'eau du Miroir,
- des restes de l'ancien Colombier,
- et d'autres, comme l'aqueduc du village, dont on peut connaître l'existence sans en avoir précisé exactement la localisation....

2° LES OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR:

Ces objectifs principaux sont au nombre de trois:

- éviter leur disparition totale, freiner leur dégradation,
- assurer leur conservation, leur pérennité,
- rechercher une exploitation (réutilisation, réaffectation) dans le respect de leur caractère qui en garantisse économiquement l'entretien.

3° SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS:

- Préserver ces éléments archéologiques du patrimoine de Crécy Couvé de toutes altérations signifie éviter de nouvelles atteintes de l'homme, d'une part, du temps et de la nature, d'autre part. Divers moyens peuvent être mis en oeuvre:
 - . les protéger contre tout acte de vandalisme extérieur en réalisant des systèmes de protection (clôtures, enfouissement provisoire...), pour éviter le pillage des pierres et autres matériaux....
 - . les protéger de toute dégradation involontaire par l'obligation de précaution en cas de travaux à proximité ou sur ces éléments archéologiques,
 - . les protéger contre les intempéries: par exemple, par des couvertures de mise hors d'eau provisoire, la rénovation et le dégagement de soupiraux obturés pour permettre une ventilation correcte des sous-sol contre l'humidité...),
 - . les protéger contre la végétation sauvage dont les racines peuvent déstabiliser les maçonneries, faciliter les infiltrations....

- Pour assurer leur conservation il importe tout d'abord de bien les connaître; ce qui implique de:
 - . les dégager, les nettoyer de tout ce qui les encombre (végétation sauvage, terre, gravas...) pour mettre à jour les parties visibles,
 - . pratiquer des fouilles méthodiques pour mieux en connaître les parties non visibles
 - . de réunir et stocker en un lieu clos et protéger les éléments d'anciennes maçonneries (pierres, briques, ferrures...); ces travaux doivent être effectués par des spécialistes ou sous la direction de personnes dont la compétence dans le domaine de l'archéologie est reconnue.
 - Pour assurer leur conservation, il importe aussi:
 - . d'en consolider les maçonneries dégradées, soit provisoirement, mais avec précaution, dans l'attente d'une restauration fidèle ultérieure, soit de façon soignée en respectant les matériaux et les mises en oeuvre de l'époque de leur construction,
 - . ces travaux doivent aussi être effectués par des spécialistes ou sous la direction de personnes dont la compétence dans le domaine de l'architecture ancienne est reconnue.
 - Pour compléter leur mise en valeur, il conviendrait:
 - . d'en améliorer la présentation (éclairage, traitement des abords....),
 - Pour en garantir l'entretien, il convient de rechercher un usage durable en harmonie à la fois avec les caractéristiques volumétriques de l'édifice, à la fois avec sa vocation passée ou sa signification symbolique
- 4° ORIENTATIONS POUR LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :
- Le règlement ci-joint donne donc les règles à suivre, tant sur le plan administratif que pour ce qui concerne les travaux, lors de la découverte, comme pour la conservation, l'entretien et la mise en valeur des éléments du patrimoine archéologique.

CAHIER N°2 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Extrait du plan de patrimoine:
le village



1° DEFINITION:

Ce second cahier est consacré aux éléments du patrimoine architectural, c'est à dire, à l'ensemble des bâtiments anciens du XVIII^e siècle issus de l'ancien domaine et du village de Madame de Pompadour ainsi que des extensions du XIX^e siècle de ce dernier. Ces éléments sont encore habités ou utilisés et ont conservé l'essentiel de leur configuration originelle; les altérations que l'on y constate proviennent, d'une part, d'un manque d'entretien, d'autre part, de restaurations et travaux d'entretien effectués sans respect de l'architecture d'origine.

Il s'agit:

- des communs et dépendances du château: Rôtisserie, grange, pavillon de garde,
- l'ancien Baillage de Justice (l'actuelle mairie) (*),
- l'ancienne Forge,
- les bâtiments ancien de la ferme du Colombier,
- le pavillon du jardinier du potager d'en haut,
- les bâtiments et dépendances de l'ancien Relais de Poste,
- les maisons anciennes de la rue du Relais dont la Frappinière,
- les maisons anciennes de la rue de l'Ancien Château dont la maison des sœurs et la maison de la mère supérieure de l'ancien Hôpital Saint-Louis, les bâtiments du Presbytère de Madame de Pompadour, les maisons jumelées de l'Aumônier et du Bibliothécaire, les bâtiments de l'ancien Hôpital Saint-Jean (**), la maison du menuisier et ses dépendances, l'église Saint-Eloi-Saint-Jean-Baptiste (*), le Presbytère du XIX^e siècle,
- les maisons anciennes de la rue d'Enfer,
- les pavillons du potager d'en bas et leurs dépendances,
- les bâtiments de la Machine: maison, serre, réservoir,
- les bâtiments de la Bellassière (**),
- le bâtiment principal et les dépendances (communs, grange, tour de colombier) du château d'Aunay (*),
- le pavillon du Vuide-bouteille.

Les règles concernant l'entretien et la restauration de ces éléments du patrimoine peuvent également inspirer l'entretien et le remplacement d'éléments de toute construction ou clôture récentes, existantes dans le village de Crécy-Couvé et ses hameaux.

2° OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR:

Ces objectifs principaux sont les suivants:

- conserver et restaurer ces bâtiments anciens,
- maintenir ou restituer, à l'occasion de travaux d'entretien, les spécificités originelles de la composition architecturale de ces édifices.
- assurer, dans le cas de travaux obligés d'adaptation de ces constructions aux modes de vie contemporains, l'insertion harmonieuse d'éléments ou de composants modernes à la composition architecturale originelle.

(*) Ces bâtiments sont protégés au titre des Monuments Historiques,

(**) Ces bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques sont hors périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

Les prescriptions du règlement de la Z.P.P.A.U.P. ne s'appliquent pas à ces édifices; mais les suggestions et recommandations faites restent valables pour leur entretien et leur restauration.

3° SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS:

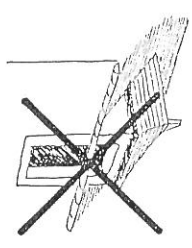
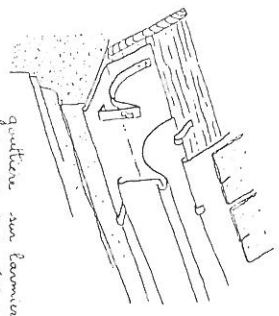
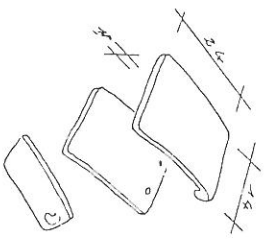
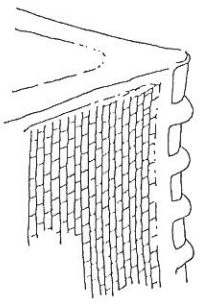
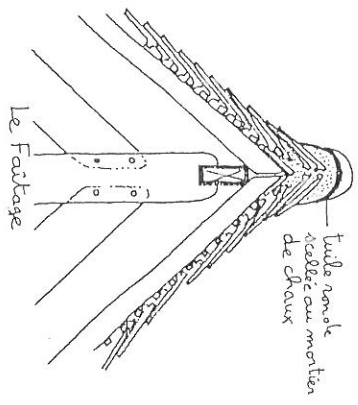
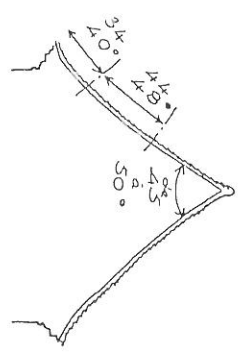
Le seul moyen d'atteindre ces objectifs est le respect rigoureux d'une règle du jeu commune qui s'appuie sur les trois principes fondamentaux suivant:

- conserver le maximum de composants (de maçonnerie, de charpente, de ferronnerie, de menuiserie...) d'origine des constructions pour garder l'authenticité de celles-ci; cette authenticité étant le meilleur garant de la qualité architecturale et de la valeur historique de l'édifice. Ce qui implique une action d'entretien régulier et extrêmement soigné. En particulier à l'intérieur : les escaliers anciens seront maintenus et restaurés à l'identique; ils ne pourront être modifiés, si ce n'est dans les mêmes formes et matériaux qu'à l'origine: limons, nez de marches et contre-marche en chêne, marches en tomettes de terre cuite. Les dallages et pavages anciens seront conservés et restaurés à l'aide de matériaux identiques.
- ne remplacer les composants originaux que s'ils sont trop dégradés, à l'aide soit de composants anciens identiques (de récupération), soit de composants modernes façonnés à l'identique des composants anciens et mis en oeuvre de la même manière.
- quand un apport nouveau est nécessaire (fenêtre de toit du type Velux, par exemple), rechercher a priori à le dissimuler le plus possible ou à l'intégrer aux lignes de composition architecturale de l'édifice.

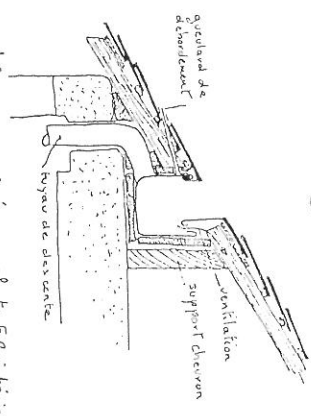
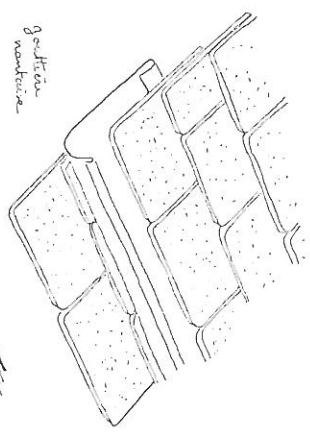
4° ORIENTATIONS POUR LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

On trouvera donc dans le règlement ci-joint les règles à suivre pour ce qui concerne les travaux assurant la conservation, l'entretien et la mise en valeur des éléments du patrimoine architectural; les différentes parties des bâtiments anciens y sont abordées :

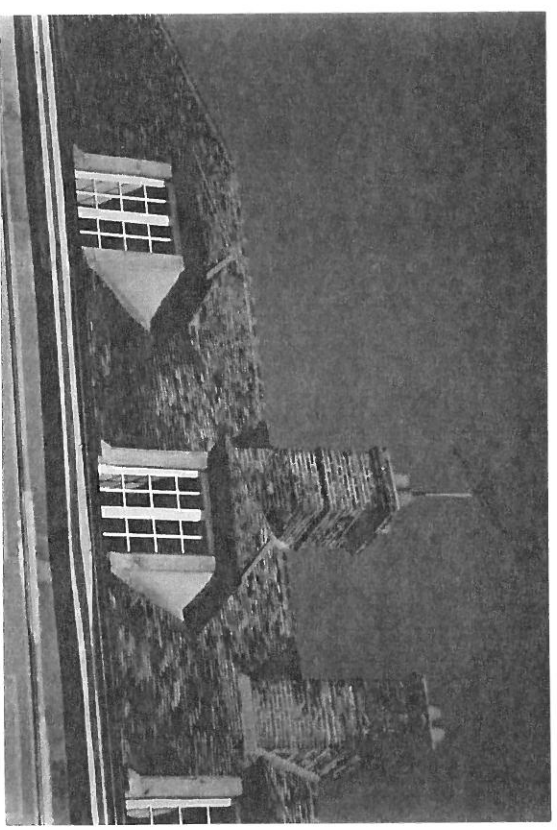
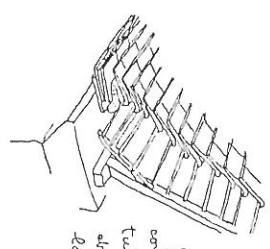
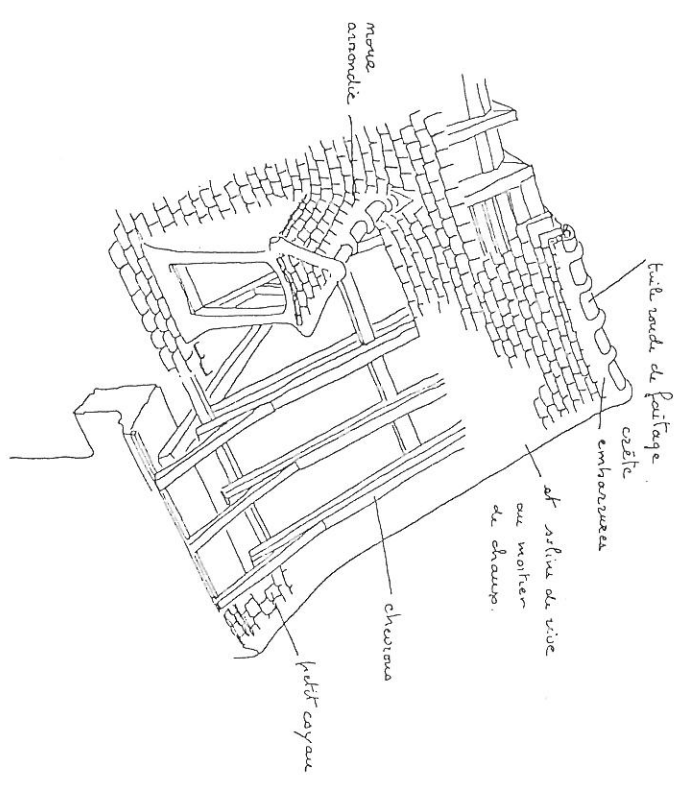
- les toitures, leur pentes, leur couverture, les accessoires de toit, les ouvertures et éclairagements de comble, les souches de cheminées....
- les façades, en pans de bois, en pierre et enduit, en brique et enduit, leurs éléments de modénature, les enduits, les percements et ouvertures (leurs proportions et leurs menuiseries)....
- les différents types de clôtures,
- les puits.

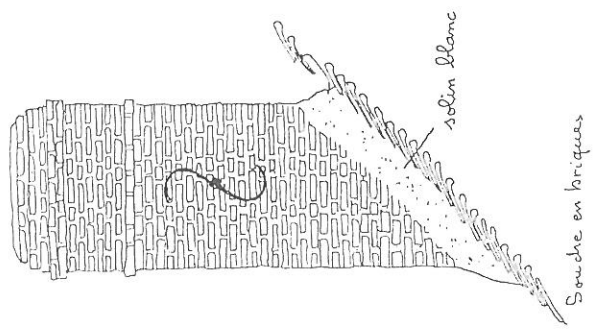
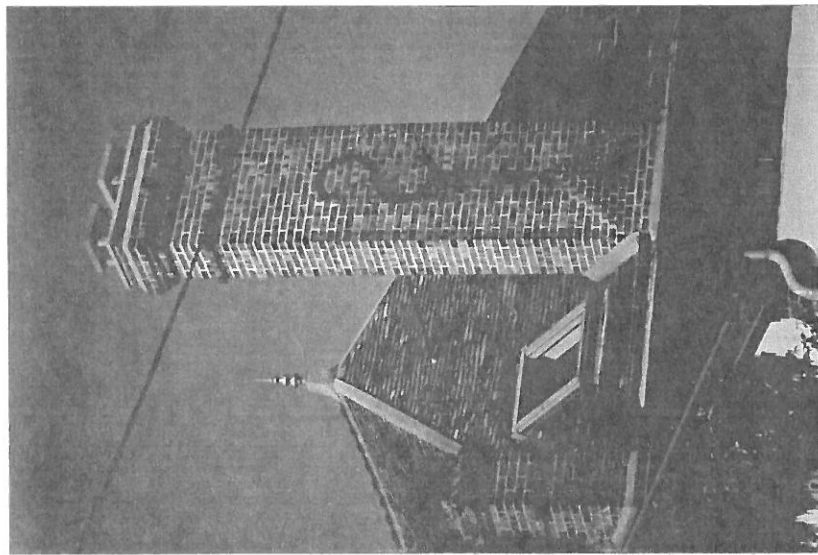


La gouttière ne doit en aucun cas traverser une ouverture.

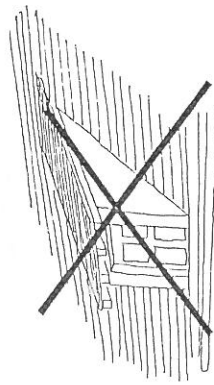
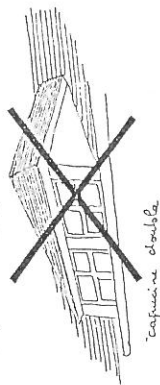


chevrons vissés sur: dalle E.P. extérieure.

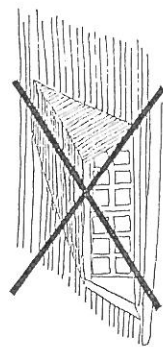


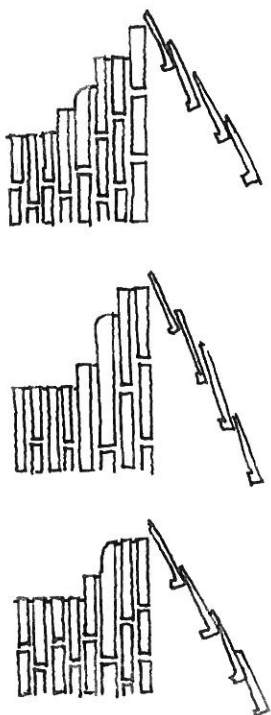


Ce qui est interdit.

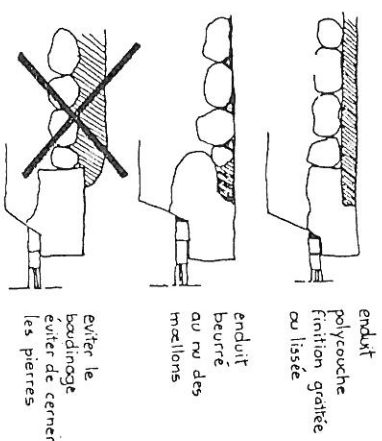
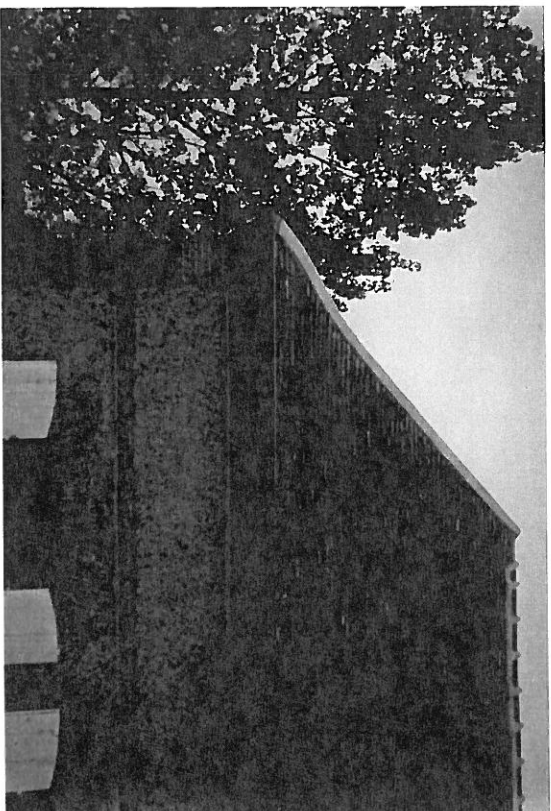


Lucarne rampante

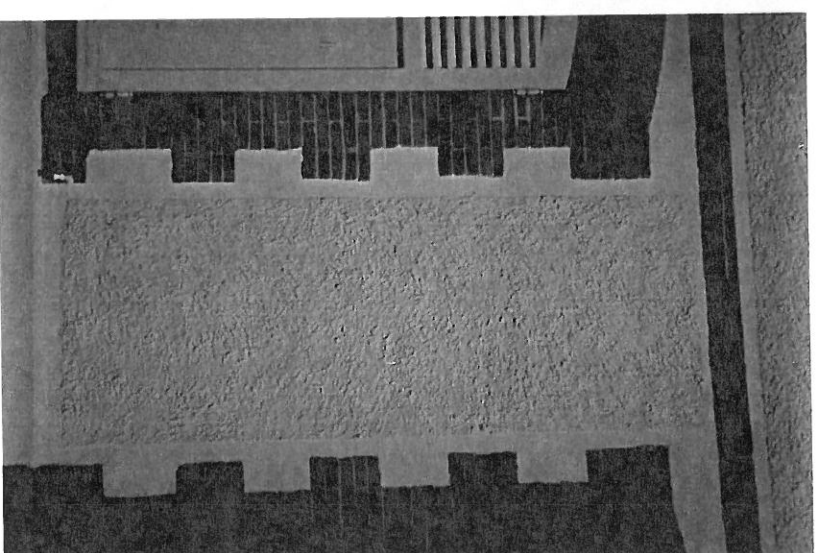
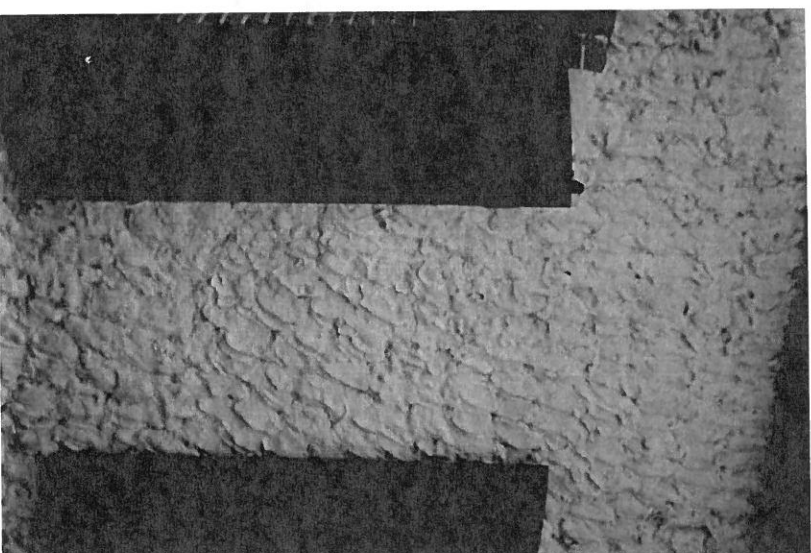


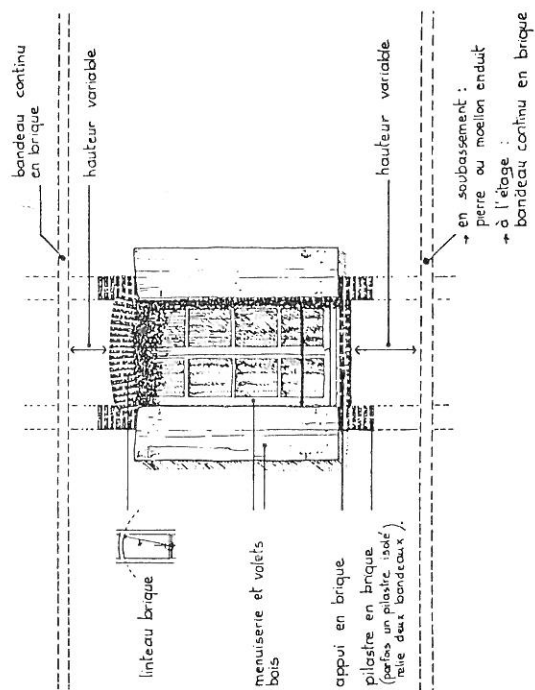
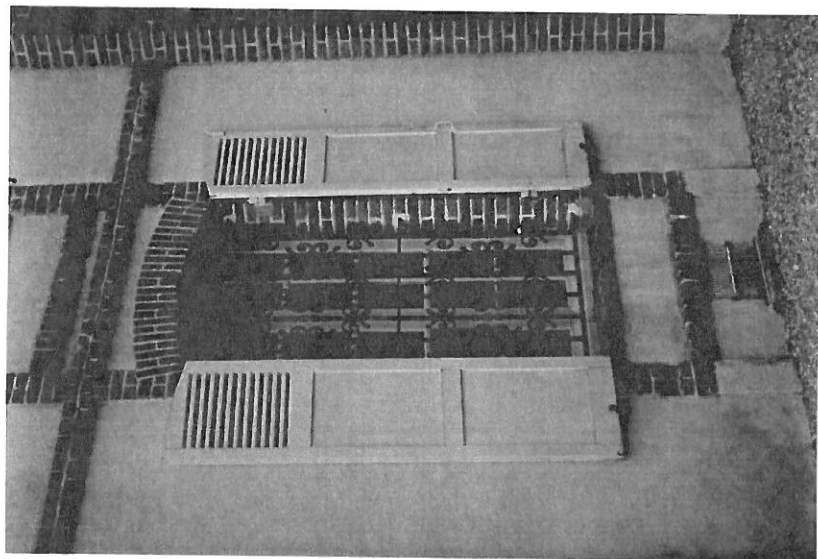


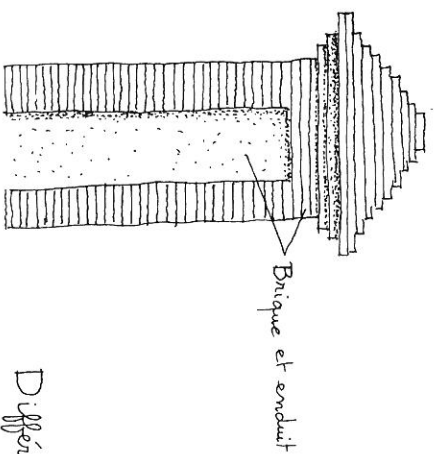
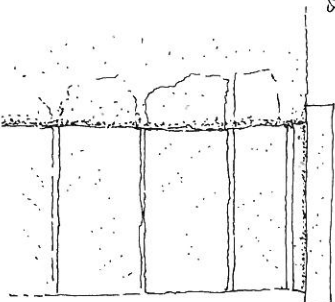
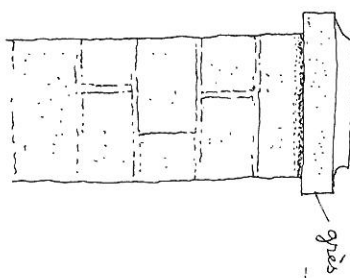
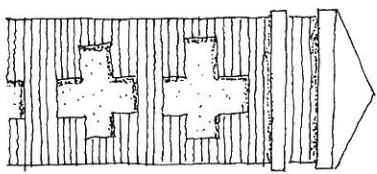
CORNICHES EN BRIQUE



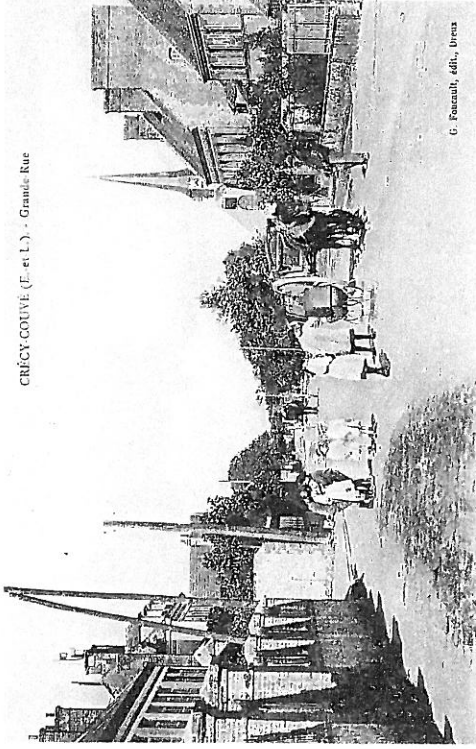
Enduits sur moellons





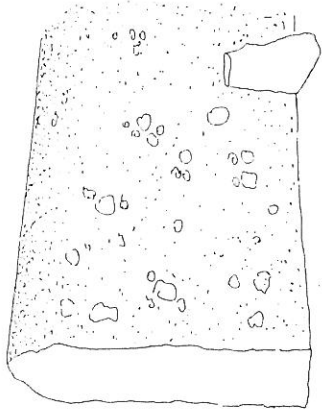


Différents exemples de minarets traditionnels

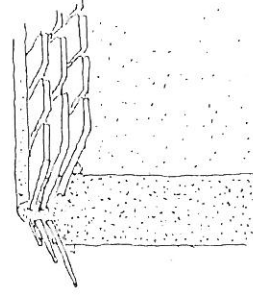
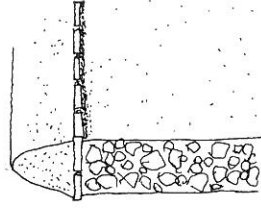
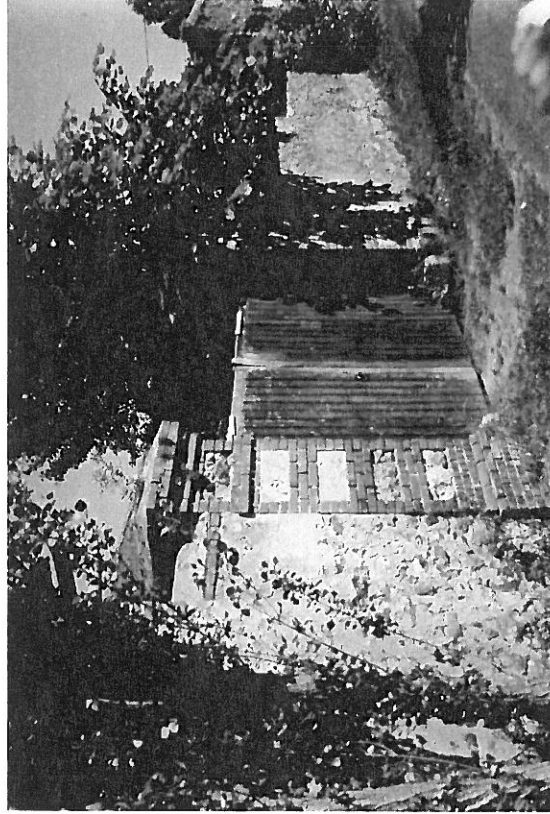


CRÉCY COUVÉ (E. et L.) - Grande Rue

G. Foucault, delin., Paris



Le mur traditionnel de cloture



Différents exemples de chaînons de murs possibles

1° DEFINITION:

Ce troisième volet est consacré aux éléments de patrimoine urbain, c'est à dire à l'ensemble des principes qui régissent l'organisation des constructions et des espaces libres publics du village de Crécy-Couvé, du hameau de la Machine et autres groupements urbains.

Ce cahier concerne donc, d'une part, la constructibilité sur la commune de Crécy-Couvé, (ainsi que sur la partie du territoire d'Aunay-sous-Crécy situé dans la Z.P.P.A.U.P., d'autre part, l'aménagement urbain, en particulier, de :

- l'allée du Colombier,
- la place des Marronniers,
- la rue du Relais, le chemin d'Enfer,
- la rue de l'Ancien Château
- la place du Calvaire
- l'Allée Verte,
- la place de l'Eglise
- et les voies carrossables du village et du hameau de la Machine.

2° OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR:

Les objectifs principaux sont les suivants:

- éviter une urbanisation désordonnée et un "mitage" des espaces naturels, agricoles ou paysagers,
- permettre des extensions urbaines du village en harmonie avec sa structure forte héritée des volontés d'urbanisme de Madame de Pompadour,
- conserver la qualité du paysage urbain et améliorer l'aspect des rues et places du village.

3° SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS:

a) la constructibilité:

La question primordiale est: où admettre la construction neuve dans la Z.P.P.A.U.P.? Cette question sous-entend deux besoins potentiels: l'extension des constructions existantes, d'une part, et l'implantation de constructions nouvelles sur les terrains libres de la commune, d'autre part. Il peut être apporté les réponses suivantes :

- l'adjonction de corps de bâtiment supplémentaires aux constructions existantes doit être permise à condition de ne pas porter atteinte à la qualité de ces constructions quand elles sont anciennes. D'autre part, le problème de la reconstruction du château ou d'un volumen semblable mérite d'être examiné.

- en ce qui concerne les nouvelles constructions: il y a place, pour elles, sur certaines parcelles demeurées libres à l'intérieur même des villages, par exemple à Crécy, des terrains donnant sur la rue de l'Ancien Château, la place de l'Eglise et l'Allée Verte. Un secteur d'extension urbaine, sous la forme d'un lotissement, peut aussi être envisagé entre les limites des fonds de parcelle bordant la rue du Relais et la rue de l'Ancien Château, le potager d'en haut, le Chemin neuf et le C.D. N°310 de Majainville; sur Aunay, la possibilité d'agrandissement des installations de l'usine Hurel-Arc est également maintenue. Ces constructions nouvelles doivent se plier à une organisation (implantation, volume, hauteurs) qui perpétuent ou prolongent les facteurs d'homogénéité de la structure urbaine actuelle du village issue des volontés de Madame de Pompadour, pour sauvegarder celle-ci, voire, éviter le renouvellement d'erreurs commises par certaines constructions récentes.

Ainsi 4 secteurs constructibles ont été repérés et leur délimitation reportée sur le plan de la Z.P.P.A.U.P.:

- secteur N°1: le site archéologique du château,
- secteur N°2: le village existant,
- secteur N°3: les Côtes,
- secteur N°4: derrière le cimetière, sur une partie des champs Jean Macé, le long de la route de Majainville sur Crécy.

En dehors de ces secteurs, il ne paraît pas souhaitable (sauf pour l'extension de fermes et petites constructions existantes, isolées) que de nouvelles constructions s'implantent à l'extérieur du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.; elles risqueraient de nuire à la bonne exploitation agricole des terres, à la qualité des sites paysagers (C.F. cahier suivant) ou engager la commune dans des frais trop importants (pour l'extension des réseaux, entre autres).

b) la qualité des espaces urbains:

La plupart des espaces urbains de Crécy et d'Aunay conserve une empreinte forte, une forme spécifique et originale, intimement liée à l'histoire bien qu'ils aient été remaniés à plusieurs reprises.

- la rue du Colombier a perdu son accès au château des Verjus, elle a vu son emprise réduite le long du potager d'en haut,
- la place des Marronniers est affublée d'un abri-bus béton, ses fossés ouest sont en friche,
- la rue du Relais a été fortement surélevée, enterrant notamment le porche de la mairie,
- la rue de l'Ancien-Château qui avait autrefois une large emprise de 26m de façade à façade et était bordée d'une rangée de marronniers de part et d'autre, se trouve réduite à une largeur de 13 à 14 m et sans ses plantations ordonnées,
- l'Allée Verte a vu également son emprise réduite par endroits,
- la place du Calvaire, carrefour des deux perspectives: rue de l'Ancien Château - Allée Verte, est dominée par un gigantesque et inesthétique château-d'eau, encombrée d'un abri-bus en béton, d'une borne et d'un transformateur PTT qui font quasiment disparaître le calvaire,
- sans compter les panneaux de signalisation routière et les poteaux et câbles électriques et téléphoniques qui sillonnent les perspectives et échappées visuelles sur les éléments du patrimoine architectural.

Ces différentes atteintes doivent progressivement être corrigées.

4° ORIENTATIONS POUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Le règlement ci-joint donne les règles à suivre pour ce qui concerne la construction neuve au sein des quatre secteurs constructibles, en matière :

- d'implantation sur le terrain,
- de volume et de hauteur bâtie,
- d'aspect extérieur des constructions (toitures, façades...),
- de clôture et abords des bâtiments.

Il donne également des prescriptions quant à l'amélioration de l'aspect des espaces urbains.

)

1° DEFINITION

Ce quatrième cahier concerne les éléments du patrimoine paysager de Crécy-Couvé, c'est à dire, le patrimoine naturel: topologique, végétal, hydraulique, fortement marqué par l'empreinte volontaire des "paysagistes" de Madame de Pompadour, ainsi que les spécificités visuelles: échappées, perspectives, panoramas...qui en découlent.

Il s'agit principalement:

- du parc d'en haut,
- des potagers (d'en haut et d'en bas),
- des domaines boisés des côtes et du bois des Aïses, et leurs allées forestières,
- de la vallée de la Blaise avec ses bras et canaux, ses levées et ouvrages d'art divers de vannage et franchissement, ses espaces en cultures
- des relations de composition (co-sensibilité et de co-visibilité) qu'entretiennent entre eux ces différents éléments.

2° OBJECTIFS DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR:

Ces objectifs principaux sont les suivants:

- maintenir les traces réelles et virtuelles majeures de la composition du parc de l'ancien domaine de Crécy,
- éviter que toute utilisation des sols et des espaces de cet ancien domaine n'en altère durablement soit la persistance même des traces, soit les relations de co-sensibilité ou de co-visibilité qui les lient,
- au contraire, inciter à rendre plus perceptibles ou plus compréhensible, voire restituer, leur qualité et leur cohérence originelle actuellement gommée, à travers les aménagements inhérents à une exploitation plus appropriée de ces espaces,
- rechercher une exploitation économique de ces espaces qui garantisse financièrement leur aménagement et leur entretien.

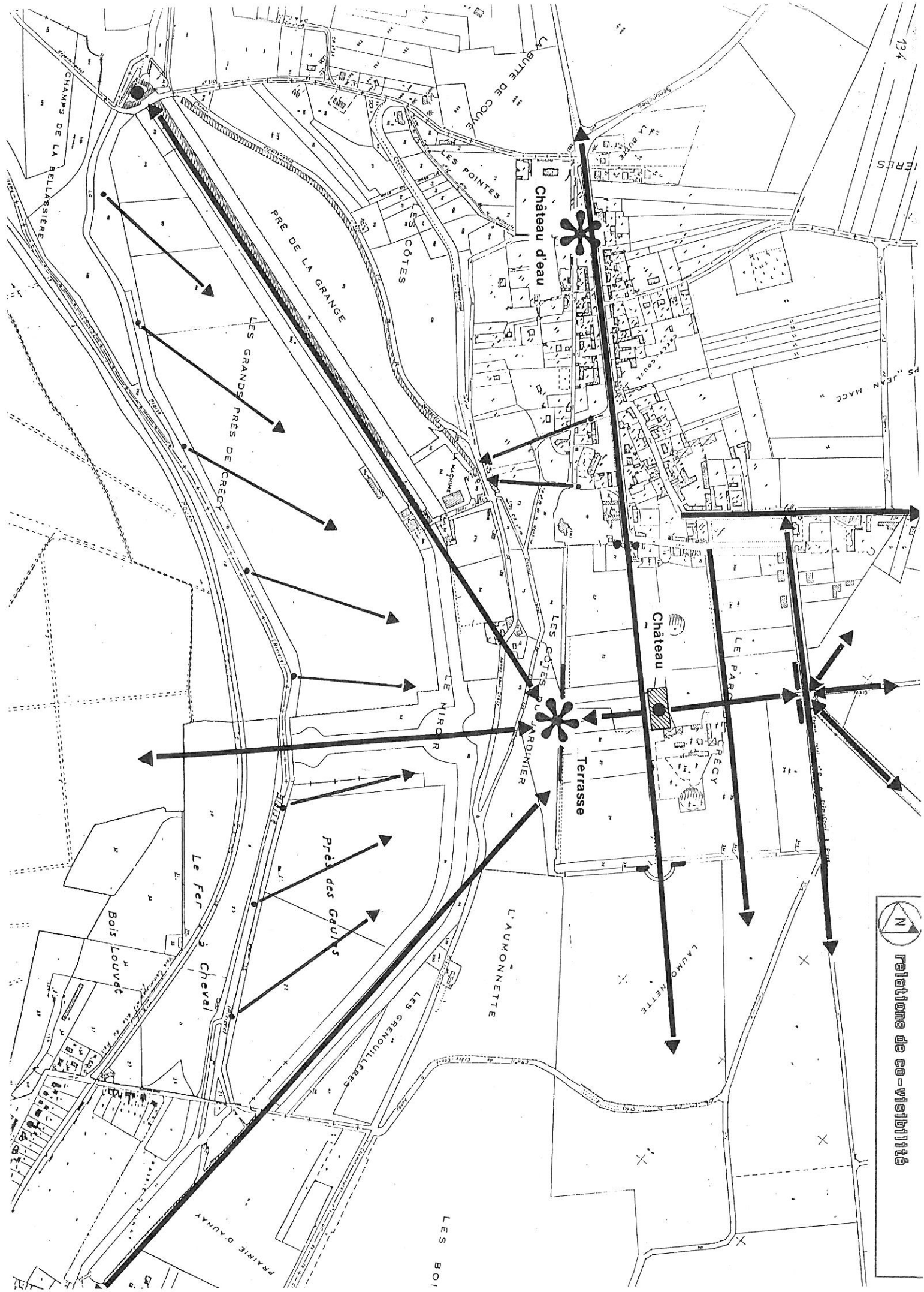
3° SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS:

a) le parc d'en haut et les potagers:

Il s'agit, d'une part, du quadrilatère de 400 m par 450 m environ qui est situé au nord de la terrasse presque entièrement entouré et délimité par des murs et douves, ainsi que la demi lune et la patte-d'oie qui marquaient l'accès nord du domaine, d'autre part des deux quadrilatères des anciens potagers d'en haut et d'en bas, bien délimités dans leurs murs. Ces parties du territoire sont actuellement divisées en plusieurs parcelles publiques et privées. La plupart de ces terrains ont conservé un caractère naturel et une activité agricole, mais plusieurs d'entre eux sont en friche et, abandonnés, une végétation spontanée (non organisée) s'y est développée, d'autres ont subi un aménagement. Des témoins de la composition passée persistent cependant.

Pour ce qui concerne le parc d'en haut:

- le découpage foncier s'appuie encore sur le tracé de certaines allées anciennes: celles qui prolongeait la rue de l'Ancien Château et passait devant le perron du château, celles qui suivaient le pied et le rebord de la terrasse, celle qui joignait le porche s'ouvrant sur la place des Marronniers (entrée du terrain de sport) à la grille de clôture de l'Aumonnette, celle qui reliait la cour d'honneur du château à la patte-d'oie, la cour d'honneur et les cours des communs, deux des trois axes de la patte-d'oie....
 - un nivellement du sol provenant des terrassement volontaires des anciens parterres,
 - la clôture formant la délimitation de ce quadrilatère, avec ses porches et piliers latéraux, le ha-ha de l'Aumonnette, la terrasse avec ses rampes et ses grilles, l'emplacement des douves sur l'Allée Pompadour
 - le bassin dans l'axe du château et les emplacements des deux bassins latéraux; le réservoir,...
- De même, les potagers d'en haut et d'en bas ont conservé leur mur de clôture, les bassins ou les traces d'anciens bassins, puits et réservoir.



134

relations de co-visibilité

Vis à vis de ces éléments de patrimoine, il conviendrait de leur garder autant que possible leur caractère paysager rappelant les compositions du parc au siècle d'or et leur vocation naturelles ou orthicoles, par exemple :

- Mises à part les constructions qui existent (dont certaines sont quelque peu malheureuses) et la réserve évoquée dans le cahier précédent (secteur constructible N°1), il est dommageable de voir s'y édifier de nouvelles constructions qui perturberaient les lignes substantielles de la composition paysagère de Garnier-d'Isle. Il convient, également, que le nivellement originel qui subsiste ne soit pas remanié et qu'un entretien régulier conserve en état les éléments construits existants (clôtures avec ses piliers et grilles, ha-ha, bassins, réservoir, pompes....).

- Dans le cadre de projets d'aménagement, les emprises des différentes allées, cours anciennes, même si elles ont perdu leur fonction de lieu de passage, mériteraient d'être ou de demeurer dégagées, engazonnées ou engravillonnées, voire bordées de haies de buis ou charmes, en particulier celle qui fait face au château du côté de la terrasse ainsi que les emplacements et abords des bassins, afin de restituer les vues perspectives originelles (vers le village, la vallée, le saut de loup...) permettre de mieux lire l'aménagement paysager du XVIIIème siècle, le carroyage d'allées orthogonales et l'échelle des parterres et bosquets et la justification des points focaux (entrée, bassins, château, cour d'honneur, terrasse....).

b) le patrimoine forestier :

Les coteaux bordant la vallée de la Blaise sont boisés. Ils jouent un rôle important dans le paysage : Ils assurent un encadrement végétal de la vallée, d'une part, ils constituent une frontière nette entre l'urbanisation du village et la vallée, d'autre part. Mises à part les constructions qui existent (dont certaines sont quelque peu malheureuses), il est dommageable, là aussi, de voir s'y édifier de nouvelles constructions. Leur protection contre des défrichements abusifs (hors entretien forestier normal) qui risqueraient de modifier cet équilibre paysager, s'impose. Cependant, comme pour certaines parcelles du parc d'en-haut, des boisements spontanés se sont développés par manque d'entretien et occupent aujourd'hui des espaces qui, autrefois, dans la composition paysagère du domaine, n'étaient pas plantés. Il s'agit en particulier des côtes du Jardinier (certaines cartes postales anciennes le prouvent), le bassin du Miroir et le Vertugadin.

Pour ces trois espaces spécifiques, on peut se poser la question du maintien d'un tel boisement.

- Pour ce qui concerne les côtes du Jardinier, il paraît souhaitable de protéger et, du moins, de continuer le dégagement (entrepris par endroits) des emprises des anciennes allées qui descendent en zig-zag la pente de la terrasse du château jusqu'à la plateforme semi-circulaire s'ouvrant au nord sur le Miroir, point focal dans la composition paysagère du domaine (en relation avec les grottes, la Glacière, la Terrasse, la Machine, le potager d'en bas, les canaux et le Miroir),
- la pièce d'eau du Miroir mériterait tout à fait d'être remise en eau et dégagée de sa peupleraie malade (cf plus loin : c) patrimoine hydraulique),
- le Vertugadin, pour toute la partie inférieure à l'allée en croissant sud et jusqu'à la Blaise ainsi que l'allée transversale et le départ des allées obliques, mériterait également d'être dégagé, engazonné pour les parterres et, stabilisé et engravillonné pour les allées.

Il est à rappeler que ces allées des coteaux étaient empierrées de craie; ce qui leur donnait une couleur claire dans le paysage.

Aucuns travaux qui risqueraient de porter atteinte à la reconquête de ces espaces ne devront y être autorisés.

Un autre type de boisement joue également un rôle important; ce sont les alignements d'aulnes, saules et peupliers qui bordent le côté Est du bras inférieur de la Blaise (bras de la Machine) ou les deux côtés de la Rivière Neuve et qui permettent de suivre visuellement leur parcours dans la vallée. Ils méritent, aussi, d'être conservés et entretenus.

c) le patrimoine hydraulique :

Il s'agit des différents bras de la Blaise (bras de la Machine, canaux, Miroir, Rivière Neuve, bras de dérivation du pont d'Aunay) et de tous les aménagements paysagers et de génie civil qui ont contribué à en organiser le cours ou le franchissement (retenues et barrages, rives et levées, tunnels, ponts et passerelles, îles et Fontaine-au-Roi). Il s'agit là d'un ensemble patrimonial très riche sur le plan du paysage alliant l'eau, la terre, la pierre et le fer forgé qu'il importe de préserver et pour lequel on ne peut que souhaiter une mise en valeur.

Le curage des bras, le déboisement des peupleraies occupant le lit de la rivière et des pièces d'eau, la remise en eau du canal d'Aunay et du Miroir seraient tout à fait profitables sur le plan touristique comme sur celui de la recomposition progressive des éléments majeurs de l'ancien domaine de Crécy.

Deux espaces mériteraient également d'être dégagés de leur végétation parasite :

- l'île du pont d'Aunay, pour mettre en évidence la qualité architecturale des trois arches du pont, semblables à celui de la Bellassière, comme la qualité paysagère de la Fontaine-au-Roi,
- la levée bordant la Rivière Neuve, pour restituer sa continuité formelle entre l'île du Pont d'Aunay et la Bellassière.

Enfin, pour conserver l'homogénéité des vues panoramiques tant du parc d'en haut vers la vallée et le Vertugadin ou vers le plateau que des points majeurs de la vallée (Bellassière, île du Pont d'Aunay, levées et Vertugadin) en direction du village, les autres espaces de la vallée comme du plateau, qui sont actuellement en culture, méritent de demeurer agricoles, exempts de tout remaniement de terrain (affouillement ou exhaussement) de toute construction nouvelle, poteaux ou pylônes EDF et de toute plantation de haute tige; en particulier, les parcelles bordant les canaux et le Miroir, exploitée d'un seul tenant avec les champs voisins, qui ont conservé leur modelé en glacis et dont seul le foncier garde le souvenir de leur contour.

4° ORIENTATIONS POUR LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le règlement ci-joint donne donc les règles à suivre pour ce qui concerne la préservation des composantes du paysage de Crécy :

- les éléments de clôtures et de génie civil hydraulique,
- le nivellement du sol et le partage foncier,
- les plantations et les cultures,
- l'aménagement des allées et chemins.

